

**DOCUMENT DE STRATEGIE POUR LA
CROISSANCE ET L'EMPLOI**

LISTE DES ACCRONYMES

ACP	Afrique Caraïbes Pacifique
AES-SONEL	Société Nationale d'Electricité du Cameroun
AGOA	African Growth and Opportunity Act
ANAFOR	Agence Nationale de Développement des Forêts
ANEMCAM	Association Nationale des Etablissements de Microfinance au Cameroun
ANIF	Agence Nationale d'Investigation Financière
APD	Aide Publique au Développement
APE	Accords de Partenariat Economique
ARV	Anti Rétro Viraux
BAD	Banque Africaine de Développement
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BID	Banque Islamique de Développement
BOT	Build, Operate and Transfert
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
C2D	Contrat de Désendettement et Développement
CADEL	Comité d'Appui au Développement de l'Emploi Local
CAMWATER	Cameroun Water Utilities Corporation
CAPAM	Cadre d'Appui à l'Artisanat Minier
CDE	Camerounaise Des Eaux
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen terme
CEEAC	Communauté Economique des Etats de Afrique Centrale
CEFAM	Centre de Formation des Agents Municipaux
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CETIC	Collège d'Enseignement Technique, Industriel et Commercial
CGI	Code Général des Impôts
CISL	Comité Interministériel des Services Locaux
CND	Conseil National de la Décentralisation
CNDHL	Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés
CNE	Conseil National de l'Emploi
COBAC	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
CONAC	Commission Nationale Anti-Corruption
CRE	Conseils Régionaux de l'Emploi
CRESMIC	Cadre de Référence et Support Méthodologique minimum commun pour la Conception d'un système d'information pour le suivi des DSRP et des OMD
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
CTS	Comité Technique de Préparation et de Suivi des Programmes économiques
CTSE	Comité Technique de Suivi et d'Evaluation des activités de mise en œuvre du DSRP
DGEPIP	Direction Générale de l'Economie et de la Programmation des Investissements Publics
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECAM	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
EDSC	Enquête Démographique et de Santé Cameroun
EESI	Enquête nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel
ELECAM	Elections Cameroon



EMF	Etablissement de Micro Finance
EVP	Equivalent Vingt Pieds
FAO	Food and Agriculture Organization
FEICOM	Fonds spécial d'Equipement et d'Intervention inter Communale
FMI	Fonds Monétaire International
FNE	Fonds National de l'Emploi
FRPC	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GIC	Groupement d'Initiatives Communes
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
HEVECAM	Société d'Hévéa du Cameroun
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre
IADM	Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale
IDE	Investissements Directs Etrangers
INS	Institut National de la Statistique
IRPP	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques
MINADER	Ministère de l'Agriculture du Développement Rural
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINCOM	Ministère de la Communication
MINCOMMERCE	Ministère du Commerce
MINCULT	Ministère de la Culture
MINDAF	Ministère des Domaines et des Affaires Foncières
MINDUH	Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINEP	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINFI	Ministère des Finances
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINFOPRA	Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative
MINIMIDT	Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique
MINJEUN	Ministère de la Jeunesse
MINJUSTICE	Ministère de la Justice
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
MINPOSTEL	Ministère des Postes et Télécommunications
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINRESI	Ministère de la Recherche Scientifique et Technique
MINREXT	Ministère des Relations Extérieures
MINSANTE	Ministère de la Santé
MINSEP	Ministère des Sports et de l'Education Physique
MINT	Ministère des Transports



MINTOUR	Ministère du Tourisme
MINTP	Ministère des Travaux Publics
MINTSS	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PADMIR	Projet d'Appui au Développement de la Microfinance Rurale
PARIF	Plan d'Action en vue du Renforcement de l'Intermédiation Financière
PDSE	Plan de Développement du Secteur Energie
PER	Programme Economique Régional
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PIB	Produit Intérieur Brut
PINORAC	Projet d'Introduction des Normes de Rendement dans l'Administration Publique Camerounaise
PIR	Programme Indicatif Régional
PIT	Peuples Indigènes et Tribaux
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNG	Position Nette du Gouvernement
PNG	Programme National de Gouvernance
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POE	Plans d'Organisation et d'Effectifs
PPMF	Projet d'Appui au Programme National de Microfinance
PPTÉ	Pays Pauvre Très Endetté
PROMAGAR	Programme de Modernisation de l'Administration Camerounaise
PSFE	Programme Sectoriel Forêts/Environnement
PST	Programme Sectoriel des Transports
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RDC	République Démocratique du Congo
SAR/SM	Section Artisanale Rurale/ Section Ménagère
SIGIPES	Système Informatique de Gestion Intégré des Personnels de l'Etat et de la Solde
SNH	Société Nationale des Hydrocarbures
SOCAPALM	Société Camerounaise de Palmeraies
SOECAO	Société de Développement du Cacao
SYGMA	Système de Gros Montants Automatisés
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TOFE	Tableaux d'Opérations Financières de l'Etat
TPE	Très Petite Entreprise
TSPP	Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	Union Européenne
UFA	Unités Forestières d'Aménagement
WEO	World Economic Outlook
ZICGC	Zones d'Intérêt Cynégétique et Gestion Communautaire



SOMMAIRE

LISTE DES ACCRONYMES.....	2
LISTE DES ENCADRES, GRAPHIQUES ET TABLEAUX	6
PREFACE.....	8
RESUME EXECUTIF	10
INTRODUCTION	26
CHAPITRE 1 : REVUE DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT.....	29
1.1 SITUATION MACROECONOMIQUE	29
1.2 SITUATION SOCIOECONOMIQUE.....	31
1.3 APPRECIATION DES BENEFICIAIRES	41
1.4 GRANDS DEFIS SECTORIELS.....	44
1.5 OPPORTUNITES ET MENACES.....	47
CHAPITRE 2 : VISION ET OBJECTIFS	50
2.1 VUE D'ENSEMBLE DU CAMEROUN A L'HORIZON 2035.....	50
2.2 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT A L'HORIZON 2035.....	50
2.3 OBJECTIFS DE LA STRATEGIE DE CROISSANCE ET D'EMPLOI	51
2.4 CONSIDERATIONS CLES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE.....	53
CHAPITRE 3 : STRATEGIE DE CROISSANCE.....	54
3.1 DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES	54
3.2 MODERNISATION DE L'APPAREIL DE PRODUCTION.....	63
3.3 DEVELOPPEMENT HUMAIN	70
3.4 INTEGRATION REGIONALE ET DIVERSIFICATION DES ECHANGES COMMERCIAUX	77
3.5 FINANCEMENT DE L'ECONOMIE	79
CHAPITRE 4 : STRATEGIE DE L'EMPLOI.....	84
4.1 ACCROISSEMENT DE L'OFFRE D'EMPLOIS DECENTS	84
4.2 MISE EN ADEQUATION DE LA DEMANDE D'EMPLOI	89
4.3 AMELIORATION DE L'EFFICACITE DU MARCHÉ DE L'EMPLOI.....	90
CHAPITRE 5 : GOUVERNANCE ET GESTION STRATEGIQUE DE L'ETAT	92
5.1 GOUVERNANCE ET ETAT DE DROIT.....	92
5.2 GESTION STRATEGIQUE DE L'ÉTAT	94
CHAPITRE 6 : CADRAGE MACROECONOMIQUE ET BUDGETAIRE.....	101
6.1 SCENARIO DE REFERENCE.....	101
6.2 SCENARIO « VISION »	116
6.3 ANALYSE DE RISQUE	119
6.4 IMPACT SUR LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT	120
6.5 INCIDENCE DU SCENARIO DE REFERENCE SUR L'EMPLOI.....	124
CHAPITRE 7 : CADRE INSTITUTIONNEL ET MECANISME DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU DSCE ...	125
7.1 CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE ŒUVRE	125
7.2 DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION.....	129
7.3 SUIVI PARTICIPATIF.....	131
ANNEXES	133
ANNEXE I : TABLEAU DES RESULTATS CLES	133
ANNEXE II : MATRICE D'ACTIIONS PRIORITAIRES	134
ANNEXE III : LISTE D'INDICATEURS COMPLEMENTAIRES POUR LE SUIVI DES PROGRAMMES SECTORIELS	145
ANNEXE IV : TABLEAUX DU SCENARIO DE REFERENCE	147
ANNEXE V : TABLEAUX DU SCENARIO « VISION 2035 ».....	157
BIBLIOGRAPHIE.....	165



LISTE DES ENCADRES, GRAPHIQUES ET TABLEAUX

ENCADRES

Encadré 1: Définition de la politique budgétaire	31
Encadré 2: Enquêtes sur les conditions de vie des ménages	34
Encadré 3: Rappels sur les définitions et perception de la pauvreté.....	37
Encadré 4: Organisation des consultations participatives	42
Encadré 5: Enjeux du développement économique des villes.....	61
Encadré 6: Axes d'intervention de l'ANAFOR.....	66
Encadré 7: Principes directeurs.....	77
Encadré 8: La décentralisation au Cameroun : progrès et calendrier.....	96
Encadré 9: Quelques innovations du nouveau régime financier	98
Encadré 10: La méthodologie de projection des indicateurs des OMD	121
Encadré 11: L'importance de la qualité des services aux pauvres	128
Encadré 12: CRESMIC et SNDS	129

GRAPHIQUES

Graphique 1: Evolution de l'incidence de la pauvreté entre 1996 et 2007.	35
Graphique 2: Evolution du stock de la dette publique	82
Graphique 3: Evolution du PIB pétrolier et non pétrolier	107
Graphique 4: Contributions des emplois à la croissance	110
Graphique 5: Evolution des prix	111
Graphique 6: Evolution simulée du taux de pauvreté.....	121
Graphique 7: Taux d'insuffisance pondérale des enfants de moins de cinq ans (en %).....	122
Graphique 8: Taux net de fréquentation au primaire (en %).....	123
Graphique 9: Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances).....	123
Graphique 10: Profils de croissance des emplois par secteur sous le scénario de référence (en %).....	124

TABLEAUX

Tableau 1: Evolution de la population camerounaise.....	31
Tableau 2: Evolution de l'indice de Gini entre 1996 et 2007.....	35
Tableau 3: Evolution de la pauvreté 2001 - 2007	36
Tableau 4: Taux net de scolarisation (6-14 ans) suivant la région, le sexe, le niveau de vie et le milieu de résidence	39
Tableau 5: Pourcentage de ménages ayant accès à l'eau potable, électricité et gaz, par région, milieu de résidence et selon le niveau de vie	40
Tableau 6: Répartition des actifs occupés par secteur d'activité (en %)	41
Tableau 7: Objectifs de la vision	51
Tableau 8: Quelques cibles dans le domaine des infrastructures	54
Tableau 9: Evolution de l'état de surface du réseau routier	58
Tableau 10: Evolution du linéaire des routes bitumées (en km).....	58
Tableau 11: Evolution du linéaire des routes à 2x2 voies (en km).....	58
Tableau 12: Objectifs de production agricole à l'horizon 2015 (en milliers de tonnes).....	64
Tableau 13: Ratios de soutenabilité de la dette (en %)	83
Tableau 14: Quelques indicateurs clés.....	108
Tableau 15: Evolutions sectorielles de la croissance	109
Tableau 16: Evolution des emplois.....	110
Tableau 17: Evolution des recettes publiques (% du PIB)	111
Tableau 18: Evolution des dépenses publiques (% du PIB).....	112
Tableau 19: Répartition des allocations par secteur	113
Tableau 20: Liste des grands projets de la SCE.....	114
Tableau 21: Indicateurs clés de la balance des paiements.....	114
Tableau 22: Evolution de la situation monétaire.....	115
Tableau 23: Evolution du taux de croissance réelle (scénario vision).....	117
Tableau 24: Evolution des emplois (scénario vision).....	118
Tableau 25: Profil des Finances publiques (scénario vision)	118
Tableau 26: Impact d'un retard dans l'exécution des projets du secteur de l'énergie.....	119
Tableau 27: Impact d'un décalage dans l'exécution des grands projets du secteur des BTP	120
Tableau 28: Besoin de financement (en milliards de FCFA)	120
Tableau 29: Quelques indicateurs clés.....	147
Tableau 30: Evolutions sectorielles de la croissance	148



Tableau 31: Ventilation sectorielle du PIB	149
Tableau 32: Evolution des emplois en pourcentage du PIB	150
Tableau 33: Croissance des emplois (en%)	150
Tableau 34: Profil des Finances publiques en pourcentage du PIB.....	151
Tableau 35: Evolution du tableau des opérations financières de l'Etat	152
Tableau 36: Evolution de la balance des paiements.....	153
Tableau 37: Evolution de la situation monétaire.....	154
Tableau 38: Ventilation des ressources internes (niveau).....	155
Tableau 39: Quelques indicateurs clés (scenario vision).....	157
Tableau 40: Evolutions sectorielles de la croissance (scenario vision).....	158
Tableau 41: Evolutions sectorielles du PIB (en milliards de FCFA, scénario vision)	159
Tableau 42: Evolution des emplois en pourcentage du PIB (scenario vision)	160
Tableau 43: Croissance des emplois (en%) (scenario vision).....	160
Tableau 44: Evolution du tableau des opérations financières de l'Etat (scenario vision).....	161
Tableau 45: Evolution de la balance des paiements (scenario vision).....	162
Tableau 46: Evolution de la situation monétaire (scenario vision)	163
Tableau 47: Simulation du taux de pauvreté selon les scénarii de croissance.....	164
Tableau 48: Evolution de l'incidence de la pauvreté et des autres indicateurs des OMD.....	164



PREFACE

La mise en œuvre du DSRP, adopté en avril 2003, a permis au Gouvernement de maintenir la stabilité du cadre macroéconomique et de soutenir des taux de croissance positifs jusqu'en 2008. Toutefois, le profil général de croissance est resté en retrait du niveau espéré pour résorber substantiellement la pauvreté.

En conséquence, sous la très haute impulsion du Président de la République, Son Excellence Paul BIYA, et dans l'optique de poursuivre son projet de société des « Grandes Ambitions », formulé dans la vision de développement à long terme, le Gouvernement a entrepris de réviser la stratégie de croissance économique et de réduction de la pauvreté. Les pouvoirs publics affirment ainsi leur volonté de centrer la stratégie sur la création des richesses et comptent s'appuyer sur la création d'emplois pour assurer une bonne redistribution des fruits de la croissance.

Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) réaffirme aussi la volonté du Gouvernement de poursuivre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans leur ensemble. Il fait partie de la classe des DSRP de deuxième génération, et comme tel, il a été élaboré par le Gouvernement, dans le cadre d'un processus dynamique et ouvert, mettant à contribution la pleine participation des populations à la base, de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement. Que tous trouvent ici, pour leur disponibilité et pour le travail accompli, l'expression de la profonde gratitude du Gouvernement camerounais.

L'élaboration du DSCE a nécessité la réalisation de nombreux travaux d'envergure notamment : la formulation d'une vision de développement économique à l'horizon 2035, la revue des stratégies sectorielles, les consultations participatives, la revue des enquêtes et études statistiques pour la période 2001 à 2008, la réalisation avec l'appui de certains partenaires de la troisième enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM III), le reporting et le costing des OMD, le cadrage macroéconomique et budgétaire qui a permis de préparer un cadre budgétaire à moyen terme en cohérence avec les estimations de croissance à l'horizon de la stratégie.

Plaçant résolument le défi de la croissance et de la création d'emplois au centre de ses actions en faveur de la réduction de la pauvreté, le DSCE est désormais, conformément à la Déclaration de Paris, le cadre de référence de la politique et de l'action Gouvernementale ainsi que le lieu de convergence de la coopération avec les partenaires techniques et financiers en matière de développement. Il constitue ainsi le vecteur de la recherche de la croissance et de la redistribution de fruits jusqu'aux couches les plus vulnérables de la population avec un accent particulier sur les femmes et les jeunes. Le DSCE, première phase pour l'accomplissement de la vision de développement à très long terme, est un document de stratégie globale intégrée, socle de toute action engagée dans les 10 prochaines années.

L'élaboration du DSCE aura été pour tous ceux et toutes celles qui y ont participé, un processus d'apprentissage conduit dans un esprit d'amélioration continue. Sous ce rapport, le DSCE est conçu pour une dizaine d'années, mais en tant que document de planification stratégique, il pourrait être révisé, en tant que de besoin, pour s'ajuster à l'évolution socio-économique nationale et à la conjoncture internationale, à travers un processus itératif et participatif.



Maintenant que le pays dispose d'un Document de référence adressant la question de la croissance, le défi reste celui de sa mise en œuvre satisfaisante. A cet égard, le Gouvernement entend accélérer les réformes en cours et prendre toutes les dispositions nécessaires, afin que l'amélioration des performances économiques se traduise par des résultats concrets en termes de création d'emplois, de réduction de la pauvreté, et d'amélioration tangible des conditions de vie des populations.

Pour relever ce défi, les autorités entendent jouer pleinement leur rôle tout en comptant sur le dynamisme du secteur privé, l'implication de la société civile, la mobilisation des populations et l'appui des partenaires économiques, techniques et financiers./-

**LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

YANG PHILEMON



RESUME EXECUTIF

Les autorités camerounaises ont élaboré, suivant une démarche participative, le premier Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) en avril 2003. Pour le suivi et la mise en œuvre de ce document, le Gouvernement s'est doté d'un cadre institutionnel de pilotage de la stratégie qui comprend : (i) un Comité interministériel de suivi de la mise en œuvre du DSRP, et (ii) un Comité technique de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du DSRP.

La révision du DSRP vise la correction des distorsions ou des manquements relevés lors des évaluations successives de la mise en œuvre, et des consultations participatives de mars 2008. Le processus de révision de la stratégie a abouti à un document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE), et confirmé l'option d'implication des populations à la base, dans une démarche participative. Les populations ont notamment souhaité que les stratégies soient l'émanation d'une vision de développement à long terme assortie de programmes de développement pluriannuels. Cette recommandation a été satisfaite avec la formulation par les autorités d'une vision de développement à l'horizon 2035 et l'adoption en décembre 2007 du nouveau régime financier.

Le DSCE a été élaboré dans un contexte caractérisé par le renchérissement du coût de la vie au niveau national, la crise financière internationale, la crise alimentaire et la crise énergétique au niveau mondial. Il est l'expression empirique d'un cadre intégré de développement humain durable à moyen terme pour le Cameroun et propose un cheminement progressif du pays vers les OMD et la vision. Il se présente en conséquence comme : i) un cadre intégré de développement ; ii) un cadre de cohérence financière ; iii) un cadre de coordination de l'action Gouvernementale et des appuis extérieurs ; iv) un cadre de consultation et de concertation avec la société civile, le secteur privé et les Partenaires au développement ; et v) un cadre d'orientation des travaux analytiques pour éclairer la gestion du développement.

Le DSCE se décline en sept chapitres interdépendants portant sur : i) la revue des politiques de développement, ii) la vision de développement à long terme et les objectifs du DSCE ; iii) la stratégie de croissance ; iv) la stratégie de l'emploi ; v) la gouvernance et la gestion stratégique de l'Etat ; vi) le cadrage macroéconomique et budgétaire, et vii) le cadre institutionnel et les mécanismes de mise en œuvre et de suivi du DSCE. Une matrice d'actions prioritaires pour la mise en œuvre du DSCE lui est annexée. Elle constitue la synthèse des matrices sectorielles plus détaillées de programmation et de suivi de la mise en œuvre des sept stratégies sectorielles sur lesquelles repose le DSCE, en même temps qu'il en constitue la source de référence et le cadre de cohérence. Ces matrices sectorielles sont regroupées dans un document séparé qui constitue cependant une annexe au DSCE.

1 Revue des politiques de développement

1.1 Situation macroéconomique

Au cours de la période de mise en œuvre du DSRP, le PIB a enregistré un taux moyen de croissance réelle de 3,32% entre 2003 et 2007. Cette moyenne se situe en dessous de celle de 4,23% observée au cours de la période allant de 2000 à 2002, au cours de laquelle le Cameroun ne mettait en œuvre aucun programme formel visant essentiellement la lutte contre la pauvreté. Pendant cette période, la demande intérieure a constitué le moteur exclusif de la croissance, avec une contribution moyenne de 3,54% (dont 3,12% pour la seule consommation) ; les dépenses d'investissement ont contribué en moyenne pour 0,44% (avec un faible taux d'investissement, à 17,8% du PIB en moyenne dans la période 2003-2007), tandis que les exportations nettes s'illustrent par leur contribution négative (-0,22%). La croissance économique reste donc fragile au Cameroun.

Les prix ont été relativement bien maîtrisés avec un taux d'inflation se situant au voisinage de 1,9%. Le compte de l'extérieur sur la période allant de 2003 à 2008, dégage un solde moyen d'environ 44,1 milliards FCFA. La balance commerciale hors pétrole présente des déficits qui ont tendance à s'accroître au fil des années, avec une moyenne de -432 milliards de déficit sur la période allant de 2003 à 2008. S'agissant de l'évolution de la situation monétaire, on note sur la période d'intérêt, une évolution contrastée des contreparties de la masse monétaire qui se caractérise par une forte accumulation des avoirs extérieurs nets, doublée d'une augmentation beaucoup moins importante des créances nettes sur



l'économie et d'une diminution des crédits intérieurs nets essentiellement due à celle des avances à l'Etat. Les crédits à long terme représentent en moyenne moins de 3,5% du total des crédits accordés.

Ces données confirment que le secteur bancaire ne finance pas une croissance durable au Cameroun. En matière de finances publiques, on relève une réduction du stock de la dette publique qui est passée de 4890,3 milliards de FCFA en 2005, à 1427,6 milliards fin 2008. Cette évolution résulte essentiellement des allègements de dettes obtenus après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE, d'une politique d'endettement extérieur prudente et cohérente avec le cadre macroéconomique, ainsi que du respect des échéances de la dette publique extérieure. L'examen des données des Tableaux d'Opérations Financières de l'Etat (TOFE) sur la période allant de 2003 à 2008 montre, notamment, qu'aussi bien en terme de dotation qu'en terme de réalisation, le ratio "dépenses de capital/recettes totales et dons" a été inférieur à 25%.

1.2 Situation socioéconomique

Evaluation des Objectifs du millénaire pour le développement et objectifs nationaux. Le rapport national sur le suivi des OMD, élaboré en 2008, montre qu'il est très improbable que le pays puisse atteindre les cibles fixées d'ici 2015. Ce bilan mitigé vers l'atteinte des OMD est conséquent aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la stratégie, ainsi qu'aux coûts élevés de la mise en œuvre des actions y relatives.

- **OMD 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim :** De 2001 à 2007, la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national est restée quasiment stable, passant de 40,2% à 39,9%.
- **OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous :** Entre 2001 et 2007, le taux net de scolarisation primaire a connu une légère hausse de 0,3 point. Pour ce qui est de l'alphabétisation des 15 à 24 ans, le taux est resté stable, passant de 82,3% à 83,1% sur la période.
- **OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes :** La situation des femmes connaît une amélioration, notamment dans l'enseignement primaire où le rapport filles/garçons est passé de 0,83 à 0,89 entre 2001 et 2007. Par ailleurs, l'alphabétisation des femmes des 15-24 ans est restée stable à environ 0,88. De même que pour les cibles de l'OMD 2, le Cameroun possède suffisamment de potentialités pour atteindre les cibles prévues en 2015.
- **OMD 4 : Réduire la mortalité infantile :** Entre 1998 et 2004, le taux de mortalité des moins de cinq ans est passé de 150,7‰ à 144‰, la cible nationale pour 2015 étant de l'ordre de 75,8‰. Malgré des efforts consentis dans le domaine de la santé, la cible nationale risque de ne pas être atteinte à l'horizon 2015.
- **OMD 5 : Améliorer la santé maternelle :** En 2004, pour l'ensemble des décès de femmes en âge de procréation (15-49 ans), 19% seraient dus à des causes maternelles pour la période 1998-2004, contre 26% pour la période 1991-1997. A contrario, on note que la proportion d'accouchements assistés par un personnel qualifié semble s'améliorer passant de 78,8% en 1998 à 83,4% en 2004.
- **OMD 6 : Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies :** La troisième enquête démographique et de santé réalisée en 2004, a révélé que la prévalence du VIH/SIDA en 2004 était de 5,5% au niveau national avec 6,8% pour les femmes contre 4,1% pour les hommes de 15-49 ans. Quant au paludisme, le taux de prévalence était estimé à environ 40% en 2004.
- **OMD 7 Assurer un environnement durable :** Malgré l'augmentation des aires protégées pour préserver l'environnement (13% en 2000 contre 18,8% en 2008), l'objectif que la proportion de la population utilisant les combustibles solides atteigne environ 42,2% ne serait vraisemblablement pas atteint. En effet, il s'est stabilisé autour de 82%. En matière d'accès à



l'eau potable, la proportion de la population ayant accès à l'eau potable passe de 40,6% en 2001 à 43,9% en 2007, soit un peu plus de la moitié de la cible (72,1%) à atteindre en 2015. La seule cible atteinte concerne la proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement. Elle est passée de 8,5% en 2001 à 31,7% en 2007.

- **OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement :** Le partenariat à mettre en œuvre vise, notamment la maîtrise et la réduction du taux de chômage des jeunes, surtout dans les centres urbains, la mise à la disposition des couches les plus défavorisées des médicaments essentiels dont elles ont besoin, la vulgarisation de l'utilisation des technologies de l'information et de communication. Les résultats enregistrés montrent que le chômage des jeunes a baissé entre 2001 et 2007, passant de 14,3% à 8,2%.

Evolution de la pauvreté monétaire. Le faible niveau du taux de croissance moyen annuel du PIB au cours de la période d'intérêt n'a pas permis d'influer de manière positive sur l'évolution des conditions de vie des ménages. Ainsi la pauvreté monétaire qui a reculé de 13 points entre 1996 et 2001 reste stable sur la période 2001-2007. En 2007, l'ECAM3 estime la population du pays à près de 17,9 millions d'âmes dont 7,1 millions de pauvres. Dimensions spatiales de la pauvreté : Sur le plan spatial, des disparités importantes ont été observées dans l'évolution de la pauvreté entre 2001 et 2007. La pauvreté a nettement reculé en milieu urbain de l'ordre de 5 points notamment dans les villes de Douala et Yaoundé, alors qu'en milieu rural l'incidence de la pauvreté s'est aggravée de près de 3 points, surtout dans les campagnes des trois provinces septentrionales. Déterminants de la pauvreté : ECAM3 a permis d'identifier les déterminants microéconomiques de la pauvreté, c'est-à-dire les facteurs qui causent la pauvreté et qui contribuent à marginaliser certaines catégories de population. Au nombre de ces déterminants on peut citer la taille du ménage, le niveau d'instruction, le groupe socioéconomique et l'accès aux actifs de production. Pauvreté des conditions de vie : En matière d'éducation, le taux d'alphabétisation qui avait augmenté de 7 points entre 1996 et 2001 (de 61 % à 68 %), s'est accru de 4 points entre 2001 et 2007, pour atteindre 71,9%. Dans le domaine de la santé, les jeunes de moins de 5 ans et les personnes de plus de 50 ans constituent les couches les plus vulnérables. Le taux de morbidité est supérieur à 32% chez ces deux catégories. Le paludisme est responsable de 35 à 40% du total des décès dans les formations sanitaires, 50% de morbidité chez les enfants de moins de 5 ans, 40 à 45% des consultations médicales, et 30% des hospitalisations. En ce qui concerne les services d'infrastructures et équipements, on relève dans l'ensemble, que 58,9 % de ménages sont propriétaires, 29,8% locataires et 11,3% logés gratuitement. D'une manière générale, un ménage sur deux a accès à l'eau potable. Cette proportion est identique pour l'électricité tandis qu'un ménage sur sept seulement a accès au gaz de cuisine.

1.3 Appréciation des bénéficiaires

Le Gouvernement a organisé des consultations participatives pour obtenir l'opinion des populations sur le bilan de la mise en œuvre du DSRP I, l'impact des politiques et des propositions d'amélioration. D'une manière générale, les populations reconnaissent que les réalisations effectuées au cours de la période de mise en œuvre du DSRP (2003 – 2007), ont permis d'améliorer l'accès aux services sociaux de base. Cependant de nombreuses insuffisances qui freinent une réelle réduction de la pauvreté ont été relevées par les populations. Elles portent sur : i) l'enclavement des populations (l'électricité, les routes et les TIC) ; ii) l'accès à l'eau potable ; iii) l'accès aux intrants agricoles, à la terre cultivable et aux pâturage ; iv) le désengagement quasi total de l'Etat du monde rural ; v) l'insuffisance d'enseignants à tous les niveaux d'enseignement, leur déploiement déséquilibré ; vi) l'accès aux médicaments et aux plateaux techniques dans les hôpitaux ; vii) la gestion centralisée des marchés publics ; et viii) l'insécurité grandissante et généralisée.

En vue de remédier à ces difficultés, des propositions d'amélioration ont été faites dans divers domaines : i) mettre en place une véritable politique de désenclavement du pays axée sur l'entretien routier, le bitumage des axes prioritaires, la réhabilitation des ouvrages d'art et l'ouverture de nouvelles routes. ii) poursuivre les programmes d'électrification rurale et réduire les coupures intempestives et régulières de courant électrique ; iii) poursuivre la construction des adductions d'eau (puits, forages, etc.), en tenant compte des spécificités régionales ; iv) poursuivre la construction et l'équipement des salles de classe pour tous les niveaux d'enseignement, en respectant la carte scolaire



pour éviter la mauvaise répartition observée, mettre en place et équiper des bibliothèques, rendre effective la gratuité de l'enseignement dans les écoles publiques primaires ; v) rendre disponible les médicaments génériques, poursuivre la construction et l'équipement des centres de santé et l'affectation de personnels qualifiés ; vi) promouvoir les emplois ruraux, les petits métiers ; les emplois dans le secteur minier et forestier ; les activités à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) et financer les activités des groupes vulnérables ; vii) former les jeunes dans le domaine de l'exploitation minière, pour faciliter leur recrutement dans les sociétés d'exploitation minière, promouvoir la production et la commercialisation des produits forestiers non ligneux ; et viii) améliorer la qualité de la dépense publique, accélérer la décentralisation, améliorer l'accès à l'information sur la gestion des affaires publiques, et poursuivre la réforme du système judiciaire.

1.4 Grands défis sectoriels

Malgré la mise en œuvre du DSRP, l'économie camerounaise n'a pas connu de changement structurel notable, elle continue de faire face à un certain nombre de défis qui pourraient empêcher l'atteinte des résultats escomptés. En effet, elle demeure fragile et entravée par des lacunes structurelles, relatives à la faible compétitivité du secteur productif et aux déficiences des facteurs de production clés que constituent les infrastructures et l'énergie.

Un secteur productif peu compétitif. Le principal défi à relever dans le secteur rural concerne le passage à une production rurale semi intensive et industrielle qui permettra : (i) d'assurer la sécurité et l'autosuffisance au niveau de la consommation interne, (ii) d'approvisionner l'industrie de transformation et de créer un marché et une consommation internes pour les filières extraverties et enfin, (iii) de développer les exportations et améliorer ainsi la balance commerciale. Faire passer la part de l'industrie manufacturière à environ 12% du PIB à l'horizon 2020 constitue le défi que le Gouvernement voudrait relever dans l'industrie camerounaise tandis que le défi dans le secteur des services sera un développement du secteur des services orienté vers l'utilisation intensive des TIC et des technopôles afin que le pays devienne un « exportateur net » de services. Enfin, le processus de négociation de l'APE, devant mener à la mise en place d'une zone de libre-échange entre l'UE et la CEEAC, met également en exergue un bon nombre de défis et d'enjeux cruciaux.

Des coûts des facteurs élevés. Les principaux facteurs de production, le capital physique et humain, présentent des déficiences structurelles que les stratégies sectorielles n'ont pas encore pu totalement résorber. Ainsi, dans le sous-secteur routier, qui monopolise plus de 85% du transport national, malgré des avancées importantes au plan opérationnel et stratégique, les moyens disponibles et les stratégies mises en place ne suffisent pas à résorber l'énorme déficit structurel entre l'offre et la demande : seulement 10% des 50 000 km environ que constitue le réseau national sont bitumés, et le pourcentage de réseau en bon état en 2005 était de 24%. Les faibles capacités de production et la vétusté des installations énergétiques actuelles freinent le développement des entreprises et des industries nationales, en même temps qu'elles ne constituent pas une incitation à investir dans un pays dont le potentiel hydroélectrique et gazier autorise pourtant de grands espoirs. Malgré les sensibles évolutions dans le domaine des TIC, des problèmes importants d'accès et de qualité demeurent, avec notamment une dorsale de fibre optique dont la mise en place et la commercialisation ne sont pas encore entièrement effectives, et un indice d'accès au numérique estimé à 0,16 en 2002 et le classant parmi les pays à faible accès.

1.5 Opportunités et menaces

Pour relever ces multiples défis qui l'interpellent, le Gouvernement camerounais est conscient de ses atouts, mais aussi des facteurs qui peuvent en constituer les risques. Parmi les atouts, figurent notamment les richesses naturelles, ainsi que l'ensemble des réformes déjà menées dans un pays où la stabilité des institutions est établie. Cependant, les différentes crises conjoncturelles internationales peuvent venir affaiblir un pays dont la structure de l'économie est encore fragile et où la plupart des risques identifiés dans le DSRP d'avril 2003 demeurent d'actualité.



Le DSRP d'avril 2003 avait identifié deux types de risques comme facteurs principaux : la résurgence des chocs exogènes et la persistance des rigidités structurelles. Les autorités camerounaises sont conscientes que ces deux problèmes ont effectivement entravé la bonne mise en œuvre du DSRP de première génération. Ces risques, qui se présentent de manière multiforme, demeurent toujours d'actualité au moment de l'élaboration du DSCE. Ils en constituent naturellement les risques principaux.

2. Vision et objectifs

2.1 Objectifs de développement à l'horizon 2035

Les orientations stratégiques nationales s'articulent autour de la vision à long terme (2035), dans laquelle s'inscrit la présente stratégie de croissance et d'emploi, qui couvre la première décennie de la vision. Pour renforcer la reprise économique amorcée depuis une décennie et l'asseoir durablement, le Gouvernement a élaboré un document de vision partagée du Développement au Cameroun à l'horizon 2035. Elle se formule ainsi qu'il suit : « LE CAMEROUN : UN PAYS EMERGENT, DEMOCRATIQUE ET UNI DANS SA DIVERSITE ». La volonté de devenir un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité intègre quatre objectifs généraux à savoir: (i) réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable ; (ii) devenir un pays à revenu intermédiaire ; (iii) atteindre le stade de Nouveau Pays Industrialisé et ; (iv) renforcer l'unité nationale et consolider le processus démocratique.

2.2 Objectifs de la stratégie de croissance et d'emploi

Le DSCE qui va couvrir les dix premières années de la vision à long terme sera centré sur l'accélération de la croissance, la création d'emplois formels et la réduction de la pauvreté. Il vise en conséquence à (i) porter la croissance à 5,5% en moyenne annuelle dans la période 2010-2020 ; (ii) ramener le sous emploi de 75,8% à moins de 50% en 2020 avec la création de dizaines de milliers d'emplois formels par an dans les dix prochaines années ; et (iii) ramener le taux de pauvreté monétaire de 39,9% en 2007 à 28,7% en 2020.

2.3 Considérations clés pour la mise en œuvre de la stratégie

Pour l'atteinte des objectifs sus-évoqués, le Gouvernement compte mettre en œuvre, de manière cohérente et intégrée : (i) une stratégie de croissance, (ii) une stratégie d'emplois, et (iii) une stratégie d'amélioration de la gouvernance et de la gestion stratégique de l'Etat. Certains éléments fondamentaux et transversaux peuvent être considérés comme clés et essentiels pour la mise en route de la stratégie : (i) relever progressivement de 20 à 30% (à l'horizon 2020) la part de l'investissement public dans les dépenses totales de l'Etat ; (ii) affecter des ressources massives aux grands projets afin de trancher avec le saupoudrage généralisé de l'investissement public ; (iii) procéder à des allègements importants sur les procédures de passation des marchés ; et (iv) élargir les options de politique économique en activant notamment toutes les possibilités d'usage de la politique monétaire.

3. Stratégie de croissance

3.1 Développement des infrastructures

Convaincu du rôle moteur des infrastructures dans la facilitation des échanges et la promotion d'une croissance forte et durable par la compétitivité que leur bonne qualité génère, le Gouvernement entend investir massivement dans les infrastructures au cours de la période de mise en œuvre de la stratégie.

Energie. A travers la réalisation des programmes d'entretien, de réhabilitation et de développement de la capacité énergétique du pays, le Cameroun compte successivement résorber définitivement le déficit structurel, accompagner les besoins énergétiques pour l'atteinte des objectifs de croissance escomptés, devenir un exportateur d'électricité et contribuer ainsi à l'équilibre de la balance



commerciale du pays. Il s'agira à l'horizon 2020 de porter les capacités de production du pays à 3 000 MW. Le programme d'aménagement dans le sous-secteur énergétique contient des actions de court, moyen et long termes, correspondant aux objectifs spécifiques précédemment déclinés. Parmi les actions de court terme, on peut citer notamment le barrage de Lom Pangar, la centrale thermique de Yassa et la centrale à gaz de Kribi. A moyen terme, sont envisagés le barrage de Memve'ele, les centrales de Nachtigal, Song Mbengue, Warak, Colomines et Ndockayo. A long terme, il est envisagé le développement de plusieurs sites présentant un potentiel à l'exportation d'énergie. Le coût global de ce programme décennal se chiffre à près de 5 853 milliards de francs CFA pour les ouvrages de production et de transport d'électricité par grands réseaux et 663 milliards de francs CFA pour le programme d'électrification rurale.

Bâtiment et Travaux Publics. Dans le sous-secteur routier, les orientations stratégiques à moyen et long termes du Gouvernement à l'horizon de la stratégie sont cohérentes avec le scénario ambitieux du Plan Directeur Routier et la stratégie sectorielle élaborés. Les opérations d'entretien routier vont permettre, à l'horizon de la stratégie, d'améliorer nettement le niveau de service (55% du réseau en bon état), grâce à la mise en place d'une stratégie pertinente d'intervention. La réhabilitation du réseau routier (2000 km de routes bitumées à réhabiliter d'ici 2020), ainsi que l'intensification du bitumage des routes en terre (plus de 3500 km à l'horizon 2020) viendront compléter ce dispositif. Les priorités d'intervention concerneront l'accompagnement des grands projets industriels et agro-pastoraux, les corridors régionaux (transafricaine, corridors nord-sud, réseau CEMAC), le réseau des routes nationales, ainsi que les grands projets d'infrastructure d'accompagnement au secteur privé (second pont sur le Wouri, boucle autoroutière Yaoundé-Douala-Bafoussam-Yaoundé). Des réformes institutionnelles importantes devront accompagner cette stratégie. Ainsi, un accent particulier devra être mis sur : (i) la responsabilisation et le renforcement de la maîtrise d'ouvrage routière (ii) le renforcement de la planification et de la programmation à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'intervention qui privilégie le respect des standards de travaux au détriment des opérations de saupoudrage, (iii) le renforcement du parc d'engins de génie civil, (iv) l'organisation du secteur privé afin de disposer d'un tissu d'entreprises et de bureaux d'études performants, (v) la recherche de matériaux ou de procédés susceptibles d'accentuer la pérennité des interventions, en entretien routier notamment et, (vi) le recours à chaque fois que possible, à des techniques à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) pour réduire les coûts et promouvoir l'emploi.

Transports. Le système des transports devra se fonder sur les atouts indéniables du pays afin de contribuer efficacement à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté. Une approche multimodale sera systématiquement privilégiée, afin de bâtir à moindre coût un réseau de transport intégré, performant, quadrillant tout l'espace national et résolument ouvert vers les pays voisins. Le Gouvernement mettra l'accent sur l'aménagement de nouvelles infrastructures portuaires et ferroviaires qui accompagneront les projets prioritaires porteurs de croissance. Il s'agira principalement de i) la construction d'un port en eau profonde à Kribi ; ii) la construction du port en eau profonde à Limbe ; iii) la construction du Yard pétrolier de Limbé ; et iv) l'aménagement de nouvelles voies ferrées (plus 1000 km) selon les standards internationaux.

Technologies de l'Information et de la Communication. Les objectifs stratégiques du domaine des Télécommunications/TIC à l'horizon 2020 seront notamment de : (i) porter la télé densité fixe à 45% et la télé densité mobile à 65% ; (ii) doter 40 000 villages de moyens de télécommunications modernes ; (iii) mettre à la disposition du public une offre d'accès à 2 Mb/s dans toutes les villes ayant un central numérique ; et (iv) multiplier par 50 le nombre d'emplois directs et indirects.

Postes et services financiers postaux. Dans ce domaine, la stratégie permettra d'organiser et de rendre significative à l'horizon 2020 l'offre publique et privée de service postal de manière à satisfaire pleinement la demande en quantité et en qualité à des prix abordables. Deux programmes doivent ainsi être menés à terme : (i) densifier le réseau et améliorer la couverture nationale postale en vue d'assurer un équilibrage géographique des services postaux, (ii) développer le service universel postal à l'effet de favoriser l'accès de tous aux services postaux.

Infrastructures de développement urbain et de l'habitat. Le défi dans ce domaine est de créer un espace économique national intégré. Il s'agit non seulement de maîtriser le développement des villes (taux d'urbanisation de 57,3% en 2020) et d'en faire des centres de production et de consommation nécessaires à l'essor du secteur industriel, mais également de promouvoir l'émergence des agglomérations périphériques, le développement des villes moyennes ou secondaires capables de structurer les activités économiques dans l'espace urbain et de concourir au développement des zones



rurales environnantes. Pour atteindre ces objectifs, six stratégies ont été identifiées : (i) l'entretien et la réhabilitation des infrastructures urbaines, (ii) le développement des infrastructures urbaines (construction de 150 km de voiries et construction de 17000 logements sociaux), (iii) l'amélioration de l'accès aux services urbains de base, (iv) la maîtrise de l'occupation du sol, (v) la protection des groupes sociaux vulnérables et, (vi) le renforcement des capacités institutionnelles du secteur.

Eau et assainissement. L'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement de base en milieu rural est limité. Le Gouvernement entend par conséquent, améliorer cette situation, porter à 75% en 2020 le taux d'accès à l'eau potable et pour cela : (i) réhabiliter les infrastructures existantes réalisées dans leur très grande majorité depuis plus de 20 ans ; (ii) réaliser des extensions des réseaux existants qui n'ont pas suivi le rythme d'expansion urbain et démographiques ; (iii) favoriser la réalisation des programmes des branchements à grande échelle. En milieu urbain, l'option retenue par le Gouvernement, notamment dans la lettre de politique d'hydraulique urbaine d'avril 2007 est le partenariat public – privé et la création de deux entités chargées respectivement des infrastructures et de la distribution. En milieu rural, la politique d'approvisionnement a pour principaux objectifs : (i) une meilleure planification des ouvrages en répondant à la demande, augmentant la couverture des services et évitant les incohérences ; (ii) une pérennisation des investissements réalisés en améliorant l'entretien, sécurisant le financement et prévoyant le financement du renouvellement et, (iii) une moindre dépendance vis-à-vis de l'Etat afin d'asseoir le développement du secteur sur toutes les forces disponibles.

Gestion domaniale. Dans la perspective de l'émergence du Cameroun, les autorités entendent élaborer une stratégie nationale de gestion du patrimoine foncier national avec un regard spécifique sur le patrimoine administré ou géré par l'Etat. Le DSCE a pour ambition de juguler les causes ayant entravé la gestion rationnelle dudit patrimoine par la détermination des objectifs globaux ci-après : i) lever la contrainte foncière pour faciliter le développement des infrastructures et améliorer le climat des affaires; ii) rationaliser l'allocation des ressources foncières et améliorer la gouvernance du patrimoine de l'Etat ; iii) renforcer les capacités des administrations en charge des domaines, des affaires foncières et du patrimoine de l'Etat ; et iii) faciliter l'intégration régionale et soutenir la mise en œuvre de la décentralisation.

3.2 Modernisation de l'appareil de production

Secteur rural. Après l'adoption en 2005 de la stratégie de développement du secteur rural et les résultats mitigés atteints lors de sa mise en œuvre, le Gouvernement entend lancer un vaste programme d'accroissement de la production agricole en vue de satisfaire non seulement les besoins alimentaires des populations, mais également des agro-industries. Dans ce cadre, il procèdera à la modernisation de l'appareil de production. Il s'agira de : (i) rendre accessible et disponible les facteurs de production notamment la terre, l'eau et les intrants agricoles ; (ii) promouvoir l'accès aux innovations technologiques à travers notamment le renforcement de la liaison recherche/vulgarisation ; et (iii) développer la compétitivité des filières de production.

Le Gouvernement compte mettre l'accent sur le développement d'hyper extensions agricoles dans les différentes régions du pays selon leurs spécificités agro écologiques afin de réaliser des rendements d'échelle et d'accroître substantiellement la production. Cette action sera accompagnée par une forte activité de désenclavement des zones de production pour permettre le plein épanouissement des plantations et productions paysannes.

Exploitation minière. Les objectifs poursuivis dans le secteur visent à favoriser et à encourager la recherche, l'exploitation et la transformation des ressources minérales nécessaires au développement économique et social du pays. Afin de valoriser le potentiel minéral existant, les autorités entendent notamment mettre en place une société nationale minière qui établira des joint-ventures avec des partenaires privés, améliorer la connaissance des investisseurs privés nationaux et étrangers sur le potentiel géologique et minier du pays en mettant à leur disposition des cartes et données géologiques fiables, développer des programmes de formation pour les nationaux dans les métiers de l'industrie minière.



Artisanat et économie sociale. L'objectif du Gouvernement est d'améliorer la performance et la rentabilité de l'économie sociale. A ce titre, les autorités s'engagent à (i) créer un environnement politique institutionnel, juridique et réglementaire propice au développement de l'entrepreneuriat collectif au Cameroun, (ii) développer des ressources humaines capables d'impulser l'essor de cette composante, (iii) promouvoir l'entrepreneuriat collectif, de groupe, comme l'une des stratégies fiables par la création et l'épanouissement d'organisations, d'entreprises de l'économie sociale viables permettant de lutter efficacement contre la pauvreté tout en promouvant la croissance économique. De plus, le Gouvernement est résolu à rendre l'artisanat plus attractif à travers l'appui à l'organisation et à la structuration du secteur, le renforcement des capacités des artisans et le confortement de l'entreprise artisanale dans son environnement économique, ainsi que l'amélioration du système de commercialisation

Industrie et services. Le Gouvernement s'engage à procéder aux réformes requises pour rendre l'environnement de ces secteurs plus attractif, puis de mettre en place un dispositif opérationnel d'incitation et d'accompagnement de l'investissement privé, afin que celui-ci puisse effectivement jouer son rôle moteur dans la croissance économique. Il s'agira notamment de combler le déficit en infrastructures, de réduire les difficultés d'accès aux financements, de déployer sur le long terme un programme général de développement des filières de production et, sur le moyen terme et en liaison avec certains partenaires au développement, des programmes spéciaux d'impulsion de la compétitivité dans certaines filières à fort potentiel de croissance et de mise à niveau des entreprises, notamment des PME et PMI.

3.3 Développement humain

Les stratégies de développement du secteur social permettront, non seulement d'améliorer les conditions de vie des populations, mais aussi de disposer d'un capital humain solide, capable de soutenir la croissance économique. Ainsi, les autorités vont poursuivre la réalisation des investissements en faveur des différentes catégories sociales, dans les domaines de la santé, l'éducation et la formation professionnelle avec une attention particulière pour les jeunes et les femmes, ainsi que pour l'encadrement et la prise en charge des autres groupes socialement fragilisés.

Santé. L'amélioration de l'état de santé des populations demeure à la fois un objectif de développement social et de croissance économique. Le Gouvernement compte atteindre cet objectif à travers la mise en œuvre de la stratégie sectorielle actualisée de la santé et en conformité avec les OMD. Cette stratégie vise essentiellement l'accès universel aux services et soins de santé de qualité à travers l'amélioration de l'offre et le financement de la demande. L'objectif est de réduire d'un tiers la charge morbide chez les pauvres et les populations les plus vulnérables ; de deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans et de trois quarts la mortalité maternelle, de 50% la prévalence du VIH/SIDA et ramener le taux de décès associé au paludisme à moins de 10% à l'horizon de la stratégie. Le déroulement de cette stratégie se fera à travers quatre domaines d'intervention, à savoir : (i) santé de la mère, de l'adolescent et de l'enfant, (ii) lutte contre la maladie, (iii) promotion de la santé et (iv) viabilisation du district de santé. Ces interventions basées sur l'offre, seront complétées par des actions fortes de stimulation de la demande, telles la mutualisation du risque maladie à travers la promotion des mutuelles de santé et la couverture d'au moins 40% de la population par un système de partage du risque maladie.

Education et formation professionnelle. Le Gouvernement entend mettre un accent sur la formation du capital humain, notamment à travers (i) un enseignement fondamental de qualité couvrant le cycle primaire et le premier cycle du secondaire ; (ii) un enseignement secondaire de deuxième cycle de qualité reposant sur un équilibre dynamique entre l'enseignement général et l'enseignement technique, et préparant aux études supérieures dans les filières prioritaires pour le développement ; (iii) une formation professionnelle reposant sur un dispositif modernisé et considérablement renforcé pour pouvoir dispenser aux élèves sortant des cycles d'enseignement fondamental et secondaire un paquet solide de connaissances axées sur la maîtrise des savoir-faire requis sur le marché de l'emploi et préparant les bénéficiaires à la création d'emplois, (iv) un enseignement universitaire professionnalisé ; (v) une formation continue étendue et doublée d'un système de valorisation des acquis de l'expérience ; et (vi) la maîtrise réelle des effectifs indispensables pour garantir la qualité de l'enseignement, ce qui suppose la définition d'un système de régulation des flux transparent et crédible, le renforcement du



dispositif d'orientation scolaire et la revalorisation de la grille des salaires des métiers techniques.

Les actions visant le développement de l'éducation et de la formation professionnelle concernent : (i) l'amélioration de l'accès à l'éducation de base, (ii) l'amélioration de la qualité des enseignants et de leurs conditions de travail, (iii) les choix des programmes appropriés et (iv) l'accroissement et la maintenance des infrastructures scolaires. De même que dans le domaine de la santé, l'Etat, tout en poursuivant la couverture scolaire dans les zones rurales, veillera à une gestion rationnelle et efficace quant à l'implantation des écoles dans des sites viabilisés bénéficiant d'autres services (eau, énergie, structures sanitaires, téléphone) pour permettre aux personnels enseignants de pouvoir travailler dans des conditions acceptables.

Genre. Pour la promotion du genre, le Gouvernement va poursuivre la sensibilisation des parents et de la communauté notamment dans les zones rurales à fortes pesanteurs des coutumes traditionnelles pour permettre à la jeune fille de bénéficier des mêmes conditions d'accès à l'éducation. Dans le même souci, l'Etat et la communauté veilleront à une représentativité équitable des filles, tous secteurs confondus pour ce qui est de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur ou de l'accès à l'emploi.

Protection sociale. Dans le but de consolider les acquis et d'élargir le champ de la sécurité sociale, le Gouvernement entend réformer le dispositif central de protection sociale au Cameroun. L'objectif est d'intégrer progressivement l'ensemble des catégories sociales jusqu'ici en marge du système. Une loi cadre devrait très rapidement redéfinir les principes, les institutions et les mécanismes de couverture et de financement de la sécurité sociale au Cameroun.

Solidarité nationale. Le Gouvernement poursuivra la mise en place des structures spécialisées pour les personnes handicapées et autres personnes vulnérables. Il entend, à travers la mise en œuvre de l'approche vulnérable, améliorer leur accès aux formations dans tous les secteurs, faciliter davantage leur insertion professionnelle, afin de réduire leur dépendance. Des aménagements spéciaux pour leur accès dans les édifices et des appuis financiers pour la promotion de l'auto-emploi feront l'objet d'une attention particulière.

3.4 Intégration régionale et diversification des échanges commerciaux

Afin de soutenir une croissance durable et créatrice d'emplois, la politique de développement et de diversification des échanges commerciaux du Cameroun, s'inscrira dans une perspective de renforcement de l'intégration sous régionale et régionale, puis vers la recherche des débouchés dans les marchés européens, américains ou asiatiques. Elle sera basée principalement sur des produits de la terre en tirant avantage de l'environnement et de l'écologie plutôt favorables et surtout, en passant du stade des produits bruts pour des produits transformés.

Intégration régionale. Le premier challenge est la consolidation de l'espace CEMAC en veillant à tirer le maximum des avantages des dispositions des traités en matière de libre circulation des hommes et des biens. A cet effet, la responsabilité du Gouvernement camerounais reste entière pour impulser cette dynamique d'intégration et s'imposer en assumant sans ambages son leadership dans la sous région. Le second défi est le marché de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale avec des marchés à fort potentiel de développement comme celui de la République Démocratique du Congo et l'Angola. Le troisième enjeu est celui de l'intensification des relations économiques avec le Nigeria et leur canalisation vers les circuits formels. La politique de développement des échanges commerciaux pourra par la suite s'étendre à la sous région Afrique de l'Ouest, à l'Afrique australe, à l'Afrique de l'Est et du Nord.

Coopération Nord-Sud. Les autorités veilleront à la consolidation des marchés européens avec les échanges des produits « traditionnels » composés de matières premières brutes ou de première transformation (bois, cacao, café, banane, hévéa, etc.) en sortie et des produits industriels lourds en entrée. La signature récente de l'accord de partenariat économique (APE) avec l'Union Européenne va progressivement instaurer une zone de libre échange entre les pays ACP et les pays membres de l'Union Européenne. Quant au marché nord américain, le Cameroun entend désormais tout mettre en œuvre pour tirer avantages des dispositions de l'AGOA qui offrent des opportunités d'exportations surtout dans le textile et les produits culturels.



Echanges avec les pays émergents. Les marchés sud américain et asiatique devront être explorés et négociés dans le contexte des pays émergents en quête de positionnement stratégique et de rayonnement politique et diplomatique. L'option de coopération gagnant-gagnant prônée par les pays faisant partie de ce groupe (Chine, Brésil, Inde, Corée, etc.) et la forte densité de la population que concentre ces pays en font des partenaires de choix pour le développement des échanges commerciaux.

3.5 Financement de l'économie

Fiscalité. Conscient de ce qu'aucune relance économique durable ne peut être envisagée sans une réelle politique de financement des investissements, le Gouvernement entend renforcer les mesures prises dans le cadre des programmes précédents, ces dernières constituent la trame de fond d'une fiscalité à la fois d'attrait de l'épargne et d'allègement du coût de l'accès au financement. Les autorités veilleront à la prise en compte des avantages consacrés dans le cadre des régimes du Code des investissements et de la zone franche, lors de l'élaboration des textes d'application de la Charte des investissements, laquelle a posé le principe de l'abrogation des régimes sus évoqués.

Système bancaire. L'Etat entend aux côtés de ses partenaires de la CEMAC, tout mettre en œuvre pour résorber la surliquidité bancaire afin que celle-ci profite à des crédits d'investissement à moyen et long terme. Le cas échéant, l'Etat proposera à la régulation monétaire des actions incitatives et persuasives afin d'accroître l'intérêt des banques à privilégier le financement de l'investissement privé par rapport aux services ordinaires de banque.

Microfinance. En vue de la consolidation et de l'extension de services financiers de base ainsi que de l'amélioration de la qualité des prestations fournies des Etablissements de Micro Finance (EMF), le Gouvernement entend : (i) intensifier les actions de formation des promoteurs, des dirigeants et des employés des EMF ; (ii) mettre en place un premier niveau de supervision et de contrôle des EMF par l'autorité monétaire nationale, compatible avec la réglementation COBAC ; et (iii) renforcer davantage la monétarisation de notre économie, notamment par l'extension de l'automatisation des systèmes de paiement aux EMF.

Renforcement de la mobilisation de l'épargne nationale. Les axes d'action de cette politique comprendront, notamment : (i) l'évolution des institutions de microfinance vers un statut de banques de proximité, (ii) la dynamisation des marchés financiers locaux, (iii) la mobilisation accrue des ressources de la diaspora et, (iv) la création des institutions financières spécialisées.

Stratégie d'endettement. Les grandes orientations de la stratégie d'endettement concernent la prise en charge respectivement du Programme de convergence et de la crise crédits/liquidités. Pour ce qui est du programme de convergence, le Gouvernement mènera une politique d'endettement prudente et veillera à une gestion soutenable de la dette publique assise sur une stratégie d'endettement cohérente avec le cadre macroéconomique et les objectifs budgétaires à moyen terme. Par ailleurs, le Gouvernement continuera à négocier de bonne foi avec ses créanciers privés qui avaient refusé l'opération du rachat de dettes proposé en 2003, afin d'apurer la dette du Club de Londres, sans perdre de vue la comparabilité du traitement. Le Gouvernement poursuivra sa politique volontariste de paiement sans retard du service de la dette publique ; ce qui permettra de restaurer la confiance des opérateurs économiques et des partenaires, mais aussi de ne pas accumuler des nouveaux arriérés.

4. Stratégie de l'emploi

La stratégie de croissance et d'emploi adresse la question de l'emploi en trois principaux axes à savoir: (i) l'accroissement de l'offre d'emplois décents ; (ii) la mise en adéquation de la demande d'emploi ; et (iii) l'amélioration de l'efficacité du marché.

4.1 Accroissement de l'offre d'emplois

Emplois salariés Le Gouvernement compte essentiellement sur le développement des PME pour relever l'immense défi de l'emploi. Il entend en particulier s'attaquer au sous emploi visible dont le taux est estimé à 11% de la population active occupée. L'objectif à l'horizon 2020 est de résorber complètement le sous emploi visible et de maintenir le taux de chômage élargi à moins de 7%. La mise en place de programmes spécifiques de création d'emplois en faveur des couches sociales les plus



défavorisées (jeunes, femmes, groupes vulnérables et personnes handicapées) ainsi dans la fonction publique viendra compléter l'offre d'emplois décents.

Auto-emplois ciblés : Les autorités comptent promouvoir l'auto emploi pour accompagner le développement des secteurs porteurs de croissance notamment dans le secteur rural, de l'artisanat et des services. Il en attend spécifiquement une contribution importante à la réduction à moins de 50% du sous-emploi visible et à la migration du secteur informel vers le secteur formel de l'économie. Dans le secteur rural, en cohérence avec la politique de développement de grandes exploitations agricoles, des mesures incitatives seront prises pour faciliter l'installation des diplômés des écoles d'agriculture à travers : (i) la formation au montage de projets agricoles d'envergure ; (ii) la facilitation de l'accès aux crédits ; et (iii) la facilitation de l'accès aux intrants agricoles modernes.

Par ailleurs, la réalisation de certains grands projets entraîne souvent le développement des activités connexes dont les habitants des localités riveraines devront tirer profit. Ainsi, des formations spécifiques, selon la nature des projets, seront développées en vue de faciliter l'insertion de ces populations dans ces activités. Au vu de l'immense potentiel dont dispose l'artisanat, le Gouvernement entend le revaloriser dans toutes ses composantes, pour en faire un espace véritablement attractif générateur d'emplois, de revenus et de croissance. Dans le secteur des services, des programmes spécifiques, en appui à la stratégie de développement des filières porteuses (confection, tourisme etc.), seront mis en œuvre pour favoriser l'installation des jeunes issus des établissements de formation professionnelle.

Migration du secteur informel vers le secteur formel : la stratégie portera principalement sur l'accompagnement des acteurs du secteur informel pour organiser leurs activités en très petites entreprises (TPE) à travers : (i) une réglementation souple sur la fiscalité ; (ii) la facilitation de l'enregistrement administratif y compris la sécurité sociale ; (iii) la formation dans le but d'aider ces acteurs à mieux suivre leurs activités par la tenue d'une comptabilité légère ; et (iv) l'aide à l'installation et aux financements.

Mise en place d'un cadre général incitatif : La stratégie qui sera adoptée dans le but de permettre au secteur privé de jouer son rôle économique en termes de création d'emplois se déclinera suivant deux volets : (i) réactiver le cadre de concertation tripartite existant entre les administrations économiques, les différents acteurs du secteur privé, et la société civile afin de passer en revue et de lever les facteurs de blocage à la création d'emplois ; (ii) mettre en œuvre un ensemble de mesures incitatives permettant de faciliter la création d'emplois.

Mise en œuvre de la stratégie de promotion des approches HIMO. Quatre (04) volets ont été identifiés : (i) le développement d'un environnement politique institutionnel favorable aux approches HIMO ; (ii) le renforcement des capacités des acteurs impliqués ; (iii) la promotion de l'application des approches HIMO dans les investissements publics ; et (iv) l'amélioration des connaissances sur les approches HIMO. En particulier, dans le domaine des BTP, la stratégie consistera à utiliser les approches HIMO dans les domaines tels que l'entretien des routes rurales et les constructions civiles.

4.2 Mise en adéquation de la demande d'emplois

La stratégie sera basé sur l'augmentation et la diversification de l'offre de formation à travers : (i) l'amélioration et la standardisation des référentiels de formation par la création d'environ 30 référentiels de formation par an ; (ii) la diversification des modes de formation et des filières de formation en tenant compte des secteurs porteurs ; (iii) la réduction des disparités dans l'accès (zones géographiques, genre, groupes spécifiques) par la réforme et la restructuration en profondeur de la carte des institutions publiques de formation professionnelle ; et (iv) le développement de la formation des formateurs par la création d'un centre de développement des compétences. Le deuxième pilier de la mise en adéquation de la demande consistera en l'optimisation du rendement interne et externe du système de formation. Le Gouvernement compte également améliorer la gestion du système de formation professionnelle, en sollicitant en particulier la participation des milieux professionnels et des entreprises.



4.3 Amélioration de l'efficacité du marché de l'emploi

L'objectif visé est de rendre transparent le marché de l'emploi et de réussir l'insertion professionnelle du plus grand nombre de demandeurs d'emplois. Pour cela, il faudra : (i) amener de plus en plus les entreprises à exprimer leurs besoins en ressources humaines de manière mieux articulée et à travers des circuits formels, afin de se donner le maximum de chances de trouver sur le marché les profils exigés ; (ii) accompagner les demandeurs d'emplois à bien définir leurs projets professionnels et augmenter ainsi leurs chances de trouver rapidement un emploi; et (iii) assurer une bonne communication sur les tendances et évolutions du marché de l'emploi et une bonne information des acteurs.

Le renforcement des circuits formels de placement des demandeurs d'emplois passera par l'intensification des campagnes de prospection des entreprises organisées par le Fonds National de l'Emploi et d'autres structures et un suivi rigoureux des placements effectués. Des dispositions incitatives et au besoin contraignantes seront mises en place pour amener les entreprises à faire connaître en priorité leurs besoins en main d'oeuvre aux structures publiques et privées agréées chargées de l'accueil des demandeurs d'emplois.

Pour ce qui concerne l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'emplois, une première priorité consistera à renforcer les capacités d'accueil et d'orientation professionnelles par le rapprochement du Fonds National de l'Emploi (FNE) avec d'autres structures publiques, de manière à créer des agences de l'emploi dans tous les départements du pays et de les doter en ressources humaines qualifiées. Enfin, un mécanisme de mise en œuvre et de suivi/évaluation de la stratégie de l'emploi s'effectuera à un double niveau stratégique et opérationnel.

5. Gouvernance et gestion stratégique de l'Etat

5.1 Gouvernance et état de droit

Deux objectifs majeurs sont poursuivis dans le cadre de la gouvernance et de l'Etat de droit : (i) garantir à tous un meilleur respect des droits individuels et des libertés publiques et (ii) renforcer la gestion des affaires publiques. Pour atteindre les objectifs sus évoqués, les autorités comptent articuler leurs interventions autour des quatre axes a) le renforcement de l'Etat de droit et de la sécurité des personnes et des biens ; b) l'amélioration de l'environnement des affaires ; c) le renforcement de la lutte contre la corruption et les détournements de fonds ; d) l'amélioration de l'information et du contrôle citoyen de la gestion des affaires publiques.

Renforcement de l'état de droit et de la sécurité des personnes et des biens. Dans l'optique de l'amélioration de l'environnement socio politique du Cameroun, et afin de rétablir la confiance et la sérénité des citoyens et des investisseurs, les autorités entendent œuvrer en vue de : i) l'amélioration du système électoral ; ii) l'amélioration de l'accès et de la qualité du service de la justice ; iii) la consolidation du dispositif national de promotion et de protection des droits humains ; et iv) le renforcement du maintien de l'ordre et la sécurité aux frontières.

Amélioration de l'environnement des affaires. S'agissant du cadre des affaires, l'action du Gouvernement portera notamment sur le renforcement du suivi et du dialogue sur le climat des affaires avec le secteur privé, la poursuite de l'harmonisation du cadre juridique avec le droit OHADA et la mise en œuvre de la charte des investissements.

Renforcement de la lutte contre la corruption et les détournements de fonds. Pour réduire la corruption de manière significative, le Gouvernement s'engage à intensifier les actions visant à combattre le phénomène à travers le renforcement des mécanismes de lutte avec l'implication effective de l'exécutif, du législatif et du judiciaire.

Amélioration de l'accès du citoyen à l'information. Dans ce volet, les autorités comptent axer principalement leurs actions sur (i) le renforcement du suivi participatif de la gestion des affaires publiques, (ii) la diffusion systématique des informations sur les actes publics, notamment les projets de développement, les rapports de suivi-évaluation et d'audit (iii) l'intensification des radios communautaires rurales, au vu des impacts positifs observés lors de la période de mise en œuvre du DSRP d'avril 2003.



5.2 Gestion stratégique de l'Etat

Approfondissement du processus de décentralisation. Les autorités entendent, au-delà de la mise en place effective des régions, conduire à terme et dans les meilleurs délais le processus de transfert des compétences et des ressources aux CTD, procéder au renforcement des capacités des élus et techniciens locaux des CTD pour l'émergence d'une véritable fonction publique locale et de l'administration en charge de la décentralisation et, au renforcement du rôle économique des CTD. La planification, qui est une compétence reconnue par la loi aux régions et aux communes, sera en particulier promue par l'instauration systématique de plans de développement pour les communes et pour les régions, plans qui serviront de cadre de dialogue, de mise en cohérence et d'accueil des appuis de l'Etat central au développement régional et local.

Poursuite de la modernisation de l'administration publique. Les autorités entendent poursuivre la modernisation de l'administration publique et en faire un instrument au service du développement à travers notamment l'amélioration du cadre institutionnel, de la gestion administrative et de la gouvernance. Dans cette optique, l'accent sera mis sur le renforcement des capacités en matière de planification stratégique (stratégies sectorielles et CDMT, plans de développement locaux, gestion du cycle de projet), de régulation de l'économie et de gestion des finances publiques (PMFP).

Gestion des ressources humaines de l'Etat. La maîtrise des effectifs et de la masse salariale de la fonction publique, pour en réduire le coût et relever son rendement, reste un objectif à atteindre au regard des actions qui doivent encore être menées dans ce domaine. Sur ces sujets, les autorités entendent poursuivre les actions en cours ou envisagées et visant la modernisation et l'efficacité de la Fonction Publique à travers l'amélioration du cadre institutionnel, le toilettage des procédures de gestion administrative et la promotion de la bonne gouvernance.

Protection de l'espace économique national. En réaction aux phénomènes liés au commerce illicite qui entravent le développement de l'appareil de production nationale, les autorités entendent dans le cadre de cette stratégie, renforcer les mécanismes de lutte contre la fraude, la contrebande et les grands trafics internationaux dans un triple objectif de facilité, de sécurité et de contrôle des normes de qualité.

6. Cadrage macroéconomique et budgétaire

Le cadrage macroéconomique et budgétaire permet d'analyser les implications chiffrées des orientations retenues dans le DSCE sur : (i) le profil de la croissance globale ainsi que les contributions sectorielles, les niveaux d'investissement et le financement de l'ensemble de l'économie, (ii) le profil de la dépense publique émanant de l'allocation des ressources budgétaires aux secteurs pour financer les programmes prioritaires identifiées et, (iii) les perspectives de création d'emplois et de réduction de la pauvreté. Cette analyse comporte trois étapes : (i) la simulation d'un cadre de référence, (ii) la simulation d'une variante plus « volontariste » assise sur la vision avec pour finalité de faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035 et (iii) une analyse des risques.

La simulation d'un cadre de référence. Le taux de croissance annuel du PIB non pétrolier dans le scénario de référence atteindrait une moyenne annuelle de 5,7% entre 2010 et 2020 contre 4% au cours des dix dernières années, soit un gain de plus de 1,7 point de croissance l'an. Le secteur primaire connaîtrait une croissance de 5% en moyenne annuelle sur la période 2010-2020 avec un pic de 5,5% en 2015. L'agriculture vivrière constitue le principal moteur de cette croissance et représente à lui seul 70% du PIB du secteur. La contribution du secteur secondaire serait soutenue sur la période 2010-2020 avec une croissance moyenne annuelle de 5,2%, principalement du fait de la mise en œuvre des grands projets énergétiques ainsi que du regain d'activité dans le secteur des BTP, qui entraîneront une relance à moyen terme des activités des industries manufacturières. Le secteur tertiaire connaîtra un dynamisme à cause du regain d'activité des autres secteurs. L'amélioration de l'infrastructure routière et portuaire boosterait l'activité des transports. Il en serait de même de la mise en service de la fibre optique sur les télécommunications. De ce fait, il est anticipé une croissance annuelle moyenne dans ce secteur, de 6% entre 2010 et 2020, contre 5,5% au cours des dix dernières années.

La croissance économique demeure soutenue par la demande intérieure. Parallèlement, les consommations publique et privée restent soutenues sur la période, la part de la consommation privée dans le PIB se situant à 70,1% en 2020. En ce qui concerne le commerce extérieur, le recul de la production pétrolière contribuerait au ralentissement des exportations jusqu'en 2010, puis cette



tendance serait atténuée par les perspectives d'entrée en production des nouveaux champs ainsi que l'augmentation de la production des principales cultures d'exportation grâce aux bonnes performances prévues dans l'agriculture industrielle et d'exportation. En volume, les importations vont progresser de 6,2% sur la période 2010-2020 du fait de la réalisation des grands projets d'infrastructures. On assisterait à une dégradation de la balance commerciale sur la période suite aux importations des biens d'équipement. A la suite de la reprise attendue en 2010, l'inflation devrait revenir à son niveau historique des dix dernières années, soit 2,5% à moyen terme.

Malgré les perspectives à la baisse de la production pétrolière et l'entrée en vigueur des APE¹, les recettes totales se maintiendront au dessus de 15% du PIB à l'horizon 2020. Le ratio des recettes non pétrolières sur le PIB va évoluer de 12,3% en 2008 à 13,1% en 2020. Le taux de pression fiscale se maintiendrait au dessus de 11% dans la perspective des efforts de mobilisation des recettes des administrations fiscales. Ainsi, le solde primaire hors pétrole s'améliorerait de 2,1 points, passant de -5,8% en 2008 à -3,7% du PIB en 2020. Quant aux investissements financés sur ressources intérieures, ils enregistrent un gain de 0,9 point, passant de 5,5% en 2008 à 6,4% en 2015, avant de se stabiliser autour de 6,2% au terme de la stratégie. Leur part dans les dépenses totales va passer de 30,9% en 2010 à 36,4% en 2020.

En matière de politique monétaire, l'Etat puisera un peu plus dans ses réserves, diminuera ses dépôts auprès du système bancaire, ou utilisera les possibilités de recours aux avances statutaires. Il est attendu un accroissement continu du crédit à l'économie qui passera de 12,2% du PIB en 2009 à 14,6% en 2020. Parallèlement à la croissance du PIB, le ratio de la masse monétaire au PIB gagne 1,2 point sur la même période passant de 20,2% du PIB en 2008 à 21,4% en 2020.

La simulation d'une variante « volontariste » assise sur la vision. Ce scénario est basé sur l'hypothèse de la pleine réalisation des objectifs de la vision de développement à l'horizon 2035. A court terme les profils de croissance obtenus dans les deux scénarii ne diffèrent pas de façon significative compte tenu des délais nécessaires pour la mise en œuvre effective des différents programmes d'investissement. Par contre, en moyenne sur la période 2012-2020, l'écart de croissance du PIB non pétrolier est de 2,5% entre les deux scénarii. Bien plus, entre 2016 et 2020, le taux de croissance annuel est de 9,5%, soit 3,6% au dessus de celui du scénario de référence.

Les investissements croissent de 13,8% entre 2010 et 2020 contre 9,1% dans le scénario de référence. Cette évolution se traduit par un taux d'investissement plus important qui se situera à 31,0% contre 23,4% dans le scénario de référence. La forte croissance du PIB hors pétrole dans le scénario de la vision par rapport au scénario de référence permet de dégager des ressources internes additionnelles significatives, qui seront néanmoins insuffisantes pour soutenir la croissance des dépenses. En effet, l'écart des dépenses entre les deux scénarios se creuse progressivement, du fait de l'évolution des dépenses en capital, de 3 points de PIB supérieure à celle du scénario de référence.

L'analyse de risque. Elle consiste en conséquence à modifier certaines hypothèses clés de ce scénario aux fins d'en mesurer l'impact sur le cadre macroéconomique et budgétaire, l'emploi et la pauvreté. Les risques portent ici sur le retard dans l'exécution des projets énergétique ou sur un décalage de mise en œuvre des grands projets du BTP. Le retard d'exécution des projets énergétiques induirait dans la période un taux de croissance moyen de l'offre d'énergie de 7% au lieu de 14% initialement programmé. Le taux moyen de croissance annuel du PIB subirait une baisse d'environ 0,5 point par an soit 5 points de croissance en dix ans. Au niveau des finances publiques, les pertes en termes de recettes non pétrolières seraient de l'ordre de 60 milliards de FCFA en moyenne par an sur la période 2010-2020, par rapport au scénario de référence. De même, une simulation réduisant de moitié la croissance des BTP sur la période 2009-2020 (retards concernant le port en eau profonde de Kribi et les projets routiers, notamment), induit un fléchissement de la croissance du PIB d'environ 0,4 point par an en moyenne, soit une perte de 4 points de croissance en 10 ans. En termes de finances publiques, les pertes se chiffrent à 50 milliards en moyenne annuelle entre 2010 et 2020 par rapport au scénario de référence.

Par ailleurs, l'impact de la signature de l'APE sur les finances publiques sera perceptible à moyen et long termes et se traduira par des pertes fiscales nettes. La simulation de l'impact de cet accord sans la

¹ Une étude commanditée par le MINEPAT pour quantifier l'impact des APE sur le commerce extérieur et les finances publiques a estimé que les pertes de recettes vont passer de 3,9 milliards en 2010 à 168,2 milliards en 2023



mise en œuvre de son volet développement et mise à niveau des entreprises locales montre des pertes cumulées de 547,7 milliards de FCFA sur la période 2010-2020 de recettes non pétrolières, dont 459,6 milliards entre 2015 et 2020. Ce gap représenterait en moyenne 0,4% du PIB sur cette dernière période. Cette situation aggraverait le besoin de financement qui passerait de 216,3 milliards en 2010 à 1167,5 milliards en 2020.

L'impact sur la pauvreté, les autres OMD et l'emploi. Des simulations ont été effectuées pour évaluer les conséquences des différents profils de croissance et des choix budgétaires sur l'évolution à moyen terme de la pauvreté et des autres indicateurs des OMD. Le taux de pauvreté monétaire passerait de 39,9% en 2007 à 28,7 en 2020. Sous les hypothèses du scénario de la vision, la cible des OMD (25%) serait atteinte en 2017. Sur la base des hypothèses de développement du secteur rural dans le scénario de référence, le pourcentage des enfants de moins de cinq ans présentant une insuffisance pondérale pourra se réduire à l'horizon de la stratégie pour se situer à 13,3% en 2015 et à 10,2% en 2020. Ce pourcentage pourrait approcher la cible des OMD (8%) à l'horizon 2020. Sous le scénario de référence, le taux net de fréquentation dans le primaire convergera vers la cible de 100% à l'horizon de la stratégie après s'être établi à 88,6% en 2015. Sur cette base et sous l'hypothèse de la mise en œuvre efficiente de la stratégie de santé, le taux de mortalité maternelle connaîtra un renversement de tendance pour se situer à 410 en 2015 et atteindre la cible en 2019. En considérant le scénario de la vision, le taux de mortalité maternelle passera à 392 à l'horizon 2015 et atteindra la cible dès 2017.

Sur la base de la relation entre la croissance de l'activité et la création des emplois, une simulation des taux de croissance de l'emploi sur la période 2010-2020 a été réalisée. Au cours de la période de la mise en œuvre de la stratégie, il est anticipé que le profil de croissance du scénario de référence donne lieu à une création nette d'environ 495 000 emplois en moyenne annuelle (contre 690 000 pour le scénario vision). Une analyse en termes d'emplois formels ressort une création nette d'environ 90 000 emplois par an sur la période.

7. Cadre institutionnel et mécanismes de mise en œuvre de suivi du DSCE

7.1 Cadre institutionnel de mise en œuvre

Tenant compte du rôle du DSCE comme stratégie nationale de développement et cadre de référence de l'action du Gouvernement au cours de la période visée, le cadre institutionnel de sa mise en œuvre sera placé sous l'autorité directe du Chef du Gouvernement, sous la forme d'un Comité Interministériel de Suivi du DSCE. Son rôle principal sera de superviser globalement la mise en œuvre du DSCE, de veiller constamment à aligner l'ensemble des actions sectorielles du Gouvernement sur les priorités définies dans la stratégie, de définir la mobilisation des ressources nécessaires à sa mise en œuvre, d'orienter en conséquence la programmation budgétaire et d'apprécier les résultats et les effets et impacts de la mise en œuvre du DSCE sur le développement économique et social du pays.

Le Comité interministériel est assisté dans la réalisation de ses missions par un Comité Technique de suivi évaluation de la mise en œuvre du DSCE, qui dispose d'un secrétariat technique. Celui-ci réunit des cadres issus des administrations économiques et financières ainsi que des ministères sectoriels. Il comprend une cellule centrale de coordination et des groupes thématiques. Au niveau déconcentré, les Commissions régionales de suivi participatif du DSCE assurent le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du DSCE.

Mise en place d'un système de suivi évaluation axé sur les résultats. Le système d'information et de suivi et évaluation du DSCE s'inspirera des principes de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR). Ce dispositif permettra la production d'informations fiables pour mieux concevoir les politiques, les exécuter et garantir une utilisation rationnelle des ressources publiques. Le suivi axé sur la mise en œuvre s'intéressera simultanément aux moyens et stratégies (ressources, activités, produits ou biens et services fournis). Le suivi des résultats permettra d'apprécier dans quelle mesure les résultats ont été atteints. Le lien entre ces deux niveaux passe par l'interaction entre les moyens et stratégies d'une part et les cibles de réalisation d'autre part.

Développement de la communication sur les résultats. La communication a constitué un maillon faible du DSRP I. Or, mieux gérée, la communication permet d'atteindre des produits et des résultats supérieurs en favorisant le partage d'information, la sensibilisation, la participation et l'appropriation



du processus par tous les acteurs. La mise en œuvre d'un plan de communication permettra d'identifier les besoins en informations pour les différents acteurs ainsi que les formats adaptés à chacun des utilisateurs. De même, ce plan de communication permettra de renforcer le dialogue et le débat autour des questions clés de la stratégie, et favorisera la dissémination des informations à tous les niveaux. Dans ce cadre, les sites Web du Gouvernement, du MINEPAT et de l'INS pourront servir de support de communication pour faciliter le partage de l'information. De même, des bulletins d'information régulièrement produits dans les médias audiovisuels et la presse écrite au niveau national feront partie des moyens de communication sur la DSCE et les OMD.

7. 2 Dispositif de suivi évaluation

L'information collectée auprès de ces acteurs sera centralisée et analysée au niveau du Comité Technique, puis présentée au Comité Interministériel sous forme de rapports semestriels et de rapports annuels sur la mise en œuvre du DSCE. Dans le cadre du suivi évaluation du DSCE, le dispositif statistique s'appuiera sur un système d'information qui s'inspire du CRESMIC, et reposera sur la Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) adoptée par le Gouvernement après sa validation par le Conseil national de la statistique en janvier 2009.



INTRODUCTION

Historique

1. Les autorités camerounaises ont élaboré suivant une démarche participative impliquant les administrations publiques, les opérateurs économiques, la société civile, et les partenaires au développement, le premier Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) en avril 2003. Présenté à la communauté internationale en Août de la même année, il a été adopté comme cadre de référence pour les interventions de tous les acteurs de la vie économique au Cameroun. Cette stratégie, basée pour l'essentiel, sur les stratégies sectorielles de l'éducation et de la santé a mis un accent sur les programmes d'accès aux services sociaux de base.

2. Au moment de l'élaboration du DSRP, le taux de pauvreté monétaire, bien qu'en régression significative de 13,1 points par rapport au niveau de 1996, était encore à un niveau élevé, environ 40,2% de la population. Pour le faire reculer et afin qu'il tende vers un niveau cible d'environ 20 à 25% en 2015, les autorités ont tablé sur un profil de croissance de 5,5% en moyenne sur la période 2004 – 2007 et de 7% entre 2008 et 2015.

3. En outre, le Gouvernement s'est doté d'un cadre institutionnel de pilotage de la stratégie qui comprend notamment : (i) un Comité interministériel de suivi de la mise en œuvre du DSRP, et (ii) un Comité technique de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du DSRP. Ce dispositif a permis au Gouvernement de mener, dans une approche participative, plusieurs revues de suivi/évaluation de sa mise en œuvre.

4. En terme de performance, les taux de croissance sont restés en dessous de ceux espérés par les autorités au cours de la période de mise en œuvre du DSRP (moins de 4% en moyenne) ; et le taux de pauvreté est resté quasiment stable, soit 39,9% en 2007 d'après la troisième enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM III).

Contexte

5. La révision du DSRP vise donc à corriger les distorsions ou manquements relevés lors des évaluations successives de la mise en œuvre, et notamment des consultations participatives de mars 2008 pour véritablement disposer d'une stratégie dont la priorité est la croissance économique et à laquelle sont arrimées des politiques efficaces de redistribution des fruits de la croissance. Déterminé à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ratifiés en 2000, le Gouvernement camerounais s'est assuré que la présente stratégie est en cohérence avec les OMD.

6. S'agissant du processus de révision, les autorités ont réaffirmé leur option d'implication des populations à la base, dans une démarche participative, afin de mieux prendre en compte leurs aspirations. A cet effet, les consultations participatives de mars 2008 ont permis aux populations de s'exprimer librement sur les politiques et les stratégies publiques.

7. Les populations ont notamment souhaité que les stratégies à appliquer au Cameroun soient l'émanation d'une vision de développement à long terme assortie de programmes de développement pluriannuels. Cette recommandation trouve satisfaction avec la formulation par les autorités d'une vision de développement à l'horizon 2035 et l'adoption en décembre 2007 du nouveau régime financier.

8. Le DSCE s'est élaboré dans un environnement caractérisé par le renchérissement du coût de la vie, ce qui a conduit aux émeutes qu'a connues le pays en février 2008. De manière spécifique, le contexte est marqué par la crise financière internationale, la crise alimentaire et la crise énergétique.

9. Fort de ce qui précède, le DSCE ambitionne ; i) de relever le Défi de la croissance et de l'emploi ; ii) de trouver les solutions aux problèmes d'une meilleure répartition des fruits de la croissance ; iii) de réduire le déficit énergétique qui impacte la croissance ; et iv) de répondre aux problèmes nés de la crise financière et de la crise alimentaire.



Caractéristiques du DSCE

10. Pour le Gouvernement, le DSCE est l'expression empirique d'un cadre intégré de développement humain durable à moyen terme pour le Cameroun, qui propose un cheminement progressif du pays vers les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et la vision. Le DSCE comporte un certain nombre de caractéristiques et de fonctionnalités saillantes qui étaient déjà valables pour le DSRP d'avril 2003 et que le Gouvernement réaffirme, selon un processus adaptatif et participatif. Le DSCE est :

◆ **Un cadre intégré de développement.** En substance, le DSCE offre un cadre empirique et intégré de développement pour le Cameroun, où les politiques macroéconomiques, sectorielles et sociales sont articulées pour renforcer la croissance, générer des emplois formels pour réduire la pauvreté monétaire et améliorer les autres dimensions de développement humain (éducation, santé, sécurité, culture, etc.). En particulier, le DSCE met en cohérence les programmes de réformes macroéconomiques et structurelles du Gouvernement avec les stratégies sectorielles (Education, Santé, Infrastructures, Rural, Social, Industries et Services), assurant ainsi que ces divers piliers de la politique économique et sociale se renforcent mutuellement à moyen terme.

◆ **Un cadre de cohérence financière.** Le DSCE constitue aussi un cadre de «cohérence financière» à court et à moyen termes pour le Gouvernement. Il met en cohérence l'évolution des ressources propres générées par la croissance avec les besoins de financement des stratégies sectorielles, assurant en retour que le rythme d'exécution des stratégies macro et sectorielles affecte aussi le chemin de croissance économique. Dans le même sens, le DSCE offre un cadre qui assure la conformité entre les politiques fiscales et budgétaires du Gouvernement avec les objectifs d'appui aux secteurs productifs et aux secteurs sociaux. Cette mise en cohérence financière à court et à moyen terme est assurée dans le DSCE du Cameroun grâce à un effort rigoureux de cadrage macroéconomique et budgétaire.

◆ **Un cadre de coordination de l'action Gouvernementale.** Les objectifs du DSCE ne pourront être atteints que si la volonté et les ressources publiques sont effectivement mobilisées et dirigées vers les axes stratégiques indiqués dans le document, et si les programmes concomitants sont efficacement exécutés. Il en est autant des « prévisions » de croissance sectorielle, dont la « vraisemblance » repose sur la mise en œuvre efficace des réformes. En cela, le DSCE du Cameroun offre un cadre de référence permettant de mieux cibler et coordonner l'action Gouvernementale. Il est aussi le cadre de cohérence de l'ensemble des stratégies de développement du Gouvernement, qu'il s'agisse des sept stratégies sectorielles actuellement définies (éducation, santé, développement social, infrastructures, développement rural, industries et services, gouvernance) ou des stratégies transversales (aménagement du territoire, emploi, décentralisation, fiscalité, système financier et financement du développement, HIMO, genre, approche vulnérable, etc...). Il permet d'adapter à tout moment au contexte de l'heure, l'ordre de priorité et la séquence de mise en œuvre du plan d'actions du Gouvernement.

◆ **Un cadre de consultation et de concertation avec la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement.** Le DSCE du Cameroun est le fruit d'un processus participatif et consultatif intense. Le Gouvernement a organisé des consultations participatives couvrant l'ensemble du territoire afin d'inclure les populations et la société civile dans l'identification des problèmes économiques et sociaux et dans la formulation de la stratégie. Le Gouvernement entend institutionnaliser cette approche pour le suivi et la révision périodique de la stratégie. Dans l'esprit de la Déclaration de Paris, le Gouvernement, tout en assumant son rôle de Leadership a mis en œuvre un processus de consultation avec les partenaires au développement et entend faire du DSCE le cadre de référence pour l'alignement des interventions des Partenaires. Il entend aussi renforcer ce processus pour la mise en œuvre, le suivi et les révisions du DSCE ainsi que pour la mobilisation et la coordination des concours extérieurs.

◆ **Un cadre d'orientation des travaux analytiques pour éclairer la gestion du développement.** L'élaboration du DSCE a été sous-tendue par une série de travaux analytiques d'ampleur visant à éclairer les choix, définir les priorités et mettre en cohérence les objectifs et les moyens. Au rang



desquels ; la révision des stratégies sectorielles, l'élaboration de la vision de développement économique à l'horizon 2035, les consultations participatives, la revue des enquêtes et études statistiques pour la période 2001 à 2008, et avec l'appui de certains partenaires, le Gouvernement a mené des travaux statistiques d'envergure pour apprécier l'ampleur de la pauvreté au Cameroun (ECAM III).

11. Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi se décline en sept chapitres interdépendants portant sur :

- la revue des politiques de développement ;
- la vision de développement à long terme et les objectifs du DSCE ;
- la stratégie de croissance ;
- la stratégie de l'emploi ;
- la gouvernance et la gestion stratégique de l'Etat ;
- le cadrage macroéconomique et budgétaire,
- le cadre institutionnel et les mécanismes de mise en œuvre et de suivi du DSCE.

12. Un document séparé contenant les matrices de programmation et de suivi de la mise en œuvre des stratégies sectorielles est annexé au présent DSCE. Il en constitue une partie intégrante.



CHAPITRE 1 : REVUE DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT

1.1 SITUATION MACROECONOMIQUE

13. Au cours de la période de mise en œuvre du DSRP, 2003 à 2007, le PIB a enregistré un taux moyen de croissance réelle de 3,32%. Cette moyenne se situe en dessous de celle de 4,23% observée au cours de la période allant de 2000 à 2002, au cours de laquelle le Cameroun ne mettait en œuvre aucun programme formel visant essentiellement la lutte contre la pauvreté. C'est dire qu'en matière de croissance économique, les objectifs recherchés, à partir d'avril 2003, date de l'entrée en vigueur du programme FRPC, n'ont pas été atteints. Les estimations récentes pour l'exercice 2008, affichant un taux de croissance de 3,1% maintiennent le profil de croissance en dessous de celui projeté dans le DSRP.

14. En ce qui concerne les contributions, en moyenne, des différents secteurs d'activité à la croissance, de 2003 à 2007, on peut noter un taux de croissance de :

- 0,78% pour le secteur primaire ;
- 0,02% pour le secteur secondaire ;
- 2,22% pour le secteur tertiaire (dont 1,84% pour le secteur tertiaire marchand) ;
- 0,3% pour les impôts et taxes nets de subventions.

15. S'agissant du comportement des emplois du PIB au cours de la période considérée, il ressort des données du secteur réel que la demande intérieure a constitué le moteur exclusif de la croissance, avec une contribution moyenne de 3,54% (dont 3,12% pour la seule consommation) ; les dépenses d'investissement ont contribué en moyenne pour 0,44% alors que les exportations nettes s'illustrent par leur contribution négative (-0,22%). La croissance économique reste donc fragile au Cameroun.

16. Ces niveaux insuffisants des taux de croissance, enregistrés au cours de l'exécution du programme FRPC, s'expliquent essentiellement par les taux d'investissement faibles par rapport au PIB au cours de la période 2003 - 2007: 17,8%, alors qu'ils se situaient déjà à 18,9% entre 2000 à 2002. Les estimations pour 2008 font état d'un taux d'investissement de 18,1% seulement.

17. Les prix ont été relativement bien maîtrisés avec un taux d'inflation se situant au voisinage de 1,9%, malgré un pic de 5,1% en 2006, qui s'expliquait par l'évolution des prix des produits alimentaires, ainsi que de ceux des services de transport, consécutifs à la hausse des prix des carburants à la pompe. En 2008, le taux d'inflation serait de 5,3%.

18. L'analyse du comportement du compte de l'extérieur sur la période allant de 2003 à 2008, indique que le solde moyen s'élève à environ à 44,1 milliards Fcfa. Il conviendrait cependant, de faire une distinction entre la sous-période allant de 2003 à 2005, qui présente une moyenne de -207,5 milliards, et celle allant de 2006 (atteinte du point d'achèvement en avril) à 2008, dont la balance globale moyenne s'élève à 295,87 milliards. L'examen du solde des transactions courantes suivant la même segmentation de période présente une moyenne de -391,3 milliards avant l'atteinte du point d'achèvement (2006); tandis que le solde moyen s'élève à -52,4 milliards après le point d'achèvement.

19. L'examen du comportement des éléments relatifs au financement de la balance des paiements (dessous de la ligne), révèle une accumulation des réserves officielles dont la moyenne est de -206,8 milliards sur la période d'intérêt, avec deux pics : en 2006, lors de l'atteinte du point d'achèvement (-475,9 milliards) et en 2007 à cause du comportement favorable des cours du pétrole (-442,2 milliards).

20. La balance commerciale hors pétrole, présente des déficits récurrents depuis 1996. Ces derniers ont d'ailleurs tendance à s'accroître au fil des années avec une moyenne de -432 milliards de déficit sur la période allant de 2003 à 2008. Les exportations ne sont pas encore diversifiées et ne concernent qu'une dizaine de produits depuis des décennies, avec des tonnages à l'exportation qui ne connaissent pas de véritable évolution à la hausse. L'économie continue ainsi à afficher des insuffisances en matière d'offre, qui ont tendance à s'aggraver d'année en année. Il n'est donc point surprenant que le secteur extérieur ne contribue pas de manière positive à la croissance économique.



21. L'évolution favorable du solde des transactions courantes, et de celui de la balance des paiements, de manière générale, résultent du bon comportement des transferts courants, d'une part, avec une moyenne de 143,5 milliards pour les six années considérées ; et de celui du compte de capital et d'opérations financières, d'autre part, avec une moyenne de 225,5 milliards.

22. S'agissant de l'évolution de la situation monétaire, un fait marquant se dégage de l'examen des données disponibles sur la période d'intérêt : une évolution contrastée des contreparties de la masse monétaire qui se caractérise par une forte accumulation des avoirs extérieurs nets, doublée d'une augmentation beaucoup moins importante des créances nettes sur l'économie et d'une diminution des crédits intérieurs nets essentiellement due à celle des avances à l'Etat ; option prise par ce dernier dans le souci d'accroître les possibilités de financements disponibles pour le secteur privé.

23. En effet, en décembre 2003, les avoirs extérieurs nets s'élevaient à 257,6 milliards. Après avoir présenté une progression continue sur toute la période sous revue, comme le laissait présager, notamment, l'accumulation des réserves officielles de la balance des paiements, on note à fin décembre 2008 un montant de 1747,7 milliards. Il s'en suit que le taux de couverture des engagements à vue par les avoirs extérieurs, encore désigné taux de couverture extérieure de l'émission monétaire, s'est amélioré d'année en année, devenant supérieur à 85% en décembre 2008 (le minimum requis par les statuts de la BEAC étant de 20%). Ce comportement des avoirs extérieurs nets a résulté, pour l'essentiel, de la bonne tenue des cours du pétrole. Quant aux créances nettes sur l'économie, elles s'élevaient à 907,8 milliards en décembre 2003 ; quatre années après, elles n'étaient guère que de 1083,06 milliards ; la situation monétaire de décembre 2008 montre qu'elles sont de 1282,7 milliards.

24. Du fait d'une diminution, d'une année à l'autre, des avances à l'Etat, doublée d'un accroissement continu des dépôts de ce dernier dans le système bancaire, la Position Nette du Gouvernement (PNG) est en constante diminution sur la période sous revue. Alors que la PNG s'élevait encore à 383,3 milliards en décembre 2004 (les créances nettes sur l'Etat étant de 332,8 milliards), elle est devenue négative depuis décembre 2006 (avec - 81,2 milliards, tandis que les créances nettes sur l'Etat étaient de -145,1 milliards). En décembre 2008, la PNG est de -472,2 milliards tandis que les créances nettes sur l'Etat sont de -599 milliards. Au bout du compte, les crédits intérieurs nets sont en constante diminution : alors qu'ils étaient de 1237,6 milliards en décembre 2004, la situation monétaire à fin décembre 2008 présente un montant de 682,9 milliards seulement.

25. Enfin, lorsqu'on examine le comportement des crédits octroyés par les banques secondaires suivant leur durée, il apparaît une prédominance des crédits à court terme ; les crédits à long terme représentant en moyenne, moins de 3,5% du total des crédits accordés. Ces données confirment que le secteur bancaire ne finance pas une croissance durable au Cameroun.

26. Avec les évolutions des avoirs extérieurs nets et des crédits intérieurs nets présentées ci-dessus, le comportement affiché de la masse monétaire elle-même ne permet pas de mettre en évidence les problèmes auxquels sont confrontés les opérateurs économiques en matière de financement. A titre d'exemple, la masse monétaire s'est accrue de 50,48% en allant de 1428,6 milliards en décembre 2004 à 2149,9 milliards en décembre 2008 ; alors que les crédits intérieurs nets ont diminué de 44,7% en passant de 1237,6 à 683,8 milliards au cours de la même période. La question de la pertinence de l'option prise par l'Etat de ne point recourir aux avances statutaires de la Banque centrale se trouve donc posée.

27. En matière de finances publiques, on relève une réduction du stock de la dette publique qui est passée de 4.890,3 milliards de FCFA en 2005, à 1.990,7 milliards à fin 2006, soit une diminution de 59,3%. Il se situe à 1427,6 milliards à fin 2008. Cette évolution résulte de la forte baisse de la dette extérieure, dont le stock est passé de 3652,1 milliards à fin 2005 à 882,4 milliards en 2008, en raison des allègements de dettes obtenus après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE ; d'une politique d'endettement extérieur prudente et cohérente avec le cadre macroéconomique, ainsi que du respect des échéances de la dette publique extérieure. Cette donne constitue un atout pour l'avenir, dans le cadre de la relance de la croissance et la réduction du chômage.



Encadré 1: Définition de la politique budgétaire

Cette dernière doit être entendue dans sa plus large acception, à savoir : l'ensemble des options dont dispose l'Etat, en tant qu'agent économique, en ce qui concerne la structuration et l'ordonnement des prélèvements, des dépenses et des différentes modalités de financement des soldes déficitaires (lorsqu'il s'en dégage un), ou d'affectation des excédents, aux fins d'influer, dans un sens souhaité, sur l'évolution de variables macroéconomiques bien définies, notamment, la croissance économique.

Les développements effectués dans les pages précédentes ont permis d'établir un lien entre l'insuffisance du taux moyen de croissance enregistré au cours des six années qui viennent de s'écouler et le niveau bas des taux d'investissement observés.

28. L'examen des données des Tableaux d'Opérations Financières de l'Etat (TOFE) sur la période allant de 2003 à 2008 a permis de tirer les conclusions suivantes : les différentes lois de finances ont réservé en moyenne 22% des recettes et dons attendus aux dépenses de capital ; lorsqu'on rapporte les réalisations en matière de dépenses de capital sur les réalisations en matière de recettes et dons, on trouve un ratio de 16,6%. Il s'en suit qu'aussi bien en terme de dotation qu'en terme de réalisation, le ratio "dépenses de capital/recettes totales et dons" a été inférieur à 25% de 2003 à 2008. Or, il est clairement établi qu'une politique efficace recherchant une croissance durable pour le Cameroun exige qu'un minimum de 25% du PIB soit consacré à l'investissement ; investissement entendu au sens de la formation brute de capital fixe²

29. Dans ces conditions, et en l'absence d'une politique monétaire soutenant véritablement une croissance durable, comme cela est le cas au Cameroun, le Gouvernement ne dispose réellement que de la politique budgétaire comme instrument de régulation macroéconomique. L'Etat s'efforcera, notamment, de consacrer une part de plus en plus importante des recettes et dons perçus à des dépenses de capital, de manière à réaliser à terme un ratio compris entre 35 et 40%. Par ailleurs, l'Etat veillera à assurer l'amélioration de la qualité de la dépense publique, de manière générale, et à celle de la dépense d'investissement, en particulier. Toutefois, la réalisation de ces objectifs ne devrait pas compromettre les acquis du point d'achèvement dont l'atteinte est survenue en avril 2006.

30. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement réaffirme sa volonté de mener une politique d'endettement prudente et de veiller à une gestion soutenable de la dette publique, assise sur une stratégie d'endettement cohérente avec le cadre macroéconomique et les objectifs à moyen terme.

1.2 SITUATION SOCIOECONOMIQUE

31. Evaluée à 17 123 688 habitants lors du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat de novembre 2005 avec un taux de croissance démographique de 2,7% par an, la population du Cameroun est estimée à 19,5 millions d'habitants en 2009. Celle-ci atteindrait 26,5 millions en 2020. Cette population est essentiellement jeune, les moins de quinze ans représentent 45% de la population contre 3% pour les personnes âgées de plus de soixante cinq ans. Les femmes constituent environ 50,5 % de la population.

Tableau 1: Evolution de la population camerounaise

Population (en millions)	2005	2010	2015	2020
Femmes	8,6	10,1	11,6	13,4
Hommes	8,5	9,9	11,4	13,1
Total	17,1	20,0	23,0	26,5

Source : MINEPAT/BUCREP

²) Le raisonnement qui table sur un ratio minimum de 25% suppose que les dépenses de capital de l'Etat sont assimilables à de la formation brute de capital fixe. Or, lorsque l'Etat affecte 100 FCFA à des dépenses de capital, les 100 FCFA dépensés ne se transforment pas entièrement en formation brute de capital fixe, dans la mesure où une partie de ce montant est nécessairement appelée à servir à des dépenses de consommation.



1.2.1 Evaluation des Objectifs du millénaire pour le développement et objectifs nationaux

32. Les autorités camerounaises ont porté une attention particulière aux Objectifs du Millénaire pour le Développement au cours de la période de mise en œuvre du DSRP I. En vue de mesurer les progrès réalisés dans ce cadre, un rapport national, élaboré en 2008, fait le point sur les évolutions enregistrées au niveau de chaque objectif. De manière générale, les tendances actuelles montrent qu'il est très improbable que le pays puisse atteindre les cibles fixées d'ici 2015. Ce bilan mitigé vers l'atteinte des OMD est conséquent aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la stratégie, ainsi qu'aux coûts élevés de la mise en œuvre des actions y relatives. Par objectif, la situation se présente de la manière suivante :

- **OMD 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim**

33. De 2001 à 2007, la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté nationale est restée quasiment stable, passant de 40,2% à 39,9% tandis que pour la même période l'indice d'écart à la pauvreté est passé de 12,8% à 12,3%. Concernant la pauvreté alimentaire, les données indiquent que la proportion d'enfants de moins de 5 ans souffrant de la faim au niveau national est passée de 22,2% en 1998 à 19,3% en 2006. Que ce soit le taux de pauvreté ou la proportion d'enfants souffrant de la faim, les objectifs à atteindre à l'horizon 2015, soit respectivement 25,1% et 8%, semblent compromis au regard des évolutions constatées ci-dessus et de l'aggravation de la conjoncture économique mondiale.

- **OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous**

34. Entre 2001 et 2007, le taux net de scolarisation primaire a connu une légère hausse de 0,3 point. La situation est restée quasi-stagnante du fait notamment : (i) d'un timide accroissement de l'offre d'éducation ; et (ii) du manque de stimulation de la demande (la sous scolarisation des filles perdure dans les provinces de l'Extrême-Nord et de l'Adamaoua). Pour ce qui est de l'alphabétisation des 15 à 24 ans, le taux est resté stable, passant de 82,3% à 83,1% sur la période. Même si ces deux indicateurs n'ont pas nettement évolué en 6 ans, ils restent maintenus à un niveau suffisamment élevé de sorte que l'objectif prévu en 2015 d'atteindre les 100% reste encore réalisable.

- **OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**

35. L'évolution des indicateurs, relatifs aux cibles retenues, montre que la situation des femmes connaît une nette amélioration notamment dans l'enseignement primaire où le rapport filles/garçons est passé de 0,83 à 0,89 entre 2001 et 2007. Ce rapport connaît une légère baisse dans le secondaire où il est passé de 0,93 à 0,86 sur la même période. Par ailleurs, l'alphabétisation des femmes des 15-24 ans est restée stable à environ 0,88. De même que pour les cibles de l'OMD 2, le Cameroun possède suffisamment de potentialités pour atteindre les cibles prévues en 2015, soit 1, pour les trois indicateurs concernés.

36. Au niveau de l'espace économique, le taux d'activité salariale des femmes dans le secteur non agricole est en nette augmentation passant de 20,3% en 2005 à 21,4% en 2007. Un écart qui s'explique non seulement par l'évolution des mentalités mais aussi par le fait que les femmes accèdent plus difficilement que les hommes au crédit, à la terre et aux biens de production de façon générale. En 2009, la présence des femmes au sein du Gouvernement reste remarquable avec cinq ministres et un ministre délégué. Elles représentent aujourd'hui 13,9% du Parlement.

- **OMD 4 : Réduire la mortalité infantile**

37. Entre 1998 et 2004, le taux de mortalité des moins de cinq ans est passé de 150,7‰ à 144‰, la cible nationale pour 2015 étant de l'ordre de 75,8‰. Malgré des efforts consentis dans le domaine de la santé, la cible nationale risque de ne pas être atteinte à l'horizon 2015 au vu de son niveau en 2004. Il en est de même de la mortalité infantile qui obtient une réduction de 3 points entre les deux années. Ce léger gain est obtenu grâce à un accroissement de la couverture vaccinale contre la



rougeole qui passe de 64,8% à 78,8% entre 2004 et 2006, à la promotion de l'allaitement maternel et à la lutte contre les maladies infantiles et les carences alimentaires.

- **OMD 5 : Améliorer la santé maternelle**

38. Entre 1998 et 2004, la mortalité maternelle est passée de 430 à 669 décès pour 100 000 naissances vivantes. En 2004, pour l'ensemble des décès de femmes en âge de procréation (15-49 ans), 19% seraient dus à des causes maternelles pour la période 1998-2004, contre 26% pour la période 1991-1997. Ainsi, malgré l'augmentation de la mortalité maternelle notée précédemment, la part des décès de femmes imputables à des causes maternelles serait en diminution, du fait certainement de l'émergence d'autres causes de décès (notamment le Sida). Pour atteindre la cible nationale des OMD, le taux de mortalité maternelle doit se situer à 350 décès pour 100 000 naissances vivantes d'ici 2015, objectif difficilement réalisable au regard des évolutions récentes. D'autres causes sont aussi incriminées, comme les avortements clandestins.

39. A contrario, on note que la proportion d'accouchements assistés par un personnel qualifié semble s'améliorer passant de 78,8% en 1998 à 83,4% en 2004. Si cette tendance à la hausse s'améliore, ladite proportion pourrait sérieusement se rapprocher de la cible de 100% à l'horizon 2015.

- **OMD 6 : Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies**

40. La troisième enquête démographique et de santé réalisée en 2004, a révélé que la prévalence du VIH/SIDA en 2004 était de 5,5% au niveau national avec 6,8% pour les femmes contre 4,1% pour les hommes de 15-49 ans. Elle est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural avec respectivement 6,7% contre 4%. Les prévalences les plus élevées ont été détectées dans le quatrième quintile le plus riche (7,4%). Quant au paludisme, le taux de prévalence était estimé à environ 40% en 2004.

- **OMD 7 : Assurer un environnement durable**

41. Malgré l'augmentation des aires protégées pour préserver l'environnement (13% en 2000 contre 18,8% en 2008), l'objectif que la proportion de la population utilisant les combustibles solides atteigne environ 42,2% ne serait vraisemblablement pas atteint. En effet, cet indicateur ne s'est pas amélioré entre 2001 et 2008 où il s'est stabilisé autour de 82%, ce qui a pour conséquence immédiate la dégradation de l'environnement. A cet égard, de nombreux efforts doivent être déployés pour la mise en œuvre d'une stratégie basée sur les principes du développement durable.

42. En matière d'accès à l'eau potable, des efforts restent à faire, car la proportion de la population ayant accès à l'eau potable ne s'est que légèrement améliorée. Elle passe de 40,6% en 2001 à 43,9% en 2007, soit un peu plus de la moitié de la cible (72,1%) à atteindre en 2015.

43. La seule cible atteinte concerne la proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement. Elle est passée de 8,5% en 2001 à 31,7% en 2007, soit près du double de la cible qui était fixée à 17% pour 2015.

- **OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement**

44. La réalisation des OMD nécessite aussi bien au niveau national que de l'aide extérieure, la mobilisation de crédits budgétaires importants au profit des secteurs sociaux. Le partenariat à mettre en œuvre vise essentiellement la maîtrise et la réduction du taux de chômage des jeunes, notamment dans les centres urbains, la mise à disposition des couches les plus défavorisées des médicaments essentiels dont elles ont besoin, la vulgarisation de l'utilisation des technologies de l'information et de communication, la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes. Les résultats enregistrés montrent que le chômage des jeunes a baissé entre 2001 et 2007, passant de 14,3% à 8,2%.



1.2.2 Evolution de la pauvreté monétaire

1.2.2.1 Tendances et profil de pauvreté

45. La période 2001-2007 a été marquée par un taux de croissance moyen annuel du PIB compris entre 3% et 3,4%, soit des taux de croissance moyens annuels par tête du PIB de 0,5%-0,7% par an, niveau trop faible pour influencer de manière positive sur l'évolution des conditions de vie des ménages.

46. Ainsi la pauvreté monétaire qui a reculé de 13 points entre 1996 et 2001 reste stable sur la période 2001-2007. En effet, l'incidence³ de la pauvreté qui était de 40,2% en 2001 est de 39,9% en 2007. La conséquence immédiate de cette stabilité du niveau de pauvreté est l'augmentation importante du nombre de pauvres à cause d'une croissance démographique (2,7%) qui reste importante. En effet, sur une population estimée à près de 15,5 millions d'individus en 2001, 6,2 millions étaient considérés comme pauvres. En 2007, l'ECAM3 estime la population du pays à près de 17,9⁴ millions d'âmes dont 7,1 millions de pauvres.

47. La pauvreté est plus marquée dans les ménages dont le chef est de sexe masculin par rapport à ceux dont les chefs sont de sexe féminin. En effet, 41,6% des ménages dirigés par les hommes sont pauvres contre seulement 33,4% des ménages dirigés par les femmes.

Encadré 2: Enquêtes sur les conditions de vie des ménages

L'approche quantitative ou monétaire est basée sur la méthode des besoins essentiels alimentaires et non alimentaires identifiés à partir des données des trois Enquêtes Camerounaises Auprès des Ménages (ECAM 1, 2 et 3) organisées sur l'ensemble du pays en 1996, 2001 et 2007. Elles ont permis de connaître non seulement l'état de pauvreté et les conditions de vie des ménages au Cameroun, mais également l'évolution de la situation dans le contexte de la mise en œuvre du DSRP de 2003 dite de première génération.

L'enquête camerounaise auprès des ménages de 1996 (ECAM I), qui constitue la première d'une série, a été organisée à la veille de la sortie du Cameroun de la sévère crise économique qu'il a subie pendant près d'une décennie. Elle a notamment permis de mesurer les effets de la crise et des programmes d'ajustement structurel sur le niveau et les conditions de vie des ménages. Elle a porté sur un échantillon de 1.731 effectivement interviewés.

L'enquête ECAM2, réalisée au quatrième trimestre de 2001, a permis d'actualiser le profil de pauvreté et d'élaborer des indicateurs de référence pour le suivi des progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté. Elle a couvert l'ensemble des 10 provinces du Cameroun et s'est déroulée aussi bien en milieu urbain que rural sur un échantillon de 12.000 ménages dont 10.992 ont effectivement été visités. Elle a par ailleurs servi de base pour l'élaboration du DSRP complet de 2003.

L'enquête ECAM3 réalisée au cours du quatrième trimestre de 2007, permet de mieux apprécier l'impact des projets et programmes sur les ménages. Comme ECAM II, elle couvre le territoire national et a porté sur 11 534 ménages.

48. La sévérité⁵ de la pauvreté qui mesure l'aversion des populations vis-à-vis de la pauvreté, ou d'inégalités entre les pauvres est située à 5%. Ce résultat montre que la population pauvre tend à s'homogénéiser. En effet ce taux était de 13,8% en 2001 (ECAM2).

49. Par ailleurs, la profondeur⁶ de la pauvreté est restée aussi stable sur la période : 12,8% en 2001 et 12,3% en 2007. En d'autres termes les pauvres n'ont globalement pas pu tirer grand profit des

³ Encore appelé « taux de pauvreté ou P0 », c'est le rapport entre le nombre d'individus pauvres et l'ensemble de la population.

⁴ La population camerounaise a été chiffrée à 17 123 688 habitants en novembre 2005 lors du troisième recensement général de la population et de l'habitat.

⁵ La sévérité de la pauvreté (notée P₂) mesure la répartition des dépenses des ménages pauvres autour de la moyenne des dépenses des ménages pauvres.

⁶ Ecart relatif moyen entre le seuil de pauvreté et la moyenne des dépenses des ménages pauvres.



effets de la croissance économique pour que soit réduit de façon significative le gap moyen entre leur niveau de consommation et le seuil de pauvreté, même si l'effet croissance a bénéficié essentiellement aux 10% des ménages les plus pauvres. Cette profondeur correspond à une intensité de la pauvreté de près de 31%, soit un déficit de 83 500 FCFA en moyenne par personne pauvre.

50. La croissance enregistrée au cours de la période ne s'est pas accompagnée d'une hausse des inégalités ; bien au contraire, on note une tendance de long terme de moindres inégalités, comme le montre la baisse de l'indice de Gini⁷ au cours de la période 1996-2007.

51. En effet, cet indice qui était de 0,416 en 1996 passe à 0,404 en 2001 et à 0,390 en 2007. Il est d'ailleurs intéressant de noter que l'inégalité recule plus fortement dans les villes, avec un indice de Gini qui est en 2007 inférieur à celui du niveau national ; contrairement à la situation constatée en 1996 et 2001.

Tableau 2: Evolution de l'indice de Gini entre 1996 et 2007

	1996	2001	2007
National	0,416	0,404	0,390
Urbain	0,419	0,407	0,352
Rural	0,344	0,332	0,322

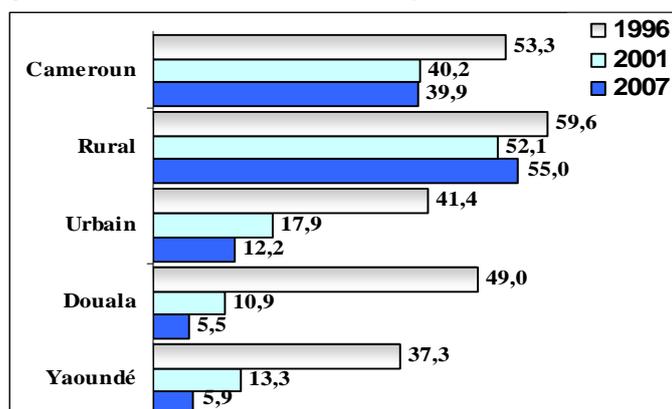
Sources: ECAM1, ECAM2, ECAM3, INS

1.2.2.2 Dimensions spatiales de la pauvreté

52. Sur le plan spatial, de grandes disparités de taux de pauvreté ont été observées entre 2001 et 2007. La pauvreté a nettement reculé en milieu urbain de l'ordre de 5 points notamment dans les villes de Douala et Yaoundé, alors qu'en milieu rural l'incidence de la pauvreté s'est aggravée de près de 3 points, surtout dans les campagnes des trois provinces septentrionales.

53. En effet, en 2007, plus de la moitié des individus sont pauvres en milieu rural alors que seulement 12,2% sont pauvres dans les villes de 50 mille habitants ou plus. Dans les deux métropoles que sont Yaoundé et Douala, environ une personne sur vingt est pauvre, contre une personne sur cinq dans les autres villes. **La quasi-totalité (94%) des personnes classées dans le quintile le plus pauvre réside en zone rurale, contre 2% seulement à Yaoundé, 2% à Douala et 6% dans les autres villes.** Les disparités observées sont probablement tributaires des opportunités d'accès au revenu qu'ont les populations dans leur milieu de résidence.

Graphique 1: Evolution de l'incidence de la pauvreté entre 1996 et 2007.



Source: ECAM 1, ECAM 2, ECAM 3, INS.

54. Hormis les régions de l'Est et de la partie septentrionale du Cameroun, les autres régions ont connu de manière générale un net recul de l'incidence de la pauvreté. Quatre provinces à savoir le Sud-Ouest, l'Ouest (qui a connu le meilleur recul de l'incidence de la pauvreté de près de 12 points entre

⁷ Mesure la distribution des revenus ou des dépenses des ménages par rapport à une distribution parfaitement égalitaire.



2001 et 2007), le Sud et le Littoral (hors Douala) ont une incidence de pauvreté proche de 30% tandis que ce taux est de 41% dans le Centre (hors Yaoundé) et avoisine les 50% dans le Nord-Ouest, l'Est et l'Adamaoua.

55. Ainsi, à l'exception du Nord-Ouest et de l'Est, les autres provinces méridionales ont un taux de pauvreté inférieur à la moyenne nationale de 39,9%. Yaoundé et Douala et dans une certaine mesure les autres villes, bénéficient relativement plus de la proximité des services publics et privés, pourvoyeurs d'emplois mieux rémunérés.

Tableau 3: Evolution de la pauvreté 2001 - 2007

	2001			2007		
	PO	P1	P2	PO	P1	P2
National	40,2	12,8	5,6	39,9	12,3	5,0
Milieu de résidence						
Urbain	17,9	4,3	1,6	12,2	2,8	1,0
Rural	52,1	17,3	7,7	55,0	17,5	7,2
Région						
Douala	10,9	2,1	0,7	5,5	0,9	0,2
Yaoundé	13,3	2,7	0,9	5,9	1,0	0,2
Adamaoua	48,4	15,4	6,4	53,0	14,5	5,4
Centre	48,2	15,0	6,6	41,2	9,5	3,1
Est	44,0	15,4	6,7	50,4	15,7	6,2
Extrême-Nord	56,3	18,8	8,2	65,9	24,6	11,2
Littoral	35,5	10,1	4,2	31,1	7,7	2,7
Nord	50,1	15,5	6,4	63,7	21,0	8,6
Nord-Ouest	52,5	20,9	10,7	51,0	16,6	6,8
Ouest	40,3	11,1	4,2	28,9	6,6	2,3
Sud	31,5	7,4	2,4	29,3	7,4	2,7
Sud-Ouest	33,8	10,5	4,5	27,5	6,9	2,5

Sources: ECAM2, ECAM3, INS

56. Dans les provinces du Nord et de l'Extrême-Nord où le taux de pauvreté est le plus élevé, près de 2 personnes sur 3 sont pauvres. Le taux d'extrême pauvreté y est aussi élevé : 41% à l'Extrême-Nord et 31% au Nord. Près de 40% des individus classés dans le quintile des plus pauvres vivent dans l'Extrême Nord et 17% dans le Nord.

1.2.2.3 Déterminants de la pauvreté

57. La troisième enquête camerounaise auprès des ménages a également permis d'identifier les déterminants microéconomiques de la pauvreté, c'est-à-dire les facteurs qui causent la pauvreté et qui contribuent à marginaliser certaines catégories de population. Au nombre de ces déterminants on peut principalement citer la taille du ménage, le niveau d'instruction, le groupe socioéconomique,.

58. **La taille du ménage.** Le premier résultat significatif du modèle présenté ci-dessus concerne le poids des charges démographiques sur le niveau de vie du ménage. Quel que soit l'âge ou le sexe d'un individu, sa présence dans le ménage contribue à faire baisser le bien-être du ménage. En fait, les ménages pauvres ont en moyenne plus de membres (6 personnes en moyenne pour les ménages pauvres contre 3 pour les ménages non pauvres). Ce résultat, mis en regard avec le niveau de fécondité qui reste élevé (l'indice synthétique de fécondité est de 5 enfants en moyenne par femme) et la forte croissance de la population (2,7% en moyenne par an), montre que les politiques démographiques doivent continuer à être prises en compte dans les stratégies de réduction de la pauvreté.

59. **Le niveau d'instruction.** Quand ils s'accroissent, le niveau d'instruction du chef de ménage et celui de son conjoint contribuent à améliorer de manière importante le bien-être du ménage. Un ménage dont le chef a fait des études primaires améliore sa consommation par équivalent adulte de 11%. Cet



effet est respectivement de 26%, 38% et 75% pour un ménage dont le chef a un niveau d'études secondaires 1er cycle, secondaires 2nd cycle et supérieures. Néanmoins, on remarque que le niveau d'études du conjoint est peu significatif en milieu rural. Comme la majorité des conjoints sont des femmes, cela traduit le peu d'opportunités d'emplois décents dans les campagnes.

60. En termes d'évolution, la comparaison entre 2001 et 2007 montre qu'il y a une plus grande proportion de chefs de ménages ayant le niveau de l'enseignement secondaire second cycle et celui de l'enseignement supérieur. Cela se traduit par le fait que le stock de capital humain s'est amélioré, conduisant à de meilleurs revenus. Mais les « rendements » de l'éducation ne s'améliorent que pour les ménages dont le chef a le niveau du supérieur et se détériorent pour ceux dont le chef a le niveau du secondaire (ces derniers sont plus nombreux).

Encadré 3: Rappels sur les définitions et perception de la pauvreté

Dans son rapport sur le Développement Humain de 1998 portant sur la Pauvreté au Cameroun, le PNUD considère la pauvreté comme un phénomène complexe qui désigne généralement une insuffisance de ressources et une privation de possibilités de choix et d'opportunités qui offriraient aux individus des conditions de vie décente. La pauvreté présente ainsi une multiplicité d'images notamment les mauvaises conditions de santé ou d'éducation, le manque d'accès au savoir, l'impossibilité d'exercer des droits civiques, l'absence de dignité et de confiance personnelle, la dégradation de l'environnement, etc.

Pour la quasi totalité des personnes rencontrées sur le terrain, lors des consultations participatives d'élaboration du DSRP, la pauvreté est avant tout le manque de ressources matérielles ou financières pour satisfaire les besoins essentiels des individus. Au nombre de ces besoins figurent l'alimentation, le logement, les soins de santé, l'éducation, l'approvisionnement en eau potable, etc.. L'indisponibilité des services relatifs à ces besoins essentiels dans certaines localités peut rendre également pauvres les individus, et même les ménages qui disposent de revenus pour les acquérir.

L'état de pauvreté d'une personne ou d'un groupe d'individus se rapporte à un concept fort complexe. La pauvreté est par essence comparative. Dans un groupe humain, les pauvres sont, schématiquement, cette partie de la population dont les conditions de vie sont manifestement en deçà de la "moyenne" observée. Les comparaisons de la pauvreté nécessitent de disposer de trois éléments : un indicateur de mesure du bien-être du ménage (par exemple un agrégat de consommation ou de revenu), un seuil de pauvreté, c'est-à-dire un seuil de l'indicateur de bien-être en deçà duquel un ménage sera considéré comme pauvre, et des indicateurs de mesure de la pauvreté. Au niveau mondial, il a été arrêté que le seuil de pauvreté est d'un dollar par jour, ce seuil est généralement contextualisé dans le temps et l'espace. Au Cameroun, le seuil de pauvreté en 2007 est de 269 443 FCFA par équivalent-adulte et par an contre 232 547 en 2001, soit un accroissement en valeur nominale de 15,8%. Ainsi, un ménage est pauvre en 2007 si en moyenne un équivalent-adulte de ce ménage vit avec moins de 269 443 FCFA par an (soit 738 FCFA par jour ou 22 454 FCFA par mois). Ce montant correspond au minimum nécessaire pour satisfaire les besoins essentiels d'un individu.

61. **Le groupe socioéconomique.** Les secteurs d'occupation économique, que sont le secteur institutionnel où l'individu exerce son activité et la branche à laquelle appartient son entreprise sont aussi des déterminants clé de la pauvreté. S'agissant du secteur institutionnel, il y a une prime nette pour un ménage dont le chef travaille dans l'administration et dans le secteur privé formel. En milieu urbain, un ménage dont le chef travaille dans l'administration a un niveau de consommation par équivalent-adulte supérieur de 16% à celui dont le chef est sans-emploi ; pour le privé formel, ce pourcentage est de 14%. Ces chiffres sont respectivement de 14% et 22% en milieu rural. En revanche, il n'y a pas de différence significative entre le fait de vivre dans un ménage dont le chef est sans-emploi et le fait qu'il exerce dans le secteur informel urbain ou dans une petite exploitation agricole rurale. Ceci est dû au fait qu'en réalité, les limites entre l'activité, l'inactivité et le chômage sont floues dans une certaine mesure et compte tenu de la faiblesse des barrières à l'entrée dans le « petit » secteur informel, les personnes peuvent rapidement passer d'une situation à l'autre.

62. Quant à la branche d'activité, les résultats du modèle confirment qu'il y a une prime d'être dans les services (administration, services financiers) et une décote de travailler dans les branches primaires. Entre 2001 et 2007, on constate proportionnellement qu'il y a moins de ménages dont le chef travaille dans l'administration et dans le secteur privé formel (les deux groupes à plus faible taux de pauvreté). Parallèlement, la proportion des ménages dont le chef exerce dans le secteur informel s'accroît. Ces deux effets conjugués conduisent à une détérioration des revenus. Concomitamment, les rendements des



facteurs de tous les groupes de ménages sont à la baisse ; autrement dit, toutes choses égales par ailleurs, les gens sont en moyenne moins bien rémunérés, tous secteurs institutionnels considérés.

63. L'accès aux actifs de production (terre, crédit). L'analyse met en évidence l'impact des actifs de production et du capital social comme corrélats positifs de la consommation et du bien-être des ménages. La possession des terres contribue à améliorer le niveau de consommation par équivalent-adulte du ménage. Les données recueillies montrent qu'au Cameroun 53,9% de ménages ont au moins un membre propriétaire d'une parcelle de terre exploitée (pour la culture, l'élevage, etc.) et la superficie moyenne de terre détenue est de 2,4 ha par ménage. Cette situation masque des disparités selon les milieux de résidence, les régions et le niveau de vie. En termes d'évolution, le facteur terre donne un meilleur impact sur la pauvreté en 2007 par rapport à 2001, seulement, les superficies cultivées auraient diminué entre 2001 et 2007.

64. De même, le fait d'appartenir à une association quelconque améliore le niveau de consommation par équivalent adulte de 9% à 10% respectivement en milieu rural et urbain. Les associations jouent en effet un rôle important pour améliorer l'accès au crédit afin de financer par exemple les activités génératrices de revenu.

1.2.3 Pauvreté des conditions de vie

65. L'ECAM3 a également collecté les données permettant d'analyser la pauvreté sous d'autres formes, dont « la pauvreté des potentialités » qui traduit le fait que l'on n'ait pas pu disposer des moyens (« différentes formes de capital ») qui auraient permis de se soustraire de la pauvreté, de vivre correctement et de mettre en valeur ses capacités individuelles. La pauvreté est donc considérée dans ce cadre comme le résultat d'une incapacité à saisir les opportunités qui se présentent en raison d'un manque de capacités résultant d'une santé déficiente, d'une éducation insuffisante, de déséquilibres nutritionnels, etc.

1.2.3.1 Education

66. L'alphabétisation formelle rend compte de l'aptitude des personnes âgées de 15 ans ou plus à lire et à écrire en Français ou en Anglais. Alors que le taux d'alphabétisation avait augmenté de 7 points entre 1996 et 2001 (de 61 % à 68 %), il s'est accru de 4 points entre 2001 et 2007, pour atteindre 71,9%. Quelle que soit l'évolution antérieure de ce taux, son niveau actuel dénote somme toute un effort considérable à faire pour parvenir à l'éradication de l'analphabétisme.

67. L'examen du taux net de scolarisation global des 6-14 ans montre qu'en 2006/2007, sur 10 enfants âgés de 6 à 14 ans, près de 8 étaient inscrits à l'école. On note une amélioration de cet indicateur au fil des années. De 67,5% en 1976, il est passé à 73,1% en 1987 ; 76,3% en 1996, 78,8% en 2001 et 79,8% en 2007.

68. La principale raison de non fréquentation scolaire de la population d'âge de scolarisation primaire ou secondaire (6-19 ans) est le refus des parents ou la tradition (26,4%). Cette raison prévaut quel que soit le niveau de vie du ménage. La seconde raison qui émerge est le coût élevé d'accès à l'école (17,5%). Il a été observé que le septentrion était un pôle de pauvreté, mais contre toute attente ce n'est pas dans cette partie du pays que les blocages liés au coût élevé de scolarisation sont le plus fréquemment évoqués ; mais plutôt dans le grand Sud.



Tableau 4: Taux net de scolarisation (6-14 ans) suivant la région, le sexe, le niveau de vie et le milieu de résidence

Régions d'enquête	Hommes			Femmes			Ensemble			
	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	
Douala	96,6	96,8	96,8	100,0	99,0	99,0	98,7	97,9	98,0	
Yaoundé	100,0	97,2	97,5	97,3	96,9	97,0	98,6	97,1	97,2	
Adamaoua	73,4	78,7	75,4	45,9	59,4	51,3	59,2	68,5	62,8	
Centre	95,3	97,1	96,1	94,0	95,5	94,9	94,7	96,2	95,5	
Est	67,8	89,1	76,4	63,4	91,7	74,2	65,6	90,3	75,3	
Extrême-Nord	59,0	60,7	59,4	39,7	50,6	42,6	49,8	56,0	51,5	
Littoral	89,5	95,0	93,0	93,3	98,3	96,3	91,4	96,5	94,6	
Nord	63,9	73,2	66,4	50,7	62,1	54,0	57,6	67,7	60,5	
Nord-Ouest	88,4	93,3	90,3	91,7	93,2	92,3	89,9	93,3	91,3	
Ouest	94,8	95,5	95,2	93,2	97,1	95,7	94,0	96,3	95,5	
Sud	92,2	96,3	94,9	95,5	97,3	96,6	94,0	96,8	95,8	
Sud-Ouest	90,0	96,4	93,9	89,8	98,1	95,0	89,9	97,3	94,4	
Cameroun	Urbain	86,8	94,8	93,5	87,1	94,3	93,1	87,0	94,5	93,3
	Rural	73,6	84,1	77,3	63,2	82,5	70,4	68,5	83,3	73,9
	Ensemble	74,8	89,4	82,1	65,7	88,4	77,5	70,4	88,9	79,8

Source : ECAM3, INS

1.2.3.2 Santé

69. L'analyse en fonction de l'âge montre que les enfants de moins de 5 ans et les personnes de plus de 50 ans constituent les couches les plus vulnérables. Le taux de morbidité est supérieur à 32% chez ces deux catégories. Une diminution de ce taux entraînerait à coup sûr la baisse de la mortalité infanto-juvénile et un allongement de l'espérance de vie à la naissance des camerounais.

70. Le paludisme reste la principale cause de mortalité et de morbidité dans les couches les plus vulnérables. Il est responsable de 35 à 40% du total des décès dans les formations sanitaires, 50% de morbidité chez les enfants de moins de 5 ans, 40 à 45% des consultations médicales, et 30% des hospitalisations.

71. Par ailleurs, le taux de séroprévalence du VIH/SIDA a été estimé à 5,5% des adultes en 2004 (EDSC-III). Ce taux est plus élevé chez les femmes (6,8%) que chez les hommes (4,1%). Le taux de dépistage déclaré du VIH/SIDA traduit la proportion de personnes ayant déclaré avoir subi un test du VIH/SIDA ; peu importe qu'ils aient retiré ou non leur résultat et la période à laquelle le test a été fait. Au Cameroun, ce taux est estimé à 20,7%.

72. Le taux de consultation de santé dans les structures informelles est de 29,7%. Il a connu une légère augmentation par rapport à 2001 où il était de 24,5%. Cette augmentation résulte de la multiplication des GIC/ONG de santé et des vendeurs informels de médicaments qui concentrent 18,4% des consultations faites auprès des structures informelles. Elle peut aussi s'expliquer par la stratégie des ménages qui consiste à recourir à des structures de soins moins chères et à se faire consulter à domicile ou au domicile d'un personnel de santé. Ce recours des populations à des structures de santé informelles est encore plus prononcé chez les pauvres que les non pauvres.

73. La dépense annuelle privée de santé par tête mesure la dépense annuelle totale de santé des ménages rapportée au nombre d'habitants. Au niveau national, la dépense annuelle de santé par tête est estimée à 12 774 FCFA, soit une baisse d'environ 9 261 FCA par rapport à 2001.



1.2.3.3 Services d'infrastructures et équipements

74. Le mode d'occupation des logements au Cameroun permet de classer les ménages en trois groupes : les ménages propriétaires, les ménages locataires et les ménages logés gratuitement. Dans l'ensemble, 58,9 % de ménages sont propriétaires, 29,8% locataires et 11,3% logés gratuitement. Les ménages pauvres sont en grande majorité propriétaires (83%) de leur logement.

75. L'accès à l'eau potable, à l'électricité ou au gaz de cuisine permet d'apprécier les conditions de vie des ménages. Dans l'ensemble, un ménage sur deux a accès à l'eau potable. La proportion des ménages ayant accès à l'électricité reste modeste pour l'ensemble du pays (environ 40%), mais faible dans les zones rurales (moins de 10%). Le développement de l'éclairage public dans les villes camerounaises accuse un grand retard, avec moins de 40 000 points lumineux (contre plus de 400 000 en Côte d'Ivoire) ; les installations existantes sont dans un état de désintégration avancée du fait des actes de vandalisme et des difficultés qu'éprouvent les municipalités à assurer leur surveillance et leur maintenance. Quant au nombre de localités électrifiées, il se situe en dessous de 3 000 localités sur les 13 104 que compte le Cameroun, tandis qu'un ménage sur sept seulement a accès au gaz domestique.

76. Pour les ménages pauvres, les difficultés d'accès sont plus criardes encore : seulement un ménage sur quatre a accès à l'eau potable, un sur cinq à l'électricité d'éclairage tandis que pratiquement tous ont très peu accès au gaz de cuisine (0,6%).

Tableau 5: Pourcentage de ménages ayant accès à l'eau potable, électricité et gaz, par région, milieu de résidence et selon le niveau de vie

Statut	Eau potable de boisson			Electricité d'éclairage			Gaz de cuisine			
	Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total	
Douala	84,9	91,9	91,7	86,3	97,5	97,1	19,6	46,8	45,9	
Yaoundé	85,9	93,6	93,3	90,8	98,5	98,2	7,4	56,5	54,8	
Adamaoua	34,1	47,5	42,2	9,8	34,9	25,0	0,0	5,5	3,3	
Centre	16,7	22,7	20,9	38,7	50,2	46,7	0,1	10,4	7,3	
Est	15,5	19,0	17,8	11,8	29,6	23,2	0,0	5,7	3,7	
Extrême-Nord	13,8	41,6	25,4	3,2	23,6	11,7	0,1	1,0	0,5	
Littoral	55,3	68,7	65,6	57,4	69,7	66,9	4,1	14,2	11,9	
Nord	12,7	4 2,1	26,7	4,5	29,2	16,3	0,0	2,3	1,1	
Nord-ouest	42,5	58,9	52,9	12,2	41,4	30,6	0,0	7,3	4,6	
Ouest	28,7	46,3	42,3	36,8	62,1	56,3	0,1	10,6	8,2	
Sud	30,9	30,1	30,3	61,9	74,3	71,8	1,0	10,3	8,4	
Sud-ouest	29,4	53,4	49,1	17,3	39,8	35,7	0,3	14,6	12,0	
Cameroun	Urbain	68,9	88,3	86,8	64,8	92,5	90,4	4,8	39,7	37,0
	Rural	20,0	31,7	26,8	12,1	30,9	23,1	0,1	4,2	2,5
	Ensemble	24,8	59,0	49,0	17,3	60,6	48,0	0,6	21,3	15,3

Source : ECAM3, INS

77. La présence dans le logement de rats, de souris et autres insectes nuisibles, les bruits gênants, les odeurs nauséabondes, l'écoulement des eaux sales, les inondations et les violences physiques sont autant de nuisances subies par les ménages. De toutes celles-ci, la présence de moustiques (95,7%) et de cafards (88,5%) apparaît comme la nuisance la plus répandue, tant en ville qu'en campagne, aussi bien chez les pauvres que chez les non pauvres.

78. En ce qui concerne la distance à certains services publics, on relève que les ménages sont distants en moyenne de 11,6 km de l'hôpital de district. Cependant, les ménages pauvres sont plus distants (17,9 km) de cet hôpital que les non pauvres (9,2 km). Les populations se trouvent en moyenne à une



distance d'environ 8,5 km d'un poteau électrique de l'AES-SONEL et deux fois plus loin d'un point de branchement au réseau de distribution d'eau. En ville les ménages sont à moins d'un kilomètre d'un point de dépôt de leurs ordures ménagères, tandis qu'en campagne il n'existe pas de disposition pour le ramassage des ordures.

1.2.3.4 Situation de l'emploi

79. Les indicateurs de pauvreté selon la situation d'activité des chefs de ménage permettent de relever que les ménages dirigés par les actifs occupés sont plus touchés par la pauvreté (41,0%) que ceux dirigés par les inactifs (29,9%) ou les chômeurs (11,9%). Ce résultat paradoxal est plus accentué en milieu rural. En milieu urbain, les taux de pauvreté sont moins élevés dans les ménages des chômeurs et des actifs occupés.

80. Le sous-emploi global touche environ sept actifs sur dix (71,7%). Son ampleur est plus marquée dans le milieu rural (78,8%) que dans le milieu urbain (57,4%). Il se présente donc comme le véritable problème du marché du travail au Cameroun, avec des disparités importantes suivant la région d'enquête et le sexe.

Tableau 6: Répartition des actifs occupés par secteur d'activité (en %)

Secteurs d'activité	Répartition des actifs occupés					Taux de pauvreté
	Urbain	Rural	Homme	Femme	Ensemble	
Public	8,8	1,9	5,4	2,2	3,8	8,2
Privé formel	10,7	1,6	6,5	1,9	4,2	7,2
Informel agricole	16,0	82,3	58,6	68,6	63,5	56,9
Informel non agricole	64,6	14,2	29,6	27,3	28,5	22,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	43,1

Source : ECAM3, INS

81. Dans l'ensemble, 43,1% d'actifs occupés sont pauvres. La pauvreté frappe davantage les actifs occupés du secteur informel agricole où un peu plus de la moitié d'actifs est pauvre (56,9%). Il s'ensuit que l'appartenance au secteur informel pour un travailleur l'expose plus à la pauvreté qu'un travailleur du secteur formel. Globalement, les revenus générés dans le secteur informel ne permettent pas de sortir de la pauvreté.

1.3 APPRECIATION DES BENEFICIAIRES

82. Les consultations ont permis d'apporter des éclairages sur certaines opinions émises par les populations en ce qui concerne le bilan de la mise en œuvre du DSRP I, l'impact des politiques et des suggestions d'amélioration, notamment dans les domaines des infrastructures (routes, électricité, eau, etc), de l'agriculture, de l'éducation et de la santé.

83. D'une manière générale, les populations reconnaissent que les réalisations effectuées au cours de la période de mise en œuvre du DSRP (2003 – 2007), ont permis d'améliorer l'accès aux services sociaux de base. Cependant de nombreuses insuffisances qui freinent une réelle réduction de la pauvreté ont été relevées par les populations.

84. L'enclavement des populations dû à l'accès difficile aux infrastructures de base telles que l'électricité, les routes, l'eau et les TIC a été évoqué par les populations. En effet, la période de mise en œuvre du DSRP a été marquée dans certaines localités par des coupures intempestives et très régulières du courant électrique. L'électrification surtout rurale reste insuffisante et les populations ont décrié la mauvaise exécution des programmes d'électrification rurales. L'insuffisant entretien des routes a conduit à la dégradation des routes dans la plupart des villes et l'accès au chef lieu de province ou de département reste très difficile pour les populations surtout en période de pluies.

85. L'accès à l'eau potable est une préoccupation majeure pour les populations camerounaises en général et dans la partie septentrionale en particulier. Dans les provinces septentrionales en effet, l'insuffisance des puits et forages amène les populations à partager les quelques points d'eau existants



avec les animaux, ce qui les expose aux maladies. Par ailleurs, les femmes, dans certaines localités, parcourent de longues distances pour avoir accès à l'eau.

86. Dans le domaine agricole, les populations se plaignent des difficultés énormes qu'elles rencontrent pour accéder aux intrants agricoles dont les prix ont pratiquement doublé par rapport aux années antérieures. Elles se plaignent également des difficultés d'accès à la terre cultivable, et pour le pâturage des animaux. En outre, les populations regrettent le désengagement quasi total de l'Etat du monde rural.

87. L'accès aux réseaux de communication nationaux reste encore difficile dans certaines régions notamment frontalières, ce qui constitue un véritable handicap pour ces populations qui se contentent quotidiennement des informations diffusées par des sources étrangères.

Encadré 4: Organisation des consultations participatives

Les autorités camerounaises ont entrepris la révision du DSRP d'avril 2003 en vue de l'élaboration d'un DSRP de seconde génération couvrant la période quinquennale 2008-2012, et suivant un processus participatif intégrant dans toutes ses étapes, tous les acteurs de réduction de la pauvreté. Dans ce cadre, des consultations participatives ont été organisées, en mars 2008, sur l'ensemble du pays en vue d'un échange d'informations avec les représentants des populations à la base. Les objectifs visés étaient de :

- *présenter aux acteurs de lutte contre la pauvreté et aux représentants des populations, les actions et stratégies menées depuis 2003 dans le cadre du DSRP en cours d'exécution ;*
- *recueillir leur appréciation sur le bilan des réalisations enregistrées ainsi que l'impact desdites réalisations dans l'amélioration de leurs conditions de vie ;*
- *recueillir des suggestions d'amélioration des politiques menées en vue de promouvoir la croissance au niveau national.*

Après un séminaire de lancement tenu à Yaoundé le 07 mars 2008 sous la supervision du Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire, dix huit équipes constituées de facilitateurs et de rapporteurs se sont déployées sur le terrain dès le 10 mars 2008 à la rencontre des acteurs socio-économiques pour un échange direct sur les conditions de vie des populations et sur leurs modalités d'amélioration.

Les consultations ont concerné plus de 6000 personnes représentant toutes les couches sociales du territoire national. La participation féminine est estimée à 25% de l'ensemble des personnes consultées et celle des jeunes de moins de 35 ans à 20% environ.

En fonction des différentes localités couvertes, les séances de consultation ont souvent concerné aussi bien les groupes organisés que les personnels et responsables administratifs, les populations urbaines et rurales accessibles. En cas de nécessité, l'option d'une consultation séparée pouvait être prise pour les populations à la base, les responsables locaux de l'Administration, les groupes considérés comme marginalisés ou vulnérables (jeunes, personnes vivant avec le VIH/SIDA, ...). De même pour des besoins de proximité, des cas de descente hors des chefs lieux de départements ont été constatés.

Les différentes équipes ont élaboré des rapports présentant les avis des populations sur chacune des questions abordées au niveau des objectifs de l'opération. Ces rapports ont été synthétisés au niveau national et présentés au cours d'un séminaire national tenu à Yaoundé du 26 au 27 juin 2008 en vue de valider les résultats desdites consultations.

88. En ce qui concerne l'éducation, l'insuffisance d'enseignants à tous les niveaux d'enseignement, leur déploiement déséquilibré, leur instabilité au poste d'affectation, le déséquilibre dans la construction de salles de classe, l'insuffisance d'équipement en tables-bancs des salles de classe, le difficile accès aux livres, la non effectivité de la gratuité de l'école primaire dans certaines localités sont autant de contraintes qui ont freiné l'atteinte des objectifs dans ce domaine.

89. Par ailleurs, l'accès aux médicaments reste encore difficile, les plateaux techniques dans les hôpitaux départementaux sont très incomplets, le personnel médical est insuffisant voir inexistant dans certains centres de santé surtout dans ceux nouvellement construits. L'accès au personnel médical pour se faire soigner est le plus souvent monnayé dans les centres de santé publics.

90. Dans le domaine de la gouvernance, la gestion centralisée des marchés publics cause beaucoup de problèmes en termes de suivi sur le terrain, ainsi que la mauvaise application du code des marchés



publics. Par ailleurs, l'insécurité grandissante et généralisée est relevée comme une préoccupation majeure.

91. En vue de remédier aux difficultés qu'elles connaissent au quotidien, les populations ont fait des propositions d'amélioration dans divers domaines.

92. En ce qui concerne les infrastructures routières, les populations ont surtout demandé de mettre en place, une véritable politique de désenclavement du pays axée sur l'entretien routier, le bitumage des axes prioritaires, la réhabilitation des ouvrages d'art et l'ouverture de nouvelles routes. Il s'agit par exemple de mettre en œuvre une véritable politique de bitumage des routes reliant tous les chefs lieux de département aux chefs lieux de province, des voiries urbaines de tous les chefs lieux de département et des routes frontalières.

93. Dans le secteur de l'énergie, compte tenu du rôle que joue cet important facteur de développement dans l'amélioration des conditions de vie des populations, les participants aux consultations participatives ont proposé de poursuivre les programmes d'électrification rurale afin de permettre aux paysans de disposer des équipements qui leur permettent de transformer leurs productions, de faciliter le travail des femmes et de limiter l'exode rural des jeunes. Elles recommandent également de réduire les coupures intempestives et régulières de courant électrique.

94. Pour résoudre les problèmes d'eau, les populations ont demandé de poursuivre la construction des adductions d'eau (puits, forages, etc.), en tenant compte des spécificités régionales notamment dans la partie septentrionale. Dans la partie méridionale, les populations proposent qu'au lieu de continuer avec les puits et forages, il faut privilégier le captage d'eau dont le coût d'entretien est moins élevé et qui est susceptible d'alimenter une population plus nombreuse.

95. Dans le secteur de l'éducation et de la formation, les populations recommandent la poursuite des constructions et de l'équipement des salles de classe pour tous les niveaux d'enseignement, en respectant la carte scolaire pour éviter la mauvaise répartition observée. La mise en place de bibliothèques et leur équipement en manuels scolaires au programme devrait selon elles permettre de pallier les problèmes des enfants démunis et d'améliorer leur rendement scolaire. Par ailleurs, afin de renforcer la gratuité de l'enseignement dans les écoles publiques primaires, l'Etat devrait encadrer la fixation des frais d'APE, dont le montant est de plus en plus élevé, et éviter autant que faire se peut, les changements quasi annuels des manuels scolaires.

96. Les mesures à prendre dans le domaine de la santé devraient concerner la mise à disposition de tous les centres de santé du pays les médicaments génériques, pour permettre aux malades de se soigner à moindre coût, la facilitation de l'accès aux ARV et la gratuité des examens liés au VIH/SIDA, ainsi que la poursuite de la construction et de l'équipement des centres de santé et l'affectation d'un personnel qualifié.

97. Dans l'optique de promouvoir la création d'emplois et partant, des revenus, de nombreuses suggestions ont été faites dont les principales peuvent être regroupées autour des thèmes tels que : la promotion des emplois ruraux ; la promotion des petits métiers ; la promotion des emplois dans le secteur minier et forestier ; la promotion des activités à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) dans le domaine de l'entretien routier, le financement des activités des groupes vulnérables à l'instar des femmes, des jeunes et des personnes handicapées.

98. Dans le domaine forestier et minier, les actions à mener devront entre autres porter sur la formation des jeunes dans le domaine de l'exploitation minière, en vue de faciliter leur recrutement dans les sociétés d'exploitation minière, et la promotion de la production et de la commercialisation des produits forestiers locaux non ligneux à l'instar du raphia.

99. Les suggestions d'amélioration dans le domaine de la gouvernance ont porté sur l'amélioration de la qualité de la dépense publique, (ii) l'accélération de la décentralisation, (iii) l'amélioration de l'accès à l'information sur la gestion des affaires publiques, et (iv) la poursuite de la réforme du système judiciaire.



1.4 GRANDS DEFIS SECTORIELS

100. Malgré la mise en œuvre du DSRP de première génération pendant une période de cinq ans et demi, l'économie camerounaise n'a pas connu de changement structurel notable et continue de faire face à un certain nombre de défis qui pourraient empêcher l'atteinte des résultats escomptés. Ainsi, l'économie camerounaise demeure fragile et entravée par de graves lacunes structurelles, relatives notamment à la faible compétitivité du secteur productif et aux déficiences des facteurs de production clés que constituent les infrastructures et l'énergie. Le Gouvernement est par conséquent convaincu que tous ces défis sectoriels impliquent nécessairement une reconsidération des déterminants de la compétitivité de l'économie camerounaise et un recours vigoureux à de nouveaux instruments de politique économique et institutionnelle pour ajuster le tissu productif national à la concurrence internationale.

1.4.1 Un secteur productif peu compétitif

101. Malgré des avancées importantes dans certains secteurs, les autorités camerounaises sont conscientes que la mise en place de stratégies sectorielles dans la plupart des secteurs n'a pas résolu de manière substantielle les nombreux problèmes auxquels est confronté le secteur productif créateur de la valeur ajoutée. Le pays présente ainsi une agriculture peu à la pointe et peu productive, un secteur industriel désagrégé et peu intégré, un secteur des services qui donne l'impression de se développer, mais qui reste concentré autour des activités purement commerciales sans création de grandes valeurs ajoutées. Toutes choses qui conduisent à une structure de contribution sectorielle au PIB déséquilibrée et archaïque, un tissu économique très extraverti et exposé à la volatilité des cours mondiaux des produits d'exportation primaires, un marché national étroit et sans grande ouverture sur la sous-région et sur le marché mondial. Le secteur privé quant à lui continue de souffrir de l'insuffisance des politiques spécifiques d'appui et de ses propres problèmes de gouvernance notamment une aversion à la fiscalité et des compétences managériales, techniques et commerciales insuffisantes dans les entreprises.

102. La mise en œuvre de la stratégie sectorielle de développement du secteur rural depuis les années 2005 n'a pas permis le décollage véritable des rendements, du fait de la non utilisation des intrants améliorés et performants, des mauvaises pratiques culturales et du vieillissement des vergers et de la population active rurale. D'autres limites non directement imputables au secteur sont la déficience des infrastructures rurales, le manque de structures de financement appropriées et l'inadaptation de la fiscalité. Le sous-secteur élevage et pêche n'atteint pas les rendements escomptés, à cause des embarcations rudimentaires, de l'inefficacité organisationnelle des professions concernées et des problèmes d'accessibilité aux marchés. La production du secteur bois s'inscrit dans une tendance stagnante pour ne pas dire baissière du fait de la persistance de l'exploitation du bois des forêts naturelles au détriment de la création de plantations forestières, ainsi que de la quasi absence de transformation locale.

103. Malgré son impressionnant potentiel dans le secteur rural, le pays reste sensible aux chocs externes et la récente crise alimentaire internationale ne l'a pas épargné. Au cours des six premiers mois de l'exercice 2008, malgré la baisse de la TVA sur les importations des principales céréales, le Cameroun a dépensé environ 120 milliards de FCFA pour l'importation des céréales. Le système productif camerounais n'est pas encore outillé pour la production locale de ces céréales, et le défi à relever porte par conséquent sur l'accroissement de l'offre locale des produits de substitution et la promotion de nouvelles habitudes alimentaires.

104. Le Gouvernement estime que le principal défi à relever dans le secteur rural concerne le passage à une production rurale semi intensive et industrielle qui permettra : (i) d'assurer la sécurité et l'autosuffisance au niveau de la consommation interne, (ii) d'approvisionner l'industrie de transformation et de créer un marché et une consommation internes pour les filières extraverties et enfin, (iii) de développer les exportations et améliorer ainsi la balance commerciale.

105. L'industrie camerounaise est toujours dominée par des activités extractives, la composante manufacturière représentant seulement 8% du PIB. L'absence d'un guichet unique de formalité des



entreprises et un environnement peu incitatif entretenu par des lourdeurs dans la mise en place des organes de la Charte des investissements figurent parmi les éléments explicatifs de cette situation. Le défi que le Gouvernement entend relever est celui de faire passer la part de l'industrie manufacturière à environ 12% du PIB à l'horizon 2020.

106. Le développement et le caractère hypertrophié de la contribution des services dans le PIB camerounais ne reflètent pas forcément la bonne santé de ce secteur. Il met plutôt en évidence d'une part les faiblesses des secteurs primaire et secondaire, mais surtout une économie essentiellement caractérisée par des opérations commerciales de faible valeur ajoutée. Le défi dans ce secteur sera un développement du secteur des services orienté vers l'utilisation intensive des TIC et des technopôles afin que le pays devienne un « exportateur net » de services à l'instar du nombre de pays en développement.

107. Le secteur privé national, principal acteur du développement des secteurs de production, ne semble pas encore capable de répondre à cette demande d'amélioration de la productivité sectorielle. En effet, il est reconnu que les entreprises évoluent dans un environnement qui présente encore de nombreux facteurs de faible compétitivité, et dont les plus contraignants sont :

- les dysfonctionnements pénalisant la liberté d'entreprise et la créativité ;
- les lourdeurs bureaucratiques, incompatibles avec l'exigence de réactivité relative au mode opératoire du secteur privé, et renchérissant les coûts de transactions ;
- les problèmes de gouvernance propres, d'incivisme et de faibles capacités managériales des promoteurs ;
- les menaces dues à la persistance et à la prolifération des pratiques anti-concurrentielles telles que la contrebande, la fraude douanière, la contrefaçon, le dumping ;
- des infrastructures d'appui aux entreprises et organisations du secteur privé quasi-inexistantes, notamment en matière de formation, de recherche-développement, de promotion économique, d'assistance technique, d'accès à l'information sur les marchés extérieurs.

108. Par ailleurs, et il convient de relever que le processus de négociation de l'Accord de Partenariat Economique (APE) devant mener à la mise en place d'un nouveau cadre juridique de coopération économique régissant les relations commerciales entre l'Union Européenne et l'Afrique Centrale configurée autour de la CEEAC (CEMAC, à laquelle se sont joints SAO TOME ET PRINCIPE et la République Démocratique du Congo) conformément à l'Accord de Cotonou et aboutir à la création d'une zone de libre-échange entre les deux régions, met également en exergue un bon nombre de défis et d'enjeux cruciaux. Ces défis et enjeux concernent particulièrement : (i) l'impact fiscal net attendu du profil de démantèlement tarifaire négocié (taux et vitesse de libéralisation des échanges) ; (ii) les modalités de financement des pertes fiscales nettes (par compensation de l'Union Européenne ou par augmentation du rendement de la fiscalité intérieure) ; (iii) le coût élevé et les modalités de prise en charge de l'harmonisation tarifaire entre la CEMAC d'une part, la République Démocratique du Congo et Sao Tome et Principe d'autre part ; (iv) les modalités de financement du volet développement de l'APE, à savoir principalement les infrastructures et les politiques communes indispensables pour approfondir très rapidement l'intégration régionale en Afrique Centrale et les programmes de mise à niveau des entreprises de cette région pour leur permettre d'être plus compétitive et de faire face à une concurrence exacerbée par le choc de la libéralisation. Le Cameroun a signé en janvier 2009 un APE d'étape, appelé à être remplacé par l'APE complet, dont les négociations en cours au niveau régional sont ralenties par les divergences persistantes sur le volet développement, qui constitue pourtant aux yeux de tous les Etats d'Afrique Centrale le volet indispensable pour transformer l'APE en un formidable outil d'accélération de l'intégration et du développement régional.

1.4.2 Des coûts des facteurs élevés

109. **Des infrastructures physiques déficientes.** Les infrastructures fournissent le socle essentiel où se bâtissent le développement et la compétitivité de l'économie. Elles réduisent les coûts de production et de transaction, facilitent l'activité, accroissent le volume de production et impulsent le progrès social. Actuellement, le taux d'accès aux infrastructures est très bas, qu'elles soient à caractère économique (routes, ponts, aéroports, ports, production et distribution de l'énergie, réseaux d'adduction d'eau, assainissement et réseaux viaires, télécommunications, etc.) ou social (infrastructures sanitaires et



éducatives). De plus, leur état de fonctionnalité n'est pas suffisamment relevé pour soutenir le développement du secteur privé.

110. Dans le sous-secteur routier, qui monopolise plus de 85% du transport national, les principales réformes conduites depuis la mise en œuvre du programme sectoriel des transports (PST) en 1996 ont conduit à des mesures importantes parmi lesquelles : (i) la privatisation des travaux et du contrôle des travaux routiers ; (ii) la mise en place d'un Fonds Routier pour le financement et le paiement à bonne date des prestations ; (iii) la concentration des moyens disponibles sur un réseau prioritaire, etc. Malgré des avancées importantes au plan opérationnel et stratégique, les moyens disponibles et les stratégies mises en place ne suffisent pas à résorber l'énorme déficit structurel entre l'offre et la demande.

111. Ainsi seulement 10% des 50 000 km environ que constitue le réseau national sont bitumés, et le pourcentage de réseau en bon état en 2005 était de 24%. Le principal défi qui se pose au sous-secteur routier est d'assurer l'entretien du réseau principal et des routes rurales en relation avec l'accès aux marchés de la production du secteur rural, et de faire passer le taux du linéaire bitumé à un seuil compatible avec le développement de l'industrie et des services sur le territoire national.

112. Dans le sous-secteur de l'énergie, du fait d'une insuffisance de planification, le pays a dû faire face à un déficit structurel que l'important potentiel hydroélectrique notamment rend paradoxal. Ainsi, vue son importance cruciale pour l'atteinte des objectifs du DSCE, le principal défi dans ce secteur est d'accroître significativement la production par une valorisation du potentiel hydroélectrique et gazier, des énergies alternatives et la modernisation des réseaux de distribution. Il s'agira pour le pays de se situer toujours en situation de satisfaire la demande intérieure, mais aussi de développer l'exportation vers la sous-région des surplus de capacités énergétiques dans un marché qu'on ressent ouvert.

113. Au niveau mondial, la fluctuation des cours du pétrole fait peser des incertitudes sur le niveau des ressources budgétaires de l'Etat. Le passage du prix du baril de 140 dollars US en juillet 2008 à environ 35 dollars en décembre 2008 illustre l'ampleur de cette fluctuation. Les recettes pétrolières du budget de l'Etat qui ont connu un record en 2008 en atteignant 7,4% du PIB vont s'inscrire dans une tendance très significative à la baisse dès 2009. Le rétablissement des cours par une action sur l'ajustement de l'offre se heurte actuellement à la demande qui n'est pas soutenue, du fait de la crise économique dans les pays riches. Le défi qui interpelle le Gouvernement est alors celui d'une plus forte mobilisation des recettes hors pétrole et d'une gestion plus rigoureuse des ressources disponibles.

114. Le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) est un de ceux pour lesquels le pays a connu une évolution significative ces dernières années, dans le cadre notamment d'une mise en œuvre d'une privatisation plutôt réussie. Cependant certains problèmes importants d'accès et de qualité demeurent avec pour le deuxième point une dorsale de fibre optique dont la mise en place et la commercialisation ne sont pas encore entièrement effectives et vulgarisées. Le Cameroun qui par ailleurs dispose d'un indice d'accès au numérique estimé à 0,16 en 2002 et le classant parmi les pays à faible accès au numérique se propose de relever ce défi en passant à un indice d'accès de 0,5% dans vingt ans. Le secteur devrait connaître une croissance de 7% à l'horizon de la stratégie.

115. La croissance économique en vigueur depuis 1995 s'est avérée être très peu créatrice d'emplois. Elle a lieu dans un contexte de libéralisation du marché du travail où la flexibilité introduite par le code de travail de 1992 fait de la négociation la règle de fixation des rémunérations salariales. Dans ce contexte, le chômage touche 4% de la population active à cause du quasi plein emploi en zone rurale, ce qui n'arrive cependant pas à dissimuler le chômage urbain très préoccupant et le sous emploi endémique. Le taux de chômage atteint près de 20% dans les villes de Douala et Yaoundé et le sous emploi concerne plus de 75% de travailleurs. Cette situation du marché de travail est également la conséquence d'une formation professionnelle qui se caractérise par l'absence d'une formation appropriée à la satisfaction des besoins des entreprises.

116. Conscient de cette menace, le Gouvernement entend mettre la formation du capital humain au centre de sa stratégie de croissance. Des réformes importantes s'avèrent en effet nécessaires pour donner aux ressources humaines de la Nation les capacités nécessaires pour bâtir une économie camerounaise émergente à l'horizon 2035. Relever ce défi passe notamment par (i) un enseignement primaire de qualité pour tous et partout sur le territoire national, (ii) un enseignement secondaire de qualité et préparant aux études supérieures dans les filières technologiques prioritaires pour le développement de l'industrie nationale, (iii) une formation professionnelle axée sur la maîtrise des



savoir-faire et visant en priorité la satisfaction des besoins des populations locales, (iv) une formation universitaire professionnalisée et (v) une formation continue étendue et doublée d'un système de valorisation des acquis de l'expérience.

117. C'est à ce prix que les réformes institutionnelles en cours pour moderniser l'administration trouveront un espace de mise en œuvre. Le risque que le pays court est de transmettre la pauvreté actuelle aux générations futures si rien n'est fait dans le renforcement des capacités humaines, car c'est le capital humain qui transforme les ressources matérielles, financières et logistiques en développement.

1.5 OPPORTUNITES ET MENACES

118. Pour relever ces multiples défis qui l'interpellent, le Gouvernement camerounais est conscient de ses atouts dans cette véritable bataille pour le développement, mais aussi des facteurs qui peuvent en constituer les risques. Parmi les atouts, figurent notamment les richesses naturelles, ainsi que l'ensemble des réformes déjà menées dans un pays où la stabilité des institutions est établie. Cependant, les différentes crises conjoncturelles internationales peuvent venir affaiblir un pays dont la structure de l'économie est encore fragile et où la plupart des risques identifiés dans le DSRP d'avril 2003 demeurent d'actualité.

1.5.1. Atouts

119. **Richesses naturelles.** Le Cameroun dispose de ressources naturelles variées et abondantes. Sa position dans le bassin du Congo est révélatrice de son potentiel forestier dont l'exploitation se fait de plus en plus selon les attentes de gestion durable des ressources. Le climat et la végétation différenciés en font un pays dans lequel toutes les techniques d'agriculture et d'élevage les plus intensives peuvent prospérer. Le sous sol regorge des minerais de fer, bauxite, nickel, cobalt et de rutile. Le seul potentiel hydroélectrique est estimé à 12 000 MW par an, soit plus de 10 fois le potentiel actuellement exploité. Quant on y ajoute les hydrocarbures en terme de pétrole et de gaz et les sites touristiques naturels, il est loisible d'affirmer que le Cameroun dispose des avantages comparatifs suffisants pour promouvoir une économie prospère à l'aide de son potentiel en ressources naturelles.

120. **Intégration sous régionale.** Le Cameroun jouit dans la sous région, d'une situation de leader affirmé au plan économique. Cette situation mérite une consolidation pour que l'intégration sous-régionale se présente comme un atout à saisir pour assurer et préparer son intégration dans l'économie mondiale. Dans ce cadre, le Programme Indicatif Régional (PIR) appuyé par l'Union Européenne au niveau de la CEMAC offre une opportunité de profiter des infrastructures communautaires pour réduire les coûts de transaction de l'économie camerounaises dans ses relations avec les pays de la sous région. Le Programme Economique Régional (PER) de la CEMAC quant à lui se met en place dans une dynamique communautaire empreinte de solidarité et de recherche d'éléments amortisseurs des chocs extérieurs à la sous région. En effet, les projets du PER accorderaient un poids de près de 50% à cet élément relatif aux chocs extérieurs ; le caractère intégrateur, la contribution à la création d'emplois, la contribution au commerce sous régional et le potentiel de partenariat public/privé sont des aspects privilégiés dans le choix des projets à retenir dans le PER. Le Gouvernement camerounais entend soutenir une telle vision qui est susceptible d'entraîner d'importants effets bénéfiques sur son économie. La question de la géo stratégie autour du Golfe de Guinée se pose aujourd'hui en termes de contrôle de sécurité d'approvisionnement des pays occidentaux en matières premières, notamment le pétrole. Le Cameroun entend également saisir l'occasion pour capter à travers un instrument attractif comme la charte d'investissement, une part de plus en grande des investissements que la sous région attire dans la recherche et l'exploitation minières en général et pétrolières en particulier.

121. **Réformes entreprises ou en cours de mise en œuvre.** Le Gouvernement est conscient que les réformes entreprises depuis l'atteinte du point de décision n'ont pas forcément toutes connu un grand succès et les insuffisances dans la mise en œuvre de certaines d'entre elles figurent parmi les causes de la non atteinte des objectifs du DSRP d'avril 2003. Cependant l'avancement conséquent de certaines d'entre elles en font des opportunités à saisir pour une mise en œuvre satisfaisante du DSRP de seconde génération. C'est le cas de la réformes des finances publiques et de l'atteinte du point d'achèvement, de la mise en œuvre bientôt effective de la décentralisation.



122. **Décentralisation.** Le Gouvernement poursuit depuis quelques années, la mise en place de la décentralisation conçue comme un véritable processus de développement local permettant de libérer les énergies locales aux fins de tirer la croissance économique au niveau local et répondant à l'exigence de la maîtrise et de la conduite de l'économie nationale vers un développement équitable et harmonieux de l'ensemble du territoire, qui à terme, ne devra plus afficher de disparités régionales. Dans son approche conceptuelle, la décentralisation vise la création des entités dont les missions sont d'organiser les énergies locales autour des objectifs communautaires de développement en faisant en sorte qu'une combinaison optimale des ressources locales et externes à la région permette de valoriser le potentiel dans la mise en œuvre des avantages comparatifs pour promouvoir l'aménagement du territoire, les échanges inter région et le relèvement du niveau de vie. Cette décentralisation conduira finalement à la responsabilisation des dirigeants des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) dans le ciblage des populations pauvres et la mise en œuvre à leur profit des mesures et actions de réduction de la pauvreté décidées au niveau local comme au niveau national. Le Gouvernement pense que la mise en œuvre effective des transferts de compétences vers les CTD qui sera effective dès le début de l'année 2010, sera porteuse d'opportunités pour améliorer les résultats de la lutte contre la pauvreté.

123. Le processus de décentralisation va offrir une opportunité pour l'intégration du genre en terme de participation des femmes à la décision et de prise en compte des besoins différents des femmes et des hommes dans les plans de développement locaux.

124. **Nouvelle gestion des finances publiques.** Le nouveau régime financier de l'Etat en vigueur depuis l'exercice 2008 offre un nouveau cadre de gestion de deniers publics avec quelques innovations susceptibles d'améliorer les résultats de l'utilisation des ressources publiques. L'introduction des projets et programmes avec autorisation d'engagement sur plusieurs exercices, la responsabilisation du gestionnaire des crédits sur les résultats de l'utilisation des ressources et non seulement les activités, et la flexibilité de virements de lignes à lignes accordée au chef de département ministériel utilisateur jusqu'à une certaine limite, sont des changements dont la mise en œuvre va impulser une nouvelle dynamique dans la gestion des finances publiques. De plus, l'introduction des Cadres de Dépenses à Moyen terme (CDMT) au niveau central et sectoriel donnera l'occasion d'une bonne maîtrise de l'estimation des ressources budgétaires totales à moyen terme et d'une allocation plus rationnelle des ressources en fonction des résultats attendus de chaque secteur.

1.5.2. Menaces et risques

125. Le DSRP d'avril 2003 avait identifié deux types de risques comme facteurs principaux : la résurgence des chocs exogènes et la persistance des rigidités structurelles. Les autorités camerounaises sont conscientes que ces deux problèmes ont effectivement entravé la bonne mise en œuvre du DSRP de première génération. Ces risques, qui se présentent de manière multiforme, demeurent toujours d'actualité au moment de l'élaboration du DSCE ; ils en constituent naturellement les risques principaux.

126. **Chocs exogènes.** Le Cameroun, du fait de la structure de ses exportations, dépendra pendant longtemps encore des mouvements des prix des matières premières, des variations du taux de change (dollar) et de la volatilité des prix du pétrole. A court et moyen terme, la crise financière internationale et ses répercussions économiques font peser des menaces de récession sur l'économie camerounaise. Au niveau du commerce extérieur, les exportations du caoutchouc, du bois et de bien d'autres produits seront affectées par ses effets avec un repli conséquent. Cette situation va se répercuter sur les ressources budgétaires, et réduire notamment la capacité d'investissement de l'Etat qui devra d'abord faire face aux dépenses de fonctionnement incompressibles.

127. En ce qui concerne la balance de paiement, la morosité observée sur le marché de travail dans leurs pays d'accueil expose les migrants camerounais à une perte de revenus d'activité comme les autres travailleurs de ces pays. Il est donc à prévoir une baisse de leurs transferts, avec des conséquences sur les aides familiales, les constructions de logements et la création de PME que ces transferts soutiennent habituellement. Au niveau des pays donateurs, il convient de noter que le ralentissement observé de l'économie se traduira par celui des ressources budgétaires hors emprunts, et que leurs ressources amoindries devront faire face aux nombreuses demandes de soutiens financiers en faveur des secteurs bancaires sinistrés et autres ; de manière arithmétique, ces importants soutiens financiers qu'ils accordent à leur système bancaire et aux entreprises victimes de la récession



économique sont susceptibles de réduire leur contribution à l'aide publique au développement ; un tel effet d'éviction est d'autant plus prévisible pour le Cameroun qu'il doit déjà justifier des capacités internes suffisantes à la mobilisation effective des flux d'aide actuellement accordés.

128. Persistance des rigidités structurelles. Parmi les rigidités structurelles identifiées comme risque pour la mise en œuvre du DSRP, figurait en bonne place la persévérance des problèmes d'absorption des ressources extérieures. Ces problèmes ont effectivement prospéré, sans que l'absorption des ressources internes d'investissement, aussi bien les ressources internes ordinaires que celles issues de l'allègement de la dette, ne connaissent pas une amélioration notable. Le risque induit par cette faiblesse demeure effectif, car elle plombe de fait le niveau de l'investissement avec des conséquences sur la croissance et la réduction de la pauvreté. Dans le cadre de ces rigidités structurelles, les autorités camerounaises sont conscientes que l'économie mondialisée dans laquelle le Cameroun évolue ne permet pas des tergiversations au niveau de la prise de décision lorsque les problèmes sont identifiés. La réactivité des pouvoirs publics et la diligence dans le respect des engagements pris constituent ainsi un risque important à lever dans le cadre du DSCE.



CHAPITRE 2 : VISION ET OBJECTIFS

129. Les orientations stratégiques nationales s'articulent autour d'une vision à long terme dans laquelle s'inscrivent des stratégies nationales. La présente stratégie de croissance et d'emploi qui couvre la première décennie de la vision se donne des objectifs en droite ligne avec les objectifs à 2035 de la vision de développement. Le présent chapitre vise à présenter les objectifs du DSCE en les articulant avec la vision. Il comprend : une vue d'ensemble de la vision, les objectifs de la vision, les objectifs du DSCE et les considérations clés pour la mise en route de stratégie.

2.1 VUE D'ENSEMBLE DU CAMEROUN A L'HORIZON 2035

130. Pour renforcer la reprise économique amorcée depuis une décennie et l'asseoir durablement, le Cameroun se devait d'inscrire ses politiques de développement dans une perspective plus lointaine. C'est ainsi qu'est apparue la nécessité d'une Vision Prospective de nature volontariste, préalable à toute stratégie de développement. A la suite d'une démarche participative associant tous les acteurs de développement de la Nation et fondée sur les Grandes Ambitions du Chef de l'Etat, les études structurelles du système, les aspirations des populations camerounaises et les engagements internationaux souscrits par le Gouvernement, il s'est dégagé une vision partagée du Développement au Cameroun à l'horizon 2035. Elle se formule ainsi qu'il suit : « LE CAMEROUN : UN PAYS EMERGENT, DEMOCRATIQUE ET UNI DANS SA DIVERSITE ».

- ✓ **le Cameroun émergent** est un pays embarqué dans une ère de développement économique et social durable avec une économie forte, diversifiée et compétitive. L'économie se caractérise alors par la prédominance du secteur industriel en général et manufacturier en particulier (dans le PIB et les exportations), une intégration effective à l'économie mondiale. Le niveau de pauvreté est résiduel et le niveau de revenu par tête le classe parmi les pays à revenu intermédiaire.
- ✓ **le Cameroun, pays démocratique**, se présente comme un Etat où les institutions sont stables et la séparation des pouvoirs réelle. La justice est indépendante et repose sur une législation assainie et ajustée aux valeurs locales et au contexte économique. L'Etat camerounais est fort, régalién, catalyseur du développement économique et social, et son autorité repose sur une légitimité populaire. Il est respectueux des libertés individuelles et collectives. L'administration est décentralisée, bien équipée et dispose de ressources humaines motivées et compétentes.
- ✓ **le Cameroun uni dans sa diversité**, est un pays où l'unité et l'intégration nationales sont vécues dans le respect des différences et des identités. Les valeurs telles que le respect de l'autorité, la cohésion, la solidarité, l'intégrité, le travail et la fierté sont les références aux comportements individuels et collectifs. Le fonctionnement de la société se fonde sur la concertation, le dialogue, la tolérance, le respect mutuel, le recours à la médiation ou à la justice. La sécurité des biens et des personnes est assurée sur toute l'étendue du territoire.

2.2 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT A L'HORIZON 2035

131. La volonté de devenir un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité intègre quatre objectifs généraux à savoir : (i) réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable ; (ii) devenir un pays à revenu intermédiaire ; (iii) atteindre le stade de Nouveau Pays Industrialisé ; et ; (iv) renforcer l'unité nationale et consolider le processus démocratique.

132. Avec la vision, le Cameroun affirme sa volonté de voir le taux de pauvreté passer en dessous des 1/10 c'est-à-dire qu'un seul camerounais sur dix serait encore pauvre en 2035. Cette réduction de la pauvreté monétaire serait accompagnée d'une très grande généralisation de l'accès aux services de santé, d'éducation, de formation et d'infrastructures de base telles que l'eau, les routes et l'électricité.

133. De plus, sur sa route pour le développement, le Cameroun devra avoir passé le cap de pays à revenu intermédiaire, ce qui nécessite un rythme de croissance remarquable sur une longue période. Il faudrait alors mettre l'accent sur les atouts immédiats (agriculture, extraction minière, ...) tout en veillant à une répartition égalitaire des revenus.



Tableau 7: Objectifs de la vision

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES
1- Réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable	<ul style="list-style-type: none"> - Faire de la population un facteur effectif de développement - Intensifier les investissements dans les infrastructures et les secteurs productifs - Réduire les écarts entre riches et pauvres par l'amélioration des systèmes de redistribution - Améliorer l'offre et garantir l'accès de la majorité aux services de santé de qualité - Améliorer la protection et la sécurité sociales - Augmenter l'offre, la qualité et l'adéquation de la formation - Promouvoir la création d'emplois décents
2- Devenir un pays à revenu intermédiaire	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître la productivité de l'économie - Intensifier les activités sylvo agro pastorales et piscicoles ainsi que d'extraction minière, etc. - Préserver la stabilité macroéconomique - Promouvoir la mutation et la professionnalisation des services - Promouvoir, vulgariser et valoriser les résultats de la recherche
3- Atteindre le stade de Nouveau Pays Industrialisé	<ul style="list-style-type: none"> - Intensifier les investissements dans les infrastructures et les secteurs productifs - Développer un secteur manufacturier sain, compétitif et diversifié, capable d'inverser la structure du commerce extérieur (exportations et importations) - Collecter l'épargne, financer la croissance et le développement - Modifier la structure des échanges extérieurs et élargir les marchés - S'intégrer dans la sphère financière internationale et améliorer l'intermédiation bancaire
4- Renforcer l'unité nationale et consolider la démocratie en promouvant les idéaux de paix, de liberté, de justice, de progrès social et de solidarité nationale	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la solidarité nationale - Consolider l'Etat, garant de l'intérêt général - Promouvoir l'Etat de droit et la crédibilité du système judiciaire - Assurer une plus grande participation des populations - Consolider les libertés sociales (expression, association,...) - Renforcer la sécurité des personnes et des biens - Affermir la décentralisation et le développement local

Source : projet de formulation de la vision

134. Dans la perspective de franchir le cap de Nouveau Pays Industrialisé, il a été retenu la nécessité d'asseoir la croissance sur une bonne diversification des productions avec cependant une bonne intégration des différentes branches d'activités. Il s'agira spécifiquement d'accroître sensiblement le poids des produits issus de l'industrie manufacturière dans le PIB et les exportations.

135. Par ailleurs, à travers l'objectif de renforcement de l'unité nationale et de consolidation du processus démocratique, l'ambition du pays est de renforcer les idéaux de paix, de liberté, de justice, de progrès social et de solidarité nationale. La vision d'unité renvoie au renforcement du sentiment d'appartenance à une même nation pour qu'il transparaisse dans les comportements individuels et collectifs.

2.3 OBJECTIFS DE LA STRATEGIE DE CROISSANCE ET D'EMPLOI

136. Conscient des enjeux relatifs à la vision 2035 dont le Cameroun s'est doté de manière volontariste, le Gouvernement s'engage à tout mettre en œuvre pour maintenir le cap ainsi déterminé tout en faisant face aux contraintes de divers ordres. Le présent document de stratégie qui va couvrir les dix premières années de la vision à long terme sera centré sur l'accélération de la croissance, la création d'emplois formels et la réduction de la pauvreté.



✓ **Porter la croissance à environ 5,5% en moyenne annuelle dans la période 2010-2020**

137. Le Gouvernement envisage porter le rythme annuel de l'expansion de l'activité économique de 3,3% actuellement à environ 5,5% l'an sur la période 2010-2020. Les autorités comptent pour cela, booster le secteur agricole en portant la croissance du secteur primaire autour des 5%, au regard des potentialités nombreuses qu'on pourrait immédiatement mettre à contribution dans ce cadre. Les secteurs manufacturiers et des services vont connaître d'importantes réformes mais compte tenu des temps de réaction, la croissance de ces secteurs devra simplement passer le cap des 5% en moyenne annuelle. Cette évolution permettra de stopper la tendance au fléchissement des secteurs primaires et secondaires surplombés par le développement des activités de services avec pour signification probable, l'assimilation de l'économie camerounaise à un espace de transaction sans réelle production ou valeur ajoutée.

✓ **Ramener le sous emploi de 75,8% à moins de 50% en 2020 avec la création de dizaines de milliers d'emplois formels par an dans les dix prochaines années**

138. En outre, les autorités sont convaincues que la création des richesses quoique restant le pilier essentiel de la réduction de la pauvreté devra être accompagnée par un maillon de redistribution fort qui est celui de l'emploi. Ainsi à la recherche de la croissance se verra attacher la problématique des emplois. Le Gouvernement compte en effet adresser la question du nécessaire reversement des opérateurs informels dans le circuit formel. Il s'agit d'une manière générale de réduire la portion du secteur informel dans l'activité économique nationale. En même temps, le Gouvernement compte à travers la mise en œuvre de la présente stratégie générer dans le secteur formel des dizaines de milliers d'emplois par an.

✓ **Ramener le taux de pauvreté monétaire de 39,9% en 2007 à 28,7% en 2020. Il s'agit là d'un décalage mesuré de l'objectif du millénaire.**

139. Au terme de la période couverte par le DSCE, le Gouvernement compte ramener la pauvreté monétaire autour de 28,7% contre 39,9% en 2007. D'une manière plus large, le DSCE va poursuivre l'atteinte des objectifs du millénaire qui trouvent un ancrage évident dans la vision à long terme et s'inscrivent à fortiori dans l'amélioration des conditions de vie des populations.

✓ **Réaliser à l'horizon 2020, l'ensemble des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Les OMD sont rappelés dans l'encadré ci-dessous.**

Encadré 5 : les Objectifs du Millénaire pour le Développement

1. éliminer l'extrême pauvreté et la faim en réduisant de moitié le nombre de Camerounais vivant au-dessous du seuil de pauvreté et qui souffrent de la faim ;
2. assurer une éducation primaire pour tous en donnant à tous les enfants les moyens d'achever le cycle d'études primaires ;
3. promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes, en éliminant les disparités entre les sexes dans les enseignements primaires et secondaires, et si possible à tous les niveaux d'enseignement ;
4. réduire de deux tiers, la mortalité à la naissance et celle des enfants de moins de cinq ans;
5. améliorer la santé maternelle, en réduisant de trois quarts la mortalité maternelle ;
6. combattre et stopper la propagation du VIH/SIDA, maîtriser le paludisme et d'autres grandes endémies en inversant leur tendance;
7. assurer un environnement durable en réduisant de moitié la proportion de la population qui n'a pas accès à l'eau potable, améliorer sensiblement l'habitat en intégrant les principes de développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle de la déperdition des ressources environnementales ;
8. mettre en place un partenariat pour le développement des technologies de l'information et de la communication et pour l'application des politiques et des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile.



2.4 CONSIDERATIONS CLES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

140. Pour l'atteinte des objectifs sus-évoqués, le Gouvernement compte mettre en route une triple stratégie cohérente et intégrée. Elle se décompose en : (i) une stratégie de croissance, (ii) une stratégie d'emplois, (iii) une stratégie d'amélioration de la gouvernance et de la gestion stratégique de l'Etat. Certains éléments fondamentaux et transversaux peuvent être considérés comme clés, et essentiels pour la mise en route de la stratégie.

- (i) **le Gouvernement compte relever progressivement de 20 à 30% (à l'horizon 2020) la part de l'investissement public dans les dépenses totales de l'Etat** et l'encadrement de celui-ci pour qu'il donne lieu en grande partie à la construction d'infrastructures visibles. Il s'agit de fixer et de respecter des planchers en termes de pourcentage des crédits d'études, des crédits de travaux etc.
- (ii) **l'affectation de ressources massives aux grands projets d'investissements publics afin de trancher avec le saupoudrage généralisé de l'investissement public** observé dans les dernières années et sur lesquels les rapports de mise en œuvre du DSRP, n'ont cessé de revenir tout au long de sa mise en œuvre. Cette mesure exprimera la détermination du Gouvernement à mettre en route des projets d'envergure et rassurera conséquemment les opérateurs économiques dans les cadres des contrats de partenariat envisagés, pour ces grands projets.
- (iii) **le Gouvernement entend également procéder à des allègements importants sur les procédures de marchés et la nature du contrôle budgétaire.** Il compte pour ce dernier point mettre en œuvre et dans les délais annoncés l'ensemble des réformes nécessaires à l'entrée en vigueur effective du nouveau régime financier de l'Etat.
- (iv) **les autorités comptent élargir les options de politique économique en activant notamment toutes les possibilités d'usage de la politique monétaire.** L'Etat compte le cas échéant accroître à des limites raisonnables sa Position Nette vis-à-vis du système financier (PNG) pour financer l'investissement public de soutien à la production.
- (v) **le Gouvernement entend aussi tout mettre en œuvre pour enrayer définitivement, l'absurde incapacité d'absorption des crédits** régulièrement évoquée pour justifier la sous consommation des ressources par les administrations.
- (vi) **l'aide publique au développement (y compris les dons) sera désormais canalisée dans une large mesure (au moins 70%)** vers les secteurs prioritaires de l'infrastructure routière pour le désenclavement des bassins de production, le soutien à la production agricole, et la construction des autres infrastructures de base et de service social notamment dans la santé et l'éducation. Dans l'esprit de la Déclaration de Paris, le Gouvernement, tout en assumant son rôle de Leadership, entend faire du DSCE le cadre de référence pour l'alignement des interventions des Partenaires.



CHAPITRE 3 : STRATEGIE DE CROISSANCE

3.1 DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES

3.1.1 Objectifs sectoriels

141. La crise économique du milieu des années 80 a stoppé le développement des infrastructures entamé depuis les indépendances, en même temps qu'elle a annihilé les efforts de maintenance. Le parc infrastructurel s'est donc très fortement dégradé et a contribué aux faibles performances de l'économie camerounaise au cours de cette période.

142. Depuis les années de sortie de crise, le Gouvernement a entamé des réformes importantes dans les principaux secteurs des infrastructures en confiant au secteur privé des responsabilités de plus en plus importantes, en investissant de façon assez conséquente pour assurer l'entretien, la réhabilitation et le développement des infrastructures de communication et de production. Si ces efforts ont permis de ralentir la dégradation du parc infrastructurel, ils ne sont pas encore suffisants pour permettre au pays d'améliorer sa compétitivité par la baisse des coûts des facteurs de production.

143. Convaincu du rôle moteur des infrastructures dans la facilitation des échanges et la promotion d'une croissance forte et durable par la compétitivité que leur bonne qualité génère, le Gouvernement entend investir massivement dans les infrastructures au cours de la période de mise en œuvre de la stratégie. Cette volonté devrait permettre dans des cadres de partenariats judicieusement choisis, d'attirer des financements privés pour les grands projets. L'objectif général poursuivi est de mettre l'infrastructure en adéquation avec la demande économique et sociale. Il s'agira par conséquent de replacer l'infrastructure dans son véritable rôle d'accompagnement des objectifs de développement économique et social.

Tableau 8: Quelques cibles dans le domaine des infrastructures

Indicateur	Moyenne 2000-2003	2010	2015	2020
Consommation d'énergie par unité de PIB (%)	27,7	30,0	33,5	37
Accès à l'eau potable	-	-	70	75
Nombre de km de routes bitumées pour 1000 habitants	-	0,27	0,29	0,34
Nombre de km de chemin de fer pour 1000 habitants	-	0,06	0,07	0,10
Nombre de lignes téléphoniques pour 1000 habitants	6,7	10,0	12,0	15
Taux d'urbanisation	50,1	-	55	57
Nombre de km de voiries urbaines construites depuis 2010	-	-	63	150

Source : MINEPAT

144. Ainsi, il est question d'améliorer substantiellement le taux d'accès aux infrastructures en générant une offre qui anticipe la demande. De manière spécifique, il s'agira de doubler la fraction du réseau routier bitumé, en faisant passer le nombre de km de routes bitumées pour 1000 habitants de 0,27 à 0,34 à l'horizon de la stratégie. La densité du réseau ferré passera elle de 0,06 km pour 1000 habitants à 0,10. En matière d'énergie, il s'agit de doubler la consommation, soit une évolution par unité de PIB de 27,7 % actuellement à 45 % à l'horizon de la vision, soit une cible de 37 % en 2020. Le nombre de lignes téléphoniques pour 1000 habitants devrait passer de 6,7 pour la période 2000-2003 à 15 à l'horizon de la stratégie. Dans le secteur urbain, au moins 150 km de voiries bitumées seront construites, tandis que l'urbanisation sera maîtrisée avec un ralentissement de sa croissance pour contenir le taux d'urbanisation à moins de 57% à l'horizon de la stratégie. Le taux d'accès à l'eau potable devra être relevé à 75 %. Ceci correspond à d'importants investissements pour résorber les



insuffisances qualitatives observées et agrandir les capacités de stockage et de traitement. L'option de base étant désormais la construction des réseaux d'adduction d'eau potable, la construction des puits et des forages viendra, lorsqu'elle s'avérera incontournable, compléter le processus de fourniture par réseaux.

145. La réalisation de ces objectifs passera, pour chacun des sous-secteurs, par les axes stratégiques suivants : (i) entretien et maintenance à travers la réalisation des programmes d'entretien des infrastructures par le secteur public et le secteur privé le cas échéant, (ii) réhabilitation du patrimoine infrastructurel existant, (iii) développement de l'ossature nationale par la réalisation des grands travaux neufs et des programmes de développement pouvant intégrer les financements et les partenariats publics-privés et enfin (iv) renforcement du cadre institutionnel, à travers notamment l'amélioration du cadre réglementaire, le renforcement de la chaîne Planification – Programmation – Budgétisation – Suivi, le développement de la normalisation et de la qualité, le développement du secteur privé et enfin le développement des ressources humaines.

146. Les choix d'interventions devront intégrer la nécessité d'assurer la cohérence intra et intersectorielle. La cohérence intrasectorielle sera particulièrement recherchée dans le sous-secteur des infrastructures de transports qui, depuis l'achèvement du premier Programme Sectoriel des Transports (PST), ne dispose pas, malgré la confection des principales stratégies sous sectorielles, d'un cadre intégré d'intervention. Le Gouvernement s'engage à élaborer un programme sectoriel des transports (PST II), dont les mesures et actions permettront d'assurer la cohérence des différents modes de transport. D'une manière générale, les programmes d'intervention dans les infrastructures devront utiliser comme critères de priorité, les besoins des autres secteurs, notamment ceux des autres programmes prioritaires retenus dans le DSCE. Le Gouvernement va ainsi privilégier les investissements infrastructurels autour des pôles de croissance tels qu'identifiés dans les stratégies des secteurs productifs.

3.1.2 Stratégies de développement des infrastructures

3.1.2.1 Energie

147. **Energie électrique.** Les pénuries d'électricité qui ont perturbé la vie des ménages et entraîné le ralentissement de la croissance économique du pays depuis l'année 2001 se sont atténuées avec la construction et la mise en service de plusieurs centrales thermiques diesel et d'une centrale thermique au fioul lourd portant le potentiel de production que gère AES-SONEL à 933 MW. Toutefois, le retard pris dans la mise en oeuvre de nouveaux projets de centrales identifiés dans le Plan de Développement du Secteur de l'Electricité à long terme (PDSE 2030) est venu accentuer le déséquilibre entre l'offre et la demande d'énergie. Cette situation est exacerbée par la vétusté, la saturation et la faible disponibilité des équipements de production, de transport et de distribution d'électricité, qui entraînent des interruptions fréquentes et le plus souvent prolongées de la fourniture d'électricité dans les villes et les villages.

148. La demande d'électricité du secteur public (clients basse tension et moyenne tension), qui augmente en moyenne de 6 % par an est estimée à 4 700 GWh (soit une puissance de l'ordre de 842 MW) en 2015 ; puis à 7 600 GWh (soit une puissance de 1370 MW) en 2025. La demande industrielle quant à elle, très fortement conditionnée par les besoins d'énergie de l'industrie d'aluminium, s'établit actuellement autour de 1 315 GWh (soit une puissance de 150 MW). Avec la mise en oeuvre du projet d'extension de l'usine d'aluminium d'Edéa, cette demande se situera autour de 500 MW à l'horizon 2015. La mise en oeuvre du plan ambitieux de développement de la filière Bauxite-Aluminium qu'envisage le Gouvernement avec ses partenaires à travers le projet Greenfield et les perspectives de développement de la zone industrielle du futur port en eaux profondes de Kribi entraîneront des besoins d'énergie supplémentaires de plus 13 000 GWh (1500 MW) de l'horizon 2016 à l'horizon 2025.

149. Eu égard à ce qui précède et dans le souci de garantir à long terme la sécurité d'approvisionnement en énergie électrique du pays au moindre coût, le Gouvernement a élaboré un



Plan de Développement du Secteur de l'Électricité à l'horizon 2030 (PDSE 2030). Le PDSE 2030 prend en compte l'évolution de la demande du secteur public, ainsi que celle liée à l'industrie et définit pour les différents scénarii de demande retenus, le programme d'investissement optimal des moyens de production pour le pays, qui tire le meilleur parti du riche potentiel hydroélectrique, ainsi que des réserves de gaz naturel dont regorge le Cameroun. Sa mise à jour envisagée permettra d'actualiser ses données et de le compléter en y intégrant l'élaboration d'un schéma de développement du réseau de transport structurant.

150. Pour résorber le déficit énergétique actuel et celui prévisible dans le court terme, plusieurs projets sont à des stades avancés de développement. Ceux-ci incluent la construction et la mise en service en 2009 d'une centrale thermique à fioul lourd de 86 MW à Yassa à l'entrée de Douala, la construction et la mise en service d'une centrale au gaz naturel de 216 MW à Kribi, la construction et la mise en eau d'un barrage réservoir à Lom Pangar pour régulariser le débit de la Sanaga et saturer les centrales hydroélectriques de Song Loulou et d'Edéa. Ce dernier comprendra une usine de pied de 25 MW pour alimenter le réseau électrique de la Région de l'Est et une centrale hydroélectrique de l'ordre de 10 MW à Mekin.

151. Plusieurs autres projets sont envisagés à moyen terme et long termes, au nombre desquels : les centrales hydroélectriques de Nachtigal (330MW), de Song Mbengé (950MW), de Memve'ele (120MW-201MW), de Kikot (350-550MW), de Njock (270 MW), de Ngodi (475 MW), de Song Ndong (250-300 MW), de Nyanzom (375 MW), de Bayomen (470 MW), de Mouila-Mogué (350MW), de Bagangté (90 MW) sur le Réseau Interconnecté Sud (RIS). Pour optimiser le productible énergétique du bassin de la Sanaga sur lequel seront implantés la plupart de ces centrales, ces projets seront associés à la construction des ouvrages de régularisation de Ponts-Rails, Bankim-Mapé, Litala etc. Sur le réseau interconnecté Nord, la centrale hydroélectriques de Warak (50 MW) sur la Bini est envisagée, ainsi que les centrales de Colomines (Gbazoumbé12MW) et Ndokayo pour le réseau de l'Est.

152. A ces projets, viennent s'ajouter les sites présentant un potentiel à l'exportation d'énergie à l'échelle sous régionale (Tchad, RCA,) et régionale (Nigéria). Il s'agit des sites de Cholet (400 MW) sur le Dja, Grand Eweng (386 MW) et Petit Eweng (230 MW) sur la Sanaga, Noun-Wouri (1200 MW) sur le Noun, Mandourou (67MW) et Mbinjal (66MW) sur le Faro, Lancrenon (34 MW) sur le Ngou, affluent de la M'béré, ainsi que le site de Vogzom (33 MW) sur la rivière Vina, Munaya (200 MW) sur la Cross-River, Kpaf (300MW) sur la Katsina, Mentchum (15-35 MW).

153. Parallèlement, pour améliorer la qualité du service public de l'électricité, le concessionnaire de service public AES SONEL a engagé depuis l'exercice 2005 un programme de réhabilitation, de renforcement et de rénovation des ouvrages de production, de transport et de distribution d'électricité devant aller jusqu'à 2012 et d'un coût global de plus de 250 milliards de francs CFA. La plupart des actions déjà entreprises ou en cours portent principalement sur la réhabilitation et la rénovation des centrales hydroélectriques d'Edéa et de Song Loulou ainsi que la réhabilitation, le renforcement des réseaux de transport et la création de nouveaux postes sources. Ce programme se poursuivra dans le réseau de distribution par la réhabilitation des lignes moyennes tension, le remplacement des supports pourris et des composantes défectueux, l'extension des réseaux et le raccordement de nouveaux abonnés.

154. Pour améliorer l'accès des populations aux services énergétiques modernes dans les secteurs prioritaires (éducation, santé et approvisionnement en eau) et contribuer à la réduction de la pauvreté, notamment en milieu rural, le Gouvernement a élaboré un Plan d'Action National Énergie pour la Réduction de la Pauvreté (PANERP). Dans le même ordre d'idées, pour appuyer sa politique d'accroissement de l'accès à l'énergie, les autorités camerounaises ont engagé le processus de mise en place d'un fonds d'énergie rurale. A travers ce fonds, le Gouvernement espère pouvoir mobiliser des ressources financières plus accrues pour financer ses programmes et projets de développement des infrastructures de fourniture des services énergétiques aux populations, notamment en milieu rural.

155. Le coût global de réalisation de ces programmes se chiffre à près de 5 853 Milliards de francs CFA pour les ouvrages de production et de transport d'électricité par grands réseaux et à 664 Milliards de francs CFA pour le programme d'électrification rurale. Sa mise en place ira de pair avec



un certain nombre de mesures d'accompagnement telles que le renforcement des ressources humaines et l'élaboration d'instruments de planification stratégique, à l'instar du Système d'Information Energétique (SIE) ou de la carte électrique rurale du Cameroun.

156. Produits pétroliers. La raffinerie de Limbé construite il y a vingt ans déjà est vétuste et les procédés utilisés surannés. L'accès des populations aux produits pétroliers et notamment au gaz domestique est freiné, entre autres, du fait de l'insuffisance des installations de stockage et de la répartition inégale des points de vente, au détriment des zones rurales et de la partie septentrionale du pays, exposée à l'avancée du désert. Ainsi, pas moins de quinze départements entiers sont dépourvus de points de vente de gaz domestique. Dans ce sous-secteur, le Gouvernement s'emploiera à moderniser et à accroître les capacités des infrastructures de raffinage, de stockage des produits pétroliers. Il continuera par ailleurs à construire de nouvelles capacités de stockage dans les régions et les zones non pourvues, ainsi qu'à mettre en oeuvre toutes mesures pouvant promouvoir l'accès des populations au gaz domestique en milieu rural et dans les zones à écologie fragile.

157. Energies renouvelables et biomasse. Les inventaires effectués ont mis en évidence l'existence au Cameroun d'importants potentiels en énergies renouvelables, ainsi que des possibilités concrètes de développement et d'utilisation de ces formes d'énergie (énergie solaire, micro et mini centrales hydroélectriques et biomasse) dans la satisfaction des besoins énergétiques nationaux. Cependant, en dehors du bois de feu qui est utilisé selon des modèles de consommation non efficaces et susceptibles d'amplifier les désagréments environnementaux, notamment dans les zones à écologie fragile, leur contribution au bilan énergétique national reste marginale. Les autorités camerounaises mettront l'accent sur la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables et la rationalisation de la consommation du bois de feu.

3.1.2.2 Bâtiments et Travaux Publics

158. Dans le sous-secteur routier, les orientations stratégiques à moyen et long termes du Gouvernement à l'horizon de la stratégie, en cohérence avec le scénario ambitieux du Plan Directeur Routier et la stratégie sectorielle élaborés, visent à faire passer la fraction du réseau routier bitumé de 10% actuellement à 17 % à l'horizon 2020. Ces orientations passent par les axes suivants :

- ✓ l'amélioration de l'offre en infrastructures routières, en mettant d'abord l'accent sur la réhabilitation et l'entretien du réseau existant, puis sur son extension et son aménagement (aussi bien en ce qui concerne le réseau bitumé que celui de desserte) ;
- ✓ la mise en place des mesures d'accompagnement nécessaires au développement des performances sectorielles, qui passe par : (i) l'optimisation de l'organisation et des performances du secteur industriel de la construction ; (ii) le développement des capacités et de la compétitivité des opérateurs privés du BTP ; (iii) l'amélioration de la gouvernance dans le secteur du BTP ; et (iv) le développement et l'amélioration de la gestion des ressources humaines dans le secteur.

159. Entretien routier. Les opérations d'entretien routier concerneront à la fois le réseau classé prioritaire, le réseau non prioritaire, de même que le réseau des routes rurales. Elles devront permettre d'améliorer nettement le niveau de service du réseau routier, en s'assurant que 100% du réseau classé prioritaire est en bon état, ainsi qu'une proportion importante (30%) du reste du réseau routier.

160. Les actions de protection du patrimoine routier devront permettre à l'horizon du DSCE : (i) d'assurer le contrôle des charges sur 100% du réseau bitumé (contre 30% actuellement) ; (ii) le respect des conditions de circulation par temps de pluie et la construction des barrières de pluie sur le réseau des routes en terre.

161. Réhabilitation du réseau routier. Compte tenu de l'état de dégradation avancée du linéaire bitumé (48% des 5 000 km sont en état médiocre ou mauvais), le programme de réhabilitation permettra de préserver les lourds investissements déjà consentis. Ainsi, les ressources nécessaires



devront être mobilisées dans la période 2010-2020, afin de réhabiliter en moyenne 200 km de routes bitumées par an. Des moyens conséquents devront aussi être mis dans la réhabilitation des routes en terre.

Tableau 9: Evolution de l'état de surface du réseau routier

Etat\Année	2010	2015	2020
Bon	12%	26%	55%
Moyen	23%	32%	19%
Mauvais	65%	52%	26%

Source : MINTP

162. Dans le domaine des routes rurales, en ce qui concerne les dessertes, les interventions d'aménagement devront notamment viser à : (i) désenclaver les bassins de production ; (ii) désenclaver les sites touristiques ; (iii) réhabiliter les routes rurales péri urbaines; (iv) assurer l'accès vers les zones à risques et; (v) assurer la présence du pays dans les zones frontalières.

163. Le Gouvernement s'engage à réaliser à court terme, un inventaire complet des routes rurales qui mettra en évidence un indicateur composite d'accessibilité, dans le but d'élaborer un programme rationnel et pertinent des interventions sur ce réseau.

164. L'importance des ouvrages d'art en tant que point critique pour le passage d'une route conduira les pouvoirs publics à réaliser régulièrement les opérations d'inspections, mais surtout à réhabiliter en urgence les ouvrages les plus dégradés, dans le cadre d'un programme qui suivra les opérations d'inspections réalisées au cours des années 2009 et 2010. Le second pont sur le Wouri, au-delà de son importance pour le développement du secteur privé et pour la croissance, consacra le statut de la ville de Douala comme un « hub » de l'intégration régionale, au centre du réseau routier intégrateur.

Tableau 10: Evolution du linéaire des routes bitumées (en km)

Année	2007	2010	2015	2020
Linéaire	4918	5250	6300	8500

Source: MINTP

165. **Bitumage du réseau routier.** Le programme de bitumage du réseau va mettre l'accent sur le bitumage des corridors, du réseau CEMAC, de la transafricaine, du réseau structurant, avec une attention particulière pour le désenclavement des villes secondaires de l'aire métropolitaine de Douala et de Yaoundé. Les priorités d'intervention accompagneront les grands projets générateurs de transport lourd et de valeur ajoutée. Un programme autoroutier utilisant le cas échéant le régime général des contrats de partenariats en vigueur, sera mis en œuvre, notamment sur la boucle Yaoundé-Douala-Bafoussam-Yaoundé, sur le tronçon Yaoundé-Nsimalen et sur la route Douala-Limbe. La fraction de réseau bitumé sera de 17% à l'horizon 2020 : il s'agira de bitumer en moyenne 350 km de routes par an.

Tableau 11: Evolution du linéaire des routes à 2x2 voies (en km)

Année	2006	2015	2020
Linéaire	0	65	480

Source: MINTP

166. **Stratégie de mise en œuvre.** Compte tenu des coûts élevés des travaux routiers, un accent particulier devra être mis sur : (i) la recherche d'une allocation optimale des budgets annuels entre entretien, réhabilitation et bitumage ; (ii) la responsabilisation et le renforcement de la maîtrise d'ouvrage routière à travers notamment la simplification des procédures de passation des marchés et



de gestion des contrats, ainsi que le renforcement des contrôles a posteriori ; (iii) le renforcement du parc de matériels de génie civil; (iv) l'organisation du secteur privé afin de disposer d'un tissu d'entreprises et de bureaux d'études performants ; (v) le renforcement de la planification et de la programmation à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'intervention qui privilégie le respect des standards de travaux au détriment des opérations de saupoudrage, (vi) la recherche de matériaux ou de procédés susceptibles d'accroître la pérennité des interventions, en entretien routier notamment et, (vii) le recours à chaque fois que possible, à des techniques à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) pour réduire les coûts et promouvoir l'emploi.

167. Dans le sous-secteur de la construction (bâtiment), le Gouvernement veillera à maintenir la disponibilité des intrants (ciment, fer à béton, etc.), de façon à ce que des réponses adéquates soient fournies à la demande. Les autorités encourageront la production locale de ces matériaux, y compris ceux du second oeuvre et des finitions, ainsi que l'acquisition de matériels spécifiques pour les grands projets. En ce qui concerne les constructions civiles, le Gouvernement compte doter l'administration centrale, déconcentrée et décentralisée, d'un cadre de travail adéquat, en réhabilitant et en construisant en fonction des besoins dûment évalués. Afin de s'assurer de la bonne exécution des prestations, une attention particulière sera accordée à la capacité de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre. Le Gouvernement veillera particulièrement à ce que le rôle d'ingénieur de l'Etat dévolu à la structure en charge de la construction lui soit réellement attribué par les différents maîtres d'ouvrages.

3.1.2.3 Transports

168. Les autorités sont conscientes qu'avec l'atteinte du point d'achèvement, le secteur des transports est appelé à déployer une nouvelle approche stratégique qui intègre à la fois, les contraintes du monde moderne en perpétuelle mutation et les niveaux réels de consommation, ainsi que les exigences et sollicitations des populations les plus démunies. Par ailleurs, la situation géostratégique du Cameroun dans le Golfe de Guinée et dans la sous-région Afrique-Centrale, lui impose de se doter des politiques lui permettant de mieux cerner l'évolution et la dynamique des échanges tout en s'arrimant aux exigences de la mondialisation. Cette volonté politique exprimée de faire du Cameroun un carrefour des échanges en Afrique Centrale est cependant appelée à se déployer dans un contexte de concurrence exacerbée entre les pays de la sous-région, avec en toile de fond le spectre de la crise économique internationale.

169. Ainsi, le système des transports devra se fonder sur les atouts indéniables du pays afin de contribuer efficacement à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté. Une approche multimodale sera systématiquement privilégiée, afin de bâtir à moindre coût un réseau de transport intégré, performant, quadrillant tout l'espace national et résolument ouvert vers les pays voisins.

170. Les interventions visant à assurer l'entretien et la réhabilitation des infrastructures de transport autres que routières auront pour objet de maintenir ou améliorer le niveau de service. Les priorités d'intervention concernent : (i) dans le sous-secteur portuaire : le dragage du chenal d'accès au port de Douala pour l'approfondir à moins 8 mètres afin de le rendre accessible aux navires de taille moyenne et l'entretien du port fluvial de Garoua ; (ii) dans le sous-secteur aéroportuaire : la réhabilitation en cours des aéroports de Garoua, Douala et Maroua-Salak, où les travaux portent respectivement sur la reprise de la toiture de l'aérogare, la clôture de l'aéroport et le balisage lumineux de la piste d'atterrissage ; (iii) dans le sous-secteur ferroviaire : la réhabilitation d'un tronçon de la voie ferrée entre Yaoundé et Ngaoundéré (126 km) ; dans le sous-secteur fluvial, la restauration progressive de la navigabilité de certaines voies autrefois utilisées pour les échanges, à l'instar de Douala – Yabassi sur le Wouri et de Abong Mbang – Mbalmayo sur le Nyong.

171. Le Gouvernement mettra l'accent sur l'aménagement de nouvelles infrastructures portuaires et ferroviaires qui accompagneront les projets prioritaires porteurs de croissance. Il s'agira par exemple de :



- ✓ **la construction d'un port en eau profonde à Kribi** sur la base du principe du B.O.T (Build, operate and transfert). Ce port comprendra plusieurs terminaux notamment les terminaux aluminium, hydrocarbures, conteneurs et un appontement fer au lieu dit Lolabe. Il accueillera principalement la demande provenant de l'extension de la production d'aluminium et de l'exploitation minière programmée ainsi que de l'accroissement du trafic maritime.
- ✓ **la construction du port en eau profonde à Limbé.** Ce projet devra s'inscrire particulièrement au croisement du schéma de développement portuaire national et du schéma de développement de l'aire métropolitaine de Douala. Il devrait également impacter positivement sur le développement des échanges formels avec le Nigéria ;
- ✓ **la construction du Yard pétrolier de Limbé** dont les travaux ont déjà commencé exprime l'ambition du Cameroun d'offrir aux pays riverains du Golfe de Guinée et aux opérateurs notamment pétroliers intervenant dans cette zone un chantier naval moderne et compétitif ;
- ✓ **l'aménagement de nouvelles voies ferrées** selon les standards internationaux en la matière, dans le but, d'une part, d'achever l'intégration économique des régions septentrionales et méridionales du pays et, d'autre part, de désenclaver les pays voisins ne disposant pas d'accès sur la mer. *Le plan directeur national des chemins de fer* en cours d'élaboration fera connaître avec précision les priorités en la matière, mais l'atteinte des objectifs rappelés ci-avant passera probablement en priorité par les quatre premiers projets d'aménagement des chemins de fer cités dans la liste suivante :
 - Kribi – Ebolowa – Mbalam ;
 - Limbé – Douala – Edéa – Kribi ;
 - Ngaoundéré – Garoua – Maroua – Kousséri ;
 - Edéa – Yaoundé – Ngaoundal ;
 - Belabo – Bangui ;
 - Yaoundé – Belinga – Booué ;
 - Minim-Martap – Ngaoundal ;

3.1.2.4 Technologies de l'Information et de la Communication

172. **Télécommunications/TIC.** Les objectifs stratégiques du domaine des Télécommunications/TIC à l'horizon 2020 seront notamment de : (i) porter la télé densité fixe à 45% et la télé densité mobile à 65% ; (ii) doter 40 000 villages de moyens de télécommunications modernes ; (iii) faire passer le débit de transfert des données à 3800 Mb/s en 2020 ; (iv) multiplier par 50 le nombre d'emplois directs et indirects.

173. La mise en œuvre de cette stratégie globale des Télécommunications/TIC est sous-tendue par trois grands axes, à savoir : (i) adapter et actualiser le cadre légal, réglementaire et institutionnel, (ii) améliorer l'offre de services en quantité, en qualité et à des prix abordables et enfin, (iii) accroître l'utilisation des TIC et densifier le tissu industriel des entreprises TIC.

174. La mise en œuvre effective de cette stratégie devrait aboutir à la maîtrise des coûts de production des produits et services et partant, à la réduction sensible des tarifs, à l'utilisation généralisée des TIC par tous les citoyens où qu'ils se trouvent sur l'espace territorial, la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire adapté aux technologies et aux marchés, au maillage total du pays en fibre optique, au renforcement des capacités des ressources humaines du secteur.

175. Pour l'atteinte des objectifs que le Gouvernement s'est fixés dans le domaine des Télécommunications/TIC, un certain nombre de programmes doivent être conduits. Ils consisteront notamment à organiser les communications électroniques afin d'avoir une bonne visibilité et lisibilité des activités du secteur, optimiser l'utilisation des infrastructures des télécommunications/TIC en vue de disposer d'infrastructures fiables en nombre suffisant, faciliter le développement des TIC dans le but de les démocratiser et de permettre à tous les citoyens de pouvoir en faire usage, améliorer la gestion du



spectre des fréquences et assurer l'utilisation rationnelle de cette ressource rare, promouvoir l'industrialisation dans le secteur des Télécommunications/TIC pour créer les conditions d'émergence des PME/PMI en matière de Télécom/TIC, mettre en oeuvre le programme de desserte des zones rurales ou défavorisées et réduire ainsi la fracture numérique entre zones rurales et zones urbaines, organiser la fourniture des services et maîtriser l'évolution et les tendances des différents segments de marchés.

176. Postes et services financiers postaux. Pour ce qui concerne le domaine postal et des services financiers postaux, la stratégie permettra d'organiser et de rendre significative à l'horizon 2020 l'offre publique et privée de service postal de manière à satisfaire pleinement la demande en quantité et en qualité à des prix abordables ; elle vise aussi à rendre significative la contribution du sous-secteur postal à la croissance de l'économie nationale et à la création d'emplois décents.

177. Le Gouvernement entend ainsi construire un secteur postal intégrant massivement les TIC afin de répondre aux besoins d'offre de service universel de qualité et de satisfaire aux exigences nouvelles de la clientèle en matière de messagerie et des services financiers postaux. L'objectif sectoriel tend à organiser le développement du marché postal en mettant en place un cadre législatif et réglementaire adéquat, une régulation équitable qui garantit une saine concurrence entre les opérateurs publics et privés dans l'intérêt des consommateurs.

178. Dans le domaine des Postes et des services financiers postaux, deux programmes doivent être menés à terme. Il s'agira de : (i) densifier le réseau et améliorer la couverture nationale postale en vue d'assurer un équilibrage géographique des services postaux ; (ii) développer le service universel postal à l'effet de favoriser l'accès de tous aux services postaux.

3.1.2.5 Infrastructures de développement urbain et de l'habitat

179. Le défi posé par le développement urbain et l'aménagement du territoire, exprimé par la vision à long terme, est celui de créer un espace économique national intégré. Il s'agit non seulement de maîtriser le développement des villes et d'en faire des centres de production et de consommation nécessaires à l'essor du secteur industriel, mais également de promouvoir l'émergence des agglomérations périphériques, le développement des villes moyennes ou secondaires capables de structurer les activités économiques dans l'espace urbain et de concourir au développement des zones rurales environnantes.

Encadré 5: Enjeux du développement économique des villes

Les villes, de par les économies d'échelle qu'elles offrent, sont des lieux de concentration des activités économiques. Par rapport aux trois secteurs traditionnels de l'économie, les secteurs secondaires et tertiaires ont pour champ d'exercice de prédilection les centres urbains. Le PIB urbain représente près de 60% du PIB total, ce qui montre l'importance des enjeux économiques du développement urbain et du rôle économique des villes camerounaises.

Tableau : PIB urbain

	2000	2001	2002
Secteur secondaire (moins industries extractives)	749	798	836
Secteur tertiaire	1566	1649	1760
Secondaire & tertiaire	2315	2447	2596
PIB au coût des facteurs	3950	4139	4313
Part du PIB urbain dans le PIB total	59%	59%	60%

Source: (DSRP – avril 2003; Tableau 5.2)

Cependant, l'on note le fait contradictoire que si les villes génèrent la plus grande part du PIB, le sous-équipement généralisé constaté amoindrit fortement le potentiel et le rôle que le secteur urbain est tenu de jouer dans la relance et la consolidation de la croissance économique nationale.



180. A cet effet, le Gouvernement compte parvenir à la maîtrise du développement urbain et l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations en milieu urbain demeure un impératif pour permettre aux villes de jouer pleinement leur rôle de moteur de la croissance économique. Pour cela, les autorités se fixent les objectifs spécifiques ci-après : (i) ralentir le rythme d'augmentation du taux d'urbanisation (parvenir à un taux de 57% en 2020) ; (ii) construire 150 km de voies bitumées et 17 000 logements sociaux, aménager 50 000 parcelles ; (iii) réduire de moitié le pourcentage de la population urbaine qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable, à l'électricité et aux TIC ; (iv) renforcer l'industrie, le secteur privé, la gouvernance et les ressources humaines du sous-secteur urbain.

181. Pour atteindre ces objectifs, six stratégies ont été identifiées : (i) l'entretien et la réhabilitation des infrastructures urbaines, (ii) le développement des infrastructures urbaines, (iii) l'amélioration de l'accès aux services urbains de base, (iv) la maîtrise de l'occupation du sol, (v) la protection des groupes sociaux vulnérables et, (vi) le renforcement des capacités institutionnelles du secteur.

3.1.2.6 Eau et assainissement

182. En milieu urbain, les grandes villes qui abritent la majorité de la population sont dans leur quasi-totalité équipées en systèmes d'alimentation en eau potable. Ce qui situe ici le taux de couverture à environ 86,2 %. Mais la réalité de la situation de l'approvisionnement en eau potable en milieu urbain est traduite par le taux d'accès direct des ménages à l'eau potable qui est de l'ordre de 29 % pour un nombre d'abonnés estimé actuellement à 226 638. En dehors des quelques actions visant à réaliser les réseaux d'évacuation des eaux pluviales à Yaoundé et à Douala, on note une quasi inexistence des réseaux de collecte et d'évacuation des eaux usées.

183. L'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement de base en milieu rural est limité. Il existe donc un réel besoin de : (i) réhabiliter les infrastructures existantes réalisées dans leur très grande majorité depuis plus de 20 ans ; (ii) réaliser des extensions des réseaux existants qui n'ont pas suivi le rythme d'expansion urbain et démographique ; (iii) favoriser la réalisation des programmes de branchements à grande échelle.

184. Le Gouvernement compte porter le taux d'accès à l'eau potable à 75 % en 2020. Certaines actions prioritaires sont à mettre en œuvre à cette échéance, notamment la réalisation de 700 000 branchements en milieu urbain, 40 000 équivalents points d'eau en milieu rural, 1 200 000 latrines, ainsi que la réhabilitation de 6 000 équivalents points d'eau en milieu rural.

185. En milieu urbain, l'option retenue par le Gouvernement, notamment dans la lettre de politique d'hydraulique urbaine d'avril 2007 est le partenariat public – privé qui se décline par la création d'une société de patrimoine, la Cameroun Water Utilities Corporation (CAMWATER), à capitaux publics, chargée entre autres de la construction, de la maintenance et de la gestion des infrastructures de captage, de production, de transport et de stockage de l'eau potable, puis le recrutement par appel à la concurrence d'une société fermière privée, la Camerounaise des Eaux (CDE) chargée entre autres de la production, de la distribution, de l'entretien des infrastructures et de la commercialisation de l'eau potable.

186. En milieu rural, la politique d'approvisionnement assortie d'un plan d'action a été élaborée et adoptée par tous les intervenants du secteur. Cette politique, basée sur l'approche participative de tous les secteurs, a pour principaux objectifs : (i) une meilleure planification des ouvrages en répondant à la demande, augmentant la couverture des services et évitant les incohérences ; (ii) une pérennisation des investissements réalisés en améliorant l'entretien, sécurisant le financement et prévoyant le financement du renouvellement et, (iii) une moindre dépendance vis-à-vis de l'Etat afin d'asseoir le développement du secteur sur toutes les forces disponibles.

187. Le Gouvernement compte porter le taux d'accès aux infrastructures d'assainissement de 15 à plus de 60% à l'horizon de la stratégie. A cet effet, il mettra notamment en place un programme



d'installation de bloc de latrines avec poste d'eau dans les établissements qui accueillent le public. Par ailleurs, le concept d'assainissement total piloté par les communautés (ATPC) est dans sa phase pilote et est appelé à s'étendre.

3.1.2.7 Gestion domaniale

188. Dans la perspective de l'émergence du Cameroun, les autorités entendent élaborer une stratégie nationale de gestion du patrimoine immobilier national avec un regard spécifique sur le patrimoine administré ou géré par l'Etat. Le DSCE a pour ambition de juguler les causes ayant entravé la gestion rationnelle dudit patrimoine par la détermination des objectifs globaux ci-après :

- ✓ lever la contrainte foncière pour faciliter le développement des infrastructures de communication, stimuler la création de moyennes et grandes exploitations dans le secteur rural, maîtriser le développement urbain et améliorer le climat des affaires;
- ✓ rationaliser l'allocation des ressources foncières et améliorer la gouvernance du patrimoine de l'Etat ;
- ✓ renforcer les capacités des administrations en charge des domaines, des affaires foncières et du patrimoine de l'Etat ;
- ✓ faciliter l'intégration régionale et soutenir la mise en œuvre de la décentralisation.

189. Les principaux programmes seront basés autour des axes stratégiques spécifiques suivants : (i) l'aménagement des lotissements selon les demandes des secteurs primaire et secondaire ; (ii) la réalisation du plan cadastral national assorti des plans cadastraux des communes du Cameroun ; (iii) la constitution des réserves foncières destinées au développement des projets d'intérêt général (iv) l'aménagement des lotissements à usage résidentiel.

190. Des mesures d'accompagnement importantes seront réalisées, notamment : (i) la conduite des réformes de l'arsenal juridique et institutionnel régissant les affaires domaniales, foncières et du patrimoine de l'Etat ; (ii) la mise en place d'un cadre de concertation entre les différents acteurs pour gérer les anticipations de demande foncière des différents secteurs; (iii) la modernisation des instruments de gestion du patrimoine immobilier et du parc automobile de l'Etat ; (iv) la simplification et la réduction des délais des procédures d'accès à la propriété foncière et, (v) le renforcement des ressources humaines et matérielles.

3.2 MODERNISATION DE L'APPAREIL DE PRODUCTION

3.2.1 Secteur rural

191. Le Gouvernement a adopté en 2005 la stratégie de développement du secteur rural. Il a en cette occasion dressé le constat d'une agriculture malade, structurellement incapable désormais de nourrir la population camerounaise. Les contraintes suivantes, qui bloquent la production, ont été identifiées : (i) vieillissement de la population rurale; (ii) difficultés d'accès à la terre ; (iii) difficultés d'accès aux intrants (engrais, semences améliorées, etc...); (iv) difficultés d'accès aux techniques agricoles modernes et aux autres innovations de la recherche agronomique ; (v) difficultés d'accès au crédit ; (vi) insuffisance des infrastructures d'appui au développement du secteur rural (pistes, routes, magasins de stockages, abattoirs, chaînes de froid etc.) ; (vii) difficultés de commercialisation de la production, souvent du fait d'une chaîne de commercialisation trop longue qui accapare l'essentiel de la valeur ajoutée agricole et freine le réinvestissement.

192. La stratégie de développement du secteur rural adoptée en 2005 visait en conséquence entre autres à : (i) assurer la sécurité et l'autosuffisance alimentaire des ménages et de la nation ; (ii) contribuer à la croissance économique et notamment à la croissance des échanges extérieurs et à l'emploi ; (iii) accroître les revenus des producteurs ruraux (agriculteurs, éleveurs, pisciculteurs, pêcheurs et populations riveraines des zones forestières) ; (iv) améliorer le cadre de vie des populations rurales et (v) assurer une meilleure utilisation et une gestion durable du capital naturel, base de la production.



193. Sa mise en œuvre s'est faite dans un contexte marquée par les crises alimentaire et financière. Déjà perceptible au début des années 2000, la crise alimentaire s'est accentuée en 2007 et s'est traduite en février 2008 par d'intenses manifestations sociales résultant notamment de la flambée des prix des denrées alimentaires provoquée entre autres par l'urbanisation grandissante, des perturbations comme le phénomène des coupeurs de route, l'afflux massif des réfugiés, la hausse des prix des intrants agricoles, la forte demande des produits nationaux dans les marchés de la sous-région, le phénomène de la grippe aviaire, etc. La récente crise financière est venue aggraver la situation dans le secteur. Elle atteint progressivement les filières coton et bois et se caractérise dans ces secteurs par l'annulation des commandes à l'étranger, la baisse du chiffre d'affaires de certaines entreprises, les difficultés d'accès au crédit spécialisé, la réticence de certaines banques commerciales à financer les activités du secteur.

194. Les résultats atteints dans cette mise en œuvre sont encore en deçà des prévisions : (i) la production des cultures d'exportation et des cultures vivrières reste insuffisante ; (ii) les conditions de vie des populations rurales restent encore précaires ; (iii) l'accès au financement et au marché reste faible ; (v) l'environnement institutionnel demeure peu propice au développement du secteur.

195. Face à cette situation, le Gouvernement entend mettre en œuvre un vaste programme d'accroissement de la production agricole en vue de satisfaire non seulement les besoins alimentaires des populations, mais également des agroindustries. Dans ce cadre, il procédera à la modernisation de l'appareil de production. Celle-ci consistera à : (i) rendre accessible et disponible les facteurs de production notamment la terre, l'eau et les intrants agricoles ; (ii) promouvoir l'accès aux innovations technologiques à travers notamment le renforcement de la liaison recherche/vulgarisation ; et (iii) développer la compétitivité des filières de production.

Tableau 12: Objectifs de production agricole à l'horizon 2015 (en milliers de tonnes)

Production	2001	Estimations 2005	Projections 2015
Céréales	1341	1686	3294
Racines et tubercules	3517	3836	6319
Légumineuses	263	300	538
Oléagineux	209	239	430
Légumes	1278	1405	2400
Fruits	2019	2282	4076
Huile de palme	140	177	350
Cacao	123	140	280
Café arabica	10	10	15
Café robusta	50	50	93
Coton	220	270	400

Source : Document de Stratégie de développement du secteur rural (2005)

196. En marge de ces programmes spécifiques, le Gouvernement compte spécialement mettre l'accent sur le développement d'hyper extensions agricoles dans les différentes régions du pays selon leurs spécificités agro écologiques afin de réaliser des rendements d'échelle et d'accroître substantiellement la production. Cette action sera accompagnée par une forte activité de désenclavement des zones de production pour permettre le plein épanouissement des exploitations et productions paysannes.

197. Cette modernisation se réalisera à travers quatre grands programmes structurants qui sont (i) le développement des productions végétales, animales, halieutiques et forestières, (ii) l'amélioration du cadre de vie, (iii) la gestion durable des ressources naturelles et (iv) l'amélioration du cadre institutionnel.

3.2.1.1 Développement des productions agricoles, animales, halieutiques et forestières

198. La stratégie du Gouvernement va consister à augmenter les rendements et les superficies de l'ordre de 30% par rapport au niveau de 2005 en vue d'assurer la sécurité alimentaire et renforcer la croissance et l'emploi dans ce secteur. Cet objectif sera atteint notamment à travers : (i) la promotion des moyennes et grandes exploitations par des facilitations pour l'accès à la terre ; (ii) l'incitation au regroupement et à la mise en synergie des entreprises familiales sous forme de coopératives ou de GIC, grâce à des appuis ciblés et privilégiés de l'Etat à ce genre d'organisations paysannes en matière d'accès à prix raisonnables aux intrants agricoles (engrais et semences notamment), d'accès aux



techniques nouvelles de production par la mécanisation, la vulgarisation et le conseil agricoles ; d'accès au crédit agricole grâce à l'ouverture auprès des établissements de micro-finance et des banques intéressées de lignes de crédit spécialisées, sans préjudice pour le projet de création d'une banque agricole ; d'accès aux marchés par une meilleure organisation des circuits internes de commercialisation, des marchés frontaliers et de l'appui à la promotion des produits agricoles du Cameroun sur les marchés extérieurs ; (iii) l'appui spécifique à l'installation des jeunes en milieu rural ; (iv) la mise en œuvre de programmes d'aménagement et de régénération des forêts de production du domaine permanent, de valorisation des ressources forestières et fauniques et (v) le développement des filières.

199. Dans le domaine de la production végétale, Le Gouvernement entend redynamiser la filière riz à travers la relance des grandes exploitations agricoles comme celles de Yagoua, de Maga, de Santchou et de Ndop afin de réduire la dépendance vis-à-vis des importations, renforcer la sécurité alimentaire et lutter contre la vie chère. Cette relance à travers des exploitations moyennes et grandes sera également encouragée dans la mise en œuvre des plans de développement de la production de maïs et du manioc pour lequel les besoins grandissants en alimentation pour l'aviculture et l'élevage ainsi que pour les industries devront être satisfaits.

200. Un accent particulier sera également mis sur le développement d'une agriculture plus intensive dans les filières porteuses de croissance, et créatrice d'emplois notamment la banane dessert, la banane plantain, le sucre, le sorgho et le palmier à huile sans que soient négligées les autres filières émergentes, notamment la pomme de terre, le niébé et les légumineuses, ni les produits de niche comme l'horticulture.

201. La priorité sera accordée, en ce qui concerne les productions de rente, à la dynamisation des cultures de cacao, de café, de banane et de coton. Les actions viseront à améliorer la couverture sanitaire du verger, la régénération de celui-ci et l'extension des superficies cultivées. Le Gouvernement entend notamment soutenir les opérateurs desdites filières afin de leur permettre de faire face aux difficultés spécifiques qui pourraient entraver le développement de celles-ci.

202. Afin de satisfaire les besoins nutritionnels des populations et dégager des excédents pour l'exportation, la stratégie Gouvernementale dans le domaine des productions animales, consistera à promouvoir l'amélioration l'élevage à cycle court (aviculture, élevage porcin, petits ruminants, etc.). Le Gouvernement entend aussi dans ce domaine faciliter et encourager la création de ranches de moyennes et grandes tailles pour l'élevage bovin, afin de passer ainsi à un élevage intensif et susceptible de rapporter des devises à l'exportation. Des efforts seront faits dans la mise en place des programmes d'installation de nouveaux acteurs dans les principaux bassins de production et les zones périurbaines des grandes agglomérations.

203. Dans le domaine des productions halieutiques, un appui particulier sera donné au développement de la pêche maritime et continentale, ainsi qu'à l'aquaculture commerciale. S'agissant de la pêche maritime, il s'agira d'accorder plus d'agréments aux pêcheurs en vue de mieux exploiter l'énorme potentiel halieutique de la zone de Bakassi et lutter contre la recrudescence des activités de pêche illégale et les pratiques de pêche irresponsable. Il s'agira aussi de mettre en place un système efficace de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches. En ce qui concerne l'aquaculture, les activités s'articuleront autour de l'appropriation des innovations, la structuration socio-professionnelle des activités et le renforcement des capacités des acteurs.

204. Dans le sous-secteur forestier, l'action portera notamment sur l'aménagement et la régénération des forêts du domaine permanent et la valorisation des ressources forestières et fauniques. Cette action vise entre autres, le développement des produits forestiers non ligneux, la promotion de la conversion énergétique des déchets forestiers et de l'utilisation des modèles et des technologies d'utilisation efficiente du bois de feu, le développement des zones d'intérêt cynégétique et gestion communautaire (ZICGC) et du game ranching. En matière de productions forestières, les efforts seront axés sur une stabilisation des volumes exploités de grumes, autour de 2 millions de m³, une meilleure valorisation de ces grumes, ainsi que celle des produits forestiers non ligneux. Une option stratégique de base du Gouvernement dans ce secteur sera, conformément aux orientations internationales en matière de développement durable, de promouvoir l'émergence et l'exploitation des plantations forestières au détriment des forêts naturelles.



3.2.1.2 Amélioration du cadre de vie en milieu rural

205. Le programme d'amélioration du cadre de vie en milieu rural vise d'une part, à créer un cadre de vie permettant aux populations les plus démunies de s'insérer dans les circuits économiques, et d'autre part de satisfaire leurs besoins primaires en levant les contraintes dans les domaines du financement rural et du développement socio-économique. Le Gouvernement entend réaliser ces objectifs à travers le développement et l'entretien des pistes et routes rurales, l'amélioration des infrastructures socio-économiques, l'appui au développement communautaire et participatif et la gestion communautaire des ressources forestières et fauniques.

3.2.1.3 Gestion durable des ressources naturelles

206. La stratégie du Gouvernement dans ce domaine vise à organiser et à encourager les initiatives des particuliers, des associations, des partenaires, de la société civile, etc. en faveur d'un développement durable et rationnel de l'environnement. Il s'agit de mettre en œuvre des actions en faveur de la gestion environnementale des activités rurales, de la gestion de la biodiversité et la valorisation des ressources et du reboisement ainsi que le développement des plantations forestières. Ces actions seront poursuivies et renforcées dans la phase II du Programme Sectoriel Forêts/Environnement (PSFE) et dans le cadre des missions de l'Agence Nationale de Développement des Forêts (ANAFOR).

Encadré 6: Axes d'intervention de l'ANAFOR

La stratégie de développement de l'ANAFOR s'articule en trois axes stratégiques qui couvrent donc l'ensemble du domaine de résultat de la structure. L'ANAFOR va dans les prochaines années s'atteler à : (i) développer les plantations forestières, (ii) Renforcer les capacités des acteurs de la sylviculture, (iii) développer le cadre institutionnel et la coopération.

✓ **Axe 1 : Appui à la création des plantations forestières.** Il s'agit ici de cadrer des interventions pour la mise en place de plantations de forêts. L'idée est en réalité de favoriser l'installation d'investisseurs dans le domaine des plantations forestières. Cet axe n'aborde pas nécessairement des questions de gouvernance qui sont traitées ailleurs, mais s'intéresse au déroulement technique de l'installation ou de lancement de l'activité. L'indicateur clé de cet axe est la superficie totale des plantations forestières.

✓ **Axe 2 : Renforcement des capacités des acteurs de la sylviculture.** Cet axe vise à fournir un accompagnement technique à tous les opérateurs de la sylviculture déjà installés. Il s'agira notamment de formation, de mise à disposition d'informations, etc. Pour mesurer les améliorations, des rapports sondages seront réalisés pour apprécier le niveau général des capacités des opérateurs sur les différents aspects de l'activité sylvicole.

✓ **Axe 3 : Développement du cadre institutionnel et de la coopération.** Il est question dans cet axe de contribuer à la levée de difficultés institutionnelles et au respect des cadres réglementaires. Cet axe vise aussi à engager le dialogue avec des opérateurs et développer des cadres de coopérations adéquats. Les progrès dans cet axe seront mesurés par des rapports sur le cadre institutionnel et la coopération.

3.2.1.4 Amélioration du cadre institutionnel

207. L'objectif consiste à renforcer les capacités des administrations, des différentes structures impliquées, des organismes d'appui, des associations et des organisations professionnelles du secteur pour une mise en œuvre harmonieuse de la stratégie. Les actions de ce programme porteront essentiellement sur (i) le renforcement des systèmes d'information, (ii) la revue du cadre législatif et réglementaire, (iii) le renforcement des organes et mécanismes de coordination, (iv) le renforcement des capacités des acteurs et (v) le développement des mécanismes de financement.

208. **S'agissant particulièrement du financement des activités agricoles et rurales** et parallèlement à l'accent mis sur l'émergence d'exploitation agricoles moyennes et grandes ainsi que sur le regroupement des exploitations paysannes en coopératives et GIC ayant pignon sur rue, le Gouvernement entend rénover les mécanismes de financement des activités agricoles, en s'appuyant d'abord sur les banques de proximité, sans toutefois exclure les banques commerciales qui seraient intéressées. Le budget d'investissement public mais aussi les fonds concessionnels de la coopération bilatérale et multilatérale seront davantage mis à contribution pour adresser de manière convaincante



les questions centrales de refinancement, de conditions de crédit et de couverture des risques dans le secteur rural. Un contrôle resserré des établissements de micro-finance bénéficiaires de ces lignes de crédit sera demandé à la Commission Bancaire.

3.2.2 Exploitation minière

209. Malgré l'existence d'un code minier, d'un code gazier et leurs textes d'application, le secteur n'arrive pas encore à décoller. Le secteur présente actuellement deux visages : un secteur artisanal minier en pleine effervescence et un secteur moderne embryonnaire.

210. Dans le secteur artisanal minier, les activités connaissent un essor notamment dans les régions de l'Est, du Sud et de l'Adamaoua. On estime à plus de 15 000 le nombre de personnes impliquées à plein temps dans cette activité. Afin d'optimiser l'impact des activités, le Gouvernement a mis en place un cadre d'appui à l'artisanat minier (CAPAM) avec pour mission d'encadrer les artisans sur le plan technique, canaliser leur production vers les circuits formels, développer des activités de soutien pour les femmes en vue d'empêcher leurs déplacements et sédentariser les enfants pour les scolariser.

211. Le secteur moderne minier à développer vise l'exploration, l'exploitation et la transformation des gisements de cobalt nickel et manganèse près de Lomié estimés à 54 millions de tonnes de minerais sur 5%, les gisements de fer de M'balam avoisinant 2,5 milliards de fer à 40% et de Kribi estimés à 350 millions de tonnes à 35% Fe, les gisements de bauxite de N'gaoundal et Mini-Martap estimés à plus de 1 milliard de tonnes à 43%, les gisements de rutile d'Akonolinga avec des réserves géologiques avoisinant 300 millions de tonnes à 0,9%, le gisement de diamant de Mobilong avec des réserves estimées à plus de 700 millions de carats, etc.

212. Les objectifs poursuivis dans le secteur visent à favoriser et à encourager la recherche, l'exploitation et la transformation des ressources minérales nécessaires au développement économique et social du pays. Afin de valoriser le potentiel minéral existant, les autorités entendent (i) mettre en place une société nationale minière qui établira des joints-ventures avec des partenariats privés, (ii) mettre en place un fonds de développement minier, (iii) mener des études d'impact environnemental et améliorer la connaissance des investisseurs privés nationaux et étrangers sur le potentiel géologique et minier du pays en mettant à leur disposition des cartes et données géologiques fiables rassemblées dans une base de données minéralisées et présentées sous une forme utilisable, (v) développer des programmes de formation pour les nationaux dans les métiers de l'industrie minière ainsi que dans le développement des aptitudes de négociation dans le domaine et (vi) favoriser la synergie entre les différentes administrations impliquées dans le développement des industries extractives, ainsi que la coordination de leurs interventions.

3.2.4 Artisanat et économie sociale

213. L'artisanat et l'économie sociale, pratiqués dans le cadre des associations, mutuelles, GIE, GIC, Coopératives, unions et fédérations, etc. restent des vecteurs de création de richesses et d'emplois. L'objectif du Gouvernement est de faire la performance et la rentabilité de l'économie sociale. A ce titre, les autorités s'engagent à (i) créer un environnement politique institutionnel, juridique et réglementaire propice au développement de l'entrepreneuriat collectif au Cameroun, (ii) développer des ressources humaines capables d'impulser l'essor de cette composante, (iii) promouvoir l'entrepreneuriat collectif, de groupe, comme l'une des stratégies fiables par la création et l'épanouissement d'organisations, d'entreprises de l'économie sociale viables permettant de lutter efficacement contre la pauvreté tout en promouvant la croissance économique.

214. L'atteinte de ces objectifs passe par : (i) la réalisation d'une étude pour mieux connaître et maîtriser le secteur de l'économie sociale, (ii) l'adoption d'un cadre institutionnel, juridique, légal et réglementaire approprié, (iii) la promotion de l'entrepreneuriat collectif ou de groupe, (iv) la mise en place d'outils de financement adaptés et (v) la promotion de la culture de l'économie sociale. De même, le Gouvernement est résolu de rendre l'artisanat plus attractif à travers l'appui à l'organisation et à la structuration du secteur, le renforcement des capacités des artisans et le confortement de l'entreprise artisanale dans son environnement économique, ainsi que l'amélioration du système de commercialisation



3.2.5 Industries et services

215. Le développement des industries et services est aujourd'hui confronté à plusieurs contraintes et insuffisances qui sont : (i) l'absence ou le mauvais fonctionnement des infrastructures ; (ii) les contraintes réglementaires ; (iii) les difficultés d'accès au financement ; (iv) la formation insuffisante en ressources humaines ; (v) la normalisation et la qualité peu développées. Par ailleurs, le climat des affaires et la corruption constituent également un frein important au développement du secteur de l'industrie et services.

216. Le Gouvernement envisage de procéder aux réformes requises pour rendre l'environnement de ces secteurs plus attractif. Il s'agira notamment de combler le déficit en infrastructures dans les domaines de l'énergie électrique avec la construction des barrages hydroélectriques, des technologies de l'information et de la communication avec la construction du Backbone national, des transports par l'amélioration du réseau routier, aérien, ferroviaire et maritime.

217. **Industries extractives et métallurgiques :** Dans le domaine des industries extractives, les orientations fondamentales de la politique du Gouvernement ont été résumées plus haut. Elles visent une meilleure valorisation des richesses minières du pays, à travers le renforcement des capacités des artisans miniers et l'appel aux investisseurs directs étrangers. S'agissant des industries métallurgiques, le Gouvernement s'emploiera en priorité à promouvoir la transformation de l'aluminium et de l'acier, en partenariat avec les opérateurs privés nationaux ou étrangers identifiés. S'agissant en particulier de la filière bauxite-alumine-aluminium, la volonté du Gouvernement est d'aboutir pendant la période de mise en oeuvre du DSCE à la réalisation de la première extension de la société Aluminium du Cameroun (ALUCAM) sur le site d'Edéa (y compris la construction de la centrale hydroélectrique de Nachtigal) ainsi que la mise en service de la première tranche de la nouvelle usine d'électrolyse de l'aluminium à Kribi, y compris la centrale hydroélectrique de Song Mbengue et la ligne de transport associée.

218. Ces grands projets industriels et miniers s'intégreront dans une démarche globale d'accompagnement comprenant les activités suivantes :

- ✓ l'élaboration d'un programme local d'aménagement du territoire en accompagnement de tout grand projet de développement minier ;
- ✓ l'élaboration et la mise en place d'un dispositif institutionnel, législatif et réglementaire incitatif pour le développement du partenariat public privé ;
- ✓ la mise en place de programmes spécifiques de mise à niveau des entreprises locales, en accompagnement de tout grand projet industriel ;
- ✓ la promotion et le marketing du domaine minier identifié auprès des investisseurs potentiels ;

219. **Agro-industries :** Les agro – industries constituent un débouché important pour la production agricole et un puissant facteur d'intensification des activités et de transformation du monde rural. Dans une approche par filière privilégiant le développement de la chaîne des valeurs, le Gouvernement entend négocier et mettre en place systématiquement des plans de développement des industries de transformation des produits du terroir (farines locales, sucre, huile de palme, banane plantain, maïs, cacao, coton, etc...) ainsi que ceux du sous-secteur des industries animales (abattage et conditionnement, chaînes de froid, etc...). Ainsi, dans la filière avicole, le plan de développement adopté en 2008 a commencé à être mis en oeuvre au cours du second semestre 2008. Il se poursuivra en 2009/2010 dans ses second et troisième volets, qui concernent respectivement la reconstitution du cheptel des parentaux et la mise en place d'unités industrielles d'abattage, de conditionnement et de froid. Le plan de développement de la filière banane dessert négocié avec les opérateurs pour la période 2009-2012 va également connaître un début de mise en oeuvre à partir de 2009 et devrait s'accélérer ensuite au fur et à mesure que la contrainte foncière sera progressivement levée. Les travaux d'élaboration du plan de développement de la filière maïs, dont les débouchés industriels se situent principalement dans les provenderies et les brasseries, sont lancés depuis le début de l'année 2009. Dans le futur proche et après sa redéfinition en cours, le Programme de Reconversion Economique de la Banane Plantain verra le jour et devrait permettre non seulement d'accroître significativement la production de bananes plantain, mais aussi le développement de la transformation de farine de plantain. S'agissant de l'industrie sucrière, le Gouvernement entend appuyer significativement les opérateurs désireux d'investir dans la création de complexes intégrés allant de la plantation de canne à sucre à la raffinerie de sucre et à la raffinerie de bio-carburant.



220. D'une manière générale et au vu des premiers résultats encourageants enregistrés à ce jour, cette approche de dialogue entre l'Etat et le secteur privé autour d'un plan de développement à moyen terme par filière comportant des objectifs clairs de productivité et de compétitivité sera poursuivie méthodiquement, en privilégiant les filières ayant un fort potentiel de croissance et de création d'emplois, de manière à couvrir progressivement l'ensemble du tissu économique.

221. **Programme d'appui à la compétitivité des filières de croissance** : En partenariat avec la Banque Mondiale, le Gouvernement est engagé dans un programme spécial d'appui à la compétitivité des filières de croissance, programme qui s'inscrit dans l'approche générale de développement des filières décrite ci-dessus. Ce programme se focalise sur un nombre restreint de filières non agricoles jugées les plus porteuses de croissance, disposant d'un potentiel élevé de création d'emplois et susceptibles de contribuer significativement à la diversification des exportations du Cameroun. Il est ainsi le pendant du Programme d'Appui à la Compétitivité Agricole déjà évoqué. Des moyens importants seront concentrés pour « booster » la compétitivité de ces filières, y compris à travers l'amélioration des infrastructures d'accompagnement, qui profitera bien évidemment à toute l'économie. Les filières non-agricoles concernées sont : les filières bois, textile-confection, tourisme et les technologies de l'information et de la communication. En ce qui concerne l'industrie du bois et ses dérivés, son plan de développement devra viser à accroître la transformation locale des grumes, l'intensification des activités d'industrialisation du bois, la récupération et la transformation des espèces moins connues, la fabrication et la commercialisation des meubles. Il devra prévoir une politique d'exploitation durable des ressources forestières, à travers un programme de développement des plantations forestières. En ce qui concerne l'industrie du textile, de la confection et du cuir, compte tenu de nombreuses difficultés auxquelles fait face ce secteur, le plan de développement de cette filière devra sans doute intégrer un dispositif de lutte contre la fraude et prévoir une action résolue de prospection des marchés à l'exportation.

222. **Programme de mise à niveau des entreprises** : En prévision du choc attendu de l'ouverture des frontières douanières dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Accord de Partenariat Economique conclu avec l'Union Européenne, le Gouvernement entend déployer, dans le cadre de sa politique générale des filières, un programme global de mise à niveau des entreprises et d'appui à la normalisation et à la qualité. La phase pilote de ce programme, qui bénéficie du soutien technique de l'ONUDI et du soutien financier de l'Union Européenne, démarre en 2009 au terme des travaux préparatoires en cours et concernera une quinzaine d'entreprises. Le déploiement de ce programme global tiendra compte des programmes spécifiques de mise à niveau prévus en accompagnement des grands projets industriels et miniers évoqués plus haut.

223. **Tourisme** : l'objectif dans ce domaine sera de doubler l'effectif annuel de touristes extérieurs à l'horizon de la stratégie. Pour cela, le dispositif institutionnel de promotion du tourisme sera revu et renforcé, en tenant compte des compétences que la loi reconnaît aux collectivités territoriales décentralisées en la matière. Quant à l'approche marketing à déployer, il s'agira d'identifier/retenir un nombre restreint de sites touristiques à fort potentiel de développement puis de construire autour de ceux-ci des produits touristiques intégrés. Un code d'investissement touristique sera mis en place afin de stimuler l'investissement privé ainsi que la création d'emplois dans cette filière et des ressources budgétaires conséquentes seront dégagées pour financer l'effort d'accompagnement attendu de l'Etat. En outre, le Gouvernement prendra des mesures en vue de développer le tourisme intérieur.

224. **Commerce** : les objectifs du Gouvernement en matière de développement du commerce consistent, au plan du commerce interne, à assurer un approvisionnement régulier du marché intérieur, dans des conditions de concurrence saine et, au plan du commerce international, à développer, promouvoir et contribuer à diversifier le commerce extérieur de biens et services à forte valeur ajoutée.

225. Globalement, la stratégie du Gouvernement pour assurer le développement du secteur de l'industrie et des services comportera les mesures d'accompagnement visant :

- ✓ le renforcement du secteur financier
- ✓ la mise en place d'un cadre institutionnel d'appui à l'amélioration de l'environnement de l'entreprise et un développement des PME ;
- ✓ le développement des infrastructures ;
- ✓ la promotion des investissements et des exportations ;
- ✓ la promotion de l'innovation technologique.



3.1.2.3 Promotion des innovations technologiques

226. L'absence d'une vision claire sous-tendue par une stratégie nationale de développement technologique ne permet pas de promouvoir et valoriser des innovations technologiques disponibles. En matière de protection et de propriété intellectuelle et malgré l'appartenance du Cameroun à la plupart des organisations internationales, l'insuffisance des moyens en ressources humaines et matérielles rend inopérantes ces activités et comme conséquence, l'on assiste à une amplification de la piraterie et de la contrefaçon. De même, la normalisation et le contrôle de qualité restent peu développés. Au plan des infrastructures, les capacités d'analyse sont insuffisantes et reposent pour l'essentiel sur des laboratoires peu qualifiés.

227. En vue de tirer profit de l'Accord de Partenariat Economique et des nouvelles opportunités offertes par la globalisation, le Gouvernement entend se doter d'une stratégie de développement technologique et de propriété intellectuelle axée sur (i) la création d'un cadre institutionnel et réglementaire approprié et une adéquation entre le développement technologique et la formation professionnelle, (ii) la mise en œuvre des structures d'appui au développement technologique, (iii) la sécurisation et le renforcement de la protection des droits de protection industrielle, et (iv) la promotion de technologies propres dans le secteur industriel. En matière de normalisation, une attention particulière sera accordée (i) aux normes sanitaires et phytosanitaires et (ii) au respect des dispositions réglementaires des principaux partenaires.

3.3 DEVELOPPEMENT HUMAIN

228. Malgré les ressources financières massives injectées dans les secteurs de l'éducation, la santé, l'eau et l'énergie, l'accès aux services de base reste encore très limité et même, les conditions de vie pour une bonne frange de la population se sont dégradées.

229. Dans le secteur de la santé, le niveau des principaux indicateurs ne s'est pas sensiblement amélioré entre 2003 et 2006. Le taux de mortalité infantile est passé de 74 ‰ en 2004 à 87 ‰ en 2006, tandis que celui de la mortalité maternelle s'est élevé à 669 pour 100 000 naissances vivantes en 2004. Le taux de couverture vaccinale reste en deçà des objectifs visés. Le pourcentage d'enfants de 12 à 23 mois qui ont reçu huit doses des vaccins inscrits au Programme Elargi de Vaccination (PEV), à savoir : BCG, Rougeole, DTC0q1, 2 et 3, Polio 1, 2 et 3, se situe à 49%. Le paludisme reste la principale cause de mortalité soit 40% des décès. Le taux de prévalence du VIH/SIDA a été estimé à 5,5% en 2004, soit 6,8% chez les femmes et 4,1% chez les hommes.

230. Après 5 années d'exécution du DSRP, on constate que les résultats obtenus dans le secteur de l'éducation restent tout aussi mitigés. Environ 22 % d'enfants de 36 à 59 mois fréquentent un établissement préscolaire avec des pics à Yaoundé (54%) et à Douala (44 %). Ce pourcentage est de 2 % au Nord et 5 % à l'Extrême Nord. Le taux net de scolarisation à l'école primaire est de 80 % dont 82 % chez les garçons et 77 % chez les filles. Le taux d'achèvement du primaire est de 23 % dont 36 % en milieu urbain et 10 % en milieu rural. Dans le secondaire, le taux net de scolarisation est de 38 % avec en moyenne 10 % dans les régions septentrionales. L'enseignement supérieur souffre quant à lui d'un manque criard d'enseignants, d'infrastructures académiques capables d'accueillir les importants flux d'étudiants issus du secondaire.

231. En ce qui concerne les autres politiques sociales, malgré le dynamisme noté dans la prise en charge et l'insertion des personnes vulnérables, beaucoup d'efforts restent à consentir pour l'amélioration des conditions de vie des catégories sociales concernées, victimes de discrimination et d'exclusion sociales.

232. Par ailleurs, il a été noté que le système actuel de sécurité sociale ne répond pas aux besoins en matière de protection sociale. En effet, la couverture sociale n'intègre pas le secteur non salarié (le taux de couverture de la population est de 10% seulement) et certaines branches comme la maladie ne sont pas couvertes.



233. Le Gouvernement s'engage par conséquent à prendre des mesures fortes dans le domaine social non seulement pour améliorer les conditions de vie des populations, mais aussi pour disposer d'un capital humain solide, capable de soutenir la croissance économique.

234. Ainsi, les autorités vont poursuivre la réalisation des investissements en faveur des différentes catégories sociales, dans les domaines de la santé, l'éducation et la formation professionnelle avec une attention particulière pour les jeunes et les femmes, ainsi que pour l'encadrement et la prise en charge des autres groupes socialement fragilisés.

3.3.1 Santé

235. L'amélioration de l'état de santé des populations demeure pour le Gouvernement un objectif de développement social étroitement lié à la poursuite d'une politique de croissance économique soutenue. Le Gouvernement compte atteindre cet objectif à travers une approche globale privilégiant la recherche systématique des synergies intersectorielles nécessaires à la mise en œuvre réussie de la Stratégie Sectorielle de Santé (SSS). Les objectifs de cette stratégie sectorielle ont été actualisés notamment pour l'échéance 2015, en relation avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Cette stratégie vise essentiellement à garantir, de manière pérenne, l'accès universel aux services et soins de santé de qualité à travers l'amélioration de leur offre et le financement appropriée de la demande de santé.

236. De manière plus concrète, la stratégie sectorielle de santé actualisée vise les objectifs spécifiques ci-après : (i) viabiliser 80% des districts de santé ; (ii) amener 100% des structures de santé des niveaux stratégique et intermédiaire à jouer leur rôle d'appui et d'orientation-recours; (iii) réduire de 1/3 la charge morbide chez les pauvres et les populations les plus vulnérables; (iv) réduire de 2/3 la mortalité des enfants de moins de 5 ans et (v) réduire de $\frac{3}{4}$ la mortalité maternelle.

237. Pour atteindre ces objectifs spécifiques, cinq (05) axes stratégiques ont été retenus : (i) le renforcement du système de santé, (ii) la vulgarisation de l'application du paquet minimum d'activités (PMA) et du paquet complémentaire d'activités (PCA) dans le district de santé, (iii) le développement d'un système d'orientation-recours opérationnel, (iv) le renforcement du partenariat dans le secteur et (v) la stimulation de la demande pour la rendre solvable.

238. Le déroulement de ces axes stratégiques permet de dégager les interventions majeures relatives aux services et soins de santé, regroupées selon une nomenclature qui s'organise en 04 domaines d'intervention : (i) santé de la mère, de l'adolescent et de l'enfant ; (ii) lutte contre la maladie ; (iii) promotion de la santé et (iv) viabilisation du district de santé.

239. Les interventions dans le domaine de **la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent** visent la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile. A moyen terme, les résultats suivants sont attendus : (i) qualité des soins fournis aux femmes enceintes et en post partum améliorée ; (ii) accès à des soins obstétricaux et néonataux de qualité accru ; (iii) accès aux services de planification familiale accru ; (iv) cancers génésiques davantage dépistés et pris en charge ; (v) fistules obstétricales davantage dépistées et prises en charge ; (vi) offre des soins et services d'immunisation améliorée avec une couverture vaccinale (DTC3, VAR, VPO3, BCG) de 92% ; (vii) accès au traitement des enfants infectés au VIH/SIDA assuré ; (viii) accès des enfants à la PCIME accru; (ix) malnutrition mieux jugulée au sein de la population ; (x) capacités des adolescents relatives à la vie courante accrues ; (xi) santé des étudiants et des enfants fréquentant des établissements scolaires améliorée et (xii) accès universel des orphelins aux soins de qualité assuré.

240. **La lutte contre la maladie** va se poursuivre de manière intégrée, avec pour objectif essentiel de réduire considérablement la charge morbide, notamment chez les pauvres et les populations vulnérables. Les actions menées seront centrées sur : (i) la lutte contre le VIH/SIDA ; (ii) la lutte contre le paludisme et la tuberculose ; (iii) la lutte contre les maladies non transmissibles ; (iv) la lutte contre les maladies tropicales négligées ; (v) la surveillance intégrée des maladies et réponses ; (vi) la gestion des catastrophes et autres événements de la santé publique y compris ceux à portée internationale ; (vii) la santé de la personne âgée et (viii) la santé mentale et les comportements humains.

241. Pour ce qui est de **la lutte contre le VIH/SIDA**, le Gouvernement axera ses interventions en priorité vers la réduction (ou à tout le moins la non-augmentation) du taux de prévalence de cette



maladie et l'extension de la prise en charge effective des personnes vivant avec le VIH/SIDA . Il développera à cet effet particulièrement les activités visant : (i) la prévention du VIH/IST ; (ii) le conseil et dépistage volontaire ; (iii) la prise en charge des PVVIH/TB-VIH ; (iv) la surveillance de la résistance aux ARV ; (v) la prise en charge des orphelins et enfants vulnérables ; (vi) la prise en charge des IST ; (vii) la sécurité sanguine ; (viii) la nutrition des personnes vivants avec le VIH/SIDA. La lutte contre cette pandémie continuera d'être basée sur l'approche multisectorielle implémentée depuis 2000. Des efforts importants seront donc faits pour rendre les ARV disponibles dans tous les districts de santé.

242. En ce qui concerne **la lutte contre le Paludisme**, l'objectif du Gouvernement au cours de la prochaine décennie est de réduire très significativement le taux de prévalence de cette maladie, qui demeure avec près de (40 %) la première cause de morbidité et de mortalité au Cameroun. Une approche plus coordonnée de la lutte contre la paludisme sera systématiquement recherchée et établie à tous les niveaux, de manière à rendre plus complémentaires et mieux harmonisées les initiatives des divers acteurs intervenant dans cette lutte, notamment les services de santé, les services d'hygiène et d'assainissement, le système éducatif et les services d'information et de communication. Les collectivités territoriales décentralisées (les communes en particulier) seront de plus en plus responsabilisées dans la conduite au niveau local de la lutte intégrée contre le paludisme. A moyen terme (horizon 2015), les objectifs ci-après sont visés par le Gouvernement: (i) 80% d'enfants de moins 05 ans dorment sous moustiquaire imprégnée/longue durée ; (ii) 80% de relais communautaires appliquent le paquet de prise en charge communautaire du paludisme dans au moins 4/5 des aires de santé de chaque district et (iii) 60% des formations sanitaires appliquant les normes et standards de prise en charge du paludisme dans au moins 4/5 des districts de santé de chaque région.

243. **La promotion de la santé** se fera à travers trois classes d'intervention : (i) Communication intégrée en faveur des programmes de santé ; (ii) Santé, nutrition et environnement ; (iii) Prévention primaire de la malnutrition et des maladies non transmissibles. Les interventions relatives à la classe santé, nutrition et environnement seront orientées pour optimiser la lutte contre la maladie, notamment en ce qui concerne : (a) l'hygiène du milieu et corporelle (lutte anti vectorielle, hygiène des aliments, hygiène des mains et corporelle et amélioration du cadre de vie environnemental en zones urbaine et rurale : habitat, déchets ménagers, construction/utilisation des latrines, etc.) ; (b) la sécurité sanitaire des aliments (Promotion du contrôle de qualité des aliments, Promotion des normes, Promotion des bonnes pratiques de fabrication/préparation et conservation, Protection de la santé du consommateur,...).

244. **La viabilisation du District de Santé** est le processus à travers lequel chaque district de santé - il en existe 178 actuellement- doit atteindre son autonomie technique, économique et institutionnelle. Dans cette optique, le district de santé est dit viable lorsqu'il est capable d'identifier ses problèmes de santé, de les résoudre de manière satisfaisante, avec l'appui des structures d'orientation-recours (gestion et prestation de soins) du système national de santé. Pour y parvenir, les efforts du Gouvernement seront orientés vers l'amélioration de l'offre des services et soins de santé d'une part et la stimulation de la demande des soins de santé d'autre part.

245. En ce qui concerne **l'offre des soins**, son amélioration reposera sur : (i) la révision de la carte sanitaire, de manière à la rationaliser en réduisant sensiblement la forte dispersion des structures de santé et en concentrant les dépenses publiques de santé dans les centres et districts de santé retenus à l'issue de cette évaluation. Il s'agit en effet à travers cette révision d'évaluer l'efficacité réelle du dispositif actuel et d'adopter pour l'avenir les dispositions devant permettre aux districts de santé d'offrir effectivement sur le terrain des soins de santé de qualité, reposant sur des infrastructures modernes, des équipements biomédicaux adaptés et fonctionnant effectivement la plupart du temps , des médicaments effectivement disponibles, des ressources humaines bien formées, motivées et en nombre suffisant ; (ii) la mise en place d'une véritable politique de médicaments permettant la facilitation de l'accès aux médicaments, réactifs et dispositifs médicaux essentiels de qualité ; (iii) le développement d'un système d'assurance qualité sur les médicaments, réactifs et dispositifs médicaux essentiels.

246. Afin qu'au terme de la révision de la carte sanitaire l'accès aux services de santé de qualité ne soit pas rendue plus difficile pour certaines populations notamment dans les zones rurales, les districts de santé seront systématiquement pourvus d'équipes mobiles de santé, dotés de moyens appropriés et capables de prodiguer sur place les soins de santé de première nécessité et de transférer les cas plus sérieux vers les centres hospitaliers. La mobilité et, partant, l'efficacité de ces équipes mobiles sera bien



évidemment renforcée par la mise en oeuvre des investissements prévus dans les infrastructures de transport et de communication.

247. Quant à la **stimulation de la demande**, l'objectif ici poursuivi par le Gouvernement est d'améliorer la solvabilité de la demande en santé. Cette solvabilité sera d'autant plus forte que des réponses satisfaisantes auront été apportées aux questions d'emplois et de salaires, qui constituent le second objectif de la stratégie nationale de développement telle qu'exprimée dans le présent DSCE. Au-delà et sans attendre, il s'agira pour le Gouvernement d'agir à travers : (i) la promulgation d'une loi fixant le cadre général de la couverture de la population en matière de mutualisation du risque maladie ; (ii) la promotion des mutuelles de santé, l'objectif étant l'existence d'au moins une mutuelle de santé dans chaque district de santé ; (iii) la couverture d'au moins 40% de la population générale par un système de partage du risque maladie.

248. Pour s'assurer de l'évolution du processus de viabilisation des districts de santé, avec la production conséquente des résultats de prestation des soins et services de santé de qualité à même de contribuer à l'atteinte des OMD liés à la santé, un système de suivi-évaluation intégré des performances du secteur sera également développé et rendu fonctionnel. L'Amélioration Systémique de la Qualité (Systemic Quality Improvement) sera l'un des outils privilégiés non seulement du suivi-évaluation de la mise en oeuvre de la Stratégie sectorielle de santé, mais aussi un outil de promotion de la qualité des services et soins de santé.

249. Enfin, conscients des enjeux et du coût de la mise en oeuvre de la Stratégie Sectorielle de Santé et s'appuyant sur les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), ont convenu de saisir les opportunités de l'environnement actuel du Cameroun, pour mettre en place une Approche Sectorielle dans ce domaine, encore appelée Sector Wide Approach (SWAp) en Anglais. Cette approche SWAp est basée sur : (a) la volonté politique; (b) la confiance mutuelle et l'intérêt partagé; (c) un fort engagement du Gouvernement et l'exercice de son leadership; (d) la poursuite du processus de décentralisation en cours; (e) l'existence d'une masse critique de ressources humaines qualifiées; et (f) l'augmentation des flux financiers en faveur de la santé. Pour ce faire, la Stratégie Sectorielle de la Santé actualisée servira de base à l'élaboration du Programme Commun, élément essentiel du SWAp Santé.

3.3.2 Education et formation professionnelle

250. Dans le cadre général du développement humain et afin de donner en particulier aux ressources humaines de la Nation les capacités nécessaires pour bâtir une économie camerounaise émergente à l'horizon 2035, le Gouvernement entend mettre un accent important sur la formation du capital humain, à travers la mise en oeuvre avec détermination de la Stratégie Sectorielle de l'Education. Les réformes prévues dans cette stratégie et mises à jour par rapport aux objectifs de la Vision 2035 devraient aboutir, au terme de la période de mise en oeuvre du DSCE, à un système d'éducation et de formation professionnelle présentant les principales caractéristiques suivantes (i) un enseignement fondamental de qualité couvrant le cycle primaire et le premier cycle du secondaire ouvert au plus grand nombre d'enfants de 6 à 15 ans, et permettant de porter le niveau moyen d'instruction sur un sentier cohérent avec la vision du Cameroun émergent à l'horizon 2035 ; (ii) un enseignement secondaire de deuxième cycle de qualité reposant sur un équilibre dynamique entre l'enseignement général et l'enseignement technique, et préparant aux études supérieures dans les filières prioritaires pour le développement d'une économie appelée à s'industrialiser davantage ; (iii) une formation professionnelle reposant sur un dispositif modernisé et considérablement renforcé pour pouvoir dispenser aux élèves sortant des premier et deuxième cycles de l'enseignement secondaire général un paquet solide de connaissances axées sur la maîtrise des savoir-faire requis sur le marché de l'emploi et préparant les bénéficiaires à la création d'emplois, (iv) un enseignement universitaire professionnalisé ; (v) une formation continue étendue et doublée d'un système de valorisation des acquis de l'expérience ; et (vi) la maîtrise réelle des effectifs indispensables pour garantir la qualité de l'enseignement, ce qui suppose la définition d'un système de régulation des flux transparent et crédible, le renforcement du dispositif d'orientation scolaire et la revalorisation de la grille des salaires des métiers techniques.



251. Pour inscrire résolument la vision de développement à long terme dans la durée et briser le cycle intergénérationnel de la pauvreté, le Gouvernement entend faire du jeune enfant (âgé de 0 à 8 ans), à l'horizon 2035, un être en bonne santé physique, mentale et morale, bien nourri, bien éduqué et bien instruit, éveillé, jouissant pleinement de ses droits, respectueux des valeurs sociales, culturelles et spirituelles de son milieu et vivant dans un environnement sain, sécurisé et juste.

252. Ainsi, **au niveau préscolaire**, le Gouvernement entend étendre la couverture de l'enseignement maternel par le développement de l'expérience communautaire au bénéfice des populations rurales et avec l'implication forte des collectivités territoriales décentralisées. Le secteur privé sera également encouragé à développer l'offre préscolaire formelle. Cette extension du préscolaire devrait se traduire concrètement par l'accroissement des infrastructures, des personnels, l'application des programmes intégrés et flexibles.

253. **Au niveau de l'enseignement fondamental**, l'objectif d'universalisation du cycle primaire demeure la première des priorités. A l'horizon 2015, l'achèvement universel des six années de scolarisation devrait être atteint, les cursus francophone et anglophone harmonisés, la qualité des services éducatifs nettement améliorée et le financement privé de l'éducation de base limité à ceux des parents qui le souhaitent et disposent des capacités financières suffisantes.

254. Le premier cycle de l'enseignement secondaire général poursuivra également l'objectif de diminuer le taux de redoublement et d'avancer progressivement vers l'universalisation à terme, de manière à porter à ce niveau le paquet minimum de connaissances fondamentales dont devrait disposer tout camerounais dans l'optique de la Vision 2035. Ce cycle sera subdivisé en un sous-cycle d'observation d'une durée de deux ans et un sous-cycle d'orientation d'une durée de trois ans, cette réforme s'accompagnant d'une diminution des dépenses d'administration au profit des intrants pédagogiques et d'un appui au développement de l'enseignement privé. A la sortie de ce cycle, un premier niveau de régulation des flux suffisamment fort sera mis en place, parallèlement au renforcement du système de formation professionnelle.

255. **Le second cycle de l'enseignement secondaire** devrait, pendant la période de mise en oeuvre du DSCE, s'arrimer davantage à l'enseignement supérieur et ajuster progressivement ses effectifs à la capacité d'accueil de ce dernier. L'accent sera mis ici sur l'amélioration de la qualité (davantage de filières scientifiques, de laboratoires, d'équipements informatiques, etc...). Il est attendu que le secteur privé prenne une part plus importante dans l'enseignement à ce niveau.

256. En ce qui concerne **l'enseignement technique**, l'action de l'Etat visera en priorité à améliorer sensiblement sa qualité en adaptant les formations offertes aux besoins réels du marché et en développant les partenariats avec le secteur productif de l'économie, afin d'accroître l'offre de formation. Dans le souci d'utiliser rationnellement les ressources disponibles tant en personnels, en infrastructures qu'en équipements, l'Etat mettra en place de grands établissements d'enseignement technique qui engloberont sur le même site les CETIC et les lycées techniques actuels. Les filières créées au sein de ces établissements seront adaptées aux zones agro écologiques du Cameroun pour disposer d'un vivier de professionnels des métiers de la pêche, des forêts et de l'artisanat, notamment. Cette spécialisation tiendra également compte des grands projets à réaliser dans le pays.

257. **En matière de formation professionnelle**, le Gouvernement entend : (i) augmenter fortement l'offre et améliorer sensiblement la qualité de la formation professionnelle, en la centrant sur le métier et de manière à permettre une régulation réellement efficace des flux aux niveaux des cycles d'enseignements primaire, secondaire et supérieur. ; (ii) rationaliser davantage la gestion du système de formation professionnelle à travers notamment la refonte totale des 186 Sections Artisanales Rurales et Sections Ménagères (SAR/SM) éparpillées à travers le pays et l'érection de Centres de Formation aux Métiers, moins nombreux, mieux outillés et plus efficaces ; et (iii) rénover en profondeur les systèmes d'insertion professionnelle et d'apprentissage.

258. La montée en puissance de la formation professionnelle devrait rendre la régulation accentuée des flux scolaires réellement opérationnelle et à la fois socialement acceptable et économiquement efficace. Elle pose toutefois comme préalables la mise en place des structures d'accueil pour les sortants, la définition des curricula appropriés à la demande du marché de l'emploi et des grilles de salaires attractives pour les métiers techniques.



259. **Pour l'Enseignement supérieur**, les autorités comptent pouvoir mieux maîtriser les effectifs d'étudiants à la faveur de la montée en puissance du système de régulation des flux. Elles poursuivront pour l'heure les investissements en infrastructures et en personnels enseignants. La professionnalisation des enseignements sera plus affinée, le projet de zone franche universitaire sera réalisé et un appui sera accordé aux étudiants méritants pour les encourager à poursuivre sur place leurs études doctorales et accroître ainsi les effectifs des enseignants, tout en améliorant leurs conditions de travail. Ceci devrait permettre de les fixer à leurs postes de travail et de limiter l'exode vers d'autres secteurs ou d'autres pays. Les aides et bourses aux étudiants à l'étranger seront réduites en conséquence.

260. Par ailleurs, les diplômés des grandes écoles (agriculture, polytechnique, travaux publics, eaux et forêts, etc...) seront davantage impliqués dans le processus de développement économique du pays à travers des contrats d'insertion dans le cadre de l'exécution des grands projets. Un projet d'appui à l'excellence académique en préparation, verra le jour afin de renforcer la qualité de la formation à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique dans quelques filières d'importance particulière pour l'avenir.

261. La mise en œuvre des réformes ci-dessus décrites se fera, à chacun des niveaux d'enseignement ou de formation, selon un plan d'actions couvrant les objectifs opérationnels suivants : (i) améliorer l'accès et l'équité (ii) améliorer l'efficacité et la qualité de l'enseignement ou de la formation ; (iii) développer un partenariat efficace avec l'ensemble des parties prenantes à l'enseignement ou à la formation et (iv) améliorer la gestion et la gouvernance du système.

262. Ainsi, comme dans le domaine de la santé, l'Etat procèdera à une revue en profondeur des cartes scolaires, universitaires et de formation professionnelle, de manière à renforcer l'efficacité, améliorer la gestion et rationaliser l'implantation des établissements d'enseignement et de formation. Il privilégiera dans ce sens l'implantation des écoles dans des sites viabilisés bénéficiant d'autres services (eau, énergie, structures sanitaires, téléphone,) pour permettre aux personnels enseignants de pouvoir travailler dans des conditions acceptables. Cette concentration des services sur un même site devrait améliorer la qualité de ceux-ci.

263. De manière générale, pour éviter les déperditions scolaires notamment au niveau du secondaire et renouer avec une pratique qui avait fait ses preuves aux lendemains de l'indépendance, l'Etat dotera les grands ensembles scolaires d'un internat, de manière à garantir de meilleures conditions de réussite, d'encadrement et de sécurité aux enfants. Le sentiment d'appartenance à un même pays, parfois malmené ces derniers temps, devrait également en sortir renforcé.

264. En collaboration avec ses partenaires, l'Etat prendra des mesures pour accroître l'offre et stimuler la demande d'éducation, en particulier celle des filles et de tous les enfants à bas âge, notamment dans des zones où des pesanteurs sociales et traditionnelles mettent les enfants et les femmes hors du système de l'éducation.

265. De même, l'Etat apportera l'encadrement nécessaire aux étudiants pour développer en eux la capacité d'entreprendre à travers des formations dans des modules spécifiques. Par ailleurs le système de formation continue sera également étendu pour une meilleure adaptation des techniciens aux pratiques modernes et permettra aux bénéficiaires de valoriser ces acquis avec en prime des salaires équitables.

266. D'autres mesures seront prises pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie de l'éducation à savoir : (i) affecter les ressources budgétaires nécessaires à l'éducation ; (ii) améliorer le taux d'encadrement pour le faire évoluer vers le ratio de 40 élèves par enseignant ; (iii) créer un fonds d'appui pour la formation professionnelle et les centres de ressources humaines et technologiques ; (iv) créer un fonds d'appui à la formation des enseignants du supérieur et à la recherche ; (v) assurer de manière régulière l'allocation des subventions à l'enseignement privé ; (vi) promouvoir un système de santé scolaire et universitaire basé sur la prévention et la prise en charge clinique.



3.3.3 En matière de genre

267. Pour la promotion du genre, le Gouvernement va poursuivre la sensibilisation des parents et de la communauté notamment dans les zones rurales à fortes pesanteurs des coutumes traditionnelles pour permettre à la jeune fille de bénéficier des mêmes conditions d'accès à l'éducation. Dans le même souci, l'Etat et la communauté veilleront à une représentativité équitable des filles, tous secteurs confondus pour ce qui est de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur ou de l'accès à l'emploi.

268. Un accent particulier sera mis sur les conditions favorables à l'épanouissement de la femme et sa meilleure contribution au développement socio-économique, ainsi que sur l'encadrement des enfants, des jeunes et des femmes par la création et la réhabilitation des structures d'encadrement. L'Etat favorisera l'initiation et la formation des femmes aux techniques culturelles appropriées capables de réduire la pénibilité de leurs tâches et d'améliorer leur rendement et leur aptitude à commercialiser leur production. Par ailleurs, un soutien social sera apporté aux femmes et aux enfants en situation difficile.

3.3.4 Protection sociale

269. Le Gouvernement, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et les exclusions, s'est engagé à consolider les acquis, réorganiser structurellement les organismes de sécurité sociale existants d'une part et à élargir le champ d'application matériel, personnel et professionnel de la sécurité sociale au plus grand nombre d'autre part, notamment vers les catégories jusque là en marge du système. Dans cette optique, deux projets de loi cadre ont été élaborés. L'un portant sur le régime de la sécurité sociale prévoit un dispositif comprenant : (i) la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), (ii) la Caisse Nationale des Personnels de l'Etat (CNPE), (iii) la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), (iv) les mutuelles de santé (pour les risques maladie) et les mutuelles sociales (pension, vieillesse, invalidité, décès, chômage, etc.). L'autre projet de loi fixe le cadre général de la couverture du risque maladie.

3.3.4 Solidarité nationale

270. Le Gouvernement poursuivra la mise en place des structures spécialisées pour les personnes vivant avec un handicap. Il entend améliorer leur accès à l'éducation et aux formations dans tous les secteurs, faciliter davantage leur insertion professionnelle, afin de réduire leur dépendance. Des aménagements spéciaux pour leur accès dans les édifices et des appuis financiers pour la promotion de l'auto-emploi feront l'objet d'une attention particulière.

271. Pour mieux encadrer les personnes âgées non prises en charge et recueillies par des associations privées, le Gouvernement entend mener une action sociale à leur égard en appuyant les structures existantes, en assurant leur prise en charge médicale, et en encourageant les familles à assurer l'encadrement de leurs parents âgés.

272. Pour éviter la marginalisation des peuples dits indigènes et tribaux (PIT), le Gouvernement s'engage à promouvoir davantage de structures scolaires et sanitaires dans les zones où vivent ces groupes et à faciliter leur insertion dans la société, notamment à travers des programmes spécifiques de formation et d'encadrement, tout en tenant compte de leur environnement. Des mesures seront également prises pour leur faciliter l'accès à la terre pour leurs activités agricoles, d'élevage et de pêche.

273. Les autorités continueront de promouvoir la solidarité nationale par la lutte contre l'exclusion sociale des groupes marginalisés et la mise en œuvre des initiatives locales d'entraide, d'accompagnement et d'encadrement familial et des individus. Il s'agira également d'assurer la prise en charge communautaire des personnes vulnérables, de mettre en place des fonds de solidarité nationale et de prendre en compte l'approche vulnérable dans les politiques et programmes de développement.



3.4 INTEGRATION REGIONALE ET DIVERSIFICATION DES ECHANGES COMMERCIAUX

274. Afin de soutenir une croissance durable et créatrice d'emplois, la politique de développement et de diversification des échanges commerciaux du Cameroun, s'inscrira dans une perspective de renforcement de l'intégration sous régionale et régionale, puis vers la recherche des débouchés dans les marchés européens, américains ou asiatiques. Elle sera basée principalement sur des produits de la terre en tirant avantage de l'environnement et de l'écologie plutôt favorables et surtout, en passant du stade des produits bruts pour des produits transformés.

Encadré 7: Principes directeurs

Dans l'ensemble, la stratégie du Cameroun en matière d'échanges commerciaux devra être plus offensive, ambitieuse et innovante. D'où une exigence forte en terme de renforcement de notre compétitivité tant au plan de l'offre (rationalisation des coûts de production, adoption des normes et amélioration des quantités) que de la distribution.

En ce qui concerne les produits qui font l'objet des échanges, il s'agira de renforcer la compétitivité, c'est-à-dire la capacité des unités de production nationale à accaparer, de manière rentable et durable, des parts de marché importantes en faisant face à la concurrence sur les marchés externes, et la capacité de s'adapter aux évolutions futures et de s'y préparer.

Selon la nature, les choix rationnels doivent donc être faits : (i) en matière d'importations pour privilégier les produits bruts ou industriels rentrant comme consommation intermédiaires, pour soutenir la productivité des entreprises, d'une part et des produits finis moins polluants, en respect de la convention de Kyoto ; et (ii) en matière d'exportation, pour passer progressivement du stade des produits primaires bruts aux produits transformés. Et ce, que ce soit pour les produits du sol ou du sous sol. L'indicateur ici étant une amélioration de notre balance commerciale, et au plan interne une création de richesse (valeur ajoutée) génératrice d'emplois et de revenus.

En matière d'innovation, le Cameroun devrait désormais miser sur des domaines porteurs jusque là négligés comme les produits culturels ou les services. Des efforts de conquête des marchés de sous-traitance dans le domaine des TIC devraient renforcer notre potentiel d'exportation des services. Avec l'avantage d'une population jeune et fortement scolarisée, des délocalisations des services comme les centres d'appel, le génie logiciel, le traitement des données à distances, la télémédecine, etc. par les grandes firmes internationales trouveraient au Cameroun, une main d'œuvre bon marché et de bonne qualité.

Les produits culturels qui passent par la promotion d'une meilleure image du Cameroun constituent un autre pôle de diversification des échanges capables de soutenir la croissance et la création d'emplois au Cameroun.

En ce qui concerne les camerounais de l'extérieur, le Gouvernement compte s'organiser afin de tirer profit de sa diaspora. Celle-ci devrait constituer le premier agent de promotion des échanges dans les différents pays d'accueil. Pas seulement en importation, mais aussi et surtout en exportation des produits camerounais. Une présence des produits camerounais sur les différents marchés suscitera dans tous les cas de figure un développement et une diversification tant des produits que des destinations géographiques des échanges du Cameroun avec le reste du monde. Pour ce faire, un changement de paradigme de la diplomatie Gouvernementale est nécessaire.

Afin de parvenir à développer et à diversifier les échanges commerciaux comme soutien à la croissance et à la création d'emplois décents, l'Etat doit s'engager à mettre en place des conditions minimales de réalisation et de soutien, tant il est vrai que le moteur de création et de circulation de ces échanges est constitué par le secteur privé. Une ferme politique de promotion et d'encadrement par l'Etat doit être affirmée et mise en œuvre. Des actions directes ou indirectes dans ce sens devraient notamment insister pour : (i) le développement des infrastructures de communications et de télécommunications pour faciliter la circulation des hommes, et des biens et services ; (ii) l'amélioration de la compétitivité des entreprises et du cadre réglementaire des échanges ; (iii) le développement de grappes de croissance à haut potentiel de production et créatrices d'emploi ; (iv) une meilleure insertion dans le commerce sous régional et régional ; (v) la promotion des échanges artistiques et des produits culturels ; (vi) l'opérationnalisation de l'agence de promotion des exportations (APEX), (vii) l'organisation et rationalisation des circuits de distribution des produits vivriers (marchés de gros, marchés frontaliers), (viii) l'appui aux producteurs pour le conditionnement, l'emballage et l'étiquetage de leurs produits, (ix) l'approbation des textes de loi devant régir et encadrer le commerce électronique, (x) la simplification des procédures et les réglementations liées au commerce extérieur afin de les ramener aux standards les plus performants et réduire ainsi les coûts de transaction.



3.4.1 Intégration régionale

275. Dans la perspective de la réalisation de ses objectifs de développement, le Cameroun entend explorer toutes les possibilités que lui offre la coopération régionale pour adresser certaines problématiques nationales, à l'instar, notamment du sous-dimensionnement des marchés. Dans cette optique, l'ambition du Gouvernement est de promouvoir les relations commerciales dans le cadre de la CEAAC, en s'appuyant sur la CEMAC, et intensifier les échanges avec le Nigeria.

276. Le premier challenge est la conquête de l'espace CEMAC (36 millions d'habitants) en veillant à tirer le maximum des avantages des dispositions des traités en matière de libre circulation des hommes et des biens. A cet effet, la responsabilité du Gouvernement camerounais reste entière pour impulser cette dynamique d'intégration et s'imposer en assumant sans ambages son leadership dans la sous région.

277. Le second défi est le marché de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (plus de 100 millions d'habitants) avec des marchés à fort potentiel de développement comme la République Démocratique du Congo et l'Angola.

278. Le troisième enjeu est celui du Nigeria. Avec l'aboutissement heureux du règlement du conflit au sujet de la péninsule de Bakassi et les accords qui ont suivi, la demande réelle exprimée par ce pays frontalier sur plus de 1000 km (136 millions d'habitants) se fait de plus en plus forte et formelle. Le Gouvernement camerounais compte renforcer les échanges avec ce pays, qui par ailleurs dispose d'un certain nombre d'atouts en matières de PME dans le domaine de la production industrielle (sous réserve de sortir de la clandestinité et de la contrefaçon). Les échanges dans les deux sens peuvent couvrir toute la gamme, partant des produits primaires (pétrole), des produits alimentaires et industriels, jusqu'aux services (fourniture d'énergie).

279. La politique de développement des échanges commerciaux pourra par la suite s'étendre à la sous région Afrique de l'Ouest, à l'Afrique australe, à l'Afrique de l'Est et du Nord. Ce maillage constitue la seconde étape de la stratégie.

3.4.2 Coopération Nord-Sud

280. Les autorités veilleront à la consolidation des marchés européens avec les échanges des produits « traditionnels » composés de matières premières brutes ou de première transformation (bois, cacao, café, banane, hévéa, etc.) en sortie et des produits industriels lourds en entrée. La signature récente de l'accord de partenariat économique (APE) avec l'Union Européenne en décembre 2007 par les autorités camerounaises va progressivement instaurer une zone de libre échange entre les pays ACP et les pays membres de l'Union Européenne, et devrait améliorer l'accès des produits camerounais sur le marché européen. Cet accord sera exploré au mieux des intérêts du Cameroun en relevant le défi fiscal ainsi que celui de la compétitivité des entreprises camerounaises.

281. Quant au marché nord américain, le Cameroun entend désormais tout mettre en œuvre pour tirer avantages des dispositions de l'AGOA qui offrent des opportunités d'exportations surtout dans le textile et les produits culturels.

3.4.3 Echanges avec les pays émergents

282. Les marchés sud américain et asiatique devront être explorés et négociés dans le contexte des pays émergents en quête de positionnement stratégique et de rayonnement politique et diplomatique. L'option de coopération Gagnant-Gagnant prônée par les pays faisant partie de ce groupe (Chine, Brésil, Inde, Corée, etc.) et la forte densité de la population que concentrent ces pays en font des partenaires de choix pour le développement des échanges commerciaux. Des opportunités de rééquilibrage des importations en produits industriels s'offrent ici à des coûts avantageux, tandis que des parts de marchés sont à conquérir pour nos exportations tant en produits primaires qu'en produits transformés surtout dans le domaine alimentaire.



3.5 FINANCEMENT DE L'ECONOMIE

3.4.1 Fiscalité

283. Conscient de ce qu'aucune relance économique durable ne peut être envisagée sans une réelle politique de financement des investissements, le Gouvernement a entrepris un certain nombre de réformes au plan fiscal destinées à favoriser ou à faciliter l'accès au crédit nécessaire à la création de richesses. Ces mesures qu'il entend renforcer dans le contexte actuel marqué par la crise financière internationale, constituent la trame de fond d'une fiscalité à la fois d'attrait de l'épargne et d'allègement du coût de l'accès au financement.

284. La démarche des autorités visait à inciter les particuliers et de manière générale tout agent économique en excès de liquidité, à effectuer des dépôts auprès des établissements de crédit. Elle a consisté en la détaxation des revenus issus desdits dépôts. Pour offrir aux entreprises et à tous les investisseurs, des facilités d'accès au crédit nécessaire aux investissements créateurs de richesse, de nombreuses mesures ont été prises au plan fiscal. Pour l'essentiel, ces mesures ont trait aux avantages fiscaux et autres dispenses d'impôt de certaines opérations normalement soumises à taxation.

285. Toutefois, pour parvenir à un niveau de mobilisation optimale et satisfaisante des recettes fiscales, à même d'assurer le financement des politiques de développement, la stratégie de l'administration fiscale sera axée sur (i) l'amélioration de l'environnement fiscal des affaires ; (ii) la poursuite de la réorganisation des services ; (iii) la rationalisation et la maîtrise des dépenses fiscales ; (iv) l'élargissement de l'assiette de l'impôt et la sécurisation des recettes.

286. L'amélioration de l'environnement fiscal des affaires se poursuivra à travers : (i) la mise en œuvre de la télé déclaration et du télépaiement ; (ii) la refonte des imprimés et formulaires de déclaration ; (iii) l'institution et l'application des indicateurs de qualité de service ; (iv) l'amélioration de la gouvernance et de l'information des contribuables.

Encadré 9 : Mesures prévues dans le cadre des régimes particuliers

Régime fiscal des contrats en partenariat public privé : Enregistrement gratuit des actes et conventions passés par le contractant de la personne publique, pendant la phase de conception et de réalisation du projet, et bénéficie du même avantage pendant la phase d'exploitation jusqu'à la fin de la cinquième année. Les prêts contractés par ces entreprises pour le financement du projet, bénéficient à ce titre de cette dispense de paiement des droits d'enregistrement.

Régime fiscal des projets structurants : paiement d'un droit fixe de 50 000 F CFA pour les actes de constitution et d'augmentation de capital. En effet, les actes de constitution et d'augmentation de capital donnent normalement ouverture à la perception des droits dégressifs. Ces derniers étant élevés au regard notamment des montants du capital ou de leur augmentation, le législateur a consacré le principe du paiement d'un droit fixe de 50 000 F CFA quel que soit le montant.

Régimes spéciaux du Code des investissements (régime de base, des petites et moyennes entreprises et celui des entreprises stratégiques) : exonération des droits d'enregistrement pendant la phase d'installation. Les prêts et autres conventions relatifs au financement des entreprises agréées à ces régimes, sont ainsi dispensés du paiement des droits d'enregistrement au taux réduit de 2%.

Régime fiscal de la zone franche industrielle : exonération des droits d'enregistrement et de timbre sur toutes les opérations réalisées par les entreprises agréées à ce régime, notamment sur les prêts ;

Régime du code gazier : exonération des droits d'enregistrement des actes de constitution et d'augmentation du capital pendant la phase d'installation qui ne peut excéder cinq (05) ans à compter de la date de notification, de publication des actes d'attribution ou de signature des contrats selon les cas ;

Régime du code minier : l'étalement sur un (01) an, du paiement des droits d'enregistrement sur les actes d'augmentation du capital, au bénéfice des sociétés titulaires de permis d'exploitation ;

Régime du code pétrolier : dispense des droits d'enregistrement relatifs aux prêts, cautionnements et contrats liés directement aux Opérations Pétrolières, et de tous impôts et taxes sur les intérêts payés à des prêteurs non résidents pour les fonds concernant les investissements de développement.

287. La poursuite de la réorganisation des services se fera à travers : (i) la mise en place des Centres divisionnaires des impôts reconfigurés sur le modèle des Centres de moyennes entreprises ; et (ii) la poursuite de la gestion spécialisée par type de clientèle et par secteur d'activité : cette approche managériale déjà éprouvée au niveau des grandes entreprises et des moyennes, s'est révélée d'un intérêt et d'une efficacité certains.



288. La rationalisation et la maîtrise des dépenses fiscales concerneront : (i) la suppression des mesures incitatives non pertinentes ; (ii) l'encadrement de l'octroi des avantages fiscaux accordés aux entreprises dans le cadre des régimes fiscaux particuliers ; (iii) le suivi et le contrôle de conformité des avantages fiscaux ; et (iv) l'évaluation systématique des dépenses fiscales consenties.

289. L'élargissement de l'assiette fiscale portera sur : (i) le renforcement de l'informatisation de la gestion de l'information fiscale ; (ii) l'exploitation et la valorisation des liaisons informatiques avec la Douane (maîtrise du fichier des importations) et le Budget (maîtrise du fichier des fournisseurs de l'Etat) ; (iii) l'amélioration du système d'identification et d'immatriculation des contribuables ; (iv) l'élimination des sources d'évasion fiscale et de niches fiscales qui génèrent d'importants manque à gagner pour le Trésor public ; et (v) la refonte des régimes d'imposition dans l'optique d'inciter les acteurs du secteur informel à regagner le secteur formel.

290. Les autorités veilleront à la prise en compte des avantages consacrés dans le cadre des régimes du Code des investissements et de la zone franche, tels que ci-dessus rappelés, lors de l'élaboration des textes d'application de la Charte des investissements, laquelle a posé le principe de l'abrogation des régimes sus évoqués.

291. De même, le Gouvernement entend renforcer ces mesures et apporter davantage d'homogénéité et de cohérence entre celles-ci, notamment dans le souci d'assurer une égalité de traitement entre les opérateurs intervenant dans ces secteurs que le législateur a entendu promouvoir.

3.4.2 Système bancaire

292. De nombreuses mesures et actions sont entreprises, en vue d'accroître la concurrence bancaire et l'efficacité de l'intermédiation financière pour faciliter l'accès au crédit bancaire. De même, dans le souci d'améliorer l'offre et le rôle du système bancaire dans l'économie, la BEAC a mené des actions visant, d'une part la modernisation des moyens de paiement, et d'autre part, l'élimination des obstacles au bon fonctionnement des banques.

293. Toutefois, le secteur financier se caractérise toujours par un faible taux de bancarisation, une surliquidité bancaire, une prédominance des crédits à court terme essentiellement destinés au financement des besoins courants des entreprises et de consommation des ménages. Si au niveau de la BEAC, la politique monétaire demeure axée sur la stabilité des prix et la gestion de risque de surliquidité, les conditions de banque, quant à elles subissent une variation permanente.

294. L'Etat entend aux côtés de ses partenaires de la CEMAC, tout mettre en œuvre pour résorber la surliquidité bancaire afin que celle-ci profite à des crédits d'investissement à moyen et long terme. Le cas échéant, l'Etat proposera à la régulation monétaire des actions incitatives et persuasives afin d'accroître l'intérêt des banques à privilégier le financement de l'investissement privé par rapport aux services ordinaires de banque.

3.4.3 Etablissements de microfinance

295. En vue de la consolidation et de l'extension de services financiers de base ainsi que de l'amélioration de la qualité des prestations fournies par les Etablissements de Micro Finance (EMF), le Gouvernement entend : (i) intensifier les actions de formation des promoteurs, des dirigeants et des employés des EMF ; (ii) mettre en place un premier niveau de supervision et de contrôle des EMF par l'autorité monétaire nationale, compatible avec la réglementation CEMAC ; (iii) renforcer davantage la monétarisation de notre économie, notamment par l'extension de l'automatisation des systèmes de paiement aux EMF.



3.4.4 Renforcement de la mobilisation de l'épargne nationale

296. **Evolution des microfinances vers un statut de banques de proximité.** L'implantation des banques dans les grands centres urbains et les conditions d'ouverture d'un compte limitent l'accès des petits épargnants au secteur financier structuré.

297. Ces facteurs favorisent le développement de la finance informelle qui assure un meilleur quadrillage du territoire, mais souffre d'importantes insuffisances telles que le manque de professionnalisme, la faible pérennité de l'activité, un mode de gestion opaque, un excès de concentration sur les mêmes segments de marché. Ils suscitent une concurrence corrosive et une mauvaise canalisation des flux financiers.

298. La stratégie consistera à mieux les encadrer par un dispositif institutionnel adapté et à répartir les segments de marché de manière à élargir la base géographique et sectorielle de leurs activités. Le système sera encadré par des institutions faïtières pour : i) fédérer des initiatives coopératives collectant des ressources de groupes d'opérateurs organisés (GIC, coopératives, etc) et ii) encadrer les multiples associations mutualistes qu'on retrouve aussi bien au sein de l'administration que dans les autres secteurs.

299. **Dynamisation des marchés financiers locaux.** La bourse nationale des valeurs est importante pour attirer les capitaux privés, notamment, étrangers, et permet de collecter l'épargne longue pour l'orienter directement vers le financement des investissements à moyen et long terme. Par ailleurs, elle permet aux entreprises de renforcer leurs fonds propres par appel public à l'épargne, ce qui les met à l'abri de la rigidité des banques classiques. Le Gouvernement entend optimiser le fonctionnement de la Douala Stock Exchange afin d'augmenter les mouvements de capitaux.

300. **Mobilisation des ressources de la diaspora.** Les transferts de la diaspora constituent une source de devises étrangères importantes à côté des exportations, des flux d'investissements étrangers directs et de l'aide publique au développement. Conformément aux orientations données dans la Vision 2035, les autorités comptent encourager les camerounais de l'étranger à investir au pays, au travers de divers mécanismes, dont : une prise en charge institutionnelle de cette question au niveau approprié, le renforcement de l'encadrement diplomatique et de la protection de la diaspora à l'étranger, diverses incitations pour canaliser les transferts de la diaspora vers l'investissement productif et les emprunts publics.

301. **Création des institutions financières spécialisées.** L'importance des besoins de financement et la diversification des catégories socioprofessionnelles entraînent la nécessité de créer ou de favoriser des circuits parallèles ou complémentaires aux banques. Le Gouvernement, après une évaluation préalable, compte mettre en place de nouvelles institutions spécialisées telles : (i) un Crédit National, chargé de gérer les emprunts extérieurs de l'Etat et d'accorder des prêts sur le plan local au compte de l'Etat ; (ii) une Caisse Nationale des marchés de l'Etat dont le rôle serait d'intervenir dans le financement de la commande publique d'investissement ; (iii) une Caisse des Dépôts et Consignations, déjà en cours de mise en œuvre.

3.4.5 Stratégie d'endettement

302. Suite à l'atteinte du point d'achèvement qui a permis au Cameroun de retrouver la viabilité de sa dette et d'améliorer ses marges d'endettement, on a noté l'apparition de nouveaux créanciers qui recherchent une rentabilité élevée de leurs capitaux, en proposant des financements moins concessionnels que ceux recommandés au pays par les Institutions de Bretton Wood (Au moins 35% d'élément don) d'une part, ainsi que des attaques des « Fonds vautours », qui veulent profiter de l'amélioration de la capacité de remboursement du pays, d'autre part.

303. La combinaison des facteurs sus évoqués expose le Cameroun, si des précautions ne sont pas prises, à retomber à moyen terme dans une situation de surendettement. La prise de conscience de l'existence de tels risques, a conduit les Ministres chargés des Finances de la sous région CEMAC à adopter le 19 mars 2007, le règlement n° 12/07-UEAC-186-CM-15 portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique. Ce règlement, étape importante de



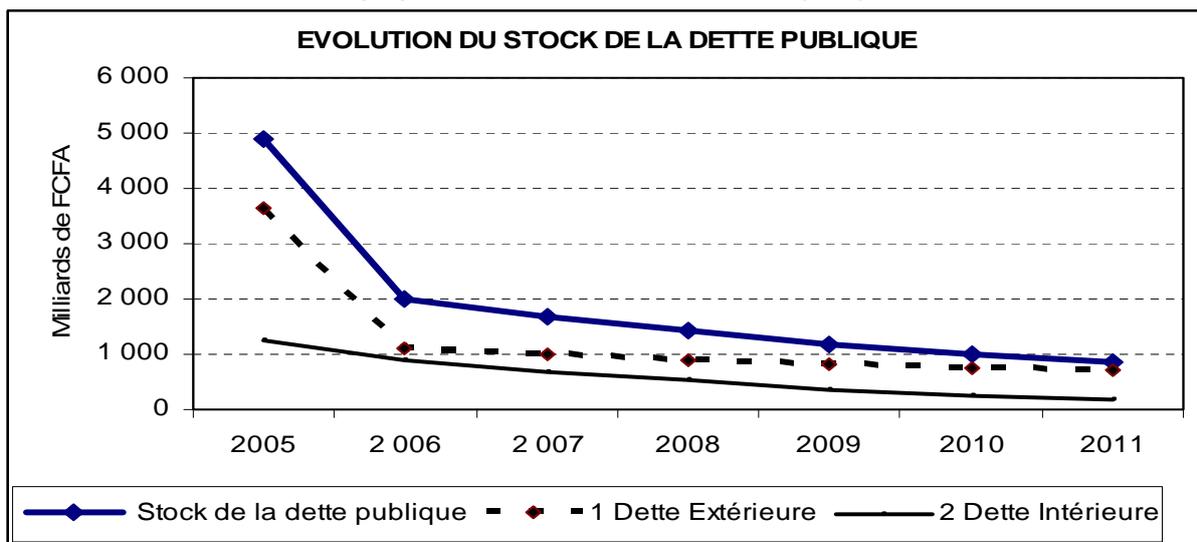
la réforme juridique et institutionnelle de la gestion de la dette publique, fait obligation au Cameroun de :

- mettre en place un Comité National de la Dette Publique pour assurer la coordination de la politique d'endettement avec les autres politiques macroéconomiques. Le décret portant création de cette structure ayant déjà été signé, il ne reste qu'à la rendre opérationnelle ;
- élaborer et annexer à la loi des finances de chaque année, un document de stratégie d'endettement public qui fasse clairement ressortir :
 - la justification de l'emprunt ;
 - les plafonds d'endettement et des garanties accordées par l'Etat ;
 - la structure du portefeuille des nouveaux emprunts ;
 - les termes indicatifs des nouveaux emprunts ;
 - le profil de viabilité de la dette sur un horizon de 15 ans.

304. La mise en application de ce règlement devrait conduire le Cameroun à renforcer la fonction de « middle office » (réflexion stratégique), relative à la politique d'endettement. Il s'agit notamment de la détermination et de la structuration du besoin de financement à partir des programmes et projets préalablement sélectionnés et intégrés dans le cadrage macroéconomique, qui devrait alors donner au « front office » (fonction de négociation), les orientations précises sur les caractéristiques des financements à rechercher pour chaque besoin, dans le but d'apporter à ce projet ou programme, compte tenu de son rendement, un financement approprié, au regard de son coût⁸.

305. Les grandes orientations de la stratégie d'endettement concernent la prise en charge du Programme de convergence et la prise en charge de la crise crédits/liquidités.

Graphique 2: Evolution du stock de la dette publique



306. Pour ce qui est du programme de convergence, le Gouvernement mènera une politique d'endettement prudente et veillera à une gestion soutenable de la dette publique assise sur une stratégie d'endettement cohérente avec le cadre macroéconomique et les objectifs budgétaires à moyen termes. Elle comprendra entre autres les éléments suivants : (i) la conduite de l'analyse de la viabilité de la dette chaque année et avant de contracter tout emprunt supérieur ou égal à 0,5% du PIB, (ii) une étude détaillée des projets pour lesquels les emprunts sont recherchés, (iii) la recherche prioritaire des financements concessionnels, (iv) la fixation du plafond annuel d'endettement sur une

⁸ Il s'agit de veiller au respect de la règle qui voudrait que le taux d'intérêt de l'emprunt qui sert à financer un projet soit inférieur au rendement de ce projet. Cette règle microéconomique de la gestion des projets est perceptible au niveau macroéconomique au regard de l'examen de l'équation de la dynamique de la dette.

$$\Delta dt = \frac{(r-g)}{(1+g)} dt - 1 + spt - bt$$
, Δdt étant la variation de la dette en pourcentage du PIB, r le taux d'intérêt moyen du portefeuille de la dette et g le taux de croissance de l'économie



base rationnelle ; et (v) l'analyse régulière des coûts et des risques liés à la gestion du portefeuille de la dette publique (risques des taux de change et d'intérêts, de refinancement, macroéconomiques etc.). Elle comportera également des dispositions permettant sa mise à jour chaque année, et son annexion à la loi de finances.

307. Par ailleurs, le Gouvernement continuera à négocier de bonne foi avec ses créanciers privés qui avaient refusé l'opération du rachat de dettes proposé en 2003, afin d'apurer la dette du Club de Londres, sans perdre de vue la comparabilité du traitement.

308. Le Gouvernement poursuivra sa politique volontariste de paiement sans retard du service de la dette publique ; ce qui permettra de restaurer la confiance des opérateurs économiques et des partenaires, mais aussi de ne pas accumuler de nouveaux arriérés.

309. Paradoxalement, la crise crédits/liquidités a épargné l'Afrique sub-saharienne grâce au retard qu'elle accuse en matière de développement des marchés financiers. Cependant, elle reste exposée à des répercussions économiques. En effet, il y a une forte probabilité qu'on assiste à une raréfaction des dons et des aides en provenance des pays avancés malgré les déclarations solennelles du G8.

Tableau 13: Ratios de soutenabilité de la dette (en %)

ANNEES	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Ratios de Viabilité (Solvabilité) de la Dette							
VA dette ext./PIB: < 40%	34	10,2	9,7	9,5	9,2	9,1	8,8
VA dette ext./EBS. : < 150%	149,6	40,2	44,4	45,1	45,7	47,6	47,6
VA dette ext./RB < 250%	192,1	57,1	51,3	52,0	51,2	52,0	50,0
Ratios de Liquidité							
Sdet ext/RB < 30%	11,5	8,0	6,2	5,3	5,1	4,3	3,7
Sdet ext/EBS: < 20%	8,8	5,7	4,7	4,6	4,5	4,0	3,5
Critère de convergence CEMAC							
Stock dette publique/PIB : < 70%	55,7	20,8	17,2	12,2	9,4	7,7	6
EBS : Exportations des biens et Services.							
RB : Recettes Budgétaires							

Source : CAA



CHAPITRE 4 : STRATEGIE DE L'EMPLOI

310. Les Etats Généraux de l'Emploi appuyés par l'Enquête nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI) organisés en 2005 respectivement par le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) et l'Institut National de la Statistique (INS) ont permis d'établir le diagnostic de la situation d'emploi au Cameroun et d'élaborer un document de politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle validé en 2007. Avec l'appui du Bureau International du Travail et dans la perspective de la révision du DSRP, le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle vient par ailleurs de réaliser en octobre 2008 une étude sur l'état des lieux du système d'information du marché du travail au Cameroun.

311. L'emploi au Cameroun est caractérisé par un faible taux de chômage⁹ (4,4%) au sens strict du terme, alors que le taux de chômage élargi¹⁰ qui reflète mieux le contexte camerounais se situe à environ 13%. Ce niveau de chômage masque cependant un sous-emploi dont le taux est de 75,8%. Cette situation s'est développée de manière concomitante à un accroissement important du secteur informel qui emploie environ 90% de la population active occupée. Cette dernière est estimée au Cameroun à environ huit millions de personnes dont moins de deux cent mille sont employées dans le secteur public, environ huit cent mille dans le secteur privé formel et le reste dans le secteur informel, y compris le monde rural. L'analyse de la situation du sous emploi au Cameroun montre que le sous emploi invisible qui comprend les actifs occupés dont le revenu est inférieur au SMIG¹¹, représente 64,8% de la population active, tandis que le sous emploi visible (11%) concerne les personnes travaillant involontairement moins que la durée légale hebdomadaire (40 heures par semaine).

312. La prédominance de l'emploi dans le secteur informel est révélatrice d'une part de l'inefficacité des politiques publiques menées dans le domaine de l'emploi, et d'autre part du dynamisme des populations et de leur esprit d'entreprise, qui les pousse à trouver des emplois fussent-ils précaires.

313. S'agissant du marché du travail, l'absence de collecte régulière des données sur l'emploi rend difficile le suivi de la situation sur le terrain et débouche sur la production de données disparates et difficilement comparables. L'absence de coordination spécifique du système d'information sur le marché du travail (SIMT) entraîne l'utilisation de concepts et méthodologies non harmonisées. Dans le domaine de la formation, il manque une véritable enquête sur les qualifications et l'insertion (situation et besoins du marché) qui permettrait aux écoles professionnelles et aux universités de réorienter leurs offres de formation pour les adapter aux besoins du marché.

314. Dans sa Déclaration de Politique Nationale de l'Emploi, Le Gouvernement a décidé de faire désormais de l'emploi un axe central de sa politique de développement. Il l'intègre en conséquence comme un des trois axes stratégiques dans le DSCE, considérant ainsi l'emploi non seulement comme un résultat de la croissance économique mais aussi et surtout comme un facteur inducteur de cette croissance et accélérateur du recul de la pauvreté. Il adresse en conséquence la question de l'emploi dans le DSCE sous trois angles fondamentaux à savoir : (i) l'accroissement de l'offre d'emplois décents ; (ii) la mise en adéquation de la demande d'emploi ; et (iii) l'amélioration de l'efficacité du marché de l'emploi.

4.1 ACCROISSEMENT DE L'OFFRE D'EMPLOIS DECENTS

315. La politique nationale de l'emploi poursuit comme objectif principal la promotion du plein emploi, décent et librement choisi. L'objectif à l'horizon 2020 est de résorber complètement le sous emploi visible et de maintenir le taux de chômage élargi à moins de 7%. Pour y parvenir, l'accent sera mis en priorité sur le développement de l'emploi salarié, à travers l'appui à l'éclosion et à la compétitivité des PME & PMI. La promotion de l'auto-emploi viendra seconder ce dispositif central, en

⁹ Rapport du nombre de chômeurs à la population active. L'exclusion des chômeurs invisibles peut conduire à une sous-estimation des taux de chômage.

¹⁰ C'est le rapport entre la population constituée des chômeurs au sens strict du BIT plus les chômeurs découragés à la population active (élargie aux chômeurs découragés).

¹¹ Salaire minimum interprofessionnel garanti.



favorisant spécifiquement la migration du secteur informel vers le secteur formel. La mise en place de programmes spécifiques de promotion de l'emploi en faveur des couches les plus défavorisées (jeunes, femmes, handicapés, minorités autochtones, etc.) et de rajeunissement des effectifs dans la fonction publique complètera le dispositif global en matière d'offre d'emplois.

4.1.1 Développement des PME et promotion de l'emploi salarié décent

316. La stratégie de développement des PME, qui constitue le cœur de la stratégie de compétitivité de l'économie camerounaise, est encore en cours de formulation. Néanmoins, le diagnostic de ce secteur a été dressé et des axes stratégiques identifiés. Ces axes viseront principalement à : (i) lever les contraintes institutionnelles qui entravent l'éclosion des PME, à savoir principalement celles liées aux infrastructures, à l'environnement des affaires, à l'accès aux marchés et à l'accès au financement ; et (ii) promouvoir la création de pôles de croissance parallèlement à la politique de développement des filières, de manière à stimuler fortement le développement des chaînes de valeur et à assurer autant que possible une large distribution des pôles régionaux de croissance dans l'espace territorial. Afin que la mise en œuvre des deux axes ci-dessus cités produise son plein effet sur l'emploi, le Gouvernement s'attèlera à créer autour des PME et des entreprises privées en général un environnement général favorisant la création d'emplois.

4.1.1.1 Lever les contraintes institutionnelles

317. S'agissant des **infrastructures** de base (routes, énergie, transports et communication, eau et assainissement, etc...), les améliorations quantitatives et qualitatives attendues des politiques décrites plus haut (cf. chap.2) profiteront bien entendu et en premier lieu aux PME et PMI. La question des infrastructures de stockage et de commercialisation (hangars pour marchés périodiques, permanents ou frontaliers, abattoirs et chaînes de froid, silos et magasins de stockage, etc...) sera quant à elle adressée au cas par cas, dans le cadre croisé des politiques nationales de développement des filières et des politiques de développement propres aux collectivités territoriales décentralisées, en fonction des besoins qui se seront exprimés et des initiatives que prendra le secteur privé.

318. S'agissant de l'**environnement des affaires** dont les aspects globaux sont par ailleurs traités dans l'axe trois du DSCE consacré aux questions de gouvernance, il s'agira, pour ce qui concerne spécifiquement les PME, de mener des réformes globales visant à : (i) accélérer très fortement le rythme de création des PME, en simplifiant radicalement les procédures administratives requises à cet effet, y inclus les procédures fiscales de déclaration et de paiement des impôts, en refondant de manière plus générale le cadre légal et réglementaire de promotion des PME et en dotant les régions d'incubateurs de PME ; (ii) réduire significativement le taux de mortalité de la jeune entreprise (celle dont l'âge est inférieur à deux ans), par un ensemble de mesures d'accompagnement visant le renforcement des capacités humaines et techniques ainsi que de la gouvernance d'entreprise; et (iii) favoriser des choix technologiques privilégiant clairement l'emploi, notamment dans le domaine des BTP, de l'agroalimentaire (première transformation notamment), de l'assainissement urbain... etc.

319. La simplification des procédures de création d'entreprises et des procédures fiscales interviendra par un toilettage en profondeur des textes législatifs et réglementaires y relatifs, d'une part, et d'autre part par l'institution, en collaboration avec les collectivités territoriales décentralisées, de guichets uniques de création d'entreprises. Ainsi, le toilettage des textes devrait démarrer dès 2009 par la réduction de moitié des formulaires de déclaration fiscale et s'achever en 2012 au plus tard avec la mise en cohérence des différents textes et leur mise en conformité avec les normes internationales du travail. Le Gouvernement entend également ouvrir à partir de 2009 des centres de gestion agréés offrant des services de comptabilité et d'accomplissement des formalités fiscales aux petites et moyennes entreprises. Ce premier dispositif devrait constituer déjà une incitation significative aux opérateurs du secteur informel à s'immatriculer auprès de l'administration fiscale et se traduire à partir de 2010/2011 par une poussée du nombre d'entreprises et d'emplois décents créés.



320. Les mesures d'accompagnement destinées à réduire le taux de mortalité des PME/PMI s'inscriront à la fois dans le cadre général des réformes transversales (financements, fiscalité, accès aux marchés, etc.) et dans les cadres particuliers des politiques de filières. Outre les plans de développement à moyen terme des filières évoqués par ailleurs, le Gouvernement compte s'appuyer à cet effet, comme déjà annoncé, sur un grand programme de mise à niveau des entreprises et de normalisation de la qualité, programme créé en Mai 2009 et qui sera mis effectivement en place à partir du second semestre 2009.

321. Bénéficiant de l'appui technique de l'ONUDI et financier de l'Union Européenne (9^{ème} et 10^{ème} FED), ce programme, qui s'adresse en priorité aux PME, est destiné à renforcer les capacités managériales de leurs dirigeants, à relever le niveau technique de leurs outils de production et à stimuler leurs investissements y compris pour se mettre en conformité avec les normes de qualité et de protection de l'environnement. Le Gouvernement, qui attend de ce programme des retombées positives significatives sur la compétitivité, l'emploi et la masse salariale versée, entend le déployer sur une durée d'au moins dix ans en cohérence avec la vitesse de démantèlement tarifaire convenue dans l'Accord de Partenariat Economique avec l'Union Européenne. Il prendra donc des dispositions pour que, au delà des financements extérieurs annoncés ou escomptés, le financement global de ce programme puisse reposer sur une base pérenne, adossée sur le chapitre spécial ouvert depuis l'exercice 2009 dans le budget d'investissement public et dédié au développement des filières de production.

322. En dehors de ce grand programme mais en cohérence avec sa mise en œuvre, le Gouvernement compte apporter un appui significatif à la mise en place et au développement des structures d'assistance technique et d'appui aux services non-financiers des PME. Comme il l'avait fait par le passé au moment de la création de l'ex Centre d'Assistance aux PME (CAPME), le Gouvernement sollicitera à cet effet les concours technique et financier de ses partenaires au développement.

323. En ce qui concerne **l'accès au marché**, la priorité du Gouvernement sera d'abord d'assurer aux PME et PMI un accès satisfaisant aux marchés locaux et sous-régionaux, le rayon d'action ciblé ici étant la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et le Nigeria. Pour ce faire, le Gouvernement entend : (i) systématiser dans le cadre des grands projets et grands travaux, la réservation au profit de PME et PMI locales de parts de marchés représentant au minimum 30% du coût global de l'investissement ; (ii) veiller à ce que les grands programmes de construction de logement sociaux en cours de gestation soient conçus sur la base de l'utilisation la plus intensive possible des matériaux locaux, dont la technologie est plus accessible aux PME locales ; (iii) rendre obligatoire le recours aux technologies à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) dans l'exécution de certains types de travaux, en particulier dans le secteur des BTP (notamment l'entretien et la constructions de routes rurales) et d'une manière générales dans les investissements publics.

324. Les textes réglementant les marchés publics seront à cet effet réaménagés de manière à intégrer le plus largement possible le recours aux PME nationales et aux approches intensives en emploi dans les cahiers de charges, conformément au « Plan d'Action pour la mise en œuvre de la stratégie de promotion des approches à haute intensité de main d'œuvre dans les programmes d'investissements publics » élaboré par le Gouvernement en décembre 2008 avec l'appui de l'Organisation Internationale du Travail. Ce plan d'action comprend quatre (04) volets : (i) le développement d'un environnement politique institutionnel favorable aux approches HIMO ; (ii) le renforcement des capacités des acteurs impliqués ; (iii) la promotion de l'application des approches HIMO dans les investissements publics ; et (iv) l'amélioration des connaissances sur les approches HIMO.

325. Pour permettre aux PME d'exploiter effectivement les nouvelles opportunités d'accès au marchés ainsi créées, il est prévu le lancement effectif des activités de la bourse de sous-traitance récemment créée, qui devrait trouver en 2010/2011 ses premiers champs d'expression à travers le démarrage des grands projets d'extension d'ALUCAM à Edéa, de construction de la centrale hydroélectrique de Nachtigal, du barrage réservoir de Lom Pangar et d'une nouvelle aluminerie à Kribi ; cette bourse de sous-traitance devrait favoriser le regroupement des PME par cœur de métier ainsi que la mise en synergie voire en commun de leurs outils de production ; Ces associations de PME, créées par métiers et/ou sur une base territoriale, bénéficieront du soutien des pouvoirs publics dans leurs efforts d'amélioration des performances, de la compétitivité et de la gouvernance de leurs adhérents.



326. Pour ce qui concerne **l'accès aux financements**, le Gouvernement est convaincu que la levée de cette contrainte exige d'adresser en priorité les questions centrales de garantie des risques et de conditions des crédits aux PME/PMI. Il entend apporter des réponses à ces questions : (i) dans le cadre général du **Plan d'Action pour le Renforcement de l'Intermédiation Financière au Cameroun (PARIF)** en cours d'élaboration et qui devrait améliorer globalement l'accès aux crédits et services bancaires ; (ii) dans le cadre de l'appui au développement de la micro-finance, qui devrait en particulier bénéficier au secteur agricole et aux très petites entreprises en général ; et (iii) dans le cadre de la mise en place d'institutions financières spécialisées pour les PME et d'instruments adaptés de gestion des risques: allègement des procédures fiscales et douanières, diversification des instruments financiers tels que : le capital risque ; le cautionnement mutuel ; le leasing ; le fonds de garantie ; la bonification de prêts ; etc. Toutes ces réponses seront apportées en partenariat avec le secteur privé et les partenaires au développement, qui seront plus que par le passé sollicités pour la mise en place de lignes de crédits dédiées aux PME/PMI.

4.1.1.2. Promouvoir l'éclosion de pôles de croissance

327. Au croisement de sa politique de développement des filières, de sa politique d'aménagement du territoire et de sa politique de décentralisation, le Gouvernement entend promouvoir l'éclosion de pôles régionaux de croissance, reposant sur des bassins de production et des bassins d'emplois existants ou à structurer. Il entend à cet effet mettre en place une démarche intégrée alliant le développement des filières porteuses de croissance et de compétitivité, la construction et la réhabilitation d'infrastructures clés dans les pôles de croissance, le renforcement des capacités des collectivités territoriales ainsi que la pleine prise en charge des volets sociaux (dont celui de l'emploi) et environnementaux. La création de comités régionaux et locaux d'emploi permettra en particulier d'inscrire la dimension emploi à chaque étape importante de cette démarche.

328. Un pôle de croissance couvrant la côte atlantique et son hinterland immédiat dans un rayon de 70 à 100 km est ainsi en voie d'émergence, à la faveur : (i) de l'existence d'un tissu industriel diversifié largement concentré dans cette zone ; (ii) du choix désormais mieux articulé de booster la croissance en développant fortement les industries extractives (pétrole, gaz, bauxite-alumine-aluminium, nickel et fer notamment), sur la base essentiellement d'investissements directs étrangers; (iii) de la volonté forte du Gouvernement exprimée dans le Document Cameroun Vision 2035 de tirer au maximum profit de la position géostratégique du pays en développant et modernisant l'ensemble des ports du Cameroun en un système intégré et cohérent ; et (iv) de l'initiative de la Communauté Urbaine de Douala d'élaborer une stratégie de développement intégrée de Douala et de son aire métropolitaine. L'émergence de ce pôle atlantique, sa capacité de création d'emplois décents et sa force d'attraction auprès des investisseurs dépendront du succès des efforts d'harmonisation et de coordination de ces diverses initiatives et études en cours.

329. Un second pôle national de croissance est en émergence autour de Yaoundé. Au-delà des efforts en cours pour doter la capitale d'infrastructures modernes, le Gouvernement entend en effet ancrer également le développement à long terme de la ville de Yaoundé dans celui de son aire métropolitaine. L'émergence des autres pôles de croissance devrait aller de pair avec les avancées en matière de décentralisation, à l'échelon régional en particulier. Il est clair cependant que les communautés urbaines, qui constituent déjà actuellement des bassins importants de production et d'emplois, devraient toutes jouer un rôle important dans la structuration des divers pôles de croissance.

4.1.1.3 Mise en place d'un cadre général incitatif à la création d'emplois salariés

330. La stratégie qui sera adoptée dans le but de permettre au secteur privé et en particulier aux PME/PMI de jouer leur rôle économique en termes de création d'emplois se déclinera suivant deux volets.

331. Dans un premier temps, il s'agira de réactiver le cadre de concertation tripartite existant entre les administrations économiques, les différents acteurs du secteur privé et la société civile afin de passer en revue et de lever les facteurs de blocage à la création d'emplois. La sensibilisation de tous les partenaires aux stratégies de création d'emploi dans le secteur privé et aux dispositions à prendre pour stimuler les activités à cet effet sera faite dans ce cadre.



332. Dans un second temps, il sera question de mettre en œuvre un ensemble de mesures incitatives permettant de stimuler la création d'emplois à travers :

- ✓ l'intégration de la création d'emploi au cœur des politiques macroéconomiques et d'investissements publics : il s'agira d'orienter résolument les investissements vers les secteurs et les projets qui contribuent à la création d'emplois et qui ont un impact immédiat sur l'économie et le développement social ;
- ✓ l'application effective des incitations directes à la création d'emplois prévues par la loi, notamment celle portant charte des investissements ; des incitations fiscales seront notamment étudiées pour encourager celles des entreprises participant au système d'apprentissage ;
- ✓ la mise en œuvre d'incitations indirectes telles que : l'instauration d'un prix pour les entreprises rentables ayant conservé leur personnel et au mieux ayant créé des emplois ; l'appui aux entreprises par la formation du personnel à recruter ; l'organisation périodique de rencontres sectorielles sur la gestion des ressources humaines ; etc.

4.1.2 Promotion de l'auto-emploi

333. Le second axe de la politique du Gouvernement en matière d'offre d'emplois s'articulera autour du développement d'un dispositif d'appui ciblé à l'auto-emploi, dont il attend une contribution importante à la réduction du sous-emploi et à la migration du secteur informel vers le secteur formel. Le Gouvernement se fixe comme objectif de réduire très fortement la taille du secteur informel pour le ramener à un niveau résiduel à l'horizon 2035. En 2020, le sous emploi visible devra être porté à moins de 50%. L'auto emploi sera promu avec détermination pour accompagner le développement des secteurs porteurs de croissance notamment dans les activités agricoles, l'artisanat et les services.

334. **Dans le secteur rural**, en cohérence avec la politique de développement de moyennes et grandes exploitations agricoles, des mesures incitatives seront prises pour faciliter l'installation des jeunes et des diplômés des écoles d'agriculture à travers : (i) la formation au montage de projets agricoles d'envergure ; (ii) la facilitation de l'accès aux crédits ; (iii) la facilitation de l'accès aux intrants agricoles modernes ; et (iv) la facilitation de l'accès à la terre. Des programmes d'installation portant un objectif initial de création d'auto-emplois pour plus de 15.000 jeunes agriculteurs sont en cours d'élaboration. Par ailleurs, la réalisation de certains grands projets ayant notamment un effet structurant d'aménagement du territoire entrainera souvent le développement des activités connexes dont les habitants des localités riveraines devraient tirer profit. Ainsi, des formations spécifiques, selon la nature des projets, seront développées en vue de faciliter l'insertion de ces populations dans ces activités. Des programmes de développement local seront aussi, au besoin, mis en place par l'Etat et les collectivités territoriales pour amplifier l'impact positif de ces grands projets sur le développement local et créer de nombreux emplois ruraux.

335. Au vu de l'immense potentiel dont dispose **l'artisanat**, le Gouvernement entend le revaloriser dans toutes ses composantes, pour en faire un espace véritablement attractif générateur d'emplois, de revenus et de croissance. Quatre (04) volets comportant, chacun, une série d'actions programmées à court ; à moyen et à long termes sont envisagés :

- ✓ l'appui à l'organisation et à la structuration du secteur ;
- ✓ le renforcement des capacités des artisans ;
- ✓ l'intégration de l'entreprise artisanale dans son environnement économique ;
- ✓ l'amélioration du système de commercialisation.

336. **Dans le secteur des services**, des programmes spécifiques, en appui à la stratégie de développement des filières porteuses (textile, tourisme etc.), seront mis en œuvre pour favoriser l'installation des jeunes issus des établissements de formation professionnelle. La stratégie portera à cet effet principalement sur l'accompagnement des acteurs du secteur informel pour organiser leurs activités en très petites entreprises (TPE) à travers : (i) une réglementation souple sur la fiscalité ; (ii) la facilitation de l'enregistrement administratif y compris la sécurité sociale ; (iii) la formation dans le but d'aider ces acteurs à mieux suivre leurs activités par la tenue d'une comptabilité légère ; et (iv) l'aide à l'installation et aux financements.



337. Le Gouvernement agira d'une part sur la protection sociale à travers des mesures appropriées qui seront prises pour assurer que les politiques soient en adéquation avec la volonté de muter l'économie informelle en économie formelle. Des efforts seront également accomplis pour promouvoir une action collective à la base en renforçant ou favorisant dans le secteur informel la création d'associations s'occupant des activités sectorielles. D'autre part l'accès aux mécanismes de financements spécifiques sera favorisé ainsi que les possibilités de mise sur le marché.

338. D'une manière générale, le Gouvernement cherchera à avoir une bonne connaissance des activités menées ainsi que leur localisation. Il s'attachera à assurer leur identification, puis à favoriser leur accès au crédit pour assurer le financement des locaux, des équipements et des autres besoins des acteurs du secteur.

339. Comme pour les PME/PMI, le Gouvernement compte particulièrement s'appuyer sur les banques de proximité pour favoriser le financement de l'artisanat. Des lignes de crédits spécialisées, financées sur fonds publics ou fonds de coopération, seront logées dans ces établissements de manière à mieux adresser les questions de risques et de conditions de crédit aux artisans.

4.1.3. Programmes spécifiques de promotion de l'emploi

340. **Fonction publique** : Dans le but de résorber le déficit actuel et le vieillissement de cadres dans la fonction publique et d'adresser de manière fondamentale les questions de qualité de la dépense publique et de gouvernance, le Gouvernement entend lancer un plan de renforcement et de renouvellement de son personnel dans les domaines de la planification économique et de la gestion des projets, de la maîtrise des technologies de l'information et de la communication, de l'encadrement technique dans des corps de métiers (travaux publics, mines, étalonnage, normalisation etc...), de l'encadrement agricole en plus des secteurs classiques comme l'éducation, la santé et la justice.

341. **Programmes spécifiques d'emplois pour les couches défavorisées** : Le Gouvernement prêtera une attention particulière à la situation des populations spécifiques comme les jeunes, les femmes, les groupes vulnérables et personnes handicapées. A cet effet, un certain nombre d'actions sont aujourd'hui exécutées à travers des programmes spécifiques dont : (i) le Pacte National pour l'Emploi des Jeunes (PANEJ) dont le document de politique constitue le socle de la promotion de l'emploi des jeunes : il vise à donner une chance aux jeunes d'acquérir un métier et d'accroître ainsi leur chance d'insertion professionnelle, tout en bénéficiant d'un revenu ; (ii) le Projet d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (PIAASI), (iii) le Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine (PAJER-U) ; (iv) le projet d'insertion socio-économique des jeunes à travers la fabrication de matériels sportifs ; (v) la relance et l'opérationnalisation du service civique national de participation au développement, etc. Le Gouvernement entend rationaliser ces divers programmes, dont les rayons d'actions tendent souvent à se superposer, générant de nombreuses inefficacités et rendant illisible et sans impact réel la politique du Gouvernement en faveur des populations les plus défavorisées.

4.2 MISE EN ADEQUATION DE LA DEMANDE D'EMPLOI

342. La formation professionnelle sera orientée vers les résultats probants, visant à rendre les formations plus efficaces et moins coûteuses. Elle intégrera à la fois, l'approche participative et l'approche par compétences. Le Gouvernement mettra un accent sur l'adéquation formation/emploi, à travers une planification plus rigoureuse de l'offre de formation et une prévision correcte des ressources nécessaires pour que les formations choisies puissent être réellement et convenablement dispensées. Un accent particulier sera mis sur les formations techniques susceptibles d'accompagner le développement industriel.

343. Pour ce faire, la stratégie sera basée dans un premier temps sur l'augmentation et la diversification de l'offre de formation à travers : (i) l'amélioration et la standardisation des référentiels de formation par la création d'environ 30 référentiels de formation par an, en tenant compte de la taille des entreprises et en commençant par les secteurs porteurs ; (ii) la diversification des modes de formation et des filières de formation (formation en milieu scolaire, alternance sous responsabilité scolaire ou stages de formation professionnelle), l'objectif restant d'offrir des formations de qualité au moindre coût ; (iii) la réduction des disparités dans l'accès (zones géographiques, genre, groupes



spécifiques) par la réforme, la rationalisation et la restructuration en profondeur de la carte des institutions publiques de formation professionnelle : ceci conduira en particulier à mieux pourvoir en formations les grandes agglomérations parce qu'elles disposent d'un tissu d'entreprises plus dense et émettent en conséquence une demande plus grande, à spécialiser les centres de formation pour éviter que tous les métiers ne se retrouvent partout ; et (iv) le développement de la formation des formateurs par la création d'un centre de développement des compétences.

344. Le deuxième pilier de la mise en adéquation de la demande consistera en l'optimisation du rendement interne et externe du système de formation professionnelle par :

- ✓ l'accès aux TIC dans les structures de formation professionnelle ;
- ✓ le suivi des lauréats dans l'insertion professionnelle ;
- ✓ la disponibilité et l'accès aux référentiels de formation, manuels et matériels didactiques de qualité ;
- ✓ la promotion de l'hygiène, la santé, et la sécurité dans les structures de formation professionnelle ;
- ✓ la validation des acquis professionnels et la certification des compétences ;
- ✓ le développement de l'orientation professionnelle par la dotation de chaque département d'une structure d'orientation.

345. En vue d'impulser une coopération efficace avec les autres acteurs, des mesures d'incitation seront prises portant sur : (i) la participation effective des milieux professionnels dans l'élaboration des référentiels de formation, la formation et l'évaluation des apprenants par la création des cadres de collaboration et la définition du champ de compétence de chaque acteur ; (ii) la promotion d'un partenariat état/secteur privé/collectivités territoriales aussi bien au niveau local que central et international ; et (iii) la diversification des sources de financement.

346. Au rang des mesures incitatives envisagées figurent : (i) pour les entreprises participant à la confection des référentiels, à la formation des apprenants et des formateurs : l'affectation exclusive de la taxe d'apprentissage à la formation professionnelle, les donations déduites des impôts, etc... ; (ii) pour les promoteurs privés de centres de formation : l'exonération des matériels didactiques importés, d'éventuelles subventions de l'Etat, la mise à disposition de formateurs de l'Etat, etc...

347. Des incitations fiscales et administratives seront par ailleurs octroyées aux entreprises qui acceptent de participer aux programmes d'insertion professionnelle, afin de favoriser une intégration souple des demandeurs d'emplois dans les entreprises.

348. Le Gouvernement compte également améliorer la gestion du système de formation professionnelle par : l'amélioration du cadre juridique et institutionnel ; la promotion de la bonne gouvernance ; et la coordination du pilotage de la formation professionnelle par une structure désignée à cet effet.

4.3 AMELIORATION DE L'EFFICACITE DU MARCHE DE L'EMPLOI

349. L'objectif visé est de rendre transparent le marché de l'emploi et de réussir l'insertion professionnelle du plus grand nombre de demandeurs d'emplois. Pour cela, il faudra : (i) amener de plus en plus les entreprises à exprimer leurs besoins en ressources humaines de manière mieux articulée et à travers des circuits formels, afin de se donner le maximum de chances de trouver sur le marché les profils exigés ; (ii) accompagner les demandeurs d'emplois à bien définir leurs projets professionnels et augmenter ainsi leurs chances de trouver rapidement un emploi ; et (iii) assurer une bonne communication sur les tendances et évolutions du marché de l'emploi et une bonne information des acteurs.

350. Le renforcement des circuits formels de placement des demandeurs d'emplois passera par l'intensification des campagnes de prospection des entreprises organisées par le Fonds National de l'Emploi et d'autres structures et un suivi rigoureux des placements effectués. Des dispositions incitatives et au besoin contraignantes seront mises en place pour amener les entreprises à faire connaître en priorité leurs besoins en main d'œuvre aux structures publiques et privées agréées chargées de l'accueil des demandeurs d'emplois.



351. Pour ce qui concerne l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'emplois, une première priorité consistera à renforcer les capacités d'accueil et d'orientation professionnelle par le rapprochement du Fonds National de l'Emploi (FNE) et d'autres structures publiques, de manière à créer des agences de l'emploi dans tous les départements du pays et de les doter en ressources humaines qualifiées capables d'apporter aux demandeurs d'emplois une écoute attentive et personnalisée afin de pouvoir réaliser des bilans professionnels adéquats pour une orientation réussie.

352. L'élaboration de bilans professionnels devrait déboucher sur des projets professionnels. Ces projets montés par les candidats avec l'appui des conseillers emploi, décrivent les objectifs d'insertion des candidats et peuvent conduire soit à la présentation du candidat sur le marché de l'emploi en vue d'un emploi salarié soit à un projet de création d'auto emploi ou de micro entreprise.

353. Le candidat bénéficiera d'un certain nombre d'appuis appropriés tels que les techniques de recherche d'emploi, des ateliers de recherche d'emploi, des appuis spécifiques personnalisés etc. Certains candidats sans métier qui ne pourront pas bénéficier de formation, seront orientés vers des projets d'emploi utilisant l'approche HIMO (Haute Intensité de Main d'œuvre) tel que l'assainissement des villes, le cantonnage routier, le BTP.

354. Les candidats porteurs de projets et ayant des aptitudes à l'entrepreneuriat bénéficieront des appuis suivants : montage des études de faisabilité ; financement des projets ; formation en gestion des entreprises ; suivi et encadrement jusqu'à maturité de l'activité. Cette action sera soutenue par les différents programmes des administrations en charge de l'emploi et des PME.

355. Une attention particulière sera enfin portée sur l'amélioration du système d'information et de gestion de l'emploi et de la formation professionnelle, par la systématisation de la collecte, du traitement et de la diffusion des informations sur le marché de l'emploi et de la formation. Les programmes Gouvernementaux de création d'emplois ou de recrutement dans la fonction publique feront en particulier l'objet d'une large diffusion sur tout le territoire national, à travers le canal de médias publics et privés.

356. Un mécanisme de mise en œuvre et de suivi/évaluation de la stratégie de l'emploi s'effectuera à un double niveau stratégique et opérationnel.

357. Au niveau stratégique, sa mise en place contribuera à éviter les contradictions dans la formulation, l'exécution et la mise en œuvre de la dimension emploi dans les politiques économiques et sociales. A cet effet, un Conseil National de l'Emploi (CNE) sera créé et servira de structure faîtière aux Conseils Régionaux de l'Emploi (CRE) et aux Comités d'Appui au Développement de l'Emploi Local (CADEL).

358. Au niveau opérationnel, une plateforme de services sera mise en place. Elle sera constituée du Fonds National de l'Emploi (FNE), de l'INS et d'autres institutions publiques d'appui à l'emploi. La plateforme de services est un dispositif de concertation et de coopération étroite avec les acteurs et décideurs politiques et professionnels nationaux et régionaux. Elle aura pour objectif de développer une offre de services centrée sur l'insertion et la réinsertion professionnelle allant de l'orientation à l'accompagnement dans l'emploi à la création d'activités par l'acquisition de compétences et à l'élaboration de plans d'affaires.



CHAPITRE 5 : GOUVERNANCE ET GESTION STRATEGIQUE DE L'ETAT

359. La promotion de la gouvernance, parce qu'elle renvoie à une utilisation efficace et efficiente du potentiel et des différentes ressources disponibles et contribue au rayonnement intérieur et extérieur de l'image du pays, est l'un des principaux défis majeurs que le Cameroun doit relever dans le cadre de la réalisation de sa vision d'être un pays émergent, démocratique et uni dans la diversité à l'horizon 2035. Dans cette perspective, les autorités ont identifié des mesures et actions fortes susceptibles d'apporter une valeur ajoutée à la politique de développement économique et social du Cameroun. Ces mesures et actions hautement transversales visent à :

- consolider la fonction de dépositaire de l'intérêt général de l'Etat en renforçant ce dernier dans son rôle de facilitateur et de régulateur de l'activité économique et sociale ;
- améliorer l'environnement des affaires, et consolider le partenariat entre le secteur public et le secteur privé ainsi que la gouvernance d'entreprise ;
- améliorer la participation des citoyens et de la société civile à la gestion des affaires publiques.

5.1 GOUVERNANCE ET ETAT DE DROIT

360. Le Gouvernement s'est engagé depuis 2003 à améliorer la gouvernance par la mise en œuvre de plusieurs actions. Le Programme National de Gouvernance (PNG), qui constitue la stratégie du Gouvernement en la matière et contient un plan d'actions prioritaires, a été mis en route et a connu récemment une révision visant à actualiser son horizon, ses objectifs et les modalités de leur mise en œuvre.

361. Dans le cadre de ce programme, des réalisations notables ont été enregistrées notamment en ce qui concerne le renforcement de la démocratie, la sécurité, la réforme du système judiciaire, le système de passation des marchés publics, l'intensification de la lutte contre la corruption, etc. Ainsi, le système électoral s'est modernisé avec comme point culminant la création de "ELECAM" ; un code des marchés a été publié et appliqué; la Chambre des comptes est fonctionnelle ; la réforme du système judiciaire est en cours ; la lutte contre la corruption a été intensifiée à travers les actions de répression menées à l'encontre des gestionnaires indécents et dont l'opération "épervier" constitue une illustration.

362. Toutefois, la mise en œuvre de ces mesures et actions n'a pas eu tout l'impact escompté. L'insécurité reste élevée, la lenteur dans la prise de décisions et dans la mise en œuvre des mesures et actions hypothèque lourdement le développement des investissements. En outre, la charte des investissements, promulguée en 2001, n'a pas encore été totalement implémentée, l'indice de perception de la corruption demeure élevé, la procédure de passation des marchés est jugée assez longue et l'environnement des affaires demeure insuffisamment incitatif.

363. Dans le cadre de sa stratégie de développement et de croissance à l'horizon 2020, le Gouvernement entend donc consolider les acquis et mettre l'accent sur les actions prioritaires susceptibles d'apporter une valeur ajoutée à la politique de développement économique et social, notamment (i) la poursuite de la modernisation du système politique, (ii) l'accélération des réformes relatives à l'amélioration de l'environnement des affaires, (iii) l'amélioration de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques.

364. Deux objectifs majeurs sont poursuivis : (i) garantir à tous un meilleur respect des droits individuels et des libertés publiques et (ii) renforcer la gestion des affaires publiques. En particulier, dans le cadre de la protection des droits individuels, le Gouvernement veillera à intensifier la lutte contre les violences faites aux femmes.

365. Pour atteindre ces objectifs, les autorités comptent articuler leurs interventions autour des quatre axes ci-après :

- ✓ le renforcement de l'Etat de droit et de la sécurité des personnes et des biens ;
- ✓ l'amélioration de l'environnement des affaires ;
- ✓ le renforcement de la lutte contre la corruption et les détournements de fonds ;
- ✓ l'amélioration de l'information et du contrôle citoyen de la gestion des affaires publiques ;



5.1.1 Renforcement de l'Etat de droit et de la sécurité des personnes et des biens

366. Dans l'optique d'améliorer l'environnement socio politique du Cameroun, et afin de rétablir la confiance et la sérénité des citoyens et des investisseurs, les autorités entendent œuvrer en vue : (i) de l'amélioration du système électoral ; (ii) de l'amélioration de l'accès et de la qualité du service de la justice ; (iii) de la consolidation du dispositif national de promotion et de protection des droits humains ; et (iv) du renforcement du maintien de l'ordre et la sécurité aux frontières.

367. Au niveau du **système électoral**, les autorités entendent poursuivre la modernisation du processus électoral, en vue de favoriser une participation effective des populations aux élections, à travers des scrutins libres et transparents. Dans cette optique, la mise en place effective d'ELECAM, du Conseil constitutionnel ainsi que l'informatisation de tout le processus sont inscrites comme des priorités.

368. Pour ce qui concerne la poursuite de la **réforme du système judiciaire**, dans le contexte actuel où l'aspiration des populations pour une justice indépendante et accessible à tous semble encore difficilement conciliable avec l'organisation administrative actuelle, les actions et mesures viseront principalement à crédibiliser la justice à travers le renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire et la facilitation de l'accès et l'amélioration de la qualité du service de la justice. A cet effet, l'accent sera mis sur les mécanismes susceptibles de renforcer l'indépendance des magistrats, la poursuite de la construction des tribunaux, le recrutement et le renforcement des capacités des personnels, l'informatisation des procédures, l'équipement des services et la promotion de l'éthique et de la déontologie professionnelle.

369. **La consolidation du dispositif de promotion des droits humains** passera quant à elle par le renforcement des compétences et des moyens d'actions de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et Des libertés (CNDHL), la mise en place d'un réseau efficace d'ONG et d'associations de droits humains et ainsi que d'une plateforme de coordination facilitant leur interaction avec les pouvoirs publics et le CNDHL avec en ligne de mire le respect des conventions internationales en la matière.

370. Enfin et s'agissant du **renforcement du maintien de l'ordre et la sécurité des frontières**, il sera entre autres question d'intensifier la lutte contre le grand banditisme dans les villes principales et contre le phénomène des coupeurs de routes sur toute l'étendue du territoire. A cet effet, les autorités entendent poursuivre la création des unités de forces de maintien de l'ordre, le recrutement des personnels, et la sécurisation effective des frontières.

5.1.2 Amélioration de l'environnement des affaires

371. L'action du Gouvernement dans ce cadre portera notamment sur le renforcement du suivi et du dialogue sur le climat des affaires avec le secteur privé, la poursuite de l'harmonisation du cadre juridique avec le droit OHADA et la mise en œuvre de la charte des investissements.

372. **Le renforcement du suivi et du dialogue avec le secteur privé sur le climat des affaires** se fera par : (i) la mise en place et le fonctionnement effectif du Cameroon Business Forum (CBF) , nouveau cadre de dialogue entre le Gouvernement et le secteur privé placé sous la présidence du Premier Ministre Chef du Gouvernement et pour lequel les deux parties ont récemment signé une convention avec la Société Financière Internationale ; et (ii) la prise en main et l'appropriation effective du Business Climate Survey (BCS), instrument de suivi du climat des affaires et d'identification des réformes nécessaires à son amélioration, élaboré et testé depuis près de trois ans par le patronat national dans un cadre partenarial.

373. **L'harmonisation du cadre juridique avec le droit OHADA** devrait favoriser la mise en place de toutes les structures, procédures et instruments juridiques prévus par le droit communautaire. En particulier, il sera question de traduire les actes uniformes OHADA en anglais et poursuivre la formation des acteurs du secteur.

374. La mise en œuvre de la **charte des investissements** devrait quant à elle permettre de rendre opérationnelle l'Agence de Promotion des Investissements, l'Agence de Promotion des Exportations, l'Institut de l'entrepreneurship, l'Agence de la Normalisation et de la Qualité et le Conseil National de



Régulation et de Compétitivité en vue de viabiliser l'environnement des affaires et de simplifier les formalités de création d'entreprises.

5.1.3 Renforcement de la lutte contre la corruption et les détournements de fonds

375. Pour réduire considérablement la corruption, le Gouvernement s'engage à intensifier les actions nécessaires pour combattre le phénomène à travers le renforcement des mécanismes de lutte avec l'implication effective de l'exécutif et du judiciaire, et, au besoin, le renforcement du dispositif légal anti corruption. Les actions à mener porteront notamment sur :

- ✓ la systématisation de la réédition des comptes ;
- ✓ la systématisation des sanctions à l'encontre des gestionnaires indélicats et la récupération des fonds détournés ;
- ✓ l'intensification des campagnes d'éducation et de sensibilisation des populations sur les valeurs morales, l'intérêt général et le bien public ainsi qu'une meilleure communication sur les actions déjà menées et sur les sanctions effectivement infligées aux personnes condamnées dans le cadre de la lutte contre la corruption;
- ✓ la mise en œuvre des plans d'actions de la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) et de l'Agence nationale d'Investigation Financière (ANIF) ;
- ✓ le renforcement des stratégies et des moyens d'action du Contrôle Supérieur de l'Etat.

5.1.4 Amélioration de l'accès du citoyen à l'information pour le contrôle de la gestion des affaires publiques

376. Dans ce volet, les autorités comptent axer principalement leurs actions sur : (i) le renforcement du suivi participatif de la gestion des affaires publiques, (ii) la diffusion systématique des informations sur les actes publics, notamment les projets de développement et les rapports de suivi-évaluation et d'audit. Le dispositif de suivi/évaluation du Budget d'Investissement Public, qui vient de faire l'objet en janvier 2009 d'une réforme de troisième génération visant à renforcer à la fois le contrôle parlementaire et le contrôle citoyen dans la réalisation des programmes et projets d'investissement public fera l'objet d'une attention particulière. De même, la société civile sera largement associée, par différents mécanismes appropriés, à la mise en œuvre et au suivi des programmes de lutte contre la pauvreté à la base.

377. Les autorités camerounaises sont conscientes du rôle de la communication de proximité dans l'accès du citoyen à l'information afin de permettre à celui-ci de prendre les meilleures décisions dans le sens de l'augmentation de ses revenus, de la commercialisation des productions, des choix pertinents en matière d'emploi, d'éducation, de santé, etc. Dans ce sens, la promotion des radios communautaires, engagée depuis le DSRP de première génération, au regard des impacts positifs constatés, devra se poursuivre à travers l'appui à la mise en place de plusieurs centaines de radios communautaires pour les femmes, les jeunes, en milieu rural, notamment.

5.2 GESTION STRATEGIQUE DE L'ETAT

378. Dans le cadre de la gestion stratégique du développement, les autorités s'étaient fixées entre autres objectifs d'offrir aux citoyens et aux investisseurs des orientations claires sur le moyen et long terme pour une meilleure visibilité et une plus grande lisibilité de l'environnement, facteur de diminution de l'incertitude. Elles entendaient à cet effet prendre des mesures pour renforcer les capacités de l'Etat en matière :

- ✓ de prospective et de définition des priorités nationales de développement ;
- ✓ de définition et de mise en œuvre des politiques globales et sectorielles ;
- ✓ de développement d'initiatives stratégiques dans les secteurs prioritaires ;
- ✓ de programmation et de suivi des projets d'infrastructures, d'impulsion nouvelle à la politique d'aménagement du territoire et de promotion de l'habitat ;
- ✓ de définition des politiques de développement des ressources humaines ;
- ✓ d'élaboration des lois d'orientation et de programmation sectorielles ;
- ✓ de mise en œuvre d'un système d'incitations ;



- ✓ d'élaboration et de mise en œuvre des politiques d'emplois décents ;
- ✓ de renforcement des capacités des agences de régulation ;
- ✓ d'évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques ;
- ✓ d'approfondissement de la réforme du système des marchés publics.

379. Le Gouvernement s'emploiera à rendre effective l'opérationnalisation progressive de la vision de développement à long terme, au regard de nombreux défis auxquels l'Etat doit faire face dans un contexte marqué entre autres par : (i) l'expression – parfois violente- des attentes des populations qui entendent par ailleurs s'impliquer davantage dans la gestion des affaires publiques, (ii) une crise financière internationale d'une ampleur probablement sans précédent, qui se transforme sous nos yeux et par ondes successives en une sévère crise économique dont le Cameroun est d'ores et déjà victime; (iii) une croissance économique faible depuis de nombreuses années et insuffisante par rapport à la vigueur de la croissance démographique, ce qui n'a pas permis de faire reculer la pauvreté depuis près de sept ans ; (iv) un faible niveau de productivité globale de l'économie dans quasiment tous les secteurs et qui débouche simultanément sur une crise alimentaire, une crise énergétique, une crise de l'emploi et de graves dysfonctionnements du système bancaire et financier national ; (v) l'ouverture plus grande des frontières exigée par l'OMC dans le cadre des échanges avec l'Union européenne et l'urgente nécessité d'approfondir et d'élargir l'intégration régionale comme stratégie collective d'insertion de l'Afrique Centrale dans l'économie mondiale, (vi) des progrès technologiques rapides et (vii) la nécessité de concilier les interventions de l'Etat et l'option irréversible du Cameroun pour l'économie de marché.

380. Les autorités sont conscientes du fait que, plus que par le passé et au-delà de ses missions régaliennes dans les domaines de la souveraineté et de la sécurité, l'Etat est appelé à jouer un important rôle dans la planification stratégique du développement, ainsi que dans la mise en œuvre d'une politique de régulation économique et d'interventions ciblées. Elles entendent par conséquent accélérer le processus de décentralisation et la poursuite de la modernisation de l'administration publique, pour relever les défis de la gouvernance.

5.2.1 Approfondissement du processus de décentralisation

381. Une évolution sensible est perceptible depuis la promulgation des trois lois du 22 juillet 2004 y relatives. Ce nouveau dispositif législatif fixe les modalités de transfert des compétences et des ressources aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), les règles applicables aux régions et aux communes, les modalités d'exercice de la tutelle et les organes de suivi de la décentralisation.

382. Toutefois, en dépit des avancées notables observées, une certaine lenteur plombe la mise en œuvre de la décentralisation et s'explique entre autres par l'opérationnalisation tardive des organes de suivi prévus par la loi d'orientation, notamment le Conseil National de la Décentralisation (CND) et le Comité Interministériel des Services Locaux (CISL), la mise en œuvre partielle des réformes concernant le FEICOM et le CEFAM, le retard accusé dans l'élaboration ou l'adoption des lois fixant le régime fiscal des CTD et la fiscalité locale, ainsi que des textes d'application conférant le transfert effectif des compétences et des ressources aux CTD, le non achèvement des études préalables à l'élaboration de certains textes d'application.

383. Pour remédier à cet état des choses, les autorités entendent, au-delà de la mise en place effective des régions, conduire à terme et dans les meilleurs délais le processus de transfert des compétences et des ressources aux CTD, procéder au renforcement des capacités des élus et techniciens locaux des CTD pour l'émergence d'une véritable fonction publique locale et de l'administration en charge de la décentralisation et, au renforcement du rôle économique des CTD.



Encadré 8: La décentralisation au Cameroun : progrès et calendrier

Cadre institutionnel et juridique : Par la révision constitutionnelle du 18 janvier 1996, le Cameroun est devenu un état unitaire décentralisé, qui reconnaît en son sein les régions et les communes en tant que collectivités territoriales décentralisées. La mise en œuvre du processus de décentralisation s'est accélérée avec la promulgation le 22 juillet 2004 des trois lois N° 2004/017 portant orientation de la décentralisation, N° 2004/018 fixant les règles applicables aux communes et N° 2004/019 fixant les règles applicables aux régions, puis avec la parution en 2005 du « Document d'orientation stratégique sur la mise en œuvre de la décentralisation » préparé par le Ministère en charge de la décentralisation (MINATD). Depuis lors, le cadre juridique de la décentralisation au Cameroun a été complété par touches successives qui ont affecté :

- **Les modalités d'élection des élus locaux :** ce sont les lois N° 2006/004, 2006/005 et 2006/010 des 14 juillet et 29 décembre 2006 fixant respectivement les modes d'élection des conseillers régionaux, les conditions d'élection des sénateurs et modifiant les conditions d'élection des conseillers municipaux ;
- **Le cadre budgétaire, comptable et financier des collectivités décentralisées :** il s'agit : (i) du décret N° 2006/182 du 31 mai 2006 qui réorganise le Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM) ; (ii) de l'instruction conjointe N°336/IC/CNIL/MINATD/MINFI du 15 février 2006 d'application du décret N° 98/266/PM du 21 août 1998 portant approbation du plan comptable sectoriel communal et adoption de la nomenclature budgétaire communale ; (iii) du décret N° 2007/1139 du 3 septembre 2007 fixant les modalités d'émission, de recouvrement, de centralisation, de répartition et de reversement des centimes additionnels communaux ; (iv) de la loi N°2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financier des collectivités territoriales décentralisées.
- **La carte administrative du Cameroun et le fonctionnement des unités administratives :** il s'agit du décret N° 2007/115 du 23 avril 2007 portant création de nouveaux arrondissements ; du décret N° 2007/117 du 24 avril 2007 portant création de communes, du décret N° 2007/116 du 23 avril 2007 fixant le nombre de conseillers municipaux par communes ; du décret N° 2008/015 du 17 janvier 2008 portant création de douze communautés urbaines ; du décret N° 2008/0752/PM du 24 avril 2008 précisant certaines modalités d'organisation des organes délibérants et exécutifs de la commune, de la communauté urbaine et du syndicat des communes ; du décret N° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative du Cameroun ; du décret N° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ; de la circulaire N° 2008/001/CAB/PM du 11 janvier 2007 relative à la coordination locale des services déconcentrés de l'Etat ;
- **La gestion du processus de décentralisation :** il s'agit de l'arrêté N° 130/CAB/PM du 9 février 2006 portant création, organisation et fonctionnement d'un comité de concertation pour la mise en œuvre de la décentralisation ; des décrets N° 2008/013 et 2008/014 du 17 janvier 2008 portant respectivement organisation et fonctionnement du Conseil National de la Décentralisation (CND) et organisation et fonctionnement du Comité Interministériel des Services Locaux (CISL).

Transfert de compétences et de ressources : L'option Gouvernementale est de procéder aux premiers transferts effectifs de compétences et de ressources en 2010. La circulaire N° 2008/013 du 17 janvier 2008 relative à la prise en compte de la décentralisation dans les stratégies sectorielles a déjà invité les différentes administrations centrales à tenir compte de la décentralisation dans le déploiement de leurs politiques et de leurs services sur le terrain. Le Premier Ministre a par ailleurs fixé aux Chefs de départements Ministériels la date de fin juin 2009 pour transmettre au CISL leurs programmes respectifs de transferts de compétences et de ressources. Un chronogramme des transferts validés sera ensuite établi. Ces premiers transferts se feront au bénéfice exclusif des communes et communautés urbaines, les régions n'étant pas encore mises en place.

Les compétences à transférer aux CTD sont celles qui, conformément à l'article 15 de la loi d'orientation de la décentralisation, sont nécessaires à leur développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif. Les ressources à transférer sont les ressources financières, matérielles et humaines inhérentes au transfert de compétences.

S'agissant des ressources financières, le principe en l'état actuel des réflexions et décisions préparatoires est que tout transfert de compétences devrait entraîner concomitamment, de plein droit, l'attribution par l'Etat des ressources financières d'un montant au moins équivalent aux dépenses effectuées par l'Etat pendant l'exercice budgétaire précédant immédiatement la date du transfert de compétences. Au-delà de ces transferts liés, le législateur a prévu une dotation générale de décentralisation (DGD) destinée à financer le transfert de charges. Enfin, afin de renforcer l'autonomie financière des CTD, un projet de loi sur la fiscalité locale est à l'étude.

S'agissant du transfert des ressources humaines, le principe est celui du libre recrutement par les CTD de leurs personnels. Le personnel de l'Etat pourrait venir en appui par la voie du détachement ou de l'affectation. Un plan de formation des personnels des collectivités territoriales a été mis sur pied et s'exécute avec le concours des partenaires au développement, afin de tenter de faire face à la grande carence en quantité comme en qualité des personnels requis par les CTD. L'adoption de l'organigramme type des communes ainsi que d'un statut des personnels de la fonction publique territoriale devrait permettre une meilleure définition des qualifications et des besoins requis.



384. De manière effective, la mise en œuvre des stratégies sectorielles devra, notamment, s'appuyer sur le processus de décentralisation. L'amélioration des conditions de vie des populations en milieu rural et urbain prendra en compte les CTD comme acteurs de premier plan. Les CTD pourront formaliser le partenariat avec l'Etat pour la croissance et l'emploi à travers certains instruments au rang desquels les contrats plan et les contrats de ville. Les CTD bénéficieront ainsi dans ce cadre, des financements pour la mise en œuvre des programmes, aussi bien pour les ressources de l'Etat (internes ordinaires et PPTE), que pour l'aide publique au développement.

385. La planification, qui est une compétence reconnue par la loi aux régions et aux communes, sera en particulier promue par l'instauration systématique de plans de développement pour les communes et pour les régions, plans qui serviront de cadre de dialogue, de mise en cohérence et d'accueil des appuis de l'Etat central au développement régional et local. Ce processus de planification locale, déjà engagé depuis trois ans dans de nombreuses communes, se poursuivra sur toute l'étendue du territoire national.

5.2.2 Poursuite de la modernisation de l'administration publique

386. Les autorités entendent poursuivre la modernisation de l'administration publique et en faire un instrument au service du développement à travers notamment l'amélioration du cadre institutionnel, de la gestion administrative et de la gouvernance. Dans cette optique, l'accent sera mis sur : (i) le renforcement des capacités en matière de planification stratégique, de régulation de l'économie et de gestion des finances publiques, (ii) la gestion des ressources humaines et (iii) la protection de l'espace économique national.

387. En matière de **planification stratégique**, les autorités mettront l'accent sur la définition des orientations devant guider la politique économique nationale et ses déclinaisons dans les domaines budgétaire, fiscal, monétaire, financier, et commercial. Il s'agira, par conséquent, de canaliser les énergies, d'orienter les investissements dans une perspective de moyen et long termes, à travers une approche intégrée et cohérente, visant l'atteinte des objectifs du DSCE en particulier et plus généralement, de la Vision de développement à long terme.

388. Pour assumer pleinement et efficacement ce rôle, elles veilleront à la modernisation des mécanismes, des instruments et des capacités opérationnelles de l'Etat à travers notamment la systématisation des stratégies sectorielles et de leurs déclinaisons en programmes d'actions ministériels, la généralisation des cadres de dépenses à moyen terme et des budgets programmes, le relèvement substantiel de l'ingénierie financière de l'Etat et l'application de toutes les autres dispositions du nouveau régime financier de l'Etat. A terme, tout le processus de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi des politiques publiques (dite chaîne PPBS) devrait en sortir considérablement renforcé et modernisé.

389. **Le plan de modernisation des finances publiques (PMFP)** trouve sa justification dans le contexte des interventions des politiques publiques, qui a connu d'importantes évolutions dues à divers facteurs (crises pétrolières, crise d'endettement, démocratisation, décentralisation, etc.), et la nécessité d'adapter des réformes institutionnelles et structurelles à ces mutations, afin de lever les dysfonctionnements subséquents constatés.

390. Le PMFP vise à proposer un cadre général de référence et de suivi pour la poursuite des réformes engagées et, la mise en œuvre de mesures complémentaires et/ou nouvelles. Les principaux objectifs du PMFP sont : (i) Améliorer la performance de la gestion des finances publiques pour consolider la discipline budgétaire, recentrer les ressources publiques vers les priorités de croissance et de réduction de la pauvreté et renforcer ainsi l'efficacité du rôle de l'Etat et des services publics ; (ii) Opérer une mutation des modes de gestion et des comportements de l'administration conformément aux principes définis dans le cadre du nouveau régime financier pour établir un mode de gestion des finances publiques axé sur les résultats.

391. Les objectifs spécifiques et les résultats attendus de la mise en œuvre du PMFP se concentrent autour : (i) de la budgétisation qui est basée sur des politiques, des stratégies sectorielles et des programmes pluriannuels axés sur les résultats, (ii) des dispositifs de mobilisation des ressources internes par les régies financières qui sont performants dans le cadre d'un système intégré, (iii) des ressources externes qui sont mobilisées et gérées efficacement et intégrées au budget de l'Etat et exécutées



suivant les procédures nationales, (iv) d'un nouveau système comptable mis en place pour améliorer la sincérité, l'exhaustivité et la régularité dans la production des états comptables et financiers, (v) d'une gestion de la trésorerie et de la dette plus efficaces permettant une maîtrise des arriérés intérieurs, (F) une chaîne de contrôle rationalisée, cohérente et efficiente, (vi) d'une gestion des ressources humaines et de la masse salariale adaptée pour améliorer les performances de l'administration, (vii) d'un renforcement institutionnel du Ministère des Finances et de la gestion financière pour s'adapter aux nouveaux principes de la réforme et animer le changement.

392. Le PMFP se déclare en neuf axes stratégiques parmi lesquels, notamment : la mise en œuvre du régime financier, la réforme institutionnelle du MINFI, le renforcement du cycle de programmation, la performance de l'exécution budgétaire, la gestion de la Trésorerie / Dette / Comptabilité, les Recettes et la fiscalité, l'Informatique et les systèmes d'information, la maîtrise de la masse salariale.

Encadré 9: Quelques innovations du nouveau régime financier

Le nouveau régime financier, objet de la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007, dont la mise en œuvre est effective depuis l'exercice 2008 apporte quelques corrections aux insuffisances relevées dans l'Ordonnance du 07 février 1962 portant régime financier de l'Etat. Il dispose entre autres en son article 9, que « les crédits sont désormais présentés par section, programmes, actions, articles et paragraphes ». L'article 15 de la même loi, indique par ailleurs que les crédits ouverts au titre de la loi de finance sont constitués des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, rendant ainsi possible la gestion pluriannuelle et mieux encadrée que par le passé du budget de l'Etat.

Les préoccupations d'efficacité et de performance se trouvent en outre renforcées par la clarification du rôle de chaque acteur de la chaîne d'exécution du budget de l'Etat et la rénovation du cadre comptable de l'Etat qui exige désormais la tenue d'une comptabilité budgétaire, d'une comptabilité analytique et d'une comptabilité générale.

Enfin, l'une des plus grandes innovations qu'apporte le nouveau régime financier porte sur le renforcement du rôle du parlement à toutes les phases de la gestion du Budget de l'Etat, que ce soit au moment de la préparation, de l'exécution que du contrôle de l'exécution du budget adopté et promulgué. Ce renforcement du rôle des élus a pour but de garantir une meilleure prise en compte des attentes et des besoins réels et prioritaires de la population dans le budget de l'Etat.

393. En ce qui concerne le **Nouveau Régime Financier**, l'une des difficultés majeures rencontrées dans le respect des engagements pris par le Gouvernement à travers le DSRP adopté en 2003 a été la prise en compte insuffisante de ses engagements dans le budget de l'Etat. En effet, l'ordonnance du 07 Février 1962, qui encadrerait la confection du budget de l'Etat jusqu'en décembre 2007, incitait les acteurs publics à se préoccuper davantage de la discipline et de la régularité des opérations budgétaires, que des considérations de performance et d'efficacité dans la délivrance des services publics à financer.

394. Le nouveau cadre budgétaire devrait ainsi garantir une concrétisation plus efficiente des engagements de l'Etat et un meilleur suivi-évaluation des mesures et objectifs prévus dans les stratégies de croissance et de promotion de l'emploi.

395. Les autorités sont conscientes du fait que **la réforme du budget d'investissement public (BIP)** nécessite au préalable la détermination d'un niveau d'investissement public en rapport avec les objectifs du développement à l'horizon de la stratégie, notamment le taux d'investissement général par rapport au PIB, le taux d'investissement public annuel par rapport au budget de l'Etat, le taux du Budget d'Investissement Public (BIP) par rapport au budget général de l'Etat, les différentes évolutions de ces taux dans le temps étant mises en cohérence de manière à amener une croissance soutenue en donnant un signal fort au secteur privé. Dans cette optique, elles veilleront à l'élaboration d'une stratégie de coopération permettant de déterminer le niveau d'endettement extérieur soutenable et compatible toutefois avec l'exigence les priorités du DSCE. Elles veilleront en outre à ce que la maturation et la mise en œuvre des projets obéissent à la rationalisation des choix budgétaires, la qualité des projets, la préparation, le pilotage et le suivi des grands projets.

396. Au niveau de la **politique de régulation économique**, il s'agira, entre autres, de concevoir et de mettre en place les institutions chargées de veiller au respect, par tous les opérateurs, des règles édictées en matière de concurrence, de normes, notamment environnementales, d'organisation du travail, ainsi que des mécanismes qui régissent le commerce extérieur. La régulation économique devra



en particulier favoriser la transparence des marchés, garantir la libre concurrence, éviter des monopoles néfastes, et promouvoir la mise en œuvre des pratiques saines qui permettent de maintenir la solvabilité et la crédibilité du système financier dans son ensemble. Une revue générale des agences de régulation déjà existantes sera menée pendant la période de mise en œuvre du DSCE en vue d'améliorer leur efficacité future.

397. En ce qui concerne **l'appui à l'essor du secteur privé**, les autorités veilleront également, à travers la négociation et la mise en œuvre de plans de développement par filières de production et de programmes de mise à niveau des entreprises, au développement du secteur privé local dans le cadre d'un partenariat axé sur le développement des chaînes de valeurs et la compétitivité des entreprises camerounaises. Dans cette optique, elles prendront des mesures en vue d'apporter (i) des appuis financiers directs ou indirects aux partenaires, (ii) l'encadrement et l'accompagnement technique aux opérateurs économiques, (iii) l'appui à la promotion des produits « made in Cameroon », notamment à travers l'organisation des foires de promotion et la diffusion de l'information économique et sociale. ; (iv) l'appui et les impulsions nécessaires à l'organisation professionnelle des filières et des métiers, à l'émergence d'une bourse de sous-traitance, et à l'application la plus large de la clause de préférence nationale prévue dans le Code des marchés.

398. Afin d'attirer davantage **les investisseurs directs étrangers**, les autorités comptent par ailleurs prendre une participation directe dans la production, notamment dans le cadre d'un partenariat avec le secteur privé, conformément aux dispositions de la loi N°2006/012 du 29 décembre 2006 fixant le régime général des contrats de partenariat. Dans le cadre des grands projets structurant visés particulièrement par cette loi, le Gouvernement veillera, à travers la concertation et le dialogue avec le partenaire privé, à la promotion des entreprises locales, notamment les PME/PMI, en exigeant notamment - comme c'est déjà le cas pour certains projets- qu'environ un tiers des investissements prévus dans chaque projet soit réservé aux PME et PMI locales et que le partenaire stratégique s'investisse dans l'élaboration et la conduite d'un programme spécifique de mise à niveau des entreprises locales retenues, afin que celles-ci soient en mesure de livrer les produits et services attendus sans préjudice pour la qualité et le coût global du projet.

399. La mise en œuvre de ces orientations devrait déboucher sur des améliorations significatives en matière d'élaboration, d'exécution et de suivi-évaluation du budget d'investissement public, la mise en place de mécanismes de maturation des projets d'investissement, la définition des critères clairs, rationnels et partagés de sélection des projets, l'élaboration de dispositifs participatifs et informatisés performants de collecte et de diffusion en temps réel d'une information fiable et accessible à tous sur l'exécution physico-financier des projets.

5.2.2.2 Gestion des ressources humaines de l'Etat

400. La maîtrise des effectifs et de la masse salariale de la fonction publique, pour optimiser son coût et relever son rendement, reste un objectif à atteindre au regard des actions qui doivent encore être menées dans ce domaine. Au nombre de celles-ci figurent la levée totale du gel des recrutements, le déploiement de SIGIPES dans le reste des administrations, la finalisation de la cartographie des postes, la finalisation des études préalables à l'élaboration des normes de rendement, la finalisation du plan national de formation des agents de l'Etat, la mise en place des cadres organiques dans l'ensemble des administrations et leur respect en cas de nomination, etc.

401. Sur ces sujets comme sur tant d'autres, les autorités entendent ainsi poursuivre les actions en cours ou envisagées et visant la modernisation et l'efficacité de la Fonction Publique à travers l'amélioration du cadre institutionnel, le toilettage des procédures de gestion administrative et la promotion de la bonne gouvernance.

5.2.2.3 Protection de l'espace économique national

402. La déréglementation des activités économiques poursuivie ces dernières années et la libéralisation des échanges se sont accompagnées du développement de nouvelles formes de commerces illicites, porteuses de menaces pour l'espace économique national. La contrebande et la contrefaçon des marchandises, ainsi que diverses formes de fraudes commerciales, se sont considérablement développées, atteignant des proportions qui constituent une menace réelle pour la survie de nombreuses filières industrielles nationales à l'instar des industries du textile et de



l'habillement, des industries de fabrication des jouets, des industries pharmaceutiques ou de fabrication des pièces détachées automobiles, des cosmétiques, du tabac et de l'industrie sucrière qui ont été particulièrement touchées.

403. Le commerce illicite, qui est l'œuvre d'une économie souterraine de plus en plus sophistiquée, a compromis l'atteinte de certains objectifs économiques de l'Etat, entraîné les suppressions d'emplois dans le secteur formel ainsi que les pertes de recettes fiscales. Il constitue par ailleurs une menace pour la santé des populations compte tenu des substances potentiellement dangereuses que contiennent les produits contrefaits.

404. En réaction à ces phénomènes qui entravent le développement de l'appareil de production national, les autorités entendent, dans le cadre de cette stratégie, renforcer les mécanismes de lutte contre la fraude, la contrebande et les grands trafics internationaux dans un triple objectif de facilité, de sécurité et de contrôle des normes de qualité. Elles prendront des mesures pour (i) faire respecter les règles fixées par l'Organisation Mondiale du Commerce dans le cadre des accords de défense commerciale et les exigences nationales en matière de normalisation, de qualité et de sécurité des produits importés, (ii) offrir les procédures simplifiées, prévisibles et rentables du point de vue des attentes exprimées par les entreprises en matière de facilitation, (iii) établir les statistiques du commerce extérieur nécessaires aux pouvoirs publics et aux opérateurs économiques, (iv) sécuriser les échanges aux frontières en luttant contre la contrefaçon et les méfaits de l'économie souterraine, (v) édicter une réglementation nationale sur les sauvegardes et mettre en place une administration nationale des droits antidumping, nécessaire à l'effort de protection de l'espace économique nationale.



CHAPITRE 6 : CADRAGE MACROECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

405. Le présent chapitre analyse les implications chiffrées des orientations retenues dans la présente stratégie de croissance et d'emploi sur :

- le profil de la croissance globale ainsi que les contributions sectorielles, les niveaux d'investissement et le financement de l'ensemble de l'économie (**cadre macroéconomique**) ;
- le profil de la dépense publique émanant de l'allocation des ressources budgétaires aux secteurs pour financer les programmes prioritaires identifiées (**cadre budgétaire**) ;
- les perspectives de création d'emplois et de réduction de la pauvreté, notamment le nombre d'emplois créés par an, l'évolution de l'incidence de la pauvreté monétaire et des autres indicateurs OMD (éducation, santé, accès à l'eau potable, etc.), qui résultent du profil de la croissance et des dépenses publiques.

406. Cette analyse comporte trois étapes : (i) la simulation d'un cadre de référence, (ii) la simulation d'une variante plus « volontariste » assise sur la vision avec pour finalité de faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035 et (iii) une analyse des risques.

407. **La simulation d'un cadre de référence.** Il s'agit de parvenir à un cadre macroéconomique et budgétaire finançable et exécutable à partir des simulations de politiques et programmes, dont (i) un taux de croissance du PIB hors pétrole et des contributions sectorielles réalisables par les secteurs de production, (ii) un profil d'affectation des ressources budgétaires aux secteurs/ministères conformément aux priorités du Gouvernement, et (iii) des progressions induites du nombre d'emplois créés, du taux de pauvreté et d'autres indicateurs de développement.

408. En d'autres termes, ce scénario de référence réconcilie les priorités du Gouvernement (stabilité du cadre macroéconomique, croissance et emploi) et les besoins des ministères sectoriels, avec la capacité de financement (ressources internes et externes) ainsi que celle d'absorption des budgets et d'exécution physique des programmes et projets dans les différents secteurs ciblés.

409. **La simulation d'une variante « volontariste » assise sur la vision.** Il est question de porter la croissance à une moyenne annuelle de 7% sur la période 2010-2020. Cette variante du cadre de référence vise à chiffrer les besoins de financement additionnels pour atteindre les objectifs de la vision.

410. **L'analyse de risque.** Le Gouvernement tient compte des nombreux risques auxquels est soumis le scénario de référence. Ce dernier repose en effet sur l'évolution de l'environnement économique international, ainsi que sur la mise en œuvre effective des politiques économique et sociale.

411. L'analyse de risque consiste en conséquence à modifier certaines hypothèses clés de ce scénario aux fins d'en mesurer l'impact sur le cadre macroéconomique et budgétaire, l'emploi et la pauvreté. En définitive, toute perturbation des hypothèses du scénario de référence engendrera des déviations, souvent adverses, du cadre macroéconomique et budgétaire, ainsi que des perspectives de création d'emplois et de réduction de la pauvreté.

6.1 SCENARIO DE REFERENCE

6.1.1 Méthodologie

412. Le scénario de référence vise à réconcilier à moyen terme : (i) la nécessité de maintenir un cadre macroéconomique stable par la poursuite rigoureuse de son programme économique et social ; (ii) la réalisation d'une croissance soutenue à travers la mise en œuvre des grands projets d'investissement et la relance de la production dans les filières porteuses de croissance ; et (iii) la nécessité de résorber un déficit social à travers la création d'emplois décents et l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base.

413. La démarche participative qui est au cœur de l'élaboration du Document de Stratégies pour la Croissance et l'Emploi a guidé les travaux techniques de confection du cadre de référence. Ce processus se déroule en trois étapes.



414. **Analyse des Programmes d'Actions Prioritaires.** Des réunions techniques ont été organisées avec les ministères sectoriels afin d'identifier les actions prioritaires et de réaliser les estimations de croissance sectorielle. L'évaluation des coûts de la mise en œuvre de ces actions prioritaires et les implications budgétaires de leur programmation ont été ensuite analysées.

415. **Cadrage macroéconomique.** Le profil de croissance globale à moyen terme a été obtenu à l'aide d'un modèle macroéconomique en combinant les estimations précédentes avec l'analyse statistique des performances sectorielles des récentes années.

416. Ce profil de croissance globale conjugué aux objectifs de mobilisation des recettes non pétrolières ainsi qu'aux hypothèses sur la croissance du PIB pétrolier ont permis de projeter les recettes de l'Etat ainsi que les soldes budgétaires sur la base de la progression des dépenses publiques (en fonctionnement et investissement). Les informations sur les financements extérieurs disponibles ont ensuite permis de réduire le besoin de financement en ramenant celui-ci à des niveaux résiduels susceptibles d'être résorbés à moyen terme.

417. **Cadrage budgétaire.** Sur la base des projections des ressources budgétaires découlant du cadre macroéconomique et de la progression des dépenses, des simulations additionnelles ont été faites à l'aide de l'instrument de cadrage budgétaire (CDMT-Central) pour asseoir les principes de répartition des ressources et le profil des allocations budgétaires par secteur. C'est ainsi que les enveloppes budgétaires sectorielles ont été projetées sur la période 2010-2020.

418. Une seconde série de discussions a alors été organisée avec les ministères sectoriels afin de mettre en cohérence le cadre budgétaire central avec principaux programmes sectoriels pour la période 2010-2020, compte tenu des enveloppes budgétaires sectorielles projetées dans le CDMT central. Plusieurs itérations ont été nécessaires pour avoir une convergence d'ensemble. En d'autres termes, il a fallu consolider les différentes actions pour avoir un cadre de dépenses cohérent, robuste et soutenable à moyen terme.

6.1.2 Principales hypothèses sur les leviers de la croissance

6.1.2.1 Agriculture

419. La stratégie Gouvernementale vise à terme, la modernisation de l'appareil productif, l'amélioration de la sécurité alimentaire, la lutte contre la vie chère et le renforcement de la croissance du secteur. Il est question d'accroître les rendements et les surfaces exploitées, développer les filières porteuses à fort potentiel de productivité et de compétitivité, renforcer la vulgarisation et le conseil agricoles, développer l'offre d'intrants (engrais, semences, etc).

420. **Agriculture vivrière.** La crise alimentaire mondiale, marquée au niveau local par la hausse des prix des denrées alimentaires, y compris ceux des produits agricoles, a révélé la faible performance des systèmes et modes de productions agricoles. Il en a résulté non seulement un déficit accru de l'offre face à la demande nationale, sous-régionale et mondiale mais aussi une dépendance accentuée vis-à-vis de l'extérieur.

421. Face à la menace que cette situation fait peser sur la sécurité alimentaire des populations et la paix sociale comme ce fût le cas lors des émeutes de février 2008, le Gouvernement a décidé d'accroître de manière substantielle et rapide l'offre des produits agricoles. Ainsi, il est prévu de relancer la production de riz dans les grandes exploitations (Yagoua, Maga, Santchou, Ndop), de développer la production du maïs et du manioc afin notamment de soutenir le développement de l'élevage et de l'aviculture, et de développer le commerce transfrontalier. Le Gouvernement a signé en 2009 avec des partenaires indiens un accord de financement sur 20 ans de la création de 5000 hectares de riz et de 5000 hectares de maïs. Enfin, un accent est mis sur le développement des filières porteuses de croissance à l'instar de la banane plantain, du sorgho et du palmier à huile. Comme conséquence, la production du secteur est projetée à 5,3% en moyenne annuelle sur la période 2010-2020

422. **Agriculture industrielle et d'exportation.** Le but de la stratégie du Gouvernement est de relancer la production des principaux produits de rente. Pour le cacao, la SODECAO a lancé depuis 2006 un vaste programme de production et de distribution de plants de cacaoyers. L'objectif visé par



cette action est de distribuer près de six millions de plants par an, ce qui correspond à la création de 5000 hectares de nouvelles exploitations modernes de cacaoyers chaque année.

423. L'impact de cette action sur la production devrait être observable dès la récolte de 2010. Le surplus de production issu de ces nouvelles plantations est projeté à 50 000 tonnes à l'horizon 2020. Par ailleurs, d'autres actions sont mises en œuvre pour booster la production, notamment la poursuite de l'encadrement de proximité des opérateurs.

424. Concernant l'huile de palme, l'entrée en production progressive des nouvelles plantations agro-industrielles et villageoises et l'amélioration de l'outil de production vont permettre la relance de la production. Cette tendance devrait se maintenir durablement, notamment, grâce à la recapitalisation de la SOCAPALM.

425. Avec la signature de l'accord de partenariat intérimaire avec l'Union Européenne, la production de la banane d'exportation est projetée à la hausse grâce aux augmentations progressives des surfaces cultivées. En ce qui concerne l'hévéa, les extensions des surfaces cultivées réalisées par la CDC et HEVECAM vont entrer en production dès 2010. De ce fait, la production d'hévéa est projetée à la hausse de 4% en moyenne sur la période 2010-2020.

6.1.2.2 Elevage

426. Le secteur a bénéficié d'un programme d'urgence dans le cadre de la lutte contre la vie chère et la détermination du Gouvernement à accroître la consommation de protéines animales qui est actuellement de 11 Kg/hbt/an afin de se rapprocher des standards de la FAO qui la situe à 42 Kg/hbt/an. La stratégie de ce secteur est axée au cours des premières années sur le développement de l'élevage des espèces à cycle court (élevage non conventionnel, petits ruminants, porcins, volailles, aquaculture et pêche).

427. A moyen et long termes, il est envisagé d'accroître la qualité du cheptel bovin afin de miser sur le rendement par tête, à travers la professionnalisation, la formation et la structuration des producteurs. Dans le domaine de la volaille, il est envisagé de reconstituer le cheptel des parentaux /producteurs afin de limiter les importations d'œufs à couver. Sur cette base, il est anticipé une hausse de la production de ce secteur de 5% en moyenne annuelle sur la période 2010-2020.

6.1.2.3 Sylviculture et exploitation forestière

428. Le secteur devrait connaître en 2009 une chute de la production du fait de la crise mondiale dans le secteur immobilier. Avec la reprise de l'économie mondiale, il est attendu une relance de la demande de bois. Nonobstant le fait que la quasi-totalité des UFA sont déjà attribuées, les projets de construction des barrages et d'implantation des usines (exploitation du Cobalt et du Nickel) vont donner lieu à la récupération des volumes de bois. Par ailleurs, la stratégie dans ce secteur vise la valorisation des ressources forestières et fauniques, la promotion de nouvelles essences, la mise en exploitation progressive des forêts communales et l'entrée en exploitation des forêts communautaires. Ce secteur devrait donc connaître une croissance moyenne de 2,5% par an entre 2010 et 2020.

6.1.2.4 Industrie extractive

429. Selon les projections de la SNH, il est anticipé une baisse de 10,4% de la production pétrolière en 2010 suite à la diminution de la production de certains gisements. Entre 2011 et 2014, cette production pourrait augmenter avec l'entrée en production de nouveaux puits. L'activité de ce secteur affiche une tendance à la baisse sur le reste de la période bien qu'il soit anticipé une hausse de 30% de la production en 2016 du fait de l'entrée en production du puits d'Elombo. Les effets de cette baisse seront quelque peu atténués par l'entrée en exploitation du cobalt, du nickel, du fer et du gaz torché sur les plateformes camerounaises.



6.1.2.5 Energie

430. Des développements importants programmés dans ce secteur permettent d'anticiper une amélioration considérable de la capacité de production d'énergie électrique au cours des prochaines années. Il s'agit entre autres, de la mise en service dès fin 2009 de la centrale thermique de Yassa (86MW), de la centrale thermique à gaz de Kribi en 2013 (216 MW), du barrage de Lom Pangar en 2014 (120 MW), du barrage de Nachtigal en 2014 (330 MW) et de la centrale hydroélectrique de Memve'ele en 2016 (201 MW). Ces développements impulseront la croissance de la production énergétique au rythme annuel de 2,9% et 13% respectivement sur les périodes 2009-2011 et 2012-2020.

6.1.2.6 Bâtiments et travaux publics

431. Le secteur des BTP s'illustre comme étant l'un des principaux leviers de croissance de la stratégie de croissance et d'emploi. L'option du Gouvernement est d'orienter suffisamment les investissements dans ce secteur pour le financement des projets structurants afin de rendre l'économie plus compétitive.

432. Grâce à un certain nombre de projets de construction d'infrastructures de transport programmés, la période 2009-2015 connaîtrait un taux de croissance annuelle de l'ordre de 8%. Il s'agit notamment de la poursuite des travaux de bitumage des grands axes structurants tels que, la finalisation de la construction de l'axe Ayos-Bonis permettant de desservir la région de l'Est, le bitumage du corridor nord-sud (Garoua Boulaye-Ngaoundéré) de la transafricaine (Bamenda-Manfé-Ekok- Frontière Nigéria), la réhabilitation des voiries de Yaoundé et Douala et la poursuite des travaux de bitumage des axes Yaoundé-Kribi, Sangmelima-Djoun-Ouessou, Bamenda-Enugu(Nigéria), et du réseau CEMAC (Kribi-Frontière Congo). On peut également citer le démarrage des travaux du port en eau profonde de Kribi et du barrage de Lom Pangar, puis ceux de Nachtigal, Song Mbengue et Song Dong.

433. Par ailleurs, entre 2016 et 2020, le programme autoroutier sera mis en œuvre notamment sur la boucle Yaoundé-Douala-Bafoussam-Yaoundé, sur le tronçon Yaoundé-Nsimalen, et sur la route Douala-Limbé. Ces travaux porteront le taux de croissance annuel moyen de ce sous secteur à 8,8% sur la période.

434. En ce qui concerne le bâtiment, après la pénurie en ciment observée en 2008 qui a conduit à un recul de l'activité de l'ordre de 6%, on devrait observer un regain d'activités grâce à l'augmentation des capacités de production du ciment.

6.1.2.7 Télécommunications

435. La stratégie de développement des télécommunications repose sur la poursuite des investissements en vue de la modernisation des infrastructures, de l'extension de la couverture géographique, du déploiement progressif de la fibre optique, de la densification des réseaux mobile et fixe, et de l'amélioration de la qualité de service et l'offre de nouveaux produits plus attractifs.

436. Cette stratégie vise, entre autres, à porter la densification du réseau à l'échelle nationale à 90% en 2020 contre 26% en 2008 et à faire passer le débit de transfert des données de 200 Mb/s en 2008 à 3800 Mb/s en 2020 en hypothèse basse. Sur la base de ces hypothèses, le secteur devrait connaître une croissance de 7% à l'horizon de la stratégie.

6.1.2.8 Industries manufacturières

437. Le programme de mise à niveau des entreprises dans le cadre de l'Accord de Partenariat Economique avec l'Union Européenne, la volonté du Gouvernement d'encourager une transformation accrue des matières premières (bois, produits de l'agriculture vivrière et d'exportation,...) à travers des incitations diverses et les gains de compétitivité résultant de la baisse des coûts de production suite à l'amélioration des infrastructures de transports, d'énergie et des télécommunications, augurent un accroissement des investissements dans les industries manufacturières. Cette volonté est matérialisée entre autres par le projet d'extension de l'usine d'ALUCAM, le fonctionnement à plein régime du nouveau broyeur de CIMENCAM, la mise en place d'une nouvelle chaîne de transformation à SIC-



CACAO. De ce fait, le secteur enregistrerait une croissance moyenne de l'ordre de 5% dans la période 2010-2020 contre 2% sur les dix dernières années.

6.1.2.9 Transports

438. Les services des transports sont liés aux activités des secteurs primaire et secondaire. Le comportement de ces derniers devrait avoir un impact sur l'évolution du secteur.

439. La tendance à la hausse des principaux produits d'exportation soutenue par le rattrapage dans les secteurs du bois et celui du coton prévue en fin 2010 et la redynamisation des autres cultures d'exportation (cacao, banane, etc) devraient intensifier l'activité du transport terrestre notamment le trafic des marchandises. Un autre levier de croissance dans ce secteur proviendrait de l'exploitation programmée au cours de la période de la stratégie des minerais de fer, cobalt, nickel, gaz et de bauxite. Le secteur pourrait donc connaître une croissance annuelle moyenne de 7% entre 2010 et 2020.

440. Le transport ferroviaire est largement tributaire des performances des secteurs bois et coton. Ainsi, suite à l'effondrement de la demande mondiale de ces produits du fait de la crise financière mondiale, ce secteur a connu une baisse de 5,2% en 2008. Cependant, la réalisation des grands projets gaziers et miniers devrait booster la croissance de ce secteur. Les projections tablent sur une légère baisse de 0,3% à l'horizon 2009-2011 et une hausse de 3% entre 2012 et 2020.

441. S'agissant du transport aérien, la crise financière mondiale observée depuis 2008 devrait perturber les activités de ce secteur notamment à travers la baisse du trafic. Un regain de croissance est attendu dans ce secteur à partir de 2011 avec la sortie de crise envisagée dans les pays développés et la mise en service de Camair-co. Par ailleurs, la réalisation des grands projets programmés à partir de 2014 (port en eaux profondes de Kribi, exploitation des minerais de fer et de bauxite, etc.) devrait permettre d'intensifier le trafic du transport aérien. Comme conséquence, la croissance dans ce secteur devrait se situer en moyenne annuelle à 1% entre 2009-2011 et à 6% entre 2012 et 2020.

442. L'exécution des grands projets programmés dans le secteur des industries extractives, ainsi que ceux liés aux BTP va entraîner une augmentation du trafic maritime en relation avec les importations accrues du matériel d'équipement. La croissance sectorielle est projetée à 3% l'an sur la période 2009-2011. L'entrée en exploitation du port en eaux profondes de Kribi prévue en 2014 devrait davantage dynamiser ce secteur. Sur cette base, le cadrage table sur une croissance moyenne de 5% l'an sur la période 2012-2020.

6.1.2.10 Commerce

443. La stratégie met l'accent sur un encadrement concerté (Ministères de commerce, opérateurs économiques) des prix des produits de grande consommation. Pour accroître la contribution de ce sous-secteur à la croissance, le Gouvernement entend investir au cours des prochaines années dans le contrôle des normes et de qualité, l'amélioration de la protection du consommateur, la répression de la fraude sur la qualité des produits, et la réduction de la contrebande.

6.1.2.11 Tourisme

444. Le développement de l'industrie touristique connaîtrait une évolution significative de 2009 à 2020. L'objectif est d'atteindre 3 500 000 touristes par an à l'horizon 2025. Il est prévu pour ce faire le développement des produits phares par région, la construction et l'aménagement des sites, l'augmentation de la capacité d'accueil des touristes par l'accroissement du nombre d'hôtels.



6.1.2.12 Services non marchands

445. La fonction publique prévoit une croissance des effectifs de l'ordre de 2,5% par an. L'effectif des personnels actifs payés au fichier solde passerait de 179033 en décembre 2008 à 194083 en décembre 2009 et atteindrait 260364 en 2019.

446. Le Gouvernement entend maintenir un rythme soutenu des dépenses publiques, notamment, en ce qui concerne les infrastructures. Ces dépenses publiques ont connu un essor remarquable en 2008, suite à la hausse des effectifs et la révision de la grille des salaires. Compte tenu des départs à la retraite et des recrutements, il est prévu une croissance annuelle de l'ordre de 4,8% entre 2010-2020.

6.1.2.13 Climat des affaires

447. L'enquête sur le climat des investissements a révélé que la pression fiscale, le manque de financement, la mauvaise gouvernance et la corruption sont les contraintes qui pèsent sur l'investissement. Les flux d'investissements étrangers ont reculé de 7,7% en 2007 alors qu'ils ont enregistré une forte croissance en Afrique subsaharienne.

448. Globalement, le taux d'investissement s'établissant au voisinage de 17% est jugé insuffisant par rapport au niveau requis de 25% nécessaire à la réalisation d'une croissance soutenue et durable. A cet effet, l'action du Gouvernement portera, notamment, sur l'harmonisation du cadre juridique et la mise en œuvre de la charte des investissements, la poursuite des activités du Cameroon Business Forum et la mise en place d'un Guichet Unique de création des entreprises et la simplification des formalités fiscales de déclaration de paiement des impôts. Par ailleurs, le Gouvernement compte tirer profit du cadre institutionnel des contrats de partenariat pour mobiliser les investissements directs étrangers.

6.1.2.14 Orientations Budgétaires

449. L'analyse des performances macroéconomiques réalisées par le Cameroun montre une timide reprise de l'activité économique à cause, entre autres, d'une insuffisante dotation en infrastructures productives (énergie, routes, ports, télécommunications,...). Afin de résorber ce déficit, les autorités comptent, malgré les aléas sur les recettes pétrolières, porter de 20 à 30% la part des dépenses en capital du budget de l'Etat à l'horizon de la stratégie (2020). La part des dépenses en capital sur ressources propres progressera en moyenne de 0,4 point du PIB par an. Par ailleurs, la mise en œuvre et le suivi renforcé des grands projets d'infrastructures vont se traduire par une amélioration de l'investissement privé qui progressera en moyenne de 0,8 point du PIB par an.

450. Grâce à un dispositif renforcé de la programmation et du suivi de l'exécution de l'investissement public s'appuyant, en particulier, sur le nouveau régime financier et le cadre participatif en place, le Gouvernement s'engage à améliorer l'efficacité et la qualité de son programme d'investissement.

6.1.2.15 Capital humain

451. Le Gouvernement tient à poursuivre la réalisation des investissements dans les domaines de la santé, l'éducation et la formation professionnelle. Dans le domaine de la santé, l'objectif est de réduire d'un tiers la charge morbide chez les pauvres et les populations les plus vulnérables ; de deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans et de trois quarts la mortalité maternelle, de 50% la prévalence du VIH/SIDA et ramener le taux de décès associé au paludisme à moins de 10% à l'horizon de la stratégie.

452. S'agissant de l'éducation, les actions visent à améliorer l'efficacité interne et externe des différents niveaux d'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Le Gouvernement entend améliorer l'accès à l'éducation et la formation professionnelle.



6.1.2.16 Prix

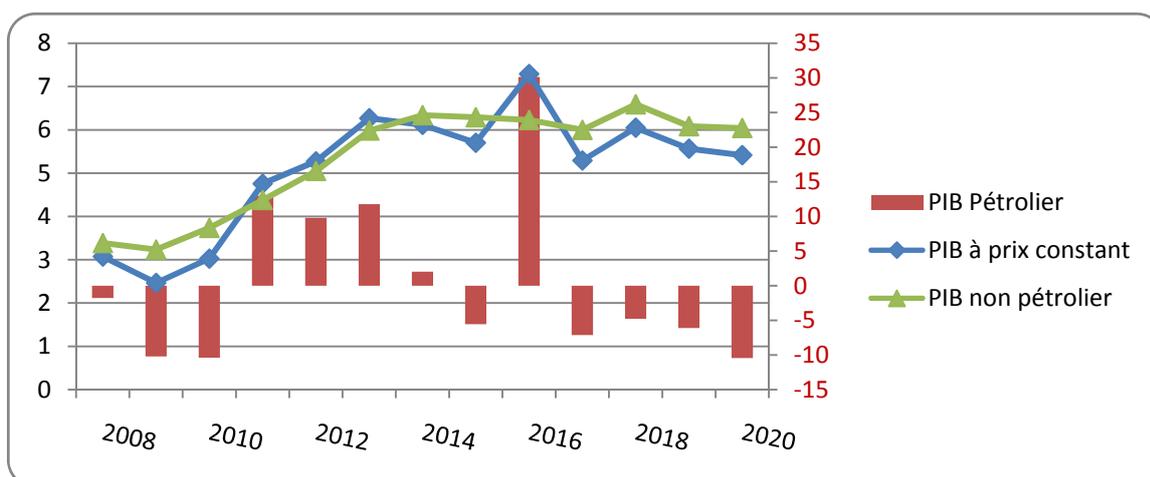
453. Les hypothèses retenues ici sont celles du World Economic Outlook (WEO) pour les cours des matières premières. Le cadre régissant les politiques monétaire et de change de la zone CEMAC et les actions engagées par le Gouvernement pour l'approvisionnement des marchés en produits de première nécessité et en matériaux de construction devraient permettre de contenir le niveau de l'inflation. De plus, le renforcement de la production locale à travers les diverses initiatives en faveur des filières porteuses de croissance et de substitution des importations permettra de limiter l'impact de l'inflation importée.

6.1.3 Implications sur le cadre macroéconomique et budgétaire

6.1.3.1 Profil de la croissance du PIB

454. Le cadrage issu de ce scénario de référence traduit la volonté du Gouvernement de promouvoir la diversification de son économie afin de réduire la dépendance vis-à-vis des exportations pétrolières. Il prend en compte la contraction de la demande et la baisse des cours des matières premières d'exportation résultant en grande partie des effets induits de la crise financière et économique internationale.

Graphique 3: Evolution du PIB pétrolier et non pétrolier



Source : MINEPAT

455. Le taux de croissance annuel du PIB non pétrolier est projeté à 5,7% en moyenne annuelle sur la période 2010-2020 contre 4% au cours des dix dernières années, soit un gain de 1,7 point de croissance. Le ratio des recettes non pétrolières sur le PIB est anticipé à 13,1% en 2020 contre 12,3% en 2009, soit une amélioration d'environ un point de pourcentage, traduisant les efforts accrus de mobilisation des recettes des administrations fiscales. Ainsi, le solde primaire hors pétrole s'améliorera de 2,1 points, passant de -5,8% en 2008 à -3,9% du PIB en 2020.

Tableau 14: Quelques indicateurs clés

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013-2015	2016-2020
Croissance du PIB réel	2,9	2,4	3,1	4,8	5,3	6,1	5,9
<i>PIB pétrolier</i>	-1,8	-10,2	-10,4	13,0	9,8	2,8	0,3
<i>PIB non pétrolier</i>	3,2	3,1	3,8	4,5	5,1	6,2	6,2
Croissance du PIB réel par habitant	0,0	-0,5	0,2	1,9	2,4	3,1	2,9
Croissance du PIB réel hors pétrole par habitant	0,3	0,2	0,9	1,5	2,2	3,2	3,2
Le ratio des recettes non pétrolières sur le PIB	12,3	12,6	12,6	12,5	12,5	12,4	12,8
Taux d'investissement	17,5	17,5	18,6	19,0	19,3	19,7	22,0
Taux d'investissements publics	2,4	2,3	2,4	2,4	2,4	2,4	2,2
Solde primaire hors pétrole (% du PIB)	-5,8	-4,2	-4,6	-4,8	-4,9	-5,0	-3,7

Source: MINEPAT

6.1.3.2 Analyse des évolutions sectorielles

456. L'analyse des contributions sectorielles au PIB met en exergue les gains probables liés à la diversification de l'économie, l'accent étant mis sur la relance de l'agriculture, la transformation des matières premières et le lancement de grands projets d'infrastructures.

457. Considéré comme prioritaire, le secteur primaire connaîtrait une croissance de 5% en moyenne annuelle sur la période 2010-2020 avec un pic de 5,5% en 2015. L'agriculture vivrière constitue le principal moteur de cette croissance et représente à lui seul 70% du PIB du secteur. En somme, la production vivrière connaîtrait une hausse de 5,3% en moyenne sur la période 2010-2020 contre 4,1% de moyenne sur les dix dernières années, soit une progression annuelle d'un point de croissance.

458. La croissance dans le sous-secteur de l'agriculture industrielle d'exportation devrait passer de 2,6% en 2009 à près de 4,5% en moyenne entre 2010 et 2020. Le sous-secteur de l'élevage verra également son taux de croissance passer de 2,7% en 2008 à 3,8% en 2009, puis à une moyenne de 4,9% sur la période 2010-2020. La contribution de la sylviculture sera timide durant la période du fait de la baisse progressive du potentiel forestier. Il est anticipé une croissance moyenne de 2,5% entre 2010 et 2020 contre 4% au cours des dix dernières années.

459. La contribution du secteur secondaire serait soutenue sur la période 2010-2020 avec une croissance moyenne annuelle de 5,1%. Cette performance est principalement le fait de la mise en œuvre des grands projets énergétiques ainsi que du regain d'activité dans le secteur des BTP dont le taux moyen de croissance annuelle s'établit à 7,7%. L'offre d'énergie supplémentaire permettra de relancer les activités des industries manufacturières, dont la croissance annuelle sera de 6% en moyenne sur la période 2016-2020.

460. Le secteur tertiaire est fortement corrélé aux activités des autres secteurs. Il connaîtra ainsi un dynamisme à cause du regain d'activité dans les BTP ainsi que dans le secteur primaire. Ce regain d'activité entraînerait un dynamisme dans le commerce, la restauration et l'hôtellerie. L'amélioration de l'infrastructure routière et portuaire boosterait l'activité des transports. Il en serait de même de la mise en service de la fibre optique sur les télécommunications. De ce fait, il est anticipé une croissance annuelle moyenne de 6% entre 2010 et 2020 contre 5,5% au cours des dix dernières années.



Tableau 15: Evolutions sectorielles de la croissance

	2008	2009	2010	2011	2012	2013-2015	2016-2020
Secteur primaire	5,3	3,0	4,2	4,8	5,1	5,2	4,9
Agriculture des produits vivriers	6,6	4,7	4,8	5,1	5,4	5,8	5,2
Agriculture industrielle et d'exportation	1,8	2,6	3,6	4,5	4,6	4,6	4,6
Elevage, chasse	2,7	3,8	4,1	4,1	4,4	4,5	5,4
Pêche	2,7	2,5	2,5	2,5	3,0	3,0	3,0
Sylviculture et exploitation forestière	3,8	-10,0	0,0	5,0	4,5	2,8	2,0
Secteur secondaire	0,6	0,6	1,0	5,6	5,5	5,3	5,8
Industries extractives	-1,8	-9,8	-10,0	12,5	9,4	3,3	1,0
Dont : Hydrocarbures	-1,8	-10,2	-10,4	13,0	9,8	2,8	0,3
Industries Agro-alimentaires	2,1	2,9	2,5	2,8	3,2	4,0	5,0
Autres Industries manufacturières	2,8	2,4	3,8	4,1	4,7	5,8	6,8
Electricité, gaz et eau	5,6	2,0	3,0	3,5	4,0	14,5	16,7
BTP	-8,2	11,3	6,5	7,5	7,6	7,8	8,0
Secteur tertiaire	2,6	3,1	3,8	4,4	5,4	6,9	6,5
Commerce, restaurants et hôtels	0,8	2,9	3,7	3,8	5,2	7,2	7,3
Transports, entrepôts, communications	8,6	3,3	4,9	5,7	6,4	6,5	6,4
Banques et organismes financiers	7,2	5,9	4,7	4,0	5,3	7,6	6,8
Autres services marchands	-1,7	3,1	3,8	5,8	6,8	8,3	6,8
SIFIM (serv. d'intermé. indirect. mesurés)	6,3	5,6	4,6	6,0	6,9	8,3	6,8
Services non marchands des APU	4,2	2,8	2,4	3,2	3,6	5,2	3,9
Autres services non marchands	4,3	4,2	4,7	5,2	4,6	4,8	4,8
PIB aux coûts des facteurs	2,6	2,4	3,1	4,8	5,3	6,1	5,9
PIB	2,9	2,4	3,1	4,8	5,3	6,1	5,9

Source: MINEPAT

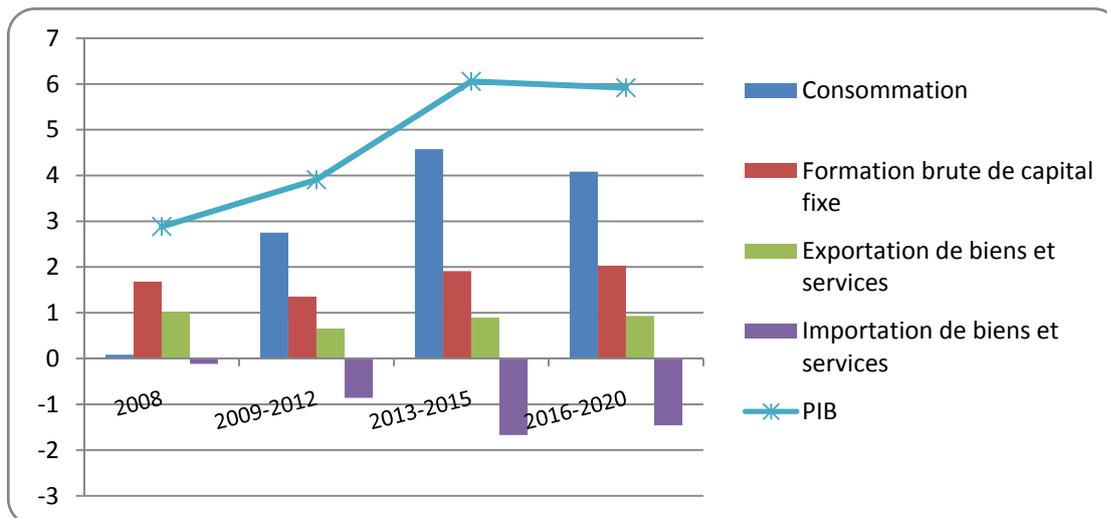
6.1.3.3 Analyse des emplois du PIB

461. La croissance économique demeure soutenue par la demande intérieure dont la contribution à la croissance du PIB est de 1,8% en 2008. La mise en œuvre des grands projets d'infrastructures se traduirait par une progression continue des investissements public et privé sur toute la période 2010-2020. En volume, les investissements augmenteraient à un rythme annuel de 9,1% sur cette période.

462. Parallèlement, les consommations publique et privée demeurent soutenues sur la période, entraînées respectivement par de nouveaux recrutements dans la fonction publique et les prises en solde conséquentes, le remboursement de la dette intérieure et les embauches dans les grands chantiers. C'est ainsi que la part de la consommation dans le PIB demeure robuste, elle se situerait à 70,1% en 2020. Elle présente une tendance à la hausse sur la période, tirée essentiellement par la consommation privée (5,3% de croissance en moyenne sur la période 2010-2020).

463. En ce qui concerne le commerce extérieur, le recul de la production pétrolière contribuerait au ralentissement des exportations jusqu'en 2010. A partir de 2011, cette tendance serait atténuée par les perspectives d'entrée en production des nouveaux champs ainsi que l'augmentation de la production des principales cultures d'exportation grâce aux bonnes performances prévues dans l'agriculture industrielle et d'exportation.



Graphique 4: Contributions des emplois à la croissance

Source: MINEPAT

464. En volume, les importations vont progresser de 6,2% sur la période 2010-2020 du fait de la réalisation des grands projets d'infrastructures. La stratégie accordant plus d'importance à l'investissement, on assisterait à une dégradation de la balance commerciale sur la période suite aux importations des biens d'équipement.

Tableau 16: Evolution des emplois.

Années	En % du PIB (à prix courants)				Pourcentages de variation, en volume			
	2009	2012	2015	2020	2008	2009-2012	2013-2015	2016-2020
Formation brute de capital fixe	17,5	19,3	20,3	23,4	4,1	7,2	9,2	8,8
Secteur privé	15,2	16,9	17,9	21,3	9,4	7,6	9,5	9,6
Administration publique	2,3	2,4	2,4	2,2	29,4	5,0	7,7	3,7
Consommation	86,0	81,5	78,8	77,5	5,8	3,4	5,9	5,3
Secteur privé	75,7	72,0	70,3	70,1	5,7	3,6	6,2	5,6
Administration publique	10,3	9,4	8,5	7,4	9,1	2,1	3,6	2,7
Demande extérieure nette	-3,5	-0,8	0,9	-0,9				
Exportations	18,1	18,9	16,4	12,1	0,2	3,3	4,7	5,1
Exportations de pétrole brut	6,4	8,0	6,8	4,1	-1,8	0,6	2,8	0,3
Exportations de biens hors pétrole brut	7,7	7,8	7,1	6,2	2,7	3,6	5,1	5,7
Importations	21,7	19,7	15,5	13,0	-0,3	3,8	7,1	6,1
Importations de biens d'équipement	6,3	6,5	3,5	1,8	7,2	7,1	-12,5	-7,3
Taux de croissance du PIB, en volume	2,4	5,3	5,7	5,4	2,9	3,9	6,1	5,9

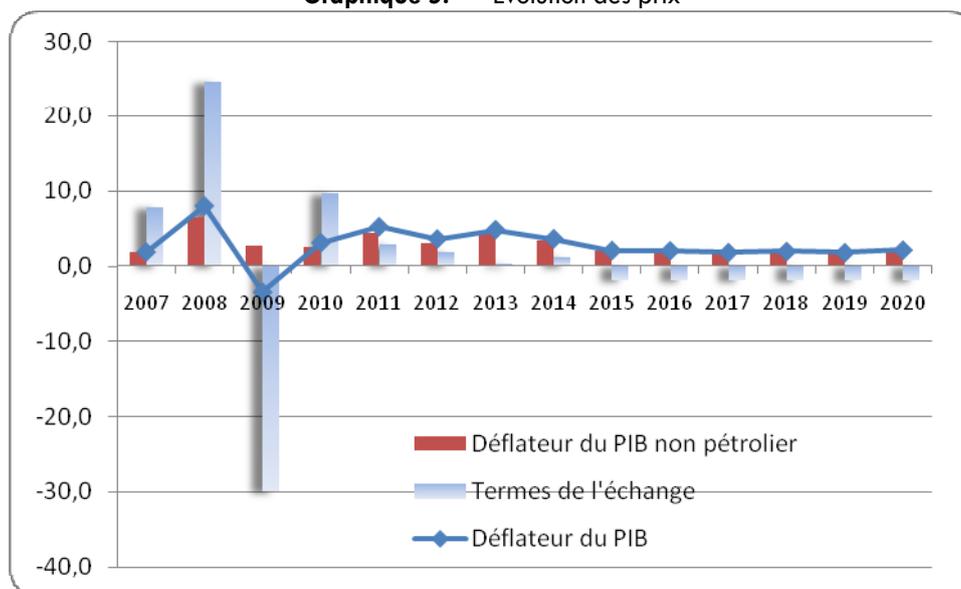
Source: MINEPAT

6.1.3.4 Prix

465. L'inflation devrait revenir à son niveau historique des dix dernières années, soit 2,5% à moyen terme. Les pressions sur les prix des produits alimentaires, atténuées par la mise en œuvre des mesures de défiscalisation, permettraient de contenir le taux d'inflation à 3% en 2009. Après une forte dégradation des termes de l'échange anticipée en 2009 suite à la contraction de la demande mondiale, ce scénario prévoit une stagnation des cours sur le reste de la période de la stratégie. Le déflateur du PIB non pétrolier connaîtrait une évolution similaire.



Graphique 5: Evolution des prix



Source: MINEPAT

6.1.3.5 Finances publiques

466. **Recettes.** Les recettes pétrolières sont projetées sur la base des profils des volumes de production, du cours du baril en dollar du World Economic Outlook du FMI, du taux de change anticipé du dollar et du maintien de la clé de répartition de la production entre l'Etat et les sociétés pétrolières. Compte tenu de la baisse tendancielle de la production, la politique budgétaire est prioritairement axée sur les efforts accrus de mobilisation des recettes non pétrolières.

Tableau 17: Evolution des recettes publiques (% du PIB)

Exercices	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes totales	19,9	16,6	15,5	16,5	17,2	17,3	17,2	16,8	17,3	16,8	16,4	16,1	15,8
Recettes pétrolières	7,6	4,0	3,0	4,0	4,8	4,9	4,8	4,2	4,7	4,1	3,6	3,2	2,7
Recettes non pétrolières	12,3	12,6	12,6	12,5	12,5	12,4	12,4	12,5	12,6	12,6	12,7	12,9	13,1
Recettes fiscales	11,6	11,3	11,2	11,1	11,2	11,1	11,2	11,3	11,4	11,4	11,5	11,7	11,8
Impôts sur cce internatio.	2,1	1,8	1,7	1,7	1,6	1,4	1,3	1,3	1,1	1,0	0,9	0,9	0,8
Recettes non fiscales	0,8	1,3	1,4	1,4	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Recettes non pétrolières/PIB non pétrolier	13,7	13,1	13,0	13,0	13,1	13,0	13,1	13,1	13,2	13,2	13,2	13,3	13,4

Source : MINEPAT/MINFI

467. Sur la base des récentes révisions à la baisse de la croissance de 2009 et de la persistance de la crise économique mondiale, les recettes budgétaires ne s'établiront qu'à 16,6% et 15,5% du PIB respectivement en 2009 et 2010 contre 19,9% en 2008. Malgré les perspectives à la baisse de la production pétrolière et l'entrée en vigueur de l'APE¹², les recettes totales se maintiendront au dessus de 15% du PIB à l'horizon 2020. En effet, le ratio des recettes non pétrolières sur le PIB va évoluer de 12,3% en 2008 à 13,1% en 2020 soit un gain d'un point de pourcentage au PIB. Les recettes fiscales devront maintenir leur profil de croissance en hausse.

¹² Une étude commanditée par le MINEPAT pour quantifier l'impact des APE sur le commerce extérieur et les finances publiques a estimé que les pertes de recettes vont passer de 3,9 milliards en 2010 à 168,2 milliards en 2023



468. **Dépenses.** L'un des axes de cette stratégie du Gouvernement est le développement des infrastructures productives et sociales dans un cadre macroéconomique stable. La politique de la dépense publique est assise sur cette préoccupation et entend donc mettre l'accent sur la qualité de la dépense tout en évitant les dérapages budgétaires. Des efforts sont ainsi faits pour contenir les dépenses courantes et dégager des ressources pour les investissements.

469. Sur la base des hypothèses ci-dessus, il est attendu un solde primaire hors pétrole déficitaire sur la période de la stratégie à cause notamment de la réalisation des investissements publics dans les secteurs des BTP et des recrutements dans la fonction publique au cours des premières années de la stratégie. Cependant, ce déficit se réduira progressivement passant de 5,8% du PIB en 2008 à 3,7% en 2020, traduisant la volonté du Gouvernement de financer prioritairement le développement des infrastructures à partir des recettes non pétrolières.

470. L'analyse du profil des grandes masses de dépenses montre que le gain anticipé sur le solde primaire hors pétrole est le fruit des efforts de maîtrise et d'efficacité de la dépense publique. Quant aux investissements financés sur ressources intérieures, ils enregistrent un gain de 0,9 point, passant de 5,5% en 2008 à 6,4% en 2015, avant de se stabiliser autour de 6,2% au terme de la stratégie. Leur part dans les dépenses totales va passer de 30,9% en 2010 à 36,4% en 2020. Ceci traduit la volonté du Gouvernement de poursuivre les efforts d'assainissement des finances publiques principalement par la maîtrise des dépenses courantes et de relancer l'économie par un programme d'investissement ambitieux.

Tableau 18: Evolution des dépenses publiques (% du PIB)

Exercices	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses totales	18,5	17,1	17,5	17,5	17,6	17,5	17,7	17,6	17,4	17,3	17,1	17,0	16,9
Dépenses courantes	13,1	12,0	12,1	11,9	11,8	11,6	11,4	11,3	11,1	11,0	10,9	10,8	10,8
Salaires	5,3	5,6	5,6	5,6	5,5	5,5	5,5	5,5	5,3	5,2	5,0	4,9	4,8
Autres biens et services	4,8	4,4	4,4	4,3	4,3	4,2	4,1	4,0	4,1	4,1	4,2	4,2	4,3
Transferts et subventions	2,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,6	1,6	1,6	1,5	1,6	1,5	1,5	1,5
Paiements d'intérêts	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Dépenses de capital	5,5	5,1	5,4	5,6	5,8	6,0	6,3	6,4	6,3	6,3	6,2	6,2	6,2
Solde global, base caisse	2,0	-0,3	-1,6	-0,6	0,0	0,1	-0,2	-0,6	0,1	-0,3	-0,5	-0,7	-1,0
Solde primaire	1,8	-0,2	-1,6	-0,8	-0,1	0,0	-0,3	-0,7	0,1	-0,4	-0,6	-0,8	-1,0
Solde primaire hors pétrole	-5,8	-4,2	-4,6	-4,8	-4,9	-5,0	-5,1	-4,9	-4,7	-4,5	-4,3	-4,0	-3,7
Dépenses en capital/dépenses totales	30,0	29,9	30,9	32,0	33,1	34,1	35,5	36,0	36,2	36,4	36,4	36,4	36,4

Source : MINEPAT/MINFI

471. Les analyses ci-après sur les allocations des dépenses par secteur contribueront à apporter un meilleur éclairage sur la problématique de la structure optimale des dépenses et son adéquation avec les objectifs de la stratégie.

6.1.3.6 Cadre budgétaire

472. Les analyses du cadre budgétaire ont permis de définir le profil des allocations des ressources budgétaires à moyen terme aux différents secteurs. Ce profil traduit les orientations stratégiques du Gouvernement pour répondre aux besoins de financement des programmes sectoriels sous la contrainte des ressources budgétaires.

6.1.3.6.1 Méthodologie.

473. Les deux grandes étapes de la démarche adoptée pour l'élaboration du cadre budgétaire global à moyen terme se présentent comme suit :



- **détermination de l'enveloppe à allouer.** Il s'agit de reconstituer l'enveloppe budgétaire globale (les recettes de l'Etat et les financements interne et externe), sur la base du TOFE dérivé du cadre macro de référence. L'enveloppe des ressources allouées aux secteurs est obtenue après la détermination du niveau d'investissement public souhaitable et la déduction du service de la dette ;
- **affectation des enveloppes aux secteurs et ministères.** Les affectations budgétaires intersectorielles sur les années de programmation sont simulées en tenant compte des grands projets porteurs de croissance, des projets structurants d'accompagnement et des besoins incompressibles des administrations.

6.1.3.6.2 Analyse des profils des allocations

474. Tout en veillant sur l'objectif de stabilité macroéconomique, les dépenses d'infrastructures et celles en faveur du secteur rural seront renforcées. Les dépenses allouées aux secteurs productifs seront portées de 4,4% en 2009 à 9% du total des allocations d'ici 2020. Le secteur des infrastructures productives verra sa part progresser pour se hisser à plus de 16% dès 2011 contre 11,1% en 2007. Les allocations à l'éducation et à la santé gagneront respectivement 1,5 point et 4 points de pourcentage de 2009 à 2020.

Tableau 19: Répartition des allocations par secteur

Les parts programmées	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Education	15,5	15,8	15,9	16,2	16,2	16,8	16,8	16,9	17,2	17,2	17,3	17,4	17,4	17,4
Santé	4,9	5,0	5,0	5,8	6,2	6,8	7,5	7,8	8,1	8,3	8,5	8,7	8,8	9,0
Développement Social et Emploi	1,0	1,0	1,2	1,4	1,4	1,5	1,6	1,7	1,8	1,8	1,8	1,9	1,9	2,0
Culture, sports et loisirs	1,4	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
Production	4,4	4,4	4,4	5,6	5,5	5,9	6,2	6,4	6,6	8,0	8,5	8,7	8,9	9,0
dont grands projets				0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5
Infrastructures Productives	11,1	13,5	13,5	15,4	16,1	16,1	16,1	16,2	16,2	16,3	16,3	16,4	16,5	16,5
dont grands projets				0,5	0,5	0,7	0,8	0,8	0,9	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1
Administration générale et financière	6,1	5,9	6,0	6,0	6,1	6,1	6,1	6,2	6,2	6,3	6,3	6,4	6,4	6,5
Défense et Sécurité	8,8	9,5	9,5	9,5	9,5	9,6	9,6	9,7	9,7	9,8	9,8	9,8	9,9	9,9
Souveraineté	5,4	6,1	6,1	6,1	6,1	6,2	6,2	6,3	6,4	6,5	6,5	6,6	6,6	6,6
Autres dépenses	41,4	37,1	36,7	32,4	31,2	29,3	28,2	27,2	26,1	24,1	23,3	22,4	21,9	21,4
TOTAL	100													

Source : MINEPAT, MINFI

6.1.3.6.3 Grands projets d'investissement

475. La stratégie repose sur le démarrage à bonne date des grands projets d'investissement identifiés comme essentiels pour accroître le potentiel de croissance de l'économie. La grande trame de ces grands projets au cours des toutes prochaines années est composée du projet de construction du barrage réservoir de Lom Pangar, du barrage hydroélectrique de Memve'ele, du port de Kribi, du deuxième pont sur le Wouri dont les coûts et les éléments de programmation sont déclinés dans le tableau ci-après.



Tableau 20: Liste des grands projets de la SCE

Projets	Coût global (milliards)	Part. publique (*)	Programmation de la partie publique du projet								
			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016-2020	2010-2020	
1. Lom Pangar	140	100	40	30	30						100
2. Port de Kribi	300	180	47	40	43	50					180
3. Deuxième Pont sur le Wouri	85	85	-	30	25	20	10				85
4. Barrage hydroélectrique de Memve'ele	145	145	10	23	40	45	27				145
5. Autoroute Yaoundé-Douala	600	300	-	-	30	40	70	90			230
Autres grands projets dont : - Centrale à gaz de Kribi - Construction d'usines de production d'engrais chimique - Développement du réseau à fibre optique - Construction de nouvelles alumineries - Développement d'hyper-extensions agropastorales - Construction de 1000 km de Chemin de fer	3270	1635	13	37	25	45	118	147	1250		1635
Total	4540	2375	110	160	193	200	225	237	1250		2375

Source : MINEPAT, (*) La plupart des coûts sont estimés sur la base des études et informations disponibles ou connues

6.1.3.7 Balance des paiements

476. Les exportations de biens, après la chute de 2009, seront sur une tendance haussière sur la période 2010-2020, tirées principalement par le dynamisme des exportations hors pétrole. Les exportations de pétrole brut, quant à elles, emprunteront une tendance baissière après 2016. Les dépenses d'importation de biens maintiendront également un profil de croissance globalement à la hausse dès 2010. La balance des services demeurera déficitaire en raison notamment de l'augmentation des dépenses liées au fret maritime, aux assurances et à l'assistance technique. Il est ainsi attendu un déficit de la balance des biens et services en moyenne sur toute la période.

Tableau 21: Indicateurs clés de la balance des paiements

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<i>en % du PIB</i>													
Balance commerciale	4,4	-3,1	-2,8	-1,2	0,1	2,4	2,6	1,8	2,7	0,0	1,3	0,8	0,1
Solde du Compte Courant: Transfert publics inclus	-0,4	-4,3	-4,8	-3,4	-2,5	0,4	0,9	0,4	1,3	0,0	-0,1	-0,6	-1,3
Solde du Compte Courant: Transfert publics exclus	-1,2	-5,2	-5,5	-4,0	-2,9	0,1	0,7	0,2	1,1	0,0	-0,3	-0,8	-1,5
Solde Global	3,4	-2,0	-2,0	-0,5	0,8	3,1	3,7	3,3	3,6	0,0	2,3	1,8	1,3
<i>Taux de croissance</i>													
Termes de l'échange	24,6	-30,0	9,7	2,8	1,8	0,3	1,1	-1,9	-1,9	-1,9	-1,9	-1,9	-1,9
Prix des exportations hors pétrole	35,3	-33,6	10,9	4,1	2,5	1,0	1,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Indice des prix des importations	10,7	-3,5	1,3	1,3	0,7	0,7	0,7	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
Taux de change \$/FCFA	7,8	3,7	-1,0	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : MINEPAT

477. Le compte des revenus reste déficitaire sur toute la période de la stratégie en raison des dividendes qui seront versés aux investisseurs étrangers et du paiement des intérêts sur la dette publique extérieure. Le solde des transferts courants, projeté sur la base de la croissance dans les pays développés, demeurera excédentaire sur toute la période ; de 1,7% en 2008, il est projeté à 1,0% du



PIB en 2020. Le solde du compte courant évoluera à l'image de la balance des biens et services. Il sera également déficitaire sur toute la période.

478. Le compte de capital demeurera excédentaire sur toute la période. Il en sera de même pour le compte financier, en raison des investissements étrangers attendus dans le cadre des différents projets dans les secteurs minier, pétrolier, énergétique et des BTP et surtout en raison des transactions financières (emprunts, crédits commerciaux liés principalement à l'achat des biens d'équipement).

6.1.3.8 Situation monétaire

479. Les avoirs extérieurs nets évolueront de façon irrégulière en fonction du profil de la production pétrolière et des importations de biens d'équipement liées à la mise en œuvre des grands projets. Pour ce faire, l'Etat puisera un peu plus dans ses réserves, diminuera ses dépôts auprès du système bancaire, ou utilisera les possibilités de recours aux avances statutaires. Il est attendu un accroissement continu du crédit à l'économie qui passera de 12,2% du PIB en 2009 à 14,6% en 2020. Parallèlement à la croissance du PIB, le ratio de la masse monétaire au PIB gagne 2,7 points sur la même période passant de 20,2% du PIB en 2008 à 21,4% en 2020.

Tableau 22: Evolution de la situation monétaire

Exercices	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Avoirs Extérieurs Nets	1747,3	1450,2	1225,5	1194,9	1285,5	1764,6	2328,3	2791,8	3573,2	4098,6	4538,3	4851,2	4969,2
BEAC	1444,8	1227,0	993,1	923,1	970,1	1415,9	1960,3	2426,0	3162,0	3693,1	4128,7	4439,4	4561,3
BCM	302,5	223,2	232,4	271,9	315,4	348,7	368,0	365,7	411,2	405,5	409,6	411,9	407,9
Crédits Intérieurs Nets	682,9	911,2	1207,4	1435,0	1554,1	1717,5	1902,0	2101,2	2385,2	2645,4	2990,5	3359,9	3750,2
Créances Nettes sur l'Etat	-599,8	-454,1	-252,8	-162,6	-206,1	-247,5	-285,4	-318,9	-348,4	-363,3	-355,2	-337,1	-326,7
Position Nette du Gouvernement	-473,0	-392,3	-191,0	-100,8	-144,3	-185,7	-223,6	-257,1	-286,6	-301,5	-293,4	-275,3	-264,9
BEAC	-438,7	-376,0	-187,4	-95,9	-126,9	-157,9	-188,9	-219,9	-250,9	-264,9	-264,9	-264,9	-264,9
Créances Brutes	12,7	12,2	52,2	181,2	150,2	119,2	88,2	57,2	26,2	12,2	12,2	12,2	12,2
Dépôts	451,4	388,2	239,6	277,1	277,1	277,1	277,1	277,1	277,1	277,1	277,1	277,1	277,1
BCM	-34,2	-16,3	-3,6	-4,9	-17,3	-27,8	-34,7	-37,2	-35,7	-36,6	-28,5	-10,4	0,0
Autres créances nettes sur l'état	-126,8	-61,8	-61,8	-61,8	-61,8	-61,8	-61,8	-61,8	-61,8	-61,8	-61,8	-61,8	-61,8
Crédit à l'Economie	1282,7	1365,3	1460,2	1597,6	1760,1	1964,9	2187,4	2420,0	2733,5	3008,7	3345,7	3697,1	4076,9
Masse Monétaire	2149,9	2276,1	2417,2	2616,8	2849,4	3137,4	3446,4	3766,0	4188,1	4556,7	5000,9	5459,1	5949,0
Monnaie Fiduciaire	430,6	455,9	484,1	524,1	570,7	628,4	690,3	754,3	838,8	912,7	1001,6	1093,4	1191,5
Dépôts à Vue	888,6	940,7	999,1	1081,6	1177,7	1296,8	1424,5	1556,6	1731,0	1883,4	2067,0	2256,4	2458,8
Dépôts à Terme	830,7	879,5	934,0	1011,1	1101,0	1212,3	1331,7	1455,2	1618,3	1760,7	1932,3	2109,3	2298,6
Autres Postes Nets	280,3	85,4	15,7	13,2	-9,8	344,6	783,9	1126,9	1770,3	2187,3	2528,0	2752,0	2770,4
Ratios au PIB													
Masse monétaire	20,2	20,4	20,4	20,2	20,1	19,8	19,9	20,1	20,2	20,5	20,8	21,1	21,4
Crédit à l'économie	12,1	12,2	12,3	12,3	12,4	12,4	12,6	12,9	13,2	13,5	13,9	14,3	14,6
Crédit à l'Etat	-5,6	-4,1	-2,1	-1,3	-1,5	-1,6	-1,6	-1,7	-1,7	-1,6	-1,5	-1,3	-1,2
Base monétaire	6,0	6,0	6,1	6,0	6,0	5,9	5,9	6,0	6,0	6,1	6,2	6,3	6,3

Source : MINEPAT



6.2 SCENARIO « VISION »

6.2.1 Principales hypothèses sur les leviers de la croissance

480. Ce scénario est basé sur l'hypothèse de la pleine réalisation des objectifs de la vision de développement à l'horizon 2035.

481. Dans le secteur rural, le développement repose sur l'intensification des activités sylvo agro pastorales et sur la promotion des moyennes exploitations afin d'améliorer la productivité à travers l'accès à la terre et la modernisation des techniques de production.

482. Dans les industries extractives, la réalisation, dans la période de la stratégie, des projets d'extraction du fer de Mbalam, du cobalt-nickel-manganèse de Lomié permettraient de compenser au moins en partie la baisse continue de la production de pétrole.

483. Dans le secteur de l'énergie, l'objectif est de porter à l'horizon 2020 les capacités de production énergétique à 3000 MW grâce à : (i) la réalisation des grands projets de barrage et de centrales hydroélectriques, (ii) la valorisation des énergies renouvelables, (iii) l'extension et la modernisation des installations et équipements de transport et de distribution.

484. La stratégie de développement des infrastructures de transport s'articule, entre autres, autour des objectifs de densification et d'amélioration de leur qualité. En matière de routes, l'objectif majeur est de porter la proportion actuelle de 10% du réseau routier bitumé à plus de 30% à l'horizon de la vision grâce notamment à la réhabilitation de 250 km de routes et au bitumage de 450 km de routes en moyenne par an à l'horizon de la vision.

485. En ce qui concerne la façade maritime du Cameroun, l'option est de tirer profit au maximum de la position géostratégique du pays à travers la construction et la mise en service des ports en eau profonde de Kribi et Limbé.

486. En matière de télécommunications, l'objectif est de faire passer l'indice d'accès numérique de 0,16 à 0,47 en 2035, de quintupler le nombre de lignes téléphoniques et d'accroître la couverture des réseaux de téléphonie mobile.

487. Dans le secteur manufacturier, la stratégie d'industrialisation met l'accent sur la transformation et la valorisation des matières premières. L'objectif est de faire passer la part de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB de 10% à 23%.

6.2.2 Profil de la croissance

488. La réalisation des objectifs de la vision permet d'anticiper un profil de croissance du PIB plus élevé que celui du scénario de référence. Cependant, à court terme les profils de croissance obtenus dans les deux scénarii ne diffèrent pas de façon significative compte tenu des délais nécessaires pour la mise en œuvre effective des différents programmes d'investissement et des contraintes de financement liées à la crise financière internationale. Par contre, en moyenne sur la période 2012-2020, l'écart de croissance du PIB non pétrolier est de 2,5% entre les deux scénarii. Bien plus, entre 2016 et 2020, le taux de croissance annuel est de 9,5%, soit 3,6% au dessus de celui du scénario de référence.

489. Sur la période 2012-2020, le secteur primaire connaîtra une croissance annuelle moyenne de 7,1%, soit 2,1 points au dessus de celle du scénario de référence. Celle-ci sera tirée principalement par l'agriculture vivrière qui connaîtra une croissance moyenne de 7,3%. Ce gap se justifiera par des efforts plus soutenus en matière de modernisation de l'appareil de production à travers le développement d'une agriculture plus intensive dans les filières à fort potentiel de croissance. L'évolution du secteur sera également le fait de la bonne tenue du sous-secteur de l'élevage. En effet, il enregistre un taux de croissance moyen de 9,3% sur la période contre 5,0% dans le scénario de référence. La croissance dans le secteur repose d'une part, sur le développement des espèces à cycle court, et d'autre part, sur le développement de ranches de moyenne et grande tailles pour l'élevage bovin.



490. Le secteur secondaire, grâce à la dynamique qu'impulseront les industries manufacturières et les BTP, réalisera une croissance annuelle de 8,7% entre 2012 et 2020, supérieure de trois points à celle du scénario de référence. Dans le secteur manufacturier, les industries agroalimentaires vont connaître une croissance moyenne de 7% contre 4,5% dans le scénario de référence. Cette performance sera due notamment au développement des industries de transformation des produits du terroir (banane plantain, sucre, huile de palme, maïs, cacao, coton, etc.). Les autres industries manufacturières devraient bénéficier du développement des industries de matériaux de construction (ciment, fer à béton,...) et de l'intensification de la transformation du bois, du cuir, de la métallurgie de base, etc. Ceci permettra de réaliser un taux de croissance moyen de 10,3% sur la période 2012-2020 contre 6,2% dans le scénario de référence. Dans le secteur des BTP, la mise en œuvre des grands projets d'infrastructures dans les secteurs du transport, de l'énergie et l'aménagement des routes contribueront à une accélération de la croissance de ce secteur. L'écart entre les deux profils de croissance sera nettement perceptible dès 2015. On observera ainsi sur la période 2012-2020, un taux de croissance moyen de 12,2% contre 7,9% dans le scénario de référence.

Tableau 23: Evolution du taux de croissance réelle (scénario vision)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013-2015	2016-2020
Secteur primaire	5,3	3,0	4,2	4,8	5,3	6,6	7,7
Agriculture des produits vivriers	5,3	4,7	4,8	5,1	5,5	7,1	7,7
Agriculture industrielle et d'exportation	-1,9	2,6	3,6	4,5	5,7	6,9	8,4
Elevage, chasse	3,0	3,8	4,1	4,1	4,9	7,4	11,3
Pêche	2,5	2,5	2,5	2,5	3,0	3,0	3,0
Sylviculture et exploitation forestière	-5,5	-10,0	0,0	5,0	4,5	2,8	2,0
Secteur secondaire	0,6	-0,1	0,6	5,6	5,6	6,4	10,6
Industries extractives	-1,8	-9,8	-10,0	12,5	9,4	3,3	1,0
Dont : Hydrocarbures	-1,8	-10,2	-10,4	13,0	9,8	2,8	0,3
Industries Agro-alimentaires	1,9	3,0	2,3	2,8	3,2	4,0	9,5
Autres Industries manufacturières	-0,1	0,8	3,2	3,9	4,6	7,7	13,0
Electricité, gaz et eau	4,3	2,0	3,0	3,5	4,0	14,5	17,4
BTP	-6,2	11,3	6,5	8,5	9,0	9,7	14,4
Secteur tertiaire	2,6	3,6	3,8	4,5	5,7	8,0	9,7
Commerce, restaurants et hôtels	4,1	3,2	3,6	3,9	5,6	9,3	11,5
Transports, entrepôts, communications	4,5	3,3	4,9	5,7	6,4	7,1	10,8
Banques et organismes financiers	7,6	5,3	4,2	4,1	5,7	6,7	8,4
Autres services marchands	7,3	5,2	4,2	6,1	7,3	7,8	8,5
SIFIM (serv. d'interméd. indirect. mesurés)	3,1	3,9	3,8	6,0	7,2	7,8	8,5
Services non marchands des APU	5,2	3,1	2,7	3,3	3,7	6,8	5,1
Autres services non marchands	3,9	4,1	4,6	5,1	4,4	4,6	4,6
PIB aux coûts des facteurs	2,6	2,4	3,0	4,9	5,6	7,3	9,5
PIB	2,9	2,4	3,0	4,9	5,6	7,3	9,5

Source : MINEPAT

491. Le secteur tertiaire enregistrera un taux annuel moyen de 8,7% contre 6,5% dans le scénario de référence. Cette performance sera principalement le fait des évolutions dans le secteur du commerce, hôtellerie et restauration et celui des transports, entrepôts et communications. Dans le domaine des services, une attention particulière sera portée sur la mise en valeur du grand potentiel touristique du pays. Les transports verront leur activité s'intensifier grâce à la réalisation du vaste programme de réhabilitation et d'extension du réseau routier.

6.2.2.1 Analyse des emplois du PIB

492. Les investissements croissent de 13,8% entre 2010 et 2020 contre 9,1% dans le scénario de référence. Cette évolution se traduit par un taux d'investissement plus important qui se situera à 31,0% contre 23,4% dans le scénario de référence. Ceci traduit le fait que la réalisation des objectifs de la vision nécessitera un niveau d'investissement beaucoup plus important que dans le scénario de



référence. Les parts dans le PIB des exportations hors pétrole et des importations de biens d'équipement seront respectivement de 7,7%, et 6,5% contre 7,0% et 3,7% dans le scénario de référence. Ceci traduit le dynamisme qui devrait s'observer dans le secteur manufacturier.

Tableau 24: Evolution des emplois (scénario vision)

Années	En % du PIB (à prix courants)				Pourcentages de variation, en volume			
	2009	2012	2015	2020	2008	2009-2012	2013-2015	2016-2020
Formation brute de capital fixe	17,4	20,0	22,8	31,0	4,1	8,3	12,2	16,4
Secteur privé	15,1	17,4	19,9	28,2	8,9	8,6	12,3	17,6
Administration publique	2,3	2,6	2,9	2,8	37,8	7,2	11,6	9,0
Consommation	86,2	81,0	80,0	71,4	5,8	3,3	6,5	7,0
Secteur privé	75,9	71,3	70,6	64,2	5,7	3,4	6,6	7,4
Administration publique	10,3	9,7	9,4	7,2	9,1	2,9	5,8	3,7
Demande extérieure nette	-3,6	-0,9	-2,8	-2,4				
Exportations	18,0	18,9	16,98	13,7	0,2	3,1	6,1	9,7
Exportations de pétrole brut	6,4	8,0	6,82	3,6	-1,8	0,6	2,8	0,3
Exportations de biens hors pétrole brut	7,6	7,8	7,63	8,2	2,7	3,4	6,7	10,5
Importations	21,6	19,8	19,8	16,1	-0,3	3,9	8,3	9,9
Importations de biens d'équipement	6,2	6,6	7,1	8,4	7,0	7,6	10,2	13,7
Taux de croissance du PIB, en volume	2,4	5,6	7,8	10,2	2,9	4,0	7,3	9,5

Source : MINEPAT

6.2.2 Besoins de financement

493. La forte croissance du PIB hors pétrole au cours de la période 2010-2020 dans le scénario vision par rapport au scénario de référence permet de dégager des ressources internes additionnelles significatives dès 2014 pour soutenir la croissance des dépenses. Toutefois, ces ressources additionnelles s'avèreront insuffisantes. En effet, l'écart des dépenses entre les deux scénarii se creuse progressivement sur toute la période. Ceci est principalement le fait des dépenses en capital dont l'évolution est de 3 points supérieure à celles du scénario de référence.

Tableau 25: Profil des Finances publiques (scénario vision)

Exercices	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes totales	19,9	16,5	15,5	16,4	17,2	17,6	17,6	17,2	17,6	16,9	16,3	15,9	15,5
Recettes pétrolières	7,6	4,0	3,0	4,0	4,8	5,0	4,8	4,2	4,6	3,9	3,3	2,8	2,3
Recettes non pétrolières	12,3	12,6	12,5	12,5	12,5	12,6	12,8	12,9	13,0	13,0	13,0	13,1	13,3
Recettes fiscales	11,6	11,3	11,2	11,1	11,2	11,3	11,5	11,7	11,8	11,8	11,8	11,9	12,1
Impôts sur cce internatio.	2,1	1,8	1,7	1,7	1,6	1,6	1,6	1,7	1,5	1,3	1,1	1,1	1,0
Recettes non fiscales	0,8	1,3	1,4	1,4	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Dépenses totales	18,5	17,1	17,4	17,5	17,6	17,9	18,3	18,8	18,5	18,2	17,7	17,3	16,6
Dépenses courantes	13,1	12,0	12,0	11,8	11,7	11,7	11,8	11,9	11,6	11,2	10,7	10,2	9,7
Salaires	5,3	5,6	5,6	5,6	5,5	5,6	5,8	5,9	5,8	5,5	5,2	4,9	4,5
Autres biens et services	4,8	4,4	4,4	4,3	4,4	4,4	4,4	4,5	4,4	4,4	4,3	4,2	4,1
Transferts et subventions	2,7	1,7	1,7	1,7	1,6	1,5	1,4	1,3	1,2	1,2	1,1	1,0	0,9
Paiements d'intérêts	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Dépenses de capital	5,5	5,1	5,4	5,7	6,0	6,2	6,5	6,9	6,9	7,0	7,1	7,1	6,9
Financement intérieur	-1,9	0,2	1,2	0,2	-0,7	-0,6	-0,6	-0,5	-0,4	-0,3	-0,2	-0,1	-0,1
Financement extérieur	-0,1	0,1	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Solde primaire total	1,8	-0,2	-1,6	-0,8	-0,2	-0,1	-0,6	-1,5	-0,7	-1,2	-1,3	-1,2	-1,0
Solde primaire hors pétrole	-5,8	-4,2	-4,6	-4,8	-4,9	-5,1	-5,4	-5,7	-5,3	-5,1	-4,6	-4,1	-3,3
Besoin de financement résiduel	0,0	0,0	0,0	0,1	0,5	0,4	0,8	1,5	0,8	1,2	1,2	1,1	0,9

Source : MINEPAT



6.3 ANALYSE DE RISQUE

494. Le scénario de référence du DSCE est une projection des profils de croissance et des indicateurs de développement social faite sur la base d'hypothèses clés concernant l'environnement économique national et la mise en œuvre effective des grands projets dans les secteurs de l'énergie et des BTP qui reste tributaire de la capacité du Cameroun à mobiliser les ressources internes et externes. L'environnement des affaires est également un facteur déterminant dans la mobilisation des investissements porteurs de croissance. En tout état de cause, tout changement important opéré dans le rythme d'exécution des projets pourrait avoir un impact négatif sur le taux de croissance, et donc sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. La section ci-après analyse l'ampleur de ces déviations et leur incidence sur le profil de croissance et des recettes.

495. Les analyses d'incidence sont faites à partir du scénario de référence. Elles consistent à modifier certaines hypothèses de ce scénario et d'en évaluer l'ampleur en termes de déviation du taux de croissance et ses implications sur les finances publiques.

6.3.1 Retard dans l'exécution des projets du secteur de l'énergie

496. Le développement d'un système de production d'électricité fiable est la condition d'une modernisation de l'économie et de l'expansion des activités du secteur privé. Ainsi, les profils de croissance définis dans le scénario de référence ont attribué un rôle catalyseur à ce secteur. A cet effet, le non respect du calendrier énergétique compromettrait la compétitivité de l'industrie et les chances de diversification de l'économie.

497. Pour montrer l'importance de ce secteur, les effets d'une croissance moins forte de l'offre d'énergie à l'horizon 2010-2020 ont été simulés par un taux de croissance moyen de l'offre d'énergie de 7% au lieu de 14% initialement programmé dans la période. Les conséquences sur le PIB sont significatives. Le taux moyen de croissance annuel connaîtrait une baisse d'environ 0,5 point par an soit 5 points de croissance en dix ans. Cette baisse serait essentiellement le fait du ralentissement du PIB non pétrolier. Au niveau des finances publiques, ce décalage introduirait une modification de la structure des recettes en pourcentage du PIB. Par rapport au scénario de référence, les pertes en termes de recettes non pétrolières sont évaluées à 60 milliards de FCFA en moyenne par an sur la période 2010-2020.

Tableau 26: Impact d'un retard dans l'exécution des projets du secteur de l'énergie

	Variation par rapport au scénario de référence											
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	<i>Taux de croissance</i>											
PIB	0,0	0,0	0,0	-0,1	-1,1	-1,6	-1,2	-1,0	-1,0	-0,5	0,6	-0,1
Hors pétrole	0,0	0,0	0,0	-0,1	-1,1	-1,6	-1,2	-1,0	-1,0	-0,5	0,6	-0,1
	<i>En milliards</i>											
Recettes totales	0,0	0,0	0,0	-0,1	-2,0	-15,6	-40,1	-62,9	-	-103,4	-	-110,4
Hors pétrole	0,0	0,0	0,0	-0,1	-2,0	-15,6	-40,1	-62,9	-	-103,4	-	-110,4
Dépenses	0,0	0,0	-32,0	-54,7	-80,3	-	-	-	-	-202,3	-	-137,6
Investissement	0,0	0,0	-32,0	-54,7	-80,3	-	-	-	-	-202,3	-	-137,6

Source : MINEPAT

6.3.2 Décalage dans l'exécution des grands projets du secteur des BTP

498. Le secteur des BTP s'illustre comme l'un des principaux leviers de croissance de la stratégie pour la croissance et l'emploi. La non réalisation de certains programmes et projets d'infrastructures notamment la construction du port en eau profonde de Kribi et les différents projets routiers affectera négativement la croissance du PIB. Ainsi, au regard de l'importance de ce secteur pour la stratégie du Gouvernement, une simulation réduisant de moitié la croissance des BTP sur la période 2009-2020 induit un fléchissement de la croissance du PIB d'environ 0,4 point par an en moyenne, soit une perte de 4 points de croissance en 10 ans. En termes de finances publiques, les pertes se chiffrent à 50 milliards en moyenne annuelle entre 2010 et 2020 par rapport au scénario de référence.



Tableau 27: Impact d'un décalage dans l'exécution des grands projets du secteur des BTP

	Variation par rapport au scénario de référence											
	200	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	<i>Taux de croissance</i>											
PIB	0,0	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2	-0,2	-0,3	-0,3	-0,3	-0,2	-0,2	-0,1
Hors pétrole	0,0	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2	-0,2	-0,3	-0,3	-0,3	-0,2	-0,2	-0,1
	<i>En milliards</i>											
Recettes totales	0,0	-2,3	-6,6	-12,7	-19,9	-28,3	-40,1	-55,2	-	-	-	-121,3
Hors pétrole	0,0	-2,3	-6,6	-12,7	-19,9	-28,3	-40,1	-55,2	-	-	-	-121,3
Dépenses	0,0	0,0	-19,2	-27,6	-37,1	-64,4	-96,0	-	-	-	-	-134,3
Investissement	0,0	0,0	-19,2	-27,6	-37,1	-64,4	-96,0	-	-	-	-	-134,3

Source : MINEPAT

499. Globalement, un retard dans la mise en œuvre des projets programmés dans la stratégie autant en matière de fourniture d'énergie électrique que d'amélioration des infrastructures induira un ralentissement de la croissance et une détérioration de la compétitivité globale de l'économie.

6.3.3 Signature des APE sans volet développement

500. Le Cameroun a signé l'Accord de Partenariat Economiques (APE) intérimaire, en cours de négociation entre l'Union Européenne (UE) et l'Afrique Centrale. Cependant la signature de cet APE sans la prise en compte intégrale du volet développement et mise à niveau des entreprises locales engendrerait non seulement une baisse des ressources publiques internes mais également un afflux des importations en provenance de l'UE. Ainsi en l'absence du soutien aux industries locales, la production des industries locales s'exposerait à la concurrence des produits à bas prix et de meilleure qualité en provenance de l'UE. Cette perte de compétitivité va engendrer une baisse de la demande des produits locaux, un déclin de la production des entreprises locales et un détournement du commerce au profit de la zone UE. La résultante sur les finances publiques sera une diminution de recettes internes et un déclin des recettes douanières.

501. Le démantèlement tarifaire devrait concerner à court terme les intrants qui sont déjà peu ou totalement exonérés. Ainsi, l'impact de la signature de ces accords sur les finances publiques sera perceptible à moyen et long termes et se traduira par des pertes fiscales nettes. La simulation de l'impact de cet accord sans la mise en œuvre de son volet développement et mise à niveau des entreprises locales montre des pertes cumulées de 547,7 milliards de FCFA sur la période 2010-2020 de recettes non pétrolières, dont 459,6 milliards entre 2015 et 2020. Ce gap représenterait en moyenne 0,4% du PIB sur cette dernière période. Cette situation aggraverait le besoin de financement qui passerait de 216,3 milliards en 2010 à 1167,5 milliards en 2020.

Tableau 28: Besoin de financement (en milliards de FCFA)

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Besoin de financement avec APE (1)	216,3	181,2	97,7	103,4	194,8	382,6	265,4	463,8	595,3	814,3	1167,5
Besoin de financement sans APE (2)	213,2	159,6	60,8	25,3	52,4	177,4	5,9	144,0	280,1	448,3	673,9
Ecart (1)-(2)	3,1	21,5	36,9	78,1	142,5	205,1	259,5	319,8	315,2	365,9	493,5

Source : MINFI

6.4 IMPACT SUR LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

502. A la suite de l'élaboration des deux principaux scénarii du cadrage macroéconomique et budgétaire, des simulations additionnelles ont été effectuées pour évaluer les conséquences des différents profils de croissance et des choix budgétaires sur l'évolution à moyen terme de la pauvreté et des autres indicateurs des OMD. Il s'agit notamment de l'évolution du taux de pauvreté monétaire et celle des indicateurs des autres OMD relatifs à l'éducation, à la santé, à la faim,... Une simulation sur le nombre d'emplois générés du fait de la mise en œuvre de ces différents scénarii a également été effectuée.



Encadré 10: La méthodologie de projection des indicateurs des OMD

Projection de l'incidence de la pauvreté monétaire

La méthode utilisée ici pour estimer les taux de pauvreté qui découleraient des scénarii de croissance est la micro simulation. L'idée de base est de simuler l'impact de la croissance sur l'indicateur de bien-être et donc sur le taux de pauvreté à partir d'un fichier de données d'une enquête auprès des ménages (ECAM3).

Pour ce faire, on considère le secteur d'activité du chef de ménage (primaire, secondaire ou tertiaire) et on fait l'hypothèse que le bien être des ménages va évoluer au même rythme que le secteur d'activité auquel il appartient. Ainsi, de façon récursive, on calcule le bien être des ménages et donc le taux de pauvreté. L'équation suivante résume cette situation :

$$C_{i,t} = C_{i,t-1}(1 + g_t^{S_i} - \tau_t^{S_i})$$

Où : $C_{i,t}$ est l'indicateur de bien-être pour le ménage i à l'année t , l'indicateur du bien-être de l'année de base étant celui calculé dans ECAM3 ;

$g_t^{S_i}$ est le taux de croissance du secteur d'activité S_i pour l'année t ;

$\tau_t^{S_i}$ est le taux d'accroissement de la population dans le secteur d'activité S_i pour l'année t ;

S désigne les secteurs primaire, secondaire, tertiaire et le reste (retraités, chômeurs, inactifs) habituellement résiduel pour les chefs de ménage.

Les hypothèses soutenant ces projections admettent que : (i) Le poids de la fonction alimentaire dans les dépenses des ménages reste stable ; (ii) la propension marginale à consommer reste stable sur la période ; (iii) la répartition des revenus sera imputable au différentiel de croissance économique entre les secteurs d'activité ; (iv) les prix relatifs des produits alimentaires par rapport aux autres biens de l'économie restent stables.

Projection des autres indicateurs des OMD

La méthode de projection a consisté à simuler l'évolution des autres indicateurs des OMD en fonction des profils de croissance et des dépenses allouées aux secteurs concernés. Elle repose sur un modèle reliant la dynamique de ces indicateurs à la croissance réelle du PIB et celle des dépenses publiques affectées aux différents secteurs étroitement impliqués dans la réalisation de ces OMD. A titre d'illustration, l'évolution des indicateurs des OMD du secteur de la santé est fonction de celle du PIB réel et des allocations budgétaires de ce secteur. La formulation est la suivante :

$$\text{Log}(\text{OMD}_i)_t = \alpha_i * \text{Log}(\text{PIB}_t) + \beta_i * \text{Log}(G_t) + \varepsilon_{it}$$

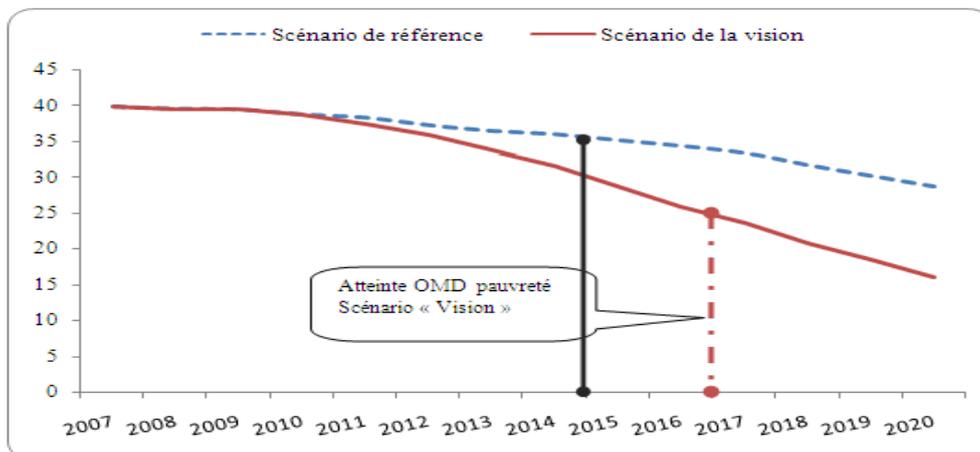
Où G_t désigne les dépenses publiques affectées au secteur i , OMD_i l'indicateur i des OMD.

Les taux moyens de croissance du PIB réel ainsi que la croissance réelle des dépenses publiques affectées aux secteurs spécifiquement ciblés par les autres OMD ont été obtenus à partir de l'exploitation des différentes bases de données (INS, WDI, UNSTAT, LDF,...) sur les vingt cinq dernières années. Les travaux de reporting des autres indicateurs des OMD (ECAM I à III, MICS I et III, EDS I à III...) ont permis d'obtenir des repères pour ces objectifs. A partir de ces données, les élasticités ont été estimées. Celles-ci ont été ensuite appliquées aux profils de croissance et des enveloppes budgétaires des différents scénarii sur les années de programmation afin de dégager l'incidence sur la progression des indicateurs des OMD aux horizons 2015 et 2020.

6.4.1 Evolution de l'incidence de la pauvreté monétaire

503. Le taux de pauvreté est resté quasiment stable autour de 40% entre 2001 et 2007. Des résultats des simulations, il ressort que sous le scénario de référence, il est attendu une réduction du taux de pauvreté monétaire et une évolution favorable des autres indicateurs de développement social, mais, ces progrès ne permettront pas d'atteindre les cibles en 2015. En effet, avec un taux moyen de croissance du revenu par tête de l'ordre de 2,3% sur la période 2010-2015, le taux de pauvreté n'atteindra que 35,2% en 2015 largement en retrait par rapport à la cible de 25%.

Graphique 6: Evolution simulée du taux de pauvreté



Source : MINEPAT

504. Par contre, à l'horizon 2020, les projections indiquent des améliorations qui, cependant, ne permettent pas d'envisager la convergence des indicateurs des OMD vers les objectifs ciblés. Ainsi, le taux de pauvreté devra se chiffrer à 28,7% en 2020, soit 3,7% en dessus du seuil de 25%. Toutefois, sous l'hypothèse d'un faible effet redistributif ou de l'extrême concentration des fruits de la croissance, le décalage par rapport à la cible pourrait s'aggraver.

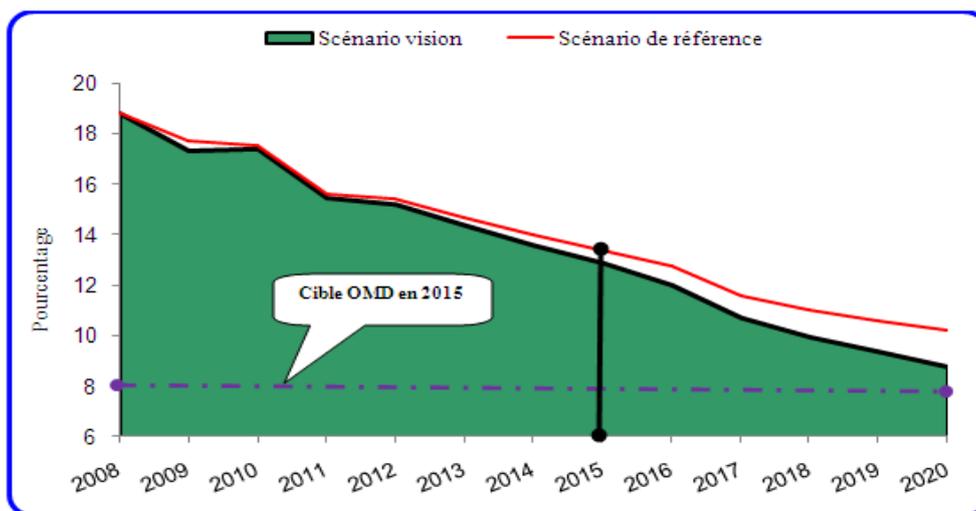
505. Sous les hypothèses du scénario de la vision, les résultats des simulations indiquent que, le Cameroun devrait réduire substantiellement la pauvreté monétaire. Ce résultat ne sera possible que si la croissance, soutenue au rythme de 7,6% sur la période 2012-2017, est accompagnée des progrès notables dans la redistribution pro-pauvre de la richesse. En effet, la cible sera atteinte en 2017, deux ans après l'échéance initiale.

6.4.2 Alimentation /Nutrition

506. La proportion des enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale est passée de 18,1% en 2004 à 19,3% en 2006, dénotant de ce que l'état nutritionnel des enfants reste encore préoccupant, la cible en 2015 étant fixée à 8%.

507. Sous le scénario de référence, la part des dépenses publiques du secteur rural (agriculture et élevage en particulier) passera de 5,6% en 2009 à 9% en 2020. Cette progression traduit la volonté du Gouvernement d'accélérer la croissance de la production agropastorale. Sur cette base, le pourcentage des enfants de moins de cinq ans présentant une insuffisance pondérale pourra se réduire plus rapidement à l'horizon de la stratégie pour se situer à 13,3% en 2015 et à 10,2% en 2020.

Graphique 7: Taux d'insuffisance pondérale des enfants de moins de cinq ans (en %)



Source : MINEPAT

508. Quant au scénario vision, il est attendu une nette amélioration de l'indicateur en 2020. Le pourcentage des enfants de moins de cinq ans présentant une insuffisance pondérale devrait approcher la cible de 8%.

6.4.3 Education

509. Le taux net de fréquentation dans le primaire¹³ (6-11 ans) est resté quasiment stable entre 2001 et 2007, alors que le taux d'achèvement s'améliore relativement, passant de 59,1% à 71,5%.

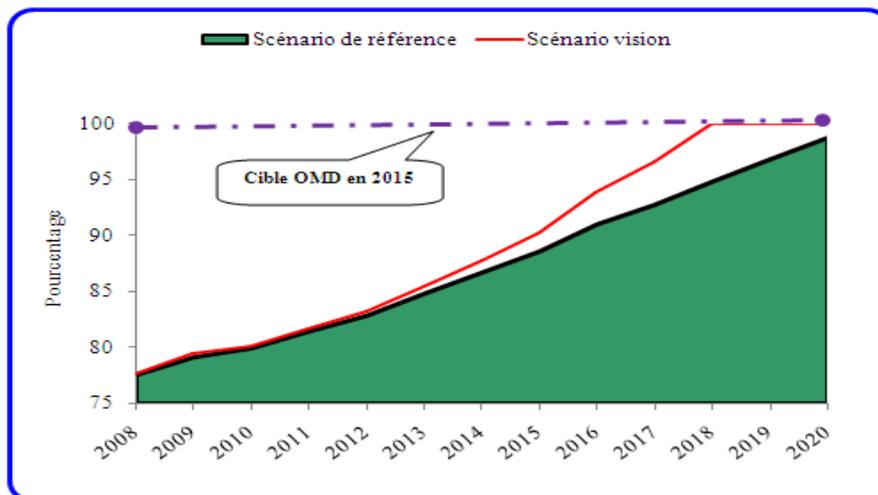
¹³ Pourcentage de la population d'âge de fréquentation du niveau primaire (6-11 ans) qui fréquente l'école primaire.



510. Sous le scénario référence, la part des dépenses publiques « d'éducation » passera de 15,9% entre 2009 à 17,4% en 2020. Sur cette base, le taux net de fréquentation dans le primaire convergera vers la cible de 100% à l'horizon de la stratégie après s'être établi à 88,6% en 2015.

511. Dans le schéma de la vision, les progrès dans l'éducation seront encore plus rapides. Le taux net de fréquentation dans le primaire s'établira à 90,3% en 2015 et atteindra la cible en 2018.

Graphique 8: Taux net de fréquentation au primaire (en %)



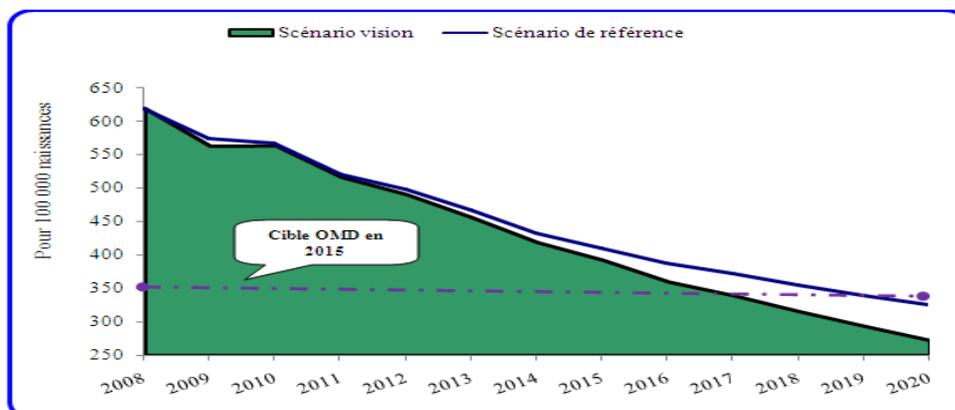
Source : MINEPAT

6.4.4 Santé

512. L'état de santé des populations continue d'être une préoccupation pour le Gouvernement. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, bien qu'en amélioration entre 1998 et 2004, est encore à un niveau très éloigné de la cible. La santé maternelle s'est fortement dégradée, le nombre de décès de femmes pour 100 000 naissances vivantes est passé de 430 en 1998 à 669 en 2004, pour une cible nationale de 350 et internationale de 108 à l'horizon 2015. La proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié est passée de 62% en 2004 à 59% en 2006.

513. Dans le scénario de référence, la part des dépenses publiques de santé passera de 5% en 2009 à 9% en 2020. Sur cette base et sous l'hypothèse de la mise en œuvre efficiente de la stratégie en cours de finalisation, le taux de mortalité maternelle connaîtra un renversement de tendance pour se situer à 410 en 2015 et atteindre la cible en 2019. En considérant le scénario vision, le taux de mortalité maternelle passera à 392 à l'horizon 2015 et atteindra la cible dès 2017.

Graphique 9: Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances)



Source : MINEPAT

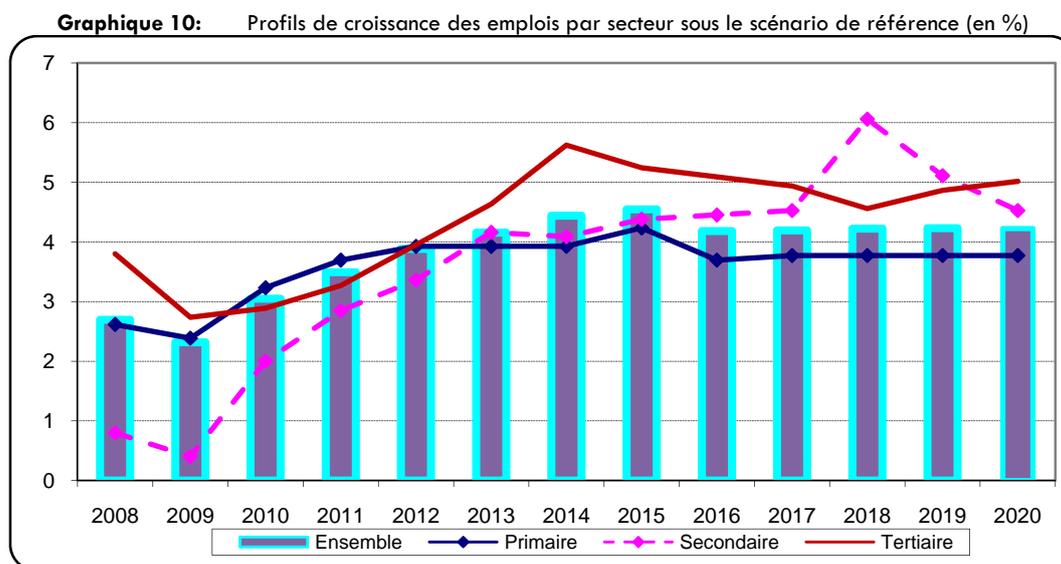
514. Au total, les résultats sur la progression de l'incidence de la pauvreté monétaire et des indicateurs sociaux montrent que malgré des efforts déjà considérables consentis par le Gouvernement



au cours des dernières années, beaucoup reste encore à faire tant en matière de mobilisation de ressources qu'en gain d'efficacité des politiques et actions programmées dans les différentes stratégies sectorielles.

6.5 INCIDENCE DU SCENARIO DE REFERENCE SUR L'EMPLOI

515. La méthode de simulation ayant permis d'estimer l'impact de la croissance générée selon le scénario de référence sur l'emploi s'appuie sur la loi d'Okun¹⁴. Celle-ci met en relation la croissance de l'activité et la création des emplois. La simulation des taux de croissance de l'emploi sur la période 2010-2020 a été faite à l'aide des élasticités obtenues par secteur d'activité des estimations économétriques issues des travaux de KAPSOS¹⁵(2005). Ainsi, sur la période 1991-2003, un point de croissance du PIB du secteur primaire se traduit par une hausse de 0,77 point du niveau d'emploi généré dans ce secteur. De même, cette élasticité est de 0,73 pour le secteur secondaire et 0,76 pour le secteur tertiaire.



Source : MINEPAT

516. Au cours de la période de la mise en œuvre de la SCE, il est anticipé que le profil de croissance du scénario de référence donne lieu à une création nette d'environ 495 000 emplois en moyenne annuelle (690 000 pour le scénario vision) contre 490 000 sur les dix dernières années. En terme relatif, les emplois vont davantage se développer dans le secteur tertiaire avec notamment les investissements prévus dans les télécommunications et les transports et les gains de croissance tirés des autres secteurs. Il générera environ 166 500 emplois l'an. Dans le secteur secondaire, il est attendu une création nette de près de 47 500 emplois par an en relation avec l'amélioration de la fourniture de l'énergie et l'expansion dans les BTP. Le secteur primaire continuera d'être le premier pourvoyeur d'emplois, avec à lui seul plus de la moitié des emplois créés par an, soit environ 281 000.

517. Une analyse en termes d'emplois formels ressort une création nette d'environ 90 000 emplois par an sur la période de la stratégie. Afin de permettre que ces créations d'emplois soient profitables à la main d'œuvre locale, la stratégie de l'emploi et de la formation professionnelle met l'accent sur la promotion des formations techniques notamment dans la pratiques des activités agropastorales d'une part et pour apporter une réponse aux attentes émanant de la mise en œuvre des grands projets d'autre part.

¹⁴ En économie, la loi d'Okun décrit une relation entre le taux de croissance (du PIB) et la variation du taux de chômage. En dessous d'un certain seuil de croissance, le chômage augmente ; au dessus de ce seuil, il diminue, avec une élasticité constante. Pour les économistes, la loi d'Okun représente l'espoir de voir la croissance provoquer une baisse du chômage.

¹⁵ KAPSOS. S (2005): *The employment intensity of growth: Trends and macroeconomic determinants.*



CHAPITRE 7 : CADRE INSTITUTIONNEL ET MECANISME DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU DSCE

7.1 CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE ŒUVRE

518. La mise en œuvre du DSCE sera assurée par l'Etat et ses démembrements qui assureront la fonction de maître d'ouvrage principal. Ainsi, l'ensemble des ministères formant l'architecture Gouvernementale, les organismes publics, les administrations publiques locales et les collectivités territoriales décentralisées constituent les acteurs institutionnels de la mise en œuvre du DSCE. Le secteur privé et la société civile, en tant que partenaires de l'Etat, seront également sollicités pour leur contribution dans la définition et la réalisation de certains volets spécifiques. Les partenaires au développement seront également mis à contribution pour apporter à l'Etat et aux autres acteurs nationaux du développement ci-dessus cités et en fonction des besoins exprimés, une assistance technique et financière appropriée.

519. La mise en œuvre efficace et efficiente des actions définies dans le DSCE est la clé de réussite de la Stratégie. Cette mise en œuvre sera basée sur une approche privilégiant la responsabilisation des structures chargées de l'exécution des différents programmes et projets contenus dans la stratégie, et suivant une ligne d'action conforme aux principes de la gestion axée sur les résultats.

520. Aussi, la responsabilité dans la gestion de la stratégie sera-t-elle partagée et exercée dans un cadre de partenariat conformément au principe de redéfinition des rôles des acteurs retenu lors de l'évaluation du DSRP I et dont la Vision Cameroun 2035 énonce les orientations nouvelles. Ainsi, l'Etat inscrira davantage son rôle économique dans le paradigme d'un « Etat stratège et pragmatique » et déclinera son action dans les domaines de la planification du développement, de la régulation du marché et de l'appui à l'émergence du secteur privé et de la société civile afin qu'ils soient davantage en mesure d'assumer leurs rôles. Une attention particulière sera donc accordée au renforcement des capacités des acteurs des secteurs public et privé ainsi que de la société civile et au développement du partenariat.

521. Tenant compte du rôle du DSCE comme stratégie nationale de développement et cadre de référence de l'action du Gouvernement au cours de la période visée, le cadre institutionnel de sa mise en œuvre sera placé sous l'autorité directe du Chef du Gouvernement. Il prendra la forme d'un Comité Interministériel de Suivi du DSCE, comité appelé à remplacer celui actuellement existant, qui sera élargi à l'ensemble des membres du Gouvernement mais pourra aussi se réunir en session restreinte en fonction des enjeux. Il pourra également, au cas par cas, voir la participation des représentants du secteur privé et de la société civile. Son rôle principal sera de superviser globalement la mise en œuvre du DSCE, de veiller constamment à aligner le Plan d'Opérationnalisation de la Déclaration de Paris ainsi que l'ensemble des plans d'actions sectoriels du Gouvernement sur les priorités définies dans la stratégie, de définir les plans de mobilisation des ressources nécessaires à sa mise en œuvre, d'arrêter les contours définitifs des programmes annuels à exécuter au titre du plan d'actions prioritaires du DSCE, d'orienter en conséquence la programmation budgétaire et d'apprécier les résultats et les effets et impacts de la mise en œuvre du DSCE sur le développement économique et social du pays.

522. Le Comité interministériel est assisté dans la réalisation de ses missions par un Comité Technique de suivi évaluation de la mise en œuvre du DSCE. Placé sous l'autorité du Ministre chargé de la Planification, Le Comité technique que préside le Secrétaire Général de ce département ministériel est chargé d'assister le Comité Interministériel dans la coordination technique des activités de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du DSCE . A ce titre, il réalise l'ensemble des produits attendus du suivi et de l'évaluation des activités de la mise en œuvre du DSCE.

523. Le Comité technique, dont la composition sera revue pour mieux refléter la diversité des acteurs intervenant dans la mise en œuvre du DSCE, comprendra les représentants des différentes administrations publiques et de certains organismes publics, des collectivités territoriales décentralisées, des Chambres Consulaires et du secteur privé, des organisations de la société civile et des partenaires techniques et financiers de l'Etat.

524. Le Comité technique dispose d'un secrétariat technique placé sous l'autorité du Président du Comité et sous la coordination technique d'un Coordonnateur. Il réunit des cadres issus des administrations économiques, statistiques et financières ainsi que des ministères sectoriels. Il réalise les travaux de base du comité technique et travaille en étroite collaboration avec les différentes



délégations régionales du MINEPAT, du MINFI et de l'Institut National de la Statistique (INS). Il comprend une cellule centrale de coordination et des groupes thématiques.

525. Au niveau déconcentré, les Commissions régionales de suivi participatif du DSCE assurent le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du DSCE. Elles seront également réorganisées.

526. Les actions prioritaires qui seront menées dans le cadre institutionnel ci-dessus décrit sont les suivantes:

- ✓ la revue des politiques publiques;
- ✓ la programmation des dépenses publiques nécessaires à la mise en œuvre du DSCE ;
- ✓ la mobilisation des ressources et des partenariats autour des priorités du DSCE ;
- ✓ le suivi spécifique des questions d'emploi et d'accès des pauvres aux services publics ;
- ✓ la mise en œuvre d'un système de suivi évaluation axé sur les résultats ;
- ✓ le développement de la communication sur les résultats.

527. **La revue des politiques publiques.** Il s'agira, à travers cette revue, de vérifier à intervalles réguliers et au moins tous les trois ans, la pertinence des stratégies sectorielles et leur cohérence en amont avec la vision de développement du Cameroun à l'horizon 2035, et en aval avec les stratégies transversales (financement du développement, fiscalité, coopération/Déclaration de Paris, etc...) et les stratégies spatiales (aménagement du territoire, intégration régionale). Pour ce faire, la fonction de planification sera réhabilitée et renforcée au sein des départements ministériels et de tous les intervenants dans la chaîne de mise en œuvre. L'utilisation des outils pratiques de planification stratégique, de gestion du risque, de suivi du progrès et d'évaluation des réalisations sera encouragée et systématisée.

528. La question du genre et des groupes spécifiques ainsi que celles des effets des changements climatiques, de la biodiversité, des migrations et des autres défis liés à la mondialisation seront examinées dans la phase de planification comme dans celle de la programmation et de la budgétisation, afin de bien prendre en compte leurs dimensions dans le processus de développement économique et social.

529. **La programmation des dépenses publiques de mise en œuvre du DSCE.** Elle consistera à définir dans un horizon à moyen terme de trois à cinq ans, puis à budgétiser sur base annuelle, les actions concrètes à mettre en œuvre dans un cadre cohérent, à travers une formulation et une programmation ambitieuse mais réaliste des projets et programmes de développement. Cet exercice central de programmation financière des politiques publiques sur un horizon plus proche de 3 à 5 ans est de toute évidence soumis à une forte exigence de cohérence avec le DSCE, dont il constitue le premier niveau d'opérationnalisation sur un horizon global de 10 ans et avec la Vision 2035, dont il constitue le second niveau d'opérationnalisation sur l'horizon convenu de 25 ans. Il reposera sur un ensemble d'instruments juridiques et financiers différenciés selon les acteurs.

530. Au niveau central de l'Etat, la mise en œuvre du DSCE s'appuiera systématiquement sur des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) sectoriels et ministériels, permettant d'une part de procéder aux grands arbitrages intersectoriels et intrasectoriels dans l'allocation des moyens de l'Etat, et d'autre part d'offrir aux départements ministériels une visibilité budgétaire à moyen terme essentielle à l'élaboration et l'adaptation de leurs programmes d'actions, en particulier de leurs Programmes d'Investissements Prioritaires (PIP). L'effet attendu, à savoir une amélioration sensible et continue de la qualité de la dépense publique à travers une meilleure rationalisation des choix budgétaires, bénéficiera de la généralisation des budgets-programmes prescrite par la récente Loi portant nouveau régime financier de l'Etat. L'action directe des départements ministériels sera complétée par la mise en place de grands programmes de lutte contre la pauvreté à la base, programmes fédérant la multitude des initiatives actuelles et susceptibles de canaliser de manière plus efficiente, les ressources de l'Etat et des partenaires techniques et financiers vers les microprojets choisis par les populations elles-mêmes.

531. Au niveau des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), l'accent sera mis sur l'élaboration systématique des plans de développement régionaux et communaux, conformément aux compétences reconnues à ces collectivités en matière de planification de leur développement. La mise en cohérence des plans de développement régionaux et communaux avec les outils de planification au niveau de l'Etat central se fera à travers des contrats de plans négociés entre l'Etat et les Régions d'une part, et



entre l'Etat les Régions et les Communes d'autre part. Ces contrats définiront autour de projets concrets la nature et le niveau de participation de chacun des partenaires.

532. En ce qui concerne le secteur privé, sa contribution au succès de la mise en œuvre du DSCE se mesurera à sa capacité à produire des richesses et à créer des emplois. Dans son rôle d'Etat stratège et pour chaque grande filière de production, l'Etat négociera avec le secteur privé, des plans de développement intégré à moyen terme, visant à stimuler l'investissement, la productivité et la compétitivité des entreprises de la filière. Il accompagnera les efforts propres des entreprises dans la mise en œuvre de ces plans de développement intégré par : (i) des programmes spécifiques d'impulsion de la compétitivité pour les filières les plus porteuses de croissance ; (ii) des programmes spécifiques de mise à niveau pour les PME et PMI nationales associées à la réalisation des grands projets structurants dans les secteurs industriels et des infrastructures ; et (iii) un programme général de mise à niveau des entreprises dans les divers autres secteurs, avec une priorité aux entreprises favorisant le développement de la chaîne des valeurs ajoutées. Les instruments juridiques et financiers pour la mise en œuvre des actions ci-dessus décrites seraient les conventions cadres d'appui direct signées avec les organisations professionnelles des filières et les contrats de mise à niveau signés avec chaque entreprise bénéficiaire de ces programmes.

533. Une attention particulière sera apportée au rôle que peuvent jouer les Organisations de la Société Civile dans la mise en œuvre du DSCE. L'Etat veillera entre autres à leur implication significative dans les programmes spécifiques de lutte contre la pauvreté à la base, dans le suivi participatif des investissements publics et du DSCE en général. Des moyens visant à renforcer leurs capacités d'intervention, leur représentativité et leur gouvernance seront à cet effet explicitement prévus dans chaque programme dans lesquels ils sont appelés à intervenir et intégrés dans leurs cahiers de charges.

534. **La mobilisation des ressources et des partenariats autour du DSCE.** Des efforts accrus de mobilisation de ressources internes et externes seront déployés afin de relever les défis de la croissance et de l'emploi, priorités du Gouvernement portées par le DSCE. Cet engagement se traduira par : (i) la poursuite de la mise en œuvre du programme d'assainissement et de modernisation des finances publiques, en cours de validation après l'adoption du nouveau régime financier de l'Etat ; (ii) la réforme du secteur financier en vue d'approfondir et d'améliorer l'efficacité du système national d'intermédiation financière ; (iii) un effort accru de mobilisation de l'aide publique au développement et d'amélioration de son efficacité, en ligne avec les principes de la Déclaration de Paris ; et (iv) une promotion intense de l'image de marque du pays en direction des investisseurs directs étrangers, soutenue par les progrès qui seront réalisés dans l'amélioration de la gouvernance et du climat des affaires et le développement des contrats de partenariat public-privé.

535. La poursuite méthodique de la réforme fiscale et du plan de modernisation de la douane associée aux programmes de compétitivité des filières et de mise à niveau des entreprises devraient permettre aux finances publiques de mieux résister aux ondes de choc de la crise financière internationale et au choc attendu de la libéralisation des échanges dans le cadre de l'Accord de Partenariat Economique avec l'Union Européenne. Le Comité Interministériel de Modernisation des Finances Publiques de création récente servira d'instance de coordination des actions de l'Etat dans la mise en œuvre du Programme de Modernisation des Finances Publiques, programme soutenu par les partenaires techniques et financiers et cadre de dialogue sur les finances publiques.

536. La mobilisation des partenaires au développement dans la mise en œuvre du DSCE aura pour cadre opératoire le Plan d'opérationnalisation de la Déclaration de Paris, les accords cadres pluri-annuels de coopération avec chacun des partenaires et les conventions spécifiques de financement des programmes et projets. Le Gouvernement entend en effet proposer à l'ensemble de ses partenaires au développement, le DSCE comme cadre de référence pour l'alignement de leurs stratégies de coopération économique et technique avec le Cameroun, l'ambition étant de porter autant que possible le volume et la qualité de cette coopération au niveau requis par la Vision Cameroun 2035, dont le DSCE offre le chiffrage pour la première décennie de sa mise en œuvre. Ainsi, la mise en œuvre du DSCE fera l'objet d'un dialogue permanent et structuré entre les organes Gouvernementaux chargés du suivi de sa mise en œuvre et la communauté des partenaires techniques et financiers (PTF) au développement. Il s'agira en particulier, à travers ce dialogue, de veiller à : (i) aligner les stratégies d'assistance des PTF avec le DSCE et les OMD ; (ii) harmoniser les politiques et procédures d'intervention des PTF ; (iii) assurer une allocation des ressources sur la base des résultats tangibles ; (iv) mettre en place entre le Gouvernement et ses partenaires un système d'évaluation des performances



basés sur les principes d'obligation mutuelle de rendre compte et la coresponsabilité des résultats de l'aide au développement.

537. Le suivi spécifique des questions d'emplois et d'accès des pauvres aux services publics. Conscient qu'à elle seule la croissance ne suffit pas à faire reculer significativement la pauvreté, le Gouvernement entend déployer un nouveau cadre institutionnel pour le suivi des questions d'emploi et d'accès des pauvres aux services publics marchands et non marchands. A cet effet, un Conseil National de l'Emploi sera créé, qui se déclinera au niveau régional en Conseil Régionaux pour l'emploi et au niveau local en Comité d'Appui au Développement de l'Emploi Local. Ces instances de concertation s'appuieront au niveau opérationnel sur l'Observatoire National de l'Emploi et le Fonds National pour l'Emploi, dont la réforme est envisagée.

538. Pour ce qui concerne l'accès des pauvres aux services publics, l'accent sera mis sur : (i) la création et l'opérationnalisation rapide du Fonds d'Energie Rurale, qui devra notamment donner une nouvelle impulsion au programme d'électrification rurale ; (ii) la recherche de plus d'efficacité dans l'exécution du programme d'hydraulique rurale, en privilégiant notamment autant que possible la construction de réseaux d'adduction d'eau potable dans les communes, la construction très coûteuse et finalement peu efficiente des forages et des puits devant être réduite au minimum ; (iii) la recherche systématique et la mise en place de mécanismes plus efficaces de promotion de l'accès des couches les plus défavorisées aux autres services publics de base, avec la participation la plus large possible voire sous le leadership des régions et des communes concernées.

Encadré 11: L'importance de la qualité des services aux pauvres

Le Rapport sur le Développement dans le monde, édition 2004, publié par la Banque Mondiale a mis en évidence les facteurs limitant l'accès des pauvres à des services publics de qualité. Le rapport a relevé, que les services font défaut aux pauvres en raison du biais en faveur des couches plus aisées, souvent pour des motifs politiques, d'une mauvaise allocation des ressources au profit des services primaires, de l'absentéisme d'un personnel mal motivé et de l'éloignement des structures éducatives et sanitaires, notamment en zone rurale.

Bien que plusieurs pays se targuent de donner, dans leur programmation budgétaire, la priorité aux services sociaux, ils pèchent dans la mise en œuvre par la mauvaise qualité des prestations fournies comme le montre l'impact limité des dépenses publiques sur l'amélioration des indicateurs sociaux.

539. La société civile devra jouer dans ce cadre un rôle important pour l'encadrement des populations et pour la recherche de solutions locales au problème d'accès des pauvres aux services publics de base. Les différents aspects du problème multidimensionnel de la pauvreté seront pris en compte, de manière à définir des interventions complémentaires sur les programmes. Des stratégies différenciées seront développées dans les zones urbaines et rurales donnant à chacune d'elles un programme intégré approprié et leur définissant des indices spécifiques de pauvreté (seuil de pauvreté, indice de qualité de vie, etc.).

540. A moyen terme, et dans le cadre de la décentralisation, chaque région ou département, chaque ville ou commune, devra élaborer son propre programme de lutte contre la pauvreté, en phase avec les orientations du programme national.

541. Mise en place d'un système de suivi évaluation axé sur les résultats. Le système d'information et de suivi et évaluation de la DSCE s'inspirera des enseignements tirés et fondés sur les principes de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR). Ce dispositif permettra la production d'informations fiables pour mieux concevoir les politiques, les exécuter et garantir une utilisation rationnelle des ressources publiques.

542. Le suivi sera effectué selon une double approche: le suivi axé sur la mise en œuvre et le suivi sur les résultats. Le suivi axé sur la mise en œuvre s'intéressera simultanément aux moyens et stratégies (ressources, activités, produits ou biens et services fournis). Le suivi des résultats permettra d'apprécier dans quelle mesure les résultats ont été atteints. Le lien entre ces deux niveaux passe par l'interaction entre les moyens et stratégies d'une part et les cibles de réalisation d'autre part. Les cibles des résultats devront être fixées en fonction des moyens et des stratégies.



543. Dans cette optique, le système sera fondé sur les principes directeurs suivants : le respect des mandats des différentes structures, la définition de manuels de procédures et d'indicateurs précis de performances, la production de données de qualité (fiabilité, régularité et utilité), l'utilisation des données pour la prise de décision, et le partenariat dans la conception et la gestion du système.

544. De manière spécifique, les actions prioritaires porteront sur : (i) la mise à disposition de tous les acteurs de produits de qualité ; (ii) le développement de la communication sur les résultats ; (iii) le renforcement du système d'informations statistiques ; (iv) la dynamisation des mécanismes de coordination et de suivi évaluation.

545. Développement de la communication sur les résultats. La communication a constitué un maillon faible du DSRP I. Or, mieux gérée, la communication permet d'atteindre des produits et des résultats supérieurs en favorisant le partage d'information, la sensibilisation, la participation et l'appropriation du processus par tous les acteurs.

546. La mise en œuvre d'un plan de communication permettra d'identifier les besoins en informations pour les différents acteurs ainsi que les formats adaptés à chacun des utilisateurs. De même, ce plan de communication permettra de renforcer le dialogue et le débat autour des questions clés de la stratégie, et favorisera la dissémination des informations à tous les niveaux. Dans ce cadre, les sites Web du Gouvernement, du MINEPAT et de l'INS pourront servir de support de communication pour faciliter le partage de l'information. De même, des bulletins d'information régulièrement produits dans les médias audiovisuels et la presse écrite au niveau national feront partie des moyens de communication sur le DSCE et les OMD.

7.2 DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION

7.2.1 Cadre institutionnel

547. Pour être efficace et exhaustif, le suivi évaluation de la mise en œuvre du DSCE exige la pleine participation de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la Stratégie. L'information collectée auprès de ces acteurs sera centralisée et analysée au niveau du Comité Technique, puis présentée au Comité Interministériel sous forme de rapports semestriels et de rapports annuels sur la mise en œuvre du DSCE.

7.2.2 Dispositif statistique

548. Dans le cadre du suivi évaluation du DSCE, le dispositif statistique s'appuiera sur un système d'information qui s'inspire du CRESMIC, et reposera sur la Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) adoptée par le Gouvernement après sa validation par le Conseil national de la statistique en janvier 2009.

Encadré 12: CRESMIC et SNDS

Le Cadre de référence et support méthodologique minimum commun pour la conception d'un système d'information pour le suivi des DSRP et des OMD (CRESMIC) a été élaboré par AFRISTAT.

La Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) a été validée par le Conseil national de la statistique en vue de son adoption par le Gouvernement permettra au SSN de contribuer efficacement au suivi évaluation des politiques, programmes et projets de développement.

549. Ce système d'information vise à fournir à bonne date une plate forme commune d'informations aux pouvoirs publics, au secteur privé, aux partenaires au développement et à la société civile pour (a) permettre un bon pilotage des actions de réduction de la pauvreté et (b) obtenir, grâce à la transparence de l'information, l'adhésion de ceux qui sont concernés par ces actions.



550. Le système sera organisé autour : (i) d'un certain nombre d'objectifs d'analyse de la pauvreté, (ii) d'une batterie d'indicateurs quantitatifs ou qualitatifs (iii) et d'une série d'opérations de collecte permettant de produire ces indicateurs.

551. La nécessité d'une nouvelle approche tient d'une part à la nécessité d'intégrer dans le suivi du DSCE celui spécifique des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en tant qu'engagement international de notre pays; et d'autre part à créer une synergie au niveau interne en impliquant différents acteurs institutionnels à l'analyse des résultats produits par le système, et ce en vue d'une meilleure formulation des interprétations et des actions à mener.

552. Ce dispositif a pour objectifs spécifiques, entre autres : (i) d'améliorer la connaissance du phénomène de pauvreté, (ii) d'assurer l'harmonisation, la cohérence et la coordination des systèmes de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des données à tous les niveaux, (iii) de déterminer un noyau d'indicateurs pertinents permettant de mesurer objectivement les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté et de développement humain, (iv) de mesurer périodiquement les résultats, effets et impacts des interventions, (v) d'assurer l'accessibilité de l'information fiable à tous les acteurs, et (vi) de renforcer les capacités des structures nationales en matière de suivi et évaluation.

553. Quatre dimensions et trois sous-systèmes ont été identifiés pour la mise en place d'un SIRP opérationnel. Au niveau des dimensions, il s'agit de :

- **la dimension ressources humaines** : il s'agit de promouvoir un programme de renforcement des capacités opérationnelles dans un contexte de rareté des ressources humaines, notamment des services statistiques sectoriels.
- **la dimension institutionnelle** : elle consiste principalement à renforcer la coordination du SSN pour que l'information puisse circuler de façon « optimale ». C'est à ce niveau que seront gérées les questions liées au financement du système devant assurer la pérennisation d'une production de qualité et une meilleure diffusion des informations statistiques. Ces activités sont à impulser par le Conseil national de la Statistique dans sa nouvelle réorganisation en perspective.
- **la dimension spatiale** : elle représente le « cahier des charges » du système d'information qui doit spécifier les données à collecter et l'organisation de l'information pour chacun des secteurs prioritaires, zones géographiques sensibles, type de populations, etc, ainsi que les niveaux de désagrégation à retenir.
- **la dimension temporelle** : Il s'agit de mettre en place un système d'évaluation d'impact des actions entreprises. La dynamique que sous-tend cette dimension se réfère à l'obligation de rendre compte régulièrement, et de mesurer le rythme des changements intervenus par rapport aux objectifs visés. Cela suppose la production périodique d'un rapport d'activités à diffuser à l'ensemble des parties prenantes intégrant leurs éventuels feedbacks.

554. Quant aux trois sous-systèmes d'information, ils se déclinent comme suit :

- Le sous-système de suivi de la pauvreté et des conditions de vie des ménages : il s'agit de la production systématique des indicateurs sur les conditions de vie des ménages et/ou d'information de base pour chacun des domaines prioritaires identifiés dans le DSCE. Il fournit essentiellement des indicateurs de résultats et des indicateurs d'impact fondés sur les approches de la pauvreté monétaire, de la pauvreté des besoins essentiels, de la pauvreté des capacités ou opportunités et de la pauvreté par l'exclusion sociale. Cette responsabilité relèvera principalement de l'INS et du SSN.
- Le sous-système de suivi de l'exécution des programmes et projets du DSCE : Il concerne principalement des indicateurs d'inputs et des indicateurs d'outputs de réalisations physiques et financières à produire tant au niveau central que local, basés sur les Cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) et des budgets programmes.
- Le sous-système des évaluations d'impacts des politiques ou programmes : il s'agit surtout d'études spécifiques. Ces études ont un champ plus restreint et ont pour objectif de



mesurer si les actions entreprises auprès des groupes ciblés ont effectivement atteint les résultats attendus. Ce dernier sous-système permet d'assurer la cohérence entre les deux premiers sous-systèmes et donne de la matière pour la formulation des politiques.

555. La liaison entre les trois sous-systèmes procède de la chaîne logique des résultats d'un programme ou d'un projet. Pour atteindre les objectifs de suivi des politiques économiques et renforcer la philosophie du «rendre compte», le dispositif propose une liste d'indicateurs et un certain nombre d'opérations statistiques à mettre en œuvre en vue d'assurer la production des indicateurs retenus. Les opérations statistiques sont contenues dans la SNDS dont l'horizon cadre avec celui du DSCE, et la liste des indicateurs est proposée en annexe du présent document.

556. Le rôle de l'Institut national de la statistique (INS) est central dans l'organisation et le fonctionnement du système d'information. La question du mandat et du rôle de soutien aux politiques de la stratégie que doivent jouer les INS seront explicitement clarifiées.

557. L'opérationnalisation du dispositif s'inscrit dans le processus de mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS), dont l'un des défis majeurs à ce jour, sinon le plus important est le renforcement des mécanismes institutionnels de coordination afin d'assurer un meilleur suivi du DSCE et des OMD.

7.3 SUIVI PARTICIPATIF

558. L'objet général du suivi participatif est l'instauration d'un dialogue constructif et durable entre les acteurs (Etat /secteur privé/ société civile / PTFs). Le Gouvernement compte mettre en place un système de suivi participatif du DSCE dont l'unité de base pour la coordination et la gestion de l'information est la commune. A cet effet, le dispositif institutionnel de suivi participatif comprendra quatre niveaux : national, régional, départemental et communal.

559. Au niveau national, la coordination des activités de suivi et d'évaluation est assurée par le ST/CTSE. Il est la cheville ouvrière du dispositif et responsable du suivi de la mise en œuvre du DSCE dans tous les domaines. Au niveau, déconcentré, la coordination des activités est assurée par les commissions locales de suivi participatif.

560. Le suivi participatif du DSCE s'entend comme le volet de son suivi évaluation qui permet aux pouvoirs publics, au secteur privé, à la société civile, aux partenaires au développement et aux groupes cibles de se concerter régulièrement sur : Le niveau des réalisations des actions programmées, l'évaluation de leurs résultats, l'évaluation de leurs impacts, le choix des actions correctives de réduction en cas de dysfonctionnement et la qualité des réalisations.

561. Les principaux objectifs sont notamment de : développer l'appropriation du processus de développement participatif, améliorer la transparence et la responsabilisation des différents acteurs ; améliorer la qualité et la pertinence des prestations de service (surtout en ce qui concerne les services publics) et, assurer le contrôle du processus de suivi du DSCE.

562. Divers groupes d'acteurs dont les rôles sont ci-dessous résumés ont été identifiés.

✓ **les groupes cibles et communautés bénéficiaires** : Ils doivent s'organiser pour contribuer à l'identification de leurs besoins et priorités. De même, le contrôle d'effectivité et de la qualité des réalisations leur incombe en partie.

✓ **les élus locaux (maires, députés et sénateurs)** : Ils doivent rendre compte de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté dans leurs localités. Ils sont aussi supposés, à la lumière du DSCE, proposer les mesures d'accompagnement et les actions à leur niveau permettant d'améliorer l'exécution de la stratégie. Ils représentent les populations et constituent une force de proposition dans le processus de réactualisation de mise en œuvre et de suivi de la stratégie.

✓ **l'administration et ses déclinaisons** : Elle doit assurer l'encadrement du processus de la mise en œuvre du DSCE et du suivi participatif. Elle est le principal responsable de la mise en œuvre de la stratégie et doit à ce titre assurer l'effectivité des prestations de service public prévues. Elle produit les principaux indicateurs de suivi.

✓ **la société civile** : Elle est l'instrument par excellence pour s'assurer des préoccupations de gouvernance en tant que contrepouvoir et partenaire dans la mise en œuvre. Elle s'assure que



l'Etat respecte ses engagements et qu'il est tenu responsable de ses actions. En particulier, elle veille sur les intérêts des groupes vulnérables.

✓ **les partenaires au développement** : Ils agissent comme un instrument de régulation externe du processus, en s'assurant de la participation effective de tous les acteurs au suivi participatif de la stratégie. Ils s'impliquent aussi par des propositions concrètes et des appuis multiformes à toutes les étapes du suivi participatif.

✓ **le secteur privé** : Dans le cadre du désengagement de l'Etat du secteur productif et de la libéralisation de l'économie, le secteur privé a été reconnu comme le moteur de la croissance et pourvoyeur d'emplois et partenaire de l'Etat dans la mise en œuvre de la stratégie. Il présente aux acteurs du suivi participatif, particulièrement aux cibles primaires, les actions qui vont être engagées à son niveau.



ANNEXES

ANNEXE I : TABLEAU DES RESULTATS CLES

N°	Indicateur	Base (année)	2010	2015	2020
Cadre macroéconomique					
1.	Taux de croissance du PIB				
	Scénario de référence	2,5 (2009)	> 5,4 (en moyenne annuelle dans la période 2010-2020)		
	Scénario vision	2,5 (2009)	3,0	7,7	10,0
2.	Taux d'inflation	5,3 (2008)	< 3% (critère de convergence CEMAC)		
3.	Solde budgétaire primaire hors pétrole(%du PIB)	-5,7 (2008)	-5,2	-4,2	- 3,0
4.	Solde courant de la balance des paiements (% du PIB)	-1,0 (2008)	-5,4	-1,4	-2,6
5.	Masse monétaire (% du PIB)	19,7 (2008)	21,1	21,1	22,4
6.	Crédit à l'Economie (% du PIB)	11,8 (2008)	12,7	13,6	15,4
7.	Crédit à l'Etat (% du PIB)	-5,5 (2008)	-1,3	-1,0	-0,7
Secteur réel					
8.	Taux d'investissement global (% du PIB)				
	Scénario de référence	17,9 (2008)	19,7	22,0	24,5
	Scénario vision	17,9 (2008)	19,7	25,4	33,2
9.	Taux d'investissement public (% du PIB)				
	Scénario de référence	2,9 (2008)	3,0	2,9	2,6
	Scénario vision	2,9 (2008)	3,0	3,9	3,6
Structure du PIB					
10.	Secteur Primaire	20,9%(2008)	21,9%	20,0%	18,9%
11.	Secteur Secondaire	31,5%(2008)	24,8%	24,0%	23,4%
12.	Secteur Tertiaire	47,6%(2008)	53,2%	56,0%	57,7%
Pauvreté et conditions de vie					
13.	Population totale(en millions d'ahabitants	17,1	20,0	23,0	26,5
14.	Taux de croissance du PIB/tête	-0,4	> 2,5 (en moyenne annuelle dans la période 2010-2020)		
15.	Incidence de la pauvreté (%)	39,9 (2007)	-	35,2	28,7
16.	Taux d'insuffisance pondérale infantile (%)	18,1 (2007)	-	8	-
17.	Taux de mortalité maternelle (sur 100 000 naissances)	669 (2004)		410	325,6
18.	Taux d'urbanisation	50,1(2003)	-	55	57
Formation et utilisation du capital humain					
19.	Taux d'achèvement dans le primaire (% du groupe d'âge correspondant)	64% (2007)	63,2	78	95
20.	Proportion d'élèves dans les filières scientifiques et techniques du secondaire (%)	10	11	13,4	16,4
21.	Proportion d'étudiants dans les filières scientifiques et techniques (%)	5	5,5	7,7	10,8
Infrastructures					
22.	Proportion du réseau routier bitumé (%)	10 (2008)	10,3	12,6	17
23.	Consommation d'énergie par unité de PIB (%)	27,7	30,0	33,5	35,0
24.	Indice d'accès numérique	0,16	0,17	0,21	0,26
25.	Nombre de lignes fixes et d'abonnés de téléphone mobile pour 100 habitants	10,3	15,1	25,9	40,5



ANNEXE II : MATRICE D' ACTIONS PRIORITAIRES

MATRICE D' ACTIONS PRIORITAIRES								
Domaines/composantes/mesures	Périodicité d'évaluation	Repères/Indicateurs	Niveaux				Responsables	
			base	2012	2015	2020		
1. STRATEGIE DE CROISSANCE								
1.1 Développement des infrastructures								
1.1.1 Energie								
1.1.1.1 Construction/Aménagement d'infrastructures de production d'énergie (Barrage hydroélectriques, centrales thermique)	Annuelle	Barrage de lom pangar fonctionnel en 2013 : quantité d'énergie générée	-	-	400 MW	1300 MW	MINEE	
		Centrale à gaz de Kribi fonctionnel en 2012 : quantité d'énergie produite	-	210 MW	210 MW	210 MW	MINEE	
		Barrage de Memve'ele fonctionnel 2014 : quantité d'énergie générée	-	-	201 MW	201 MW	MINEE	
		Centrale de Nachtigal fonctionnelle en 2014 : quantité d'énergie produite	-	-	230 MW	230 MW	MINEE	
		Centrale de song mbengue fonctionnelle en 2016 : quantité d'énergie produite	-	-	900 MW	900 MW	MINEE	
1.1.1.2 Réhabilitation/Entretien des infrastructures existantes	Semestrielle	Barrage de lagdo : quantité d'énergie générée	-	72 MW	72 MW	72 MW	MINEE	
		Barrage de song loulou et édéa : quantité d'énergie générée	-	-	-	-	MINEE	
1.1.1.2 Réhabilitation/extension du réseau de transport et de distribution	Semestrielle	Linéaire du réseau de distribution	-	-	-	-	MINEE/ AES Sonel	
		Volume des pertes énergétiques (à cause de l'état du réseau)	-	-	-	-	MINEE/ AES Sonel	
1.1.2 Bâtiment et Travaux publics								
1.1.2.1 Intensification du bitumage des routes	Annuelle	linéaire total des routes revêtues	4 918 Km (2009)	5800 km	6500 Km	8 500 Km	MINTP	
1.1.2.2 Entretien et réhabilitation des routes	Annuelle	Pourcentage du réseau routier en bon état	14% (2005)	20%	26%	55%	MINTP	
		Linéaire des routes bitumées réhabilitées	257 Km (2010)	544 Km	1100 Km	2000 km	MINTP	

MATRICE D' ACTIONS PRIORITAIRES

Domaines/composantes/mesures	Périodicité d'évaluation	Repères/Indicateurs	Niveaux				Responsables
			base	2012	2015	2020	
		Pourcentage du linéaire des routes bitumées protégé par un contrôle des charges	30% (2008)	40%	55%	100%	MINTP
1.1.2.3 Renforcement de l'offre de matériel de génie civil	Semestrielle	Matgenie réhabilité : volume d'engins acquis	-	350	800	1500	MINTP
1.1.3 Transports							
1.1.3.1 Construction/ Réhabilitation des ports	Annuelle	Complexe portuaire de Kribi fonctionnel en 2013 : capacité d'accueil (en Tonnes Equivalent Unit)	-	-	Oui	Oui	MINPAT, MINTRANS
		Réhabilitation du port de Douala : capacité d'accueil (en EVP)	-	-	-	-	MINTRANS
1.1.3.2 Réhabilitation des voies navigables	Annuelle	Voie yabassi douala navigable	Non		-	Oui	MINTRANS
		Voie Mbalmayo/Abong-Mbang navigable	Non		-	Oui	MINTRANS
1.1.3.3 Extension/Réhabilitation du réseau ferroviaire	Annuelle	Nombre de kilomètres de rails réhabilités	-	125 Km	400 Km	1000 km	MINTRANS
		Nombre de kilomètres de rails construits	-		-	1000 km	MINTRANS
1.1.3.4 Acquisition/Renouvellement du Matériel ferroviaire roulant voyageur	Annuelle	Nombre de locomotives	-	04	08	12	MINTRANS
1.1.4 Technologie de l'information et de la Communication							
1.1.4.1 Développement du réseau à fibre optique (Backbones et connexion aux grandes villes)	Annuelle	Télédensité mobile	28% (2008)	37%	50%	65%	MINPOSTEL
		Télédensité fixe			30%	45%	MINPOSTEL
1.1.5 Infrastructures de développement urbain et de l'habitat							
1.1.5.1 Construction de logements sociaux	Annuelle	Nombre de logements collectifs et/ou sociaux construits	-	-	-	17000	MINDUH
1.1.5.2 Construction/Entretien des voiries urbaines	Annuelle	Pourcentage du réseau urbain en bon état	-	-	-	-	MINDUH/CTD

MATRICE D' ACTIONS PRIORITAIRES

Domaines/composantes/mesures	Périodicité d'évaluation	Repères/Indicateurs	Niveaux				Responsables
			base	2012	2015	2020	
		Linéaire de voiries urbaines construites	-	70 km	100 km	200 km	MINDUH/CTD
		Linéaire de voiries urbaines réhabilitées	-	100 Km	150 Km	300 km	MINDUH/CTD
1.1.6 Eau et assainissement							
1.1.6.1 Construction des infrastructures d'assainissement	Annuelle	Taux d'accès aux infrastructures d'assainissement	15 % (2008)		35%	60%	MINEE/MINDUH/CU
1.1.6.2 Alimentation en eau potable	Annuelle	Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain	29% (2008)		50%	75%	MINEE CAMWATER
		Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	-	-	-	-	MINEE CAMWATER
1.1.7 Gestion domaniale							
1.1.7.1 Constitution de réserves foncières pour les grands projets agropastoraux et industriels	Annuelle	Superficie des terres aménagées	-	-	-	-	MINDAF
1.1.7.2 Elaboration du réseau géodésique de référence unique	Annuelle	Réseau géodésique de référence unique disponible	-	-	-	-	MINDAF
1.2 Modernisation de l'appareil de production							
1.2.1 secteur rural							
1.2.1.1 Augmentation de la production agricole	Annuelle	Nombre de grandes exploitations agricoles créées (plus de 500 ha)	-		20	50	MINADER
		Pools régionaux de location d'engins agricoles installés : volume de parc disponible	-		-		MINADER MINTP
		Volume de la production d'engrais	-	-	-	-	MINADER
		Volume de la production de semences de maïs	-	-	-	-	
1.2.1.2 Développement de l'élevage, de la pêche et des industries animales	Annuelle	Volume de production de la volaille	-	-	-	-	MINEPIA
		Volume de la production porcine	-	-	-	-	MINEPIA
		Volume de la production halieutique	-	-	-	-	MINEPIA
		Volume de la production bovine	-	-	-	-	MINEPIA

MATRICE D' ACTIONS PRIORITAIRES

Domaines/composantes/mesures	Périodicité d'évaluation	Repères/Indicateurs	Niveaux				Responsables
			base	2012	2015	2020	
1.2.1.3 Développement des plantations forestières	Annuelle	Quantité de semences forestières distribuées	-	-	-	-	MINFOF ANAFOR
	Annuelle	Superficie aménagée et plantée	-	-	-	-	MINFOF ANAFOR
1.2.1.4 Développement du système d'information agricole	Annuelle	Recensement agricole réalisé		Oui			MINADER MINEPIA INS
1.2.2 Mines							
1.2.2.1 Exploitation minière	Annuelle	Valeur de la production minière hors pétrole	-	-	-	-	MINIMIDT
		Part des minerais transformée	-	-	-	-	MINIMIDT
1.2.3 Artisanat et économie sociale							
1.2.3.1 Création et équipement des villages artisanaux	Annuelle	Nombre de villages artisanaux créés et équipés			10	12	MINPMEESA
1.2.3.2 Création et développement du guichet unique de création des PME	Annuelle	Guichet unique de création des PME opérationnel	-	-	-	-	MINPMEESA
1.2.4 Industries et services							
1.2.4.1 Extension des capacités de production d'aluminium	Annuelle	Volume de production annuelle d'aluminium	110000 †		300000 †	700000 †	MINIMIDT
1.2.4.2 Renforcement des capacités de transformation du bois	Annuelle	Volume de production de la patte à papier	-	-	-	-	MINIMIDT
1.2.4.3 Renforcement des capacités de production du caoutchouc	Annuelle	Volume de production du caoutchouc	-	-	-	-	MINIMIDT
1.2.4.4 Développement des produits touristique intégrés	Annuelle	Nombre de touristes internationaux par an	500 000		700 000	1 000 000	MINTOUR
1.2.4.5 Développement des normes et de la qualité	Annuelle	Nombre de produits homologués	-	-	-	-	MINIMIDT
1.2.4.6 Promotion commerciale des produits camerounais à l'extérieur	Annuelle	Valeur des commandes obtenues	-	-	-	-	MINCOMMERCE
1.2.4.7 Développement des industries culturels	Annuelle	Centres des beaux arts et conservatoires créés et opérationnels	-	-	-	-	MINCULT

MATRICE D' ACTIONS PRIORITAIRES

Domaines/composantes/mesures	Périodicité d'évaluation	Repères/Indicateurs	Niveaux				Responsables
			base	2012	2015	2020	
1.3 Développement humain							
1.3.1 Santé							
1.3.1.1 Equipements des centres de santé	Annuelle	Proportion de centres de santé viables	-	-	-	-	MINSANTE
1.3.1.2 Formation et mise à disposition des personnels médicaux	Annuelle	Nombre d'habitants par médecin	-	-	-	-	MINSANTE
1.3.1.3 Contrôle de qualité des services hospitaliers	Annuelle	temps moyen d'attente pour une consultation	-	-	-	-	MINSANTE
1.3.1.4 Mise à disposition des médicaments à des coûts abordables	Annuelle	Part du générique dans les médicaments vendus	-	-	-	-	MINSANTE
		Niveau d'accessibilité des médicaments	-	-	-	-	MINSANTE
1.3.1.5 Mise en route d'un service mobile de district de santé	Annuelle	Proportion de districts de santé ayant un service mobile de santé effectif	0 (2009)	-	-	-	MINSANTE
1.3.1.6 Lutte contre le VIH/SIDA	Annuelle	Proportion de districts de santé disposant régulièrement d'ARV	-	-	-	-	MINSANTE
1.3.1.7 Lutte contre le Paludisme	Annuelle	Le taux d'accès aux infrastructures d'assainissement	13,5% (2008)	-	40%	60%	MINEE/MINDUH/MINSANTE
	Annuelle	Proportion de formations sanitaires répondant aux normes et standards de prise en charge de paludisme	-	-	-	60%	MINEE/MINDUH/MINSANTE
1.3.1.8 Promotion des mutuelles de santé	Annuelle	Proportion de districts de santé possédant au moins une mutuelle	-	-	-	70%	MINSANTE
1.3.2 Education et formation professionnelle							
1.3.2.1 Universalisation du cycle primaire	Annuelle	Taux d'achèvement du cycle primaire	71,5 % (2007)	-	89%	100%	MINEDUB
1.3.2.2 Amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire	Annuelle	Nombre d'élèves par salle de classes	-	-	-	60	MINESEC
		Nombre d'élèves par ordinateur	-	-	-	-	MINESEC
1.3.2.3 Adéquation de l'enseignement technique au marché du travail	Annuelle	Proportion d'ouvriers camerounais dans les grands chantiers	-	-	-	-	MINESEC

MATRICE D' ACTIONS PRIORITAIRES

Domaines/composantes/mesures	Périodicité d'évaluation	Repères/Indicateurs	Niveaux				Responsables
			base	2012	2015	2020	
1.3.2.3 Amélioration de l'accès dans l'enseignement supérieur	Annuelle	Taux d'occupation des amphithéâtres	-	-	-	-	MINESUP
		Taux d'occupation des salles de TD	-	-	-	-	MINESUP
1.3.3 Genre							
1.3.3.1 Accompagnement à l'installation de femmes et de jeunes dans des filières ciblées	Annuelle	Nombre de femmes et de jeunes installés	-	-	-	-	MINJEUN MINEFOP
1.3.3.2 Réduction des violences faites aux femmes	Annuelle	Nombre de cas de violence signalés	-	-	-	-	MINPROFF MINAS
1.3.4 Protection sociale							
1.3.4.1 Extension des champs personnel et matériel de la sécurité sociale	Annuelle	Nombres de personnes couvertes par la sécurité sociale	-	-	-	-	MINTSS
1.3.4.2 Promotion des mutuelles de sécurité sociale	Annuelle	Nombre de mutuelles de sécurité sociale agréées	-	-	-	-	MINTSS
1.3.5 Solidarité nationale							
1.3.5.1 Accès des personnes handicapées et groupes vulnérables aux infrastructures, services, et emplois	Annuelle	Taux d'accès aux infrastructures, services et emplois des personnes handicapées	-	-	-	-	MINAS
1.3.5.2 Mise en place d'un mécanisme de financement des initiatives de solidarité	Annuelle	Mécanisme opérationnel	-	-	Oui	Oui	MINAS MINEPAT MINFI
1.4 Intégration régionale et diversification des échanges							
1.4.1 Intégration régionale							
1.4.1.1 Extension/création de marchés frontaliers	Annuelle	Nombre de marchés créés	-	-	-	-	MINEPAT MINCOMMERCE
1.4.1.2 Facilitation de la circulation des personnes et des biens	Annuelle	Libre circulation effective dans la CEMAC	non (2009)	-	Oui	Oui	MINREX DGSN
		Volume d'exportation vers la CEEAC	-	-	-	-	MINCOMMERCE MINEPAT
		Volume des échanges avec le NIGERIA	-	-	-	-	MINCOMMERCE MINEPAT
1.4.2 Coopération nord-sud							

MATRICE D' ACTIONS PRIORITAIRES

Domaines/composantes/mesures	Périodicité d'évaluation	Repères/Indicateurs	Niveaux				Responsables
			base	2012	2015	2020	
1.4.2.1 Suivi de l'accord de partenariat économique (APE)	Annuelle	Mise en œuvre satisfaisante de l'APE	-	-	Oui	Oui	MINEPAT MINFI
1.4.3 Echanges avec les pays émergents							
1.4.3.1 Identification et mise à profit des opportunités de marché	Annuelle	Nombre de produits exportés vers les pays émergents	-	-	-	-	MINEPAT, MINCOMMERCE
1.5 Financement de l'économie							
1.5.1 Fiscalité							
1.5.1.1 Mise en place d'un identifiant unique	Annuelle	Identifiant unique opérationnel	Non (2009)	-	Oui	Oui	MINFI
1.5.1.2 Application d'une fiscalité incitative à la création d'entreprises	Annuelle	Espérance de vie des entreprises	-	-	-	-	MINFI
1.5.2 Système bancaire							
1.5.2.1 Promotion d'octroi de crédits à l'économie	Annuelle	Proportion de crédits à MLT dans les crédits l'économie	-	-	-	-	MINFI
1.5.3 Microfinance							
1.5.3.1 Encadrement des établissements de micro finance en vue de l'amélioration de la qualité des prestations	Annuelle	Volume de l'épargne mobilisée	-	-	-	-	MINFI
		Volume de crédits octroyés	-	-	-	-	MINFI
1.5.4 Epargne nationale							
1.5.4.1 Promotion de la participation des nationaux dans les projets à partenariat Public/privé	Annuelle	Pourcentage de la prise de participation des privés nationaux dans les projets à partenariat Public/privé	-	-	-	-	SPM MINEPAT
1.5.4.2 Promotion du retour d'épargne des camerounais de la diaspora	Annuelle	Volume de transferts des camerounais de la diaspora	-	-	-	-	MINEPAT MINFI
1.5.5 Endettement							
1.5.5.1 Recherche de financements selon la typologie des projets	Annuelle	Taux moyen d'emprunt	-	-	-	-	MINEPAT
		Volume d'emprunt extérieur mobilisé	-	-	-	-	
2. STRATEGIE DE L'EMPLOI							

MATRICE D' ACTIONS PRIORITAIRES

Domaines/composantes/mesures	Périodicité d'évaluation	Repères/Indicateurs	Niveaux				Responsables
			base	2012	2015	2020	
2.1 Accroissement de l'offre d'emplois décents							
2.1.1 Emplois salariés							
2.1.1.1 Mise en œuvre du plan de renforcement et de renouvellement du personnel technique dans les corps de métiers	Annuelle	Nombre de personnes recrutées dans les corps de métiers	9000 (2010)	-	-	-	MINFOPRA
2.1.1.2 Incitation aux recrutements dans les entreprises privées	Annuelle	Nombre d'emplois créés dans le Secteur privé	-	-	-	-	MINEPAT MINFI
2.1.1.3 Mise en route d'un train de mesures incitatives à la formalisation des activités	Annuelle	Part du PIB formel	52% (2004)	-	-	-	MINEPAT MINFI MINPMEESA
2.1.1.4 Promotion de l'approche HIMO dans les BTP et l'assainissement	Annuelle	Nombre d'emplois HIMO dans le secteur des BTP et de l'assainissement	-	-	-	-	MINTP MINDUH CTD
2.1.2 Auto-emplois ciblés							
2.1.2.1 Installation de jeunes agriculteurs, éleveurs et artisans	Annuelle	Nombre de jeunes agriculteurs, éleveurs, artisans installés	-	-	-	-	MINADER MINEPIA MINPMEESA MINJEUN
2.1.3 Migration du secteur informel vers le secteur formel							
2.1.3.1 Aménagement des espaces de marchés	Annuelle	Nombre de stands construits	-	-	-	-	CTD
2.1.3.2 Application du cadre réglementaire des marchés	Annuelle	Cadre réglementaire appliqué		Oui	Oui	Oui	CTD
2.1.3.3 Sensibilisation des acteurs	Annuelle	Opérations de sensibilisation	-	-	-	-	MINCOMMERCE CTD
2.1.4 Mise en place d'un cadre général incitatif							
2.1.4.1 Facilitation d'accès aux crédits pour les opérateurs formels	Annuelle	Montant des lignes de crédits spécialisées mises en place par l'Etat	-	-	-	-	MINFI
2.2 Mise en adéquation de la demande d'emploi							

MATRICE D' ACTIONS PRIORITAIRES								
Domaines/composantes/mesures	Périodicité d'évaluation	Repères/Indicateurs	Niveaux				Responsables	
			base	2012	2015	2020		
2.2.1.1 Développement des formations spécifiques en fonction des besoins de marchés	Annuelle	Filières/Métiers identifiés	-	Oui	Oui	Oui	MINESUP MIN EFOP Ministères sectoriels	
		Nombre de personnes formées	-	-	-	-	MINESUP MINEFOP Ministères sectoriels	
	2.2.1.2 Standardisation des référentiels de formation	Annuelle	Nombre de référentiels créés	-	30	60	90	MINEFOP
2.3 Amélioration de l'efficacité du marché de l'emploi								
2.3.1 Renforcement des systèmes d'informations existants sur l'emploi	Annuelle	Annuaire statistique sur l'emploi disponible	-	Oui	Oui	Oui	MINEFOP	
	Annuelle	Bourse de l'emploi opérationnelle	-	-	Oui	Oui	MINEFOP, MINESUP, secteur privé	
3. GOUVERNANCE ET GESTION STRATEGIQUE DE L'ETAT								
3.1 Gouvernance et Etat de droit								
3.1.1 Renforcement de l'Etat de droit et de la sécurité des personnes et des biens								
3.1.1.1 Mise en place du Conseil Constitutionnel	Annuelle	Conseil constitutionnel opérationnel	-	-	Oui	Oui		
	Annuelle	ELECAM opérationnel	-	-	Oui	Oui	MINATD	
		Système électoral complètement informatisé	-	-	Oui	Oui	MINATD ELECAM	
	3.1.1.2 Lutte contre le grand banditisme	Annuelle	Banditisme urbain : Nombre annuel de cambriologes et de bracages (SED)	600 (2008)	-	-	-	MINDEF/SED DGSN
Banditisme urbain : Nombre annuel de cambriologes et de bracages (DGSN)			-	-	-	-		
Activité des coupeurs de routes : Nombre			298 (2008)	-	-	-	MINDEF	

MATRICE D' ACTIONS PRIORITAIRES

Domaines/composantes/mesures	Périodicité d'évaluation	Repères/Indicateurs	Niveaux				Responsables
			base	2012	2015	2020	
		annuel de cas					
3.1.2 Amélioration de l'environnement des Affaires							
3.1.2.1 Mise en œuvre des dispositions de la charte des investissements	Annuelle	Tous les organes de la charte sont opérationnels	Non (2009)	Oui	Oui	Oui	MINIMIDT
3.1.2.2 Mise en place effective du Guichet unique de création d'entreprise	Annuelle	Guichet unique opérationnel	Non (2009)	Oui	Oui	Oui	MINPMEESA
3.1.2.3 Promotion d'une saine concurrence et protection du consommateur	Annuelle	Agences de régulation régulièrement évaluées	-	Oui	Oui	Oui	
		Mesures correctrices prises	-	Oui	Oui	Oui	
3.1.3 Renforcement de la lutte contre la corruption et les détournements de fonds							
3.1.3.1 Systématisation de la réédition des comptes	Annuelle	Réédition des comptes effective et généralisée	-	Oui	Oui	Oui	MINFI CONSUPE
3.1.3.2 Renforcement du suivi de l'exécution de marchés publics	Annuelle	Rapport annuel sur les marchés publics produit	-	Oui	Oui	Oui	Ministères sectoriels ARMP
3.1.4 Amélioration de l'accès du citoyen à l'information							
3.1.4.1 Diffusion de l'information sur les décisions des pouvoirs publics	Annuelle	Existence et disponibilité d'une information à jour sur les décisions des pouvoirs publics	-	Oui	Oui	Oui	MINCOM
3.1.4.2 Poursuite de la construction et de l'opérationnalisation des radios communautaires	Annuelle	Nombre de radios communautaires fonctionnelles	40 (2009)	50	70	100	MINCOM
3.2 Gestion stratégique de l'Etat							
3.2.1 Approfondissement du processus de décentralisation							

MATRICE D' ACTIONS PRIORITAIRES								
Domaines/composantes/mesures	Périodicité d'évaluation	Repères/Indicateurs	Niveaux				Responsables	
			base	2012	2015	2020		
3.2.1.1 Transfert progressif des compétences aux Communautés Territoriales Décentralisées	Annuelle	Des compétences sont effectivement transférées aux CTD	-	Oui	Oui	Oui	MINADT	
3.2.2 Modernisation de l'administration publique								
3.2.2.1 Elaboration/généralisation de l'approche de Gestion Axée sur les Résultats	Annuelle	Tous les Ministères disposent de stratégies et de CDMT	-	Oui	Oui	Oui	MINEPAT Ministères sectoriels	
3.2.2.2 Productions des annuaires statistiques dans les différentes administrations	Annuelle	Proportion annuelle des ministères ayant produit un annuaire statistique	14% (2009)	60%	100%	100%	MINEPAT	
3.2.3 Gestion des ressources humaines de l'Etat								
3.2.3.1 Poursuite du déploiement du SIGIPES	Annuelle	Proportion des ministères disposant d'un SIGIPES opérationnel	28% (2009)	80%	100%	100%	MINFOPRA	
3.2.3.2 Réduction des délais de prise en charge de nouveaux fonctionnaires	Annuelle	Temps moyen de prise en charge de nouveaux fonctionnaires	12 mois (2009)	09 mois	06 mois	04 mois	MINFOPRA MINFI	

(*) Pour les indicateurs non renseignés, l'année 2010 permettra prioritairement de fournir les situations de référence

ANNEXE III : LISTE D'INDICATEURS COMPLEMENTAIRES POUR LE SUIVI DES PROGRAMMES SECTORIELS

N°	Indicateurs	Source	Niveau de référence (année)
EXECUTION BUDGETAIRE			
1.	Budget de l'Etat		
2.	Part du budget de l'état par secteur (en %)	Minfi	
3.	Taux d'exécution globale du budget	Minfi	
4.	Taux d'exécution du budget d'investissement global et par secteur	Minfi	
5.	Taux d'exécution globale des autres ressources APD y compris /non PPTÉ par secteur	Minfi	
EDUCATION ET ALPHABETISATION			
6.	Ratio fille/garçon dans l'enseignement (primaire, secondaire, supérieur)	Minedub/ Minesec/ Minesup	0,90 (2007)
7.	Ratio élèves / salle de classe	Minedub/	54 (2007)
8.	Ratio élèves / maître	Minedub/	50 (2007)
9.	Taux net de scolarisation au primaire	Minedub	78% (2007)
10.	Taux brut de scolarisation au primaire	Minedub	101% (2007)
11.	Taux brut de scolarisation des filles au primaire	Minedub	96% (2007)
12.	Taux d'admission au primaire / secondaire / supérieur	Minedub/ Minesec/ Minesup	93% (2007)
13.	Taux d'admission des filles au primaire	Minedub	84% (2007)
14.	Taux d'achèvement des filles au primaire	Minedub	60% (2007)
15.	% des écoliers atteignant la sixième année d'école	Minedub	69% (2007)
16.	Nombre d'élèves par ordinateur au secondaire/supérieur	Minesec/ Minesup	
17.	Taux d'aléa dans la répartition des enseignants dans les écoles publiques	Minedub	42% (2007)
18.	Part du budget de l'éducation par rapport au budget global de l'Etat	Minedub/ Minesec/ Minesup/ Minfi	
SANTE ET NUTRITION			
19.	Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants < 5 ans (sévère / modéré)	EDS MICS	Modéré 19,1 Sévère 3,9 (2004)
20.	Taux de faible poids à la naissance des nouveaux nés	EDS	
21.	Taux de couverture vaccinale	Minsanté:/ EDS	
22.	Taux de mortalité infantile juvénile	EDS	144,1 pour 1000 (1991)
23.	Taux de mortalité infantile	EDS	74 pour 1000 (2004)
24.	Proportion d'enfant d'un an vacciné contre la rougeole	EDS / MICS	64,8 (2004)
25.	Taux de mortalité maternelle	EDS/MICS	430 pour 100 000 (1998)
26.	Pourcentage d'accouchement assisté par un personnel qualifié	EDS/MICS	61,8 (2004)
27.	Taux d'utilisation des méthodes contraceptives par les femmes de 15 à 49 ans	EDS/MICS	26,0 (2004)
28.	Taux de prévalence du VIH/SIDA (par sexe et tranche d'âge)	EDS/MICS	5,5 (2004)
29.	Taux de prévalence du paludisme (pour 100 000 habitants)	EDS/MICS/MINSANTE	
30.	Taux d'utilisation d'une méthode contraceptive quelconque par les femmes de 15-49 ans	EDS / MICS	26,0 (2004)
31.	Taux de prévalence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)	EDS/MICS/MINSANTE	
32.	Taux de prévalence du paludisme	EDS/MICS/MINSANTE	40,0 (2004)
33.	Part du budget de la santé dans le budget national		
EMPLOI			
34.	Taux de chômage élargi		
35.	Taux de chômage des 15ans et plus (BIT)	EESI	
36.	Taux d'activité	EESI	
37.	Taux de sous emploi visible	EESI	
38.	Taux de sous emploi invisible	EESI	
39.	Taux de chômage des 15-24 ans	EESI / ECAM	14,3 (2001)
40.	Pourcentage des enfants < 14 ans exerçant une activité économique	EESI	
41.	Taux de sous emploi global des jeunes de 15-24 ans	EESI / ECAM	73,3 (2005)
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE			
42.	Proportion de la population ayant un accès durable à une source d'eau meilleure	ECAM / EDS	43,9 (2007)
43.	Proportion de la population ayant un accès durable à un	ECAM / EDS	



N°	Indicateurs	Source	Niveau de référence (année)
	système d'assainissement meilleur		
44.	Pourcentage des ménages ayant des latrines aménagées fonctionnelles	ECAM / EDS	44,7 (2001)
45.	Proportion des ménages disposant d'un poste TV	ECAM / EDS	
46.	Pourcentage des ménages utilisant des combustibles solides (bois et dérivés)	ECAM / EDS	82,4 (2001)
47.	Proportion de la population habitant des logements en matériaux définitifs	ECAM	22,7 (2001)
48.	Taux d'électrification par milieu d'implantation	ECAM / EDS	
49.	Taux d'urbanisation		50,1 (2003)
50.	Proportion des terres protégées pour préserver la biodiversité	MINEP	13,0 (2000)
51.	Nombre de micro-ordinateurs pour 100 habitants	ECAM/ SCAN-ICT / ART / UIT	10 (2006)
52.	Nombre d'utilisateurs d'Internet pour 100 habitants	ECAM/ SCAN-ICT / ART / UIT	5,2 (2006)
53.	Nombre de ligne téléphonique fixe pour 100 habitants	ECAM/ SCAN-ICT/ ART /IUT	0,3 (2007)
54.	Nombre d'abonnés au téléphone portable pour 100 habitants	ECAM/ SCAN-ICT/ ART	17,1 (2007)
	INFRASTRUCTURES ET ENERGIE		
55.	Linéaire des routes nationales bitumées	MINTP	
56.	Linéaire des routes rurales entretenues	MINTP	
57.	Linéaire des routes réhabilitées	MINTP	
58.	Nombre de nouveaux ménages électrifiés	MINEE / AES-Sonel	
59.	Nombre de nouveaux ménages alimentés en eau potable	MINEE / Camerounaise des Eaux	
	SECTEUR RURAL		
60.	Production des principaux produits agricoles et forestiers d'exportation	MINCOMMERCE / MINADER / MINEF	
61.	Production des principales cultures vivrières, des produits halieutiques	MINADER / MINEPIA	
62.	Nombre d'écoles / centre de formation professionnelle aux métiers du monde rural	MINEFOP / MINADER / MINEPIA	
63.	Nombre de jeunes actifs ayant bénéficié des aides pour la création des PME/TPE en milieu rural	MINJEUN / MINEFOP	
64.	Durée moyenne de détention préventive	MINJUSTICE / Cours d'appel	
65.	Pourcentage des affaires jugées sur les affaires enrôlées	MINJUSTICE / Cours d'appel	
66.	Pourcentage des ressources publiques affectées aux collectivités	MINATD / DGB	
67.	Taux d'excision	EDS/MICS	
68.	Pourcentage de femmes chef de ménage	ECAM	
69.	Rapport entre la population féminine et masculine sachant lire et écrire (dans la population des 150 à 24 ans)	ECAM	
70.	Ratio filles/garçons au primaire	Minedub	
71.	Ratio filles/garçons au secondaire	Minesec	
72.	Ratio filles/garçons au supérieur	Minesup	
73.	Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole	ECAM	
74.	Taux de participation selon le genre	ECAM	
75.	Nombre de siège occupé par des femmes au parlement national	INS / MINATD	19 (2002-2007)



ANNEXE IV : TABLEAUX DU SCENARIO DE REFERENCE

Tableau 29: Quelques indicateurs clés

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Croissance du PIB réel	2,9	2,4	3,1	4,8	5,3	6,4	6,1	5,7	7,3	5,3	6,1	5,6	5,4
<i>PIB pétrolier</i>	-1,8	-10,2	-10,4	13,0	9,8	11,8	2,0	-5,5	30,1	-7,1	-4,8	-6,1	-10,4
<i>PIB non pétrolier</i>	3,2	3,1	3,8	4,5	5,1	6,1	6,4	6,2	6,2	6,0	6,6	6,1	6,0
Croissance du PIB réel par habitant	0,0	-0,5	0,2	1,9	2,4	3,4	3,2	2,7	4,3	2,3	3,1	2,6	2,4
Croissance du PIB réel hors pétrole par habitant	0,3	0,2	0,9	1,5	2,2	3,1	3,4	3,2	3,2	3,0	3,6	3,1	3,0
Le ratio des recettes non pétrolières sur le PIB	12,3	12,6	12,6	12,5	12,5	12,4	12,4	12,5	12,6	12,6	12,7	12,9	13,1
Taux d'investissements publics (% du PIB)	2,4	2,3	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,3	2,3	2,2	2,2	2,2
Taux d'investissements	17,5	17,5	18,6	19,0	19,3	19,4	19,5	20,3	20,6	21,3	22,0	22,7	23,4
Solde primaire hors pétrole (% du PIB)	-5,8	-4,2	-4,6	-4,8	-4,9	-5,0	-5,1	-4,9	-4,7	-4,5	-4,3	-4,0	-3,7
Dépenses totales	18,5	17,1	17,5	17,5	17,6	17,5	17,7	17,6	17,4	17,3	17,1	17,0	16,9
Dépenses en capital	5,5	5,1	5,4	5,6	5,8	6,0	6,3	6,4	6,3	6,3	6,2	6,2	6,2
Déflateur du PIB	7,2	-3,2	3,1	4,4	4,0	3,1	2,1	1,4	3,2	2,4	2,6	2,3	2,4
Déflateur du PIB non pétrolier	5,6	3,0	2,6	3,6	3,4	2,9	1,9	1,4	3,1	2,3	2,5	2,2	2,2
Termes de l'échange	24,6	-30,0	9,7	2,8	1,8	0,3	1,1	-1,9	-1,9	-1,9	-1,9	-1,9	-1,9

Source : MINEPAT

Tableau 30: Evolutions sectorielles de la croissance

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Secteur primaire	5,3	3,0	4,2	4,8	5,1	5,1	5,0	5,5	4,8	4,9	4,9	4,9	4,9
Agriculture des produits vivriers	6,6	4,7	4,8	5,1	5,4	5,6	5,6	6,3	5,2	5,2	5,2	5,2	5,1
Agriculture industrielle et d'exportation	1,8	2,6	3,6	4,5	4,6	4,6	4,6	4,6	5,0	4,8	4,4	4,4	4,4
Elevage, chasse	2,7	3,8	4,1	4,1	4,4	4,8	4,4	4,4	4,6	5,2	5,6	5,9	5,9
Pêche	2,7	2,5	2,5	2,5	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Sylviculture et exploitation forestière	3,8	-10,0	0,0	5,0	4,5	3,5	3,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Secteur secondaire	0,6	0,6	1,0	5,6	5,5	7,5	4,7	3,7	10,4	3,4	7,2	4,5	3,6
Industries extractives	-1,8	-9,8	-10,0	12,5	9,4	12,0	2,6	-4,7	29,7	-6,2	-3,9	-5,2	-9,7
Dont : Hydrocarbures	-1,8	-10,2	-10,4	13,0	9,8	11,8	2,0	-5,5	30,1	-7,1	-4,8	-6,1	-10,4
Industries Agro-alimentaires	2,1	2,9	2,5	2,8	3,2	3,7	3,5	4,6	4,9	5,0	5,1	5,0	5,1
Autres Industries manufacturières	2,8	2,4	3,8	4,1	4,7	5,7	5,6	6,0	6,1	6,2	8,3	7,0	6,2
Electricité, gaz et eau	5,6	2,0	3,0	3,5	4,0	34,0	4,5	5,0	5,0	5,0	64,0	5,0	4,5
BTP	-8,2	11,3	6,5	7,5	7,6	7,7	7,8	7,9	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0
Secteur tertiaire	2,6	3,1	3,8	4,4	5,4	6,3	7,4	6,8	6,8	6,5	6,0	6,5	6,6
Commerce, restaurants et hôtels	0,8	2,9	3,7	3,8	5,2	6,5	7,7	7,4	7,3	7,6	6,5	7,7	7,6
Transports, entrepôts, communications	8,6	3,3	4,9	5,7	6,4	6,6	6,6	6,4	6,4	6,4	6,4	6,4	6,4
Banques et organismes financiers	7,2	5,9	4,7	4,0	5,3	5,5	9,4	7,9	7,5	6,6	6,3	6,3	7,2
Autres services marchands	-1,7	3,1	3,8	5,8	6,8	7,0	9,8	8,0	7,5	6,6	6,3	6,3	7,2
SIFIM (serv. d'intermé. indirect. mesurés)	6,3	5,6	4,6	6,0	6,9	7,0	9,9	8,1	7,5	6,6	6,3	6,3	7,2
Services non marchands des APU	4,2	2,8	2,4	3,2	3,6	5,2	5,7	4,7	5,1	3,7	3,6	3,6	3,5
Autres services non marchands	4,3	4,2	4,7	5,2	4,6	4,7	4,8	4,9	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8
PIB aux coûts des facteurs	2,6	2,4	3,1	4,8	5,3	6,4	6,1	5,7	7,3	5,3	6,1	5,6	5,4
PIB	2,9	2,4	3,1	4,8	5,3	6,4	6,1	5,7	7,3	5,3	6,1	5,6	5,4

Source : MINEPAT

Tableau 31: Ventilation sectorielle du PIB

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Secteur primaire	1854,7	1911,2	1991,1	2087,0	2192,7	2305,1	2421,5	2554,8	2678,0	2808,5	2945,3	3090,1	3241,0
Agriculture des produits vivriers	1236,4	1294,1	1356,8	1426,4	1504,1	1587,8	1676,2	1781,8	1874,9	1972,6	2075,0	2182,6	2294,7
Agriculture industrielle et d'exportation	141,7	145,3	150,6	157,3	164,6	172,2	180,2	188,5	198,0	207,4	216,5	226,0	235,9
Elevage, chasse	217,9	226,2	235,6	245,3	256,2	268,4	280,2	292,6	306,1	322,2	340,1	360,2	381,5
Pêche	101,5	104,1	106,7	109,3	112,6	116,0	119,5	123,1	126,7	130,6	134,5	138,5	142,7
Sylviculture et exploitation forestière	157,2	141,5	141,5	148,6	155,3	160,7	165,5	168,8	172,2	175,6	179,2	182,7	186,4
Secteur secondaire	2251,7	2264,3	2286,6	2415,4	2549,0	2741,0	2870,8	2977,4	3285,9	3398,0	3643,2	3805,9	3942,4
Industries extractives	500,3	451,1	405,9	456,7	499,9	559,7	574,1	547,0	709,6	665,9	640,0	606,8	548,1
Dont : Hydrocarbures	487,7	438,0	392,4	443,4	486,9	544,3	555,3	524,5	682,6	634,0	603,8	566,9	507,7
Industries Agro-alimentaires	525,9	540,9	554,7	570,4	588,7	610,3	631,9	661,2	693,8	728,4	765,5	803,7	845,0
Autres Industries manufacturières	961,4	984,6	1022,1	1064,4	1114,5	1178,4	1245,0	1319,4	1399,9	1486,2	1609,8	1723,2	1830,6
Electricité, gaz et eau	67,3	68,6	70,7	73,2	76,1	101,9	106,5	111,9	117,5	123,3	202,3	212,4	221,9
BTP	196,9	219,0	233,3	250,8	269,8	290,6	313,3	338,0	365,1	394,3	425,8	459,9	496,7
Secteur tertiaire	3914,6	4035,6	4187,9	4371,2	4606,2	4896,6	5261,3	5619,5	5999,4	6387,6	6768,8	7205,9	7682,3
Commerce, restaurants et hotels	1671,4	1720,2	1784,6	1851,8	1947,6	2074,3	2233,9	2398,9	2575,1	2769,9	2951,2	3177,6	3419,4
Transports, entrepôts, communications	753,4	778,3	816,2	862,4	917,8	978,2	1043,2	1110,1	1181,2	1257,0	1337,6	1423,4	1514,6
Banques et organismes financiers	104,3	110,5	115,6	120,3	126,6	133,6	146,1	157,7	169,5	180,7	192,0	204,1	218,7
Autres services marchands	636,9	656,9	682,0	721,4	770,4	824,4	905,5	978,4	1052,2	1121,9	1192,2	1266,8	1357,7
SIFIM (serv. d'intermé. indirect. mesurés)	-52,1	-55,0	-57,5	-61,0	-65,2	-69,8	-76,6	-82,8	-89,0	-94,9	-100,9	-107,2	-114,9
Services non marchands des APU	696,0	715,7	732,9	756,2	783,3	824,2	871,3	912,5	958,8	994,2	1030,3	1066,9	1103,9
Autres services non marchands	104,6	109,0	114,2	120,2	125,7	131,6	138,0	144,7	151,5	158,8	166,4	174,4	182,7
PIB aux coûts des facteurs	8021,0	8211,0	8465,6	8873,6	9347,9	9942,7	10553,6	11151,7	11963,3	12594,1	13357,3	14101,9	14865,7
PIB	8699,10	8905,21	9181,30	9623,79	10138,14	10783,25	11445,82	12094,45	12974,69	13658,81	14486,55	15294,10	16122,4

Source : MINEPAT

Tableau 32: Evolution des emplois en pourcentage du PIB

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Formation brute de capital fixe	17,5	17,5	18,6	19,0	19,3	19,4	19,5	20,3	20,6	21,3	22,0	22,7	23,4
Secteur privé	15,1	15,2	16,2	16,6	16,9	17,0	17,1	17,9	18,2	19,0	19,8	20,5	21,3
Administration publique	2,4	2,3	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,3	2,3	2,2	2,2	2,2
Consommation	85,0	86,0	84,7	82,9	81,5	79,1	78,8	78,8	77,6	77,7	77,6	77,5	77,5
Secteur privé	74,4	75,7	74,6	73,0	72,0	70,0	70,0	70,3	69,4	69,7	69,8	69,9	70,1
Administration publique	10,6	10,3	10,2	9,8	9,4	9,1	8,8	8,5	8,2	8,0	7,8	7,6	7,4
Demande extérieure nette	-3,1	-3,5	-3,3	-1,8	-0,8	1,6	1,7	0,9	1,8	1,0	0,4	-0,2	-0,9
Exportations	23,2	18,1	17,5	18,3	18,9	18,5	17,7	16,4	16,4	15,2	14,1	13,2	12,1
Exportations de pétrole brut	11,4	6,4	5,9	7,2	8,0	8,2	7,9	6,8	7,4	6,4	5,6	4,9	4,1
Exportations de biens hors pétrole brut	12,6	7,7	7,9	7,7	7,8	7,5	7,2	7,1	6,7	6,6	6,4	6,3	6,2
Importations	26,4	21,7	20,8	20,1	19,7	16,9	16,0	15,5	14,6	14,2	13,8	13,4	13,0
Importations de biens d'équipement	6,2	6,3	6,6	6,5	6,5	4,6	3,9	3,5	3,0	0,0	2,3	2,1	1,8

Source : MINEPAT

Tableau 33: Croissance des emplois (en%)

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Formation brute de capital fixe	4,1	0,5	10,0	9,5	9,0	10,4	7,9	9,4	9,8	8,4	9,0	8,4	8,2
Secteur privé	9,4	1,2	10,5	9,7	9,1	10,6	7,7	10,3	10,5	9,2	9,9	9,2	8,9
Administration publique	29,4	-2,9	7,0	8,0	8,1	9,1	9,1	4,7	5,4	3,3	3,3	3,3	3,3
Consommation	5,8	2,3	2,1	4,2	5,1	6,0	6,4	5,1	6,7	4,7	5,4	4,9	4,8
Secteur privé	5,7	2,6	2,1	4,4	5,4	6,1	6,8	5,5	7,0	5,1	5,7	5,2	5,1
Administration publique	9,1	0,6	1,9	2,9	2,9	5,3	3,3	2,0	4,0	1,8	2,5	2,5	2,4
Exportations	0,2	2,2	2,3	4,2	4,5	5,2	4,6	4,4	6,5	4,4	5,3	4,8	4,4
Exportations de pétrole brut	-1,8	-10,2	-10,4	13,0	9,8	11,8	2,0	-5,5	30,1	-7,1	-4,8	-6,1	-10,4
Exportations de biens hors pétrole brut	2,7	2,4	3,5	4,1	4,5	5,0	4,9	5,3	5,4	5,4	6,3	5,7	5,4
Importations	-0,3	-1,9	4,1	6,0	6,8	7,7	7,4	6,3	7,0	5,8	6,1	5,8	5,6
Importations de biens d'équipement	7,2	5,8	10,3	4,3	8,2	-23,6	-7,3	-6,7	-6,7	-7,3	-7,2	-7,6	-7,8
Taux de croissance du PIB, en volume	2,9	2,4	3,1	4,8	5,3	6,4	6,1	5,7	7,3	5,3	6,1	5,6	5,4

Source : MINEPAT

Tableau 34: Profil des Finances publiques en pourcentage du PIB

Exercices	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes totales	19,9	16,6	15,5	16,5	17,2	17,3	17,2	16,8	17,3	16,8	16,4	16,1	15,8
Recettes pétrolières	7,6	4,0	3,0	4,0	4,8	4,9	4,8	4,2	4,7	4,1	3,6	3,2	2,7
Recettes non pétrolières	12,3	12,6	12,6	12,5	12,5	12,4	12,4	12,5	12,6	12,6	12,7	12,9	13,1
Recettes fiscales	11,6	11,3	11,2	11,1	11,2	11,1	11,2	11,3	11,4	11,4	11,5	11,7	11,8
Impôts sur cce internatio.	2,1	1,8	1,7	1,7	1,6	1,4	1,3	1,3	1,1	1,0	0,9	0,9	0,8
Recettes non fiscales	0,8	1,3	1,4	1,4	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Dépenses totales	18,5	17,1	17,5	17,5	17,6	17,5	17,7	17,6	17,4	17,3	17,1	17,0	16,9
Dépenses courantes	13,1	12,0	12,1	11,9	11,8	11,6	11,4	11,3	11,1	11,0	10,9	10,8	10,8
Salaires	5,3	5,6	5,6	5,6	5,5	5,5	5,5	5,5	5,3	5,2	5,0	4,9	4,8
Autres biens et services	4,8	4,4	4,4	4,3	4,3	4,2	4,1	4,0	4,1	4,1	4,2	4,2	4,3
Transferts et subventions	2,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,6	1,6	1,6	1,5	1,6	1,5	1,5	1,5
Paiements d'intérêts	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Dépenses de capital	5,5	5,1	5,4	5,6	5,8	6,0	6,3	6,4	6,3	6,3	6,2	6,2	6,2
Financement intérieur	-1,9	0,2	1,2	0,2	-0,7	-0,6	-0,6	-0,5	-0,4	-0,3	-0,2	-0,1	-0,2
Financement extérieur	-0,1	0,1	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Solde primaire total	1,8	-0,2	-1,6	-0,8	-0,1	0,0	-0,3	-0,7	0,1	-0,4	-0,6	-0,8	-1,0
Solde primaire hors pétrole	-5,8	-4,2	-4,6	-4,8	-4,9	-5,0	-5,1	-4,9	-4,7	-4,5	-4,3	-4,0	-3,7
Besoin de financement résiduel	0,0	0,0	0,0	0,1	0,5	0,3	0,5	0,9	0,0	0,4	0,5	0,6	0,9

Source : MINEPAT

Tableau 35: Evolution du tableau des opérations financières de l'Etat

Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes totales et Dons	2003,5	2209,7	1955,4	1931,9	2210,2	2506,9	2795,2	3035,4	3182,8	3638,1	3774,9	3985,7	4219,4	4443,0
Recettes totales	1885,5	2117,5	1847,4	1840,9	2129,2	2443,9	2745,2	2985,4	3132,8	3588,1	3724,9	3935,7	4169,4	4393,0
Recettes pétrolières	631,0	810,2	443,5	354,0	516,3	678,1	784,6	825,9	786,2	979,4	913,3	877,1	832,7	760,9
Redevance SNH	547,6	685,9	271,2	293,2	445,8	586,0	676,9	710,3	662,3	850,9	780,2	743,0	697,6	624,8
Impôts/Stés pétrolières	83,4	124,3	172,3	60,8	70,5	92,1	107,7	115,6	123,9	127,4	131,1	131,1	131,1	131,1
Recettes non pétrolières	1254,5	1307,3	1403,8	1486,9	1612,9	1765,8	1960,6	2159,5	2346,6	2608,8	2811,6	3058,5	3336,7	3632,1
Impôts directs	299,0	327,3	343,6	364,8	398,5	436,3	504,5	569,3	631,9	722,0	795,9	884,7	978,8	1079,7
Taxe spéciale s/prdts pétro.	73,4	71,5	73,2	75,5	79,1	83,3	88,6	94,1	99,4	106,6	112,3	119,1	125,7	132,5
Impôts sur cce internatio.	209,9	221,6	198,8	204,3	216,2	232,2	222,7	230,3	239,5	233,2	223,7	214,3	224,3	234,8
Autres taxes s/biens et servi.	558,1	610,8	641,2	680,8	743,7	828,4	943,6	1049,7	1149,3	1296,2	1411,1	1550,2	1695,6	1849,8
Recettes non fiscales	114,1	80,8	147,0	161,5	175,4	185,5	201,2	216,1	226,5	250,8	268,6	290,2	312,3	335,3
Dons	118,0	92,2	108,0	91,0	81,0	63,0	50,0							
Dépenses totales	1541,0	1962,5	1909,0	2067,9	2269,4	2492,5	2782,2	3072,8	3298,1	3607,6	3841,8	4113,4	4401,7	4707,6
Dépenses courantes	1152,0	1395,1	1338,0	1427,9	1543,0	1668,0	1834,1	1982,4	2109,6	2300,3	2442,9	2616,6	2800,1	2994,0
Salaires	435,0	561,0	624,0	667,7	724,4	786,0	880,3	959,6	1026,7	1098,6	1153,5	1211,2	1271,8	1335,4
Autres biens et services	436,0	512,0	491,0	517,9	561,8	609,4	664,1	713,7	752,8	849,0	912,5	1002,4	1097,3	1197,4
Transferts et subventions	230,0	284,9	187,0	206,3	222,8	239,6	257,7	277,2	298,1	320,7	344,9	371,0	399,0	429,2
Paiements d'intérêts	51,0	37,2	36,0	36,0	34,0	33,0	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0
Sur dette extérieure	37,0	32,7	26,0	25,0	23,0	21,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0
Sur dette intérieure	14,0	4,5	10,0	11,0	11,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Dépenses de capital	389,0	589,1	571,0	640,0	726,4	824,5	948,1	1090,4	1188,5	1307,3	1398,8	1496,8	1601,5	1713,6
Dépenses s/financemts exter.	62,0	99,1	114,0	118,0	105,0	96,0	96,0	96,0	96,0	96,0	96,0	96,0	96,0	96,0
Solde global, base ordonnancements	462,5	247,2	46,4	-136,0	-59,2	14,5	13,0	-37,4	-115,3	30,5	-66,8	-127,7	-182,2	-264,6
Solde primaire	395,5	192,2	-25,6	-191,0	-106,2	-15,5	-5,0	-55,4	-133,3	12,5	-84,8	-145,7	-200,2	-282,6
Variation arriérés de paiement	-78,0	-37,3	-80,0	-52,0	-20,0	-20,0	0,0							
Extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérieurs	-78,0	-37,3	-80,0	-52,0	-20,0	-20,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global, base caisse (hors dons)	245,0	117,7	-141,6	-279,0	-160,2	-68,5	-37,0	-87,4	-165,3	-19,5	-116,8	-177,7	-232,2	-314,6
Solde global, base caisse	384,5	209,9	-33,6	-188,0	-79,2	-5,5	13,0	-37,4	-115,3	30,5	-66,8	-127,7	-182,2	-264,6
Financement	-383,6	-209,1	37,7	185,3	69,2	-60,0	-57,0	-52,5	-44,1	-36,6	-18,2	7,8	21,4	15,9
Financement extérieur net	-40,0	-6,7	16,0	43,0	38,0	42,5	43,4	44,4	48,4	50,9	53,8	55,7	58,3	59,5
Amortissements dettes extérieurs	-87,0	-79,6	-87,0	-64,0	-56,0	-45,5	-44,6	-43,6	-39,6	-37,1	-34,2	-32,3	-29,7	-28,5
Tirages	47,0	72,9	103,0	107,0	94,0	88,0	88,0	88,0	88,0	88,0	88,0	88,0	88,0	88,0
Projets 1/	40,0	72,9	103,0	107,0	94,0	88,0	88,0	88,0	88,0	88,0	88,0	88,0	88,0	88,0
Financement intérieur net (identifié)	-343,6	-202,4	21,7	142,3	31,2	-102,4	-100,4	-96,9	-92,5	-87,5	-71,9	-47,9	-36,9	-43,6
Système bancaire net (var PNG)	-237,6	-153,6	80,7	201,3	90,2	-43,4	-41,4	-37,9	-33,5	-29,5	-14,9	8,1	18,1	10,4
Besoin de financement résiduel	-1,0	-0,8	-4,0	2,7	10,0	65,5	44,0	89,9	159,4	6,1	85,0	119,9	160,8	248,7

Source : MINEPAT

Tableau 36: Evolution de la balance des paiements

Exercices	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Exportations de biens	2772,4	1718,5	1789,0	2093,1	2428,5	2684,9	2833,3	2815,9	3165,8	3122,2	3153,9	3171,0	3140,7
Exportations des biens hors pétrole	1558,4	1006,5	1088,2	1158,9	1295,5	1380,6	1465,5	1541,4	1623,6	1709,5	1808,6	1907,9	2009,4
Exportations de pétrole brut	1214,0	712,0	700,8	934,2	1133,0	1304,3	1367,8	1274,4	1542,2	1412,6	1345,3	1263,2	1131,3
Importations de biens	-2299,9	-2062,9	-2119,8	-2243,9	-2410,2	-2310,9	-2390,1	-2485,6	-2609,4	-2716,9	-2844,5	-2976,6	-3116,6
Biens d'équipement	-655,0	-700,2	-786,8	-837,0	-922,1	-722,8	-684,2	-654,2	-625,7	-594,3	-565,1	-535,5	-506,1
Balance Commerciale	472,5	-344,4	-330,8	-150,8	18,3	373,9	443,2	330,3	556,4	405,3	309,4	194,4	24,0
Services (nets)	-406,3	-212,6	-213,2	-251,0	-293,5	-267,1	-284,4	-304,1	-328,7	-347,8	-377,9	-406,5	-439,2
Balance Biens et Services	66,3	-557,1	-544,0	-401,8	-275,1	106,8	158,9	26,2	227,6	57,4	-68,5	-212,1	-415,2
Revenus	-296,2	-95,0	-154,6	-193,1	-241,6	-241,1	-241,6	-242,1	-242,6	-243,1	-243,6	-244,0	-244,5
Crédit	31,5	31,0	30,4	29,9	29,4	28,9	28,4	27,9	27,4	26,9	26,4	26,0	25,5
Débit	-327,7	-126,0	-185,0	-223,0	-271,0	-270,0	-270,0	-270,0	-270,0	-270,0	-270,0	-270,0	-270,0
Intérêt dette ext.pub et garantie	-32,7	-26,0	-25,0	-23,0	-21,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0
Investissement étranger	-295,0	-100,0	-160,0	-200,0	-230,0	-230,0	-230,0	-230,0	-230,0	-230,0	-230,0	-230,0	-230,0
Transferts courants	183,1	173,6	127,3	149,1	163,4	190,4	236,9	294,2	293,6	291,6	291,3	290,3	289,8
Privé	100,1	74,8	45,5	77,3	109,6	149,6	196,1	253,4	251,8	248,8	247,5	245,5	244,0
Public	83,0	98,8	81,8	71,8	53,8	40,8	40,8	40,8	41,8	42,8	43,8	44,8	45,8
Solde du Compte Courant: Transfert publics inclus	-46,8	-478,5	-571,2	-445,7	-353,3	56,1	154,1	78,2	278,7	105,9	-20,7	-165,7	-369,9
Solde du Compte Courant: Transfert publics exclus	-129,8	-577,3	-653,0	-517,5	-407,1	15,3	113,3	37,4	236,9	63,1	-64,5	-210,5	-415,7
Compte en capital	78,0	11,0	11,0	11,0	8,0								
Comptes d'opérations financières	416,4	249,8	326,3	364,6	392,3	381,7	382,3	379,5	449,3	417,2	448,3	468,4	483,8
Investissement Direct Etranger	95,0	95,0	100,0	102,8	108,3	115,2	122,2	129,2	138,6	145,9	154,7	163,3	172,2
Autres investissements nets	321,4	154,8	226,3	261,9	284,0	266,6	260,1	250,3	310,7	271,3	293,5	305,1	311,6
Avoirs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Engagements	321,4	154,8	226,3	261,9	284,0	266,6	260,1	250,3	310,7	271,3	293,5	305,1	311,6
Publics	-6,7	16,0	43,0	38,0	42,5	43,4	44,4	48,4	50,9	53,8	55,7	58,3	59,5
Tirages	72,9	103,0	107,0	94,0	88,0	88,0	88,0	88,0	88,0	88,0	88,0	88,0	88,0
Amortissements	-79,6	-87,0	-64,0	-56,0	-45,5	-44,6	-43,6	-39,6	-37,1	-34,2	-32,3	-29,7	-28,5
privé non bancaire	243,2	218,1	174,2	184,4	198,0	189,9	196,4	204,2	214,4	223,2	233,7	244,5	256,1
Banques	84,9	-79,3	9,2	39,5	43,6	33,3	19,3	-2,3	45,4	-5,7	4,1	2,2	-3,9
Erreurs et Omissions	-90,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde Global	357,6	-217,7	-233,9	-70,1	47,0	445,8	544,4	465,7	736,0	531,1	435,6	310,7	121,9
Financement	-357,6	217,7	233,9	70,1	-47,0	-445,8	-544,4	-465,7	-736,0	-531,1	-435,6	-310,7	-121,9
Variations des réserves officielles	-149,2	217,7	233,9	70,1	-47,0	-445,8	-544,4	-465,7	-736,0	-531,1	-435,6	-310,7	-121,9

Source : MINEPAT

Tableau 37: Evolution de la situation monétaire

Exercices	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Avoirs Extérieurs Nets	1747,3	1450,2	1225,5	1194,9	1285,5	1764,6	2328,3	2791,8	3573,2	4098,6	4538,3	4851,2	4969,2
BEAC	1444,8	1227,0	993,1	923,1	970,1	1415,9	1960,3	2426,0	3162,0	3693,1	4128,7	4439,4	4561,3
BCM	302,5	223,2	232,4	271,9	315,4	348,7	368,0	365,7	411,2	405,5	409,6	411,9	407,9
Crédits Intérieurs Nets	682,9	911,2	1207,4	1435,0	1554,1	1717,5	1902,0	2101,2	2385,2	2645,4	2990,5	3359,9	3750,2
Créances Nettes sur l'Etat	-599,8	-454,1	-252,8	-162,6	-206,1	-247,5	-285,4	-318,9	-348,4	-363,3	-355,2	-337,1	-326,7
Position Nette du Gouvernement	-473,0	-392,3	-191,0	-100,8	-144,3	-185,7	-223,6	-257,1	-286,6	-301,5	-293,4	-275,3	-264,9
BEAC	-438,7	-376,0	-187,4	-95,9	-126,9	-157,9	-188,9	-219,9	-250,9	-264,9	-264,9	-264,9	-264,9
Créances Brutes	12,7	12,2	52,2	181,2	150,2	119,2	88,2	57,2	26,2	12,2	12,2	12,2	12,2
Dépôts	451,4	388,2	239,6	277,1	277,1	277,1	277,1	277,1	277,1	277,1	277,1	277,1	277,1
BCM	-34,2	-16,3	-3,6	-4,9	-17,3	-27,8	-34,7	-37,2	-35,7	-36,6	-28,5	-10,4	0,0
Autres créances nettes sur l'état	-126,8	-61,8	-61,8	-61,8	-61,8	-61,8	-61,8	-61,8	-61,8	-61,8	-61,8	-61,8	-61,8
Crédit à l'Economie	1282,7	1365,3	1460,2	1597,6	1760,1	1964,9	2187,4	2420,0	2733,5	3008,7	3345,7	3697,1	4076,9
Masse Monétaire	2149,9	2276,1	2417,2	2616,8	2849,4	3137,4	3446,4	3766,0	4188,1	4556,7	5000,9	5459,1	5949,0
Monnaie Fiduciaire	430,6	455,9	484,1	524,1	570,7	628,4	690,3	754,3	838,8	912,7	1001,6	1093,4	1191,5
Dépôts à Vue	888,6	940,7	999,1	1081,6	1177,7	1296,8	1424,5	1556,6	1731,0	1883,4	2067,0	2256,4	2458,8
Dépôts à Terme	830,7	879,5	934,0	1011,1	1101,0	1212,3	1331,7	1455,2	1618,3	1760,7	1932,3	2109,3	2298,6
Autres Postes Nets	280,3	85,4	15,7	13,2	-9,8	344,6	783,9	1126,9	1770,3	2187,3	2528,0	2752,0	2770,4
Ratios au PIB													
Masse monétaire	20,2	20,4	20,4	20,2	20,1	19,8	19,9	20,1	20,2	20,5	20,8	21,1	21,4
Crédit à l'économie	12,1	12,2	12,3	12,3	12,4	12,4	12,6	12,9	13,2	13,5	13,9	14,3	14,6
Crédit à l'Etat	-5,6	-4,1	-2,1	-1,3	-1,5	-1,6	-1,6	-1,7	-1,7	-1,6	-1,5	-1,3	-1,2
Base monétaire	6,0	6,0	6,1	6,0	6,0	5,9	5,9	6,0	6,0	6,1	6,2	6,3	6,3

Source : MINEPAT

Tableau 38: Ventilation des ressources internes (niveau)

En milliards de FCFA	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Education	409,6	417,3	434,8	471,3	497,3	527,6	567,9
Education de base	153,1	157,1	163,6	177,3	187	198,3	213,4
Enseignements secondaires	204,5	206,8	215,6	233,8	246,8	261,9	282
Enseignement Supérieur	39,4	40,5	42,1	45,7	48,2	51,1	55
Recherche Scientifique et innovation	12,6	12,9	13,5	14,6	15,4	16,3	17,5
Santé	113,3	132,4	147,5	169,9	198	217,3	239,1
Développement Social et Emploi	23,2	26,9	28	32	36,5	41,3	46,8
Travail et Sécurité Sociale	4,1	4,9	5,2	5,9	6,7	7,5	8,5
Emploi et formation professionnelle	5,7	6,9	7,2	8,1	9,3	10,5	11,8
Affaires Sociales	7,4	7,9	8,3	9,6	11	12,6	14,3
Promotion de la femme et de la famille	5,9	7,1	7,4	8,4	9,5	10,8	12,2
Culture, sports et loisirs	34,2	34,8	36,3	38	40,1	42,3	44,8
Jeunesse	8,5	8,7	9	9,5	10	10,5	11,2
Communication	6,6	6,7	7	7,3	7,7	8,1	8,6
Sport et Education physique	14,4	14,7	15,3	16	16,9	17,9	18,9
Culture	4,7	4,8	5	5,2	5,5	5,8	6,2
Production et commerce	116,7	135,3	150	167,4	184,6	200,4	218,2
Secteur rural	97,4	111,1	114,2	128,7	143,1	156,3	171,1
Agriculture	55,8	65,9	67,6	76	84,2	91,7	100,2
Elevage, pêche et industries animales	15,7	16,7	17,2	19,5	21,8	23,9	26,3
Forêts et faune	20,8	22	22,7	25,8	28,9	31,7	34,8
Environnement et protection de la nature	5,2	6,5	6,7	7,5	8,2	8,9	9,7
Autres ministères	19,3	24,2	24,8	27,7	30,5	33,1	36,1
Industrie, Mines et développement technologique	4,8	6	6,2	6,9	7,6	8,2	9
Commerce	4,2	5,3	5,4	6,1	6,7	7,3	7,9
Petites et moyennes entreprises, E.S, Artisanat	6	7,5	7,7	8,6	9,5	10,3	11,2
Tourisme	4,3	5,3	5,5	6,1	6,7	7,3	8

En milliards de FCFA	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Infrastructures Productives	278,6	342,1	380,5	397,8	418,3	442,7	467,4
Postes et Télécommunications	12	14	15,3	16,1	17	18	19,1
Travaux Publics	166	193,7	211,8	222,1	234,3	248,8	263,5
Transports	15,2	27,7	29,4	30,3	31,4	32,7	34,1
Energie et Eau	18,2	36,2	38,2	39,4	40,7	42,3	43,9
Développement urbain et Habitat	57	58,5	72,7	76,2	80,4	85,4	90,4
Domaines et affaires foncières	10,3	12	13,1	13,8	14,5	15,4	16,3
Administration générale et financière	122,3	123,1	130,6	137	144,5	155,2	164,4
Finances	52	52,4	55,6	58,3	61,5	66,1	70
Economie, Planification et Aménagement du Territoire	27,6	27,8	29,5	30,9	32,6	35	37,1
Administration territoriale et décentralisation	30,1	30,3	32,2	33,7	35,6	38,2	40,5
Fonction publique et réforme ADM	12,5	12,6	13,4	14	14,8	15,9	16,8
Défense et Sécurité	225,3	227,6	237	251,1	264,9	282,2	298,9
Défense Nationale	162,1	163,7	170,5	180,6	190,5	203	215
Sûreté Nationale	63,2	63,9	66,5	70,5	74,3	79,2	83,9
Souveraineté et Gouvernance	143,4	144	150	159,8	168,6	180,6	194,3
Souveraineté	95,7	96	100	106,6	112,4	120,5	129,6
Présidence de la république	50,6	50,8	52,9	56,4	59,5	63,7	68,6
Services rattachés à la présidence de la république	6,3	6,3	6,6	7	7,4	7,9	8,5
Services du premier ministre	10,9	10,9	11,4	12,1	12,8	13,7	14,7
Conseil économique et social	2,1	2,1	2,2	2,4	2,5	2,7	2,9
Relations extérieures	25,8	25,9	26,9	28,7	30,3	32,4	34,9
Gouvernance	47,7	47,9	49,9	53,2	56,1	60,1	64,7
Justice	24,5	24,6	25,6	27,3	28,8	30,9	33,2
Cour suprême	4,6	4,6	4,8	5,1	5,4	5,8	6,3
Contrôle supérieur de l'Etat	4,9	4,9	5,2	5,5	5,8	6,2	6,7
Assemblée Nationale	13,7	13,8	14,3	15,3	16,1	17,3	18,6
Total Ministères	1466,7	1583,3	1694,7	1824,3	1952,7	2089,9	2241,8

Source : MINEPAT

ANNEXE V : TABLEAUX DU SCENARIO « VISION 2035 »

Tableau 39: Quelques indicateurs clés (scenario vision)

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Croissance du PIB réel	2,9	2,4	3,0	4,9	5,6	6,8	7,2	7,8	10,1	8,3	9,3	9,6	10,2
<i>PIB pétrolier</i>	-1,8	-10,2	-10,4	13,0	9,8	11,8	2,0	-5,5	30,1	-7,1	-4,8	-6,1	-10,4
<i>PIB non pétrolier</i>	3,2	3,2	3,7	4,5	5,4	6,6	7,5	8,4	9,2	9,1	9,9	10,2	10,9
Croissance du PIB réel par habitant	0,0	-0,5	0,1	1,9	2,6	3,8	4,2	4,7	7,0	5,2	6,2	6,5	7,1
Croissance du PIB réel hors pétrole par habitant	0,3	0,3	0,8	1,6	2,4	3,6	4,5	5,4	6,1	6,0	6,8	7,1	7,8
Le ratio des recettes non pétrolières sur le PIB	13,7	13,1	13,0	13,0	13,1	13,3	13,4	13,5	13,6	13,5	13,4	13,5	13,5
Taux d'investissements publics (% du PIB)	2,4	2,3	2,4	2,5	2,6	2,7	2,8	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,8
Taux d'investissements (% du PIB)	17,5	17,4	18,5	19,2	20,0	20,4	21,3	22,8	23,7	25,4	27,2	29,2	31,0
Dépenses totales	18,5	17,1	17,4	17,5	17,6	17,9	18,3	18,8	18,5	18,2	17,7	17,3	16,6
Dépenses en capital	5,5	5,1	5,4	5,7	6,0	6,2	6,5	6,9	6,9	7,0	7,1	7,1	6,9
Solde primaire hors pétrole (% du PIB)	-5,8	-4,2	-4,6	-4,8	-4,9	-5,1	-5,4	-5,7	-5,3	-5,1	-4,6	-4,1	-3,3
Déflateur du PIB	7,2	-3,2	3,1	4,4	4,1	5,4	3,1	1,9	3,7	1,7	2,0	2,0	1,9
Déflateur du PIB non pétrolier	5,6	3,0	2,6	3,6	3,6	5,1	3,0	2,0	3,7	1,8	1,9	1,9	1,8
Termes de l'échange	24,6	-30,0	9,7	2,8	1,8	0,3	1,1	-1,9	-1,9	-1,9	-1,9	-1,9	-1,9

Source : MINEPAT

Tableau 40: Evolutions sectorielles de la croissance (scenario vision)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Secteur primaire	5,3	3,0	4,2	4,8	5,3	6,0	6,5	7,4	7,4	7,6	7,7	7,9	8,0
Agriculture des produits vivriers	5,3	4,7	4,8	5,1	5,5	6,3	6,9	8,0	7,7	7,7	7,7	7,7	7,7
Agriculture industrielle et d'exportation	-1,9	2,6	3,6	4,5	5,7	6,4	7,0	7,4	8,3	8,4	8,4	8,4	8,4
Elevage, chasse	3,0	3,8	4,1	4,1	4,9	6,2	7,5	8,4	9,7	10,7	11,4	12,2	12,5
Pêche	2,5	2,5	2,5	2,5	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Sylviculture et exploitation forestière	-5,5	-10,0	0,0	5,0	4,5	3,5	3,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Secteur secondaire	0,6	-0,1	0,6	5,6	5,6	7,7	5,7	5,7	13,6	7,5	10,8	9,9	11,2
Industries extractives	-1,8	-9,8	-10,0	12,5	9,4	12,0	2,6	-4,7	29,7	-6,2	-3,9	-5,2	-9,7
Dont : Hydrocarbures	-1,8	-10,2	-10,4	13,0	9,8	11,8	2,0	-5,5	30,1	-7,1	-4,8	-6,1	-10,4
Industries Agro-alimentaires	1,9	3,0	2,3	2,8	3,2	3,7	3,5	4,7	6,9	8,3	9,4	10,7	12,4
Autres Industries manufacturières	-0,1	0,8	3,2	3,9	4,6	5,7	7,6	9,8	11,6	12,4	12,5	13,3	15,3
Electricité, gaz et eau	4,3	2,0	3,0	3,5	4,0	34,0	4,5	5,0	5,0	5,0	64,0	6,0	7,0
BTP	-6,2	11,3	6,5	8,5	9,0	9,0	9,1	11,0	11,8	12,8	13,7	16,4	17,0
Secteur tertiaire	2,6	3,6	3,8	4,5	5,7	6,7	8,3	9,0	9,4	9,0	9,1	10,2	10,7
Commerce, restaurants et hôtels	4,1	3,2	3,6	3,9	5,6	7,1	10,1	10,8	10,8	10,7	10,7	12,5	12,8
Transports, entrepôts, communications	4,5	3,3	4,9	5,7	6,4	6,6	6,6	8,0	9,0	10,0	11,0	12,0	12,0
Banques et organismes financiers	7,6	5,3	4,2	4,1	5,7	6,2	6,2	7,7	8,5	8,2	8,0	8,0	9,5
Autres services marchands	7,3	5,2	4,2	6,1	7,3	7,6	7,6	8,1	8,7	8,2	8,0	8,0	9,5
SIFIM (serv. d'intermé. indirect. mesurés)	3,1	3,9	3,8	6,0	7,2	7,6	7,6	8,1	8,7	8,2	8,0	8,0	9,5
Services non marchands des APU	5,2	3,1	2,7	3,3	3,7	5,5	7,4	7,5	7,9	4,4	4,5	4,5	4,1
Autres services non marchands	3,9	4,1	4,6	5,1	4,4	4,6	4,7	4,7	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6
PIB aux coûts des facteurs	2,6	2,4	3,0	4,9	5,6	6,8	7,2	7,8	10,1	8,3	9,3	9,6	10,2
PIB	2,9	2,4	3,0	4,9	5,6	6,8	7,2	7,8	10,1	8,3	9,3	9,6	10,2

Source : MINEPAT

Tableau 41: Evolutions sectorielles du PIB (en milliards de FCFA, scénario vision)

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Secteur primaire	1854,7	1911,2	1991,1	2087,0	2197,0	2328,0	2480,3	2663,5	2861,5	3079,0	3316,9	3577,7	3862,41
Agriculture des produits vivriers	1236,4	1294,1	1356,8	1426,4	1505,4	1600,9	1712,0	1849,7	1992,9	2147,2	2313,4	2492,5	2685,47
Agriculture industrielle et d'exportation	141,7	145,3	150,6	157,3	166,3	176,9	189,3	203,3	220,2	238,6	258,5	280,2	303,58
Elevage, chasse	217,9	226,2	235,6	245,3	257,5	273,5	293,9	318,7	349,5	387,1	431,4	483,8	544,31
Pêche	101,5	104,1	106,7	109,3	112,6	116,0	119,5	123,1	126,7	130,6	134,5	138,5	142,66
Sylviculture et exploitation forestière	157,2	141,5	141,5	148,6	155,3	160,7	165,5	168,8	172,2	175,6	179,2	182,7	186,40
Secteur secondaire	2251,72	2249,55	2263,80	2391,15	2526,02	2720,36	2876,02	3040,50	3455,34	3715,90	4116,85	4526,31	5032,64
Industries extractives	500,3	451,1	405,9	456,7	499,9	559,7	574,1	547,0	709,6	665,9	640,0	606,8	548,1
Dont : Hydrocarbures	487,7	438,0	392,4	443,4	486,9	544,3	555,3	524,5	682,6	634,0	603,8	566,9	507,7
Industries Agro-alimentaires	525,9	541,9	554,5	570,1	588,3	610,0	631,5	660,9	706,7	765,3	837,0	926,4	1041,3
Autres Industries manufacturières	961,4	968,9	999,4	1038,1	1085,9	1148,0	1235,8	1356,7	1514,5	1702,1	1915,2	2170,7	2502,2
Electricité, gaz et eau	67,3	68,6	70,7	73,2	76,1	101,9	106,5	111,9	117,5	123,3	202,3	214,4	229,4
BTP	196,9	219,0	233,3	253,1	275,9	300,7	328,1	364,2	407,0	459,3	522,4	608,0	711,6
Secteur tertiaire	3914,6	4055,4	4210,9	4401,0	4650,3	4963,0	5376,8	5862,3	6414,7	6989,7	7628,8	8409,9	9307,4
Commerce, restaurants et hotels	1671,4	1725,1	1787,4	1857,5	1961,4	2101,3	2314,0	2563,2	2839,2	3144,1	3479,0	3913,3	4413,3
Transports, entrepôts, communications	753,4	778,3	816,2	862,4	917,8	978,2	1043,2	1126,8	1228,2	1351,0	1499,6	1679,5	1881,1
Banques et organismes financiers	104,3	109,8	114,5	119,2	125,9	133,7	141,9	152,8	165,8	179,3	193,6	209,0	228,9
Autres services marchands	636,9	669,8	698,0	740,7	794,4	855,2	920,5	995,2	1081,6	1170,4	1263,7	1364,5	1494,2
SIFIM (serv. d'intermé. indirect. mesurés)	-52,1	-54,1	-56,2	-59,6	-63,9	-68,7	-74,0	-80,0	-86,9	-94,1	-101,6	-109,7	-120,1
Services non marchands des APU	696,0	717,6	737,0	761,1	789,6	832,7	894,3	961,2	1037,1	1082,3	1130,5	1181,6	1230,5
Autres services non marchands	104,6	108,9	113,9	119,7	125,0	130,7	136,8	143,2	149,8	156,7	164,0	171,6	179,5
PIB aux coûts des facteurs	8021,0	8216,2	8465,8	8879,1	9373,3	10011,4	10733,1	11566,3	12731,5	13784,6	15062,5	16513,9	18202,5
PIB	8699,1	8910,8	9181,5	9629,7	10165,8	10857,8	11640,5	12544,2	13807,9	14949,9	16335,9	17910,0	19741,3

Source : MINEPAT

Tableau 42: Evolution des emplois en pourcentage du PIB (scenario vision)

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Formation brute de capital fixe	17,5	17,4	18,5	19,2	20,0	20,4	21,3	22,8	23,7	25,4	27,2	29,2	31,0
Secteur privé	15,1	15,1	16,1	16,7	17,4	17,7	18,5	19,9	20,8	22,5	24,3	26,3	28,2
Administration publique	2,4	2,3	2,4	2,5	2,6	2,7	2,8	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,8
Consommation	85,0	86,2	84,8	82,7	81,0	80,4	80,3	80,0	78,6	76,9	75,0	73,2	71,4
Secteur privé	74,4	75,9	74,6	72,8	71,3	70,8	70,8	70,6	69,6	68,3	66,9	65,6	64,2
Administration publique	10,6	10,3	10,2	9,9	9,7	9,6	9,5	9,4	9,0	8,6	8,1	7,6	7,2
Demande extérieure nette	-3,1	-3,6	-3,3	-1,9	-0,9	-0,8	-1,6	-2,8	-2,2	-2,3	-2,2	-2,4	-2,4
Exportations	23,2	18,0	17,4	18,2	18,9	18,7	18,0	17,0	17,4	16,5	15,1	14,5	13,7
Exportations de pétrole brut	11,4	6,4	5,9	7,2	8,0	8,3	8,0	6,8	7,8	6,4	5,5	4,6	3,6
Exportations de biens hors pétrole brut	12,6	7,6	7,8	7,6	7,8	7,6	7,3	7,6	7,3	7,9	7,6	7,9	8,2
Importations	26,4	21,6	20,7	20,1	19,8	19,5	19,5	19,8	19,6	18,8	17,4	16,9	16,1
Importations de biens d'équipement	6,2	6,2	6,6	6,5	6,6	6,7	6,8	7,1	7,2	0,0	7,8	8,1	8,4

Source : MINEPAT

Tableau 43: Croissance des emplois (en%) (scenario vision)

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Formation brute de capital fixe	4,1	-0,1	10,7	10,9	11,9	10,0	12,1	14,3	14,7	15,9	17,3	17,1	16,9
Secteur privé	8,9	0,6	11,0	10,8	11,9	9,7	12,1	14,9	15,7	17,1	18,5	18,3	18,2
Administration publique	37,8	-3,7	9,0	11,6	11,7	11,7	11,7	11,4	9,6	9,6	9,6	9,0	7,3
Consommation	5,8	2,7	1,9	4,0	4,7	6,6	6,6	6,3	8,5	5,9	6,6	6,8	7,3
Secteur privé	5,7	3,0	1,8	4,1	4,8	6,7	6,7	6,3	8,9	6,2	7,0	7,2	7,7
Administration publique	9,1	0,6	2,5	3,9	4,5	5,8	5,8	5,8	5,8	3,2	3,2	3,3	3,3
Exportations	0,2	1,6	2,0	4,0	4,7	5,6	6,0	6,7	10,1	8,7	9,0	9,7	10,8
Exportations de pétrole brut	-1,8	-10,2	-10,4	13,0	9,8	11,8	2,0	-5,5	30,1	-7,1	-4,8	-6,1	-10,4
Exportations de biens hors pétrole brut	2,7	1,6	3,2	3,9	4,7	5,5	6,6	7,9	9,4	10,0	10,3	10,9	12,1
Importations	-0,3	-2,0	4,0	6,2	7,4	8,0	8,6	8,3	9,7	9,1	9,8	10,2	10,5
Importations de biens d'équipement	7,0	5,5	10,4	4,8	9,9	9,1	10,1	11,5	12,1	13,1	14,2	14,4	14,5
Taux de croissance du PIB, en volume	2,9	2,4	3,0	4,9	5,6	6,8	7,2	7,8	10,1	8,3	9,3	9,6	10,2

Source : MINEPAT

Tableau 44: Evolution du tableau des opérations financières de l'Etat (scenario vision)

Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes totales et Dons	2003,5	2209,7	1956,8	1933,4	2213,0	2513,7	2803,5	3058,5	3254,6	3778,5	4012,7	4336,8	4746,3	5213,0
Recettes totales	1885,5	2117,5	1848,8	1842,4	2132,0	2450,7	2753,5	3008,5	3204,6	3728,5	3962,7	4286,8	4696,3	5163,0
Recettes pétrolières	631,0	810,2	443,5	354,0	516,3	678,1	784,6	825,9	786,2	979,4	913,3	877,1	832,7	760,9
Redevance SNH	547,6	685,9	271,2	293,2	445,8	586,0	676,9	710,3	662,3	850,9	780,2	743,0	697,6	624,8
Impôts/Stés pétrolières	83,4	124,3	172,3	60,8	70,5	92,1	107,7	115,6	123,9	127,4	131,1	131,1	131,1	131,1
Recettes non pétrolières	1254,5	1307,3	1405,2	1488,4	1615,7	1772,6	1968,9	2182,6	2418,4	2749,1	3049,4	3409,6	3863,6	4402,1
Impôts directs	299,0	327,3	344,1	365,4	399,3	437,7	497,1	560,8	631,3	736,2	839,4	966,8	1113,1	1288,8
Taxe spéciale s/prdts pétro.	73,4	71,5	73,2	75,5	79,1	83,6	89,2	95,7	103,1	113,5	122,9	134,3	147,2	162,3
Impôts sur cce internatio.	209,9	221,6	198,5	204,0	216,5	234,1	254,2	279,0	309,6	322,1	316,2	298,5	321,6	344,9
Autres taxes s/biens et servi.	558,1	610,8	642,1	681,8	745,1	831,1	929,8	1034,1	1148,2	1321,7	1488,3	1693,9	1928,0	2208,1
Recettes non fiscales	114,1	80,8	147,2	161,7	175,7	186,1	198,5	213,1	226,2	255,6	282,8	316,2	353,7	398,1
Dons	118,0	92,2	108,0	91,0	81,0	63,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0
Dépenses totales	1541,0	1962,5	1909,0	2067,9	2270,5	2508,9	2803,2	3136,3	3512,1	3908,7	4266,3	4662,3	5089,4	5520,5
Dépenses courantes	1152,0	1395,1	1338,0	1427,9	1534,5	1662,5	1829,9	2017,0	2224,8	2454,1	2622,6	2804,9	3002,5	3216,6
Salaires	435,0	561,0	624,0	667,7	724,4	786,0	880,3	986,0	1104,3	1236,8	1298,6	1363,6	1431,8	1503,3
Autres biens et services	436,0	512,0	491,0	517,9	561,8	620,6	685,6	757,4	836,8	924,4	1021,2	1128,2	1246,4	1376,9
Transferts et subventions	230,0	284,9	187,0	206,3	214,3	222,8	231,9	241,6	251,8	260,9	270,7	281,2	292,4	304,3
Paiements d'intérêts	51,0	37,2	36,0	36,0	34,0	33,0	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0
Sur dette extérieure	37,0	32,7	26,0	25,0	23,0	21,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0
Sur dette intérieure	14,0	4,5	10,0	11,0	11,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Dépenses de capital	389,0	589,1	571,0	640,0	736,0	846,4	973,4	1119,4	1287,3	1454,6	1643,7	1857,4	2087,0	2303,9
Dépenses s/financemts exter.	62,0	99,1	114,0	118,0	105,0	96,0	96,0	96,0	96,0	96,0	96,0	96,0	96,0	96,0
Solde global, base ordonnancements	462,5	247,2	47,8	-134,5	-57,5	4,8	0,3	-77,8	-257,5	-130,3	-253,5	-325,5	-343,1	-307,5
Solde primaire	395,5	192,2	-24,2	-189,5	-104,5	-25,2	-17,7	-95,8	-275,5	-148,3	-271,5	-343,5	-361,1	-325,5
Variation arriérés de paiement	-78,0	-37,3	-80,0	-52,0	-20,0	-20,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérieurs	-78,0	-37,3	-80,0	-52,0	-20,0	-20,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global, base caisse (hors dons)	245,0	117,7	-140,2	-277,5	-158,5	-78,2	-49,7	-127,8	-307,5	-180,3	-303,5	-375,5	-393,1	-357,5
Solde global, base caisse	384,5	209,9	-32,2	-186,5	-77,5	-15,2	0,3	-77,8	-257,5	-130,3	-253,5	-325,5	-343,1	-307,5
Financement	-383,6	-210,2	37,4	185,3	69,0	-60,0	-57,1	-52,5	-16,4	-37,3	-18,7	7,8	22,3	16,8
Financement extérieur net	-40,0	-6,7	16,0	43,0	38,0	42,5	43,4	44,4	76,4	50,9	53,8	55,7	58,3	59,5
Amortissements dettes extérieurs	-87,0	-79,6	-87,0	-64,0	-56,0	-45,5	-44,6	-43,6	-11,6	-37,1	-34,2	-32,3	-29,7	-28,5
Tirages	47,0	72,9	103,0	107,0	94,0	88,0	88,0	88,0	88,0	88,0	88,0	88,0	88,0	88,0
Projets 1/	40,0	72,9	103,0	107,0	94,0	88,0	88,0	88,0	88,0	88,0	88,0	88,0	88,0	88,0
Financement intérieur net (identifié)	-343,6	-203,5	21,4	142,3	31,0	-102,5	-100,5	-96,9	-92,8	-88,2	-72,4	-48,0	-36,0	-42,7
Système bancaire net (var PNG)	-237,6	-153,6	80,4	201,3	90,0	-43,5	-41,5	-37,9	-33,8	-30,2	-15,4	8,0	19,0	11,3
Besoin de financement résiduel	-1,0	0,3	-5,1	1,2	8,5	75,2	56,9	130,3	273,9	167,6	272,2	317,8	320,8	290,7

Source : MINEPAT

Tableau 45: Evolution de la balance des paiements (scenario vision)

Exercices	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Exportations de biens	2703,6	1665,0	1733,7	2035,3	2367,8	2621,3	2765,4	2863,6	3356,5	3562,7	3653,7	3954,6	4241,4
Exportations des biens hors pétrole	1489,6	953,0	1033,0	1101,1	1234,9	1317,0	1397,6	1589,2	1714,3	2058,4	2221,2	2609,6	3036,8
Exportations de pétrole brut	1214,0	712,0	700,8	934,2	1133,0	1304,3	1367,8	1274,4	1642,2	1504,2	1432,6	1345,1	1204,6
Importations de biens	-2298,6	-2059,4	-2116,2	-2245,1	-2427,8	-2636,6	-2893,4	-3210,8	-3603,1	-3836,6	-3957,9	-4265,3	-4573,2
Biens d'équipement	-653,7	-696,3	-783,3	-837,9	-937,0	-1040,4	-1165,5	-1327,1	-1519,0	-1752,9	-2042,0	-2384,1	-2784,4
Balance Commerciale	405,0	-394,4	-382,5	-209,8	-59,9	-15,4	-128,1	-347,2	-246,6	-273,9	-304,2	-310,6	-331,8
Services (nets)	-403,9	-210,9	-212,6	-251,9	-298,4	-350,3	-411,7	-483,6	-568,4	-607,0	-623,5	-691,0	-746,4
Balance Biens et Services	1,1	-605,4	-595,1	-461,7	-358,4	-365,7	-539,8	-830,8	-815,0	-880,9	-927,7	-1001,7	-1078,2
Revenus	-317,5	-116,0	-175,1	-226,6	-270,2	-308,4	-323,1	-301,9	-386,1	-354,7	-338,5	-318,7	-286,8
Crédit	10,2	10,0	9,9	9,7	9,5	9,4	9,2	9,0	8,9	8,7	8,6	8,4	8,3
Débit	-327,7	-126,0	-185,0	-236,3	-279,7	-317,8	-332,3	-311,0	-394,9	-363,4	-347,1	-327,1	-295,0
Intérêt dette ext.pub et garantie	-32,7	-26,0	-25,0	-23,0	-21,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0
Investissement étranger	-295,0	-100,0	-160,0	-213,3	-258,7	-297,8	-312,3	-291,0	-374,9	-343,4	-327,1	-307,1	-275,0
Transferts courants	183,1	173,4	127,1	148,8	163,0	189,8	236,2	293,5	292,9	290,9	290,6	289,5	289,0
Privé	100,1	74,6	45,3	77,0	109,2	149,0	195,4	252,7	251,1	248,1	246,8	244,7	243,2
Public	83,0	98,8	81,8	71,8	53,8	40,8	40,8	40,8	41,8	42,8	43,8	44,8	45,8
Solde du Compte Courant: Transfert publics inclus	-133,3	-547,9	-643,2	-539,5	-465,5	-484,4	-626,6	-839,3	-908,1	-944,8	-975,6	-1030,8	-1075,9
Solde du Compte Courant: Transfert publics exclus	-216,3	-646,7	-725,0	-611,3	-519,3	-525,2	-667,4	-880,1	-949,9	-987,6	-1019,4	-1075,6	-1121,7
Compte en capital	78,0	11,0	11,0	11,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0
Comptes d'opérations financières	415,5	249,3	404,0	472,2	593,5	615,5	709,0	886,2	911,8	973,1	1001,2	1043,2	1010,2
Investissement Direct Etranger	95,0	95,0	177,0	201,0	232,0	264,9	277,5	259,3	331,5	304,6	290,7	273,7	246,3
Autres investissements nets	320,5	154,3	227,0	271,2	361,5	350,6	431,5	626,9	580,2	668,4	710,5	769,5	763,9
Avoirs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Engagements	320,5	154,3	227,0	271,2	361,5	350,6	431,5	626,9	580,2	668,4	710,5	769,5	763,9
Publics	-6,7	16,0	44,2	46,5	117,7	100,3	174,7	350,3	218,5	326,0	373,5	379,1	350,2
Tirages	72,9	103,0	108,2	102,5	163,2	144,9	218,3	361,9	255,6	360,2	405,8	408,8	378,7
Amortissements	-79,6	-87,0	-64,0	-56,0	-45,5	-44,6	-43,6	-11,6	-37,1	-34,2	-32,3	-29,7	-28,5
privé non bancaire	242,3	217,7	173,7	184,2	199,2	216,4	237,4	263,5	295,7	314,8	324,8	350,0	375,3
Banques	84,9	-79,3	9,2	40,4	44,6	34,0	19,3	13,2	66,1	27,6	12,2	40,3	38,4
Erreurs et Omissions	-98,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	2,0	3,0	4,0	5,0
Solde Global	262,2	-287,6	-228,1	-56,3	136,0	139,1	90,4	55,0	12,7	38,3	36,6	24,3	-52,7
Financement	-262,2	287,6	228,1	56,3	-136,0	-139,1	-90,4	-55,0	-12,7	-38,3	-36,6	-24,3	52,7
Variations des réserves officielles	-234,1	287,6	228,1	56,3	-136,0	-139,1	-90,4	-55,0	-12,7	-38,3	-36,6	-24,3	52,7

Source : MINEPAT

Tableau 46: Evolution de la situation monétaire (scenario vision)

Exercices	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Avoirs Extérieurs Nets	1747,3	1380,3	1152,2	1095,9	1231,9	1371,0	1461,4	1516,3	1529,1	1567,3	1603,9	1628,3	1575,6
BEAC	1444,8	1157,1	929,0	872,7	1008,7	1147,8	1238,2	1293,1	1305,9	1344,1	1380,7	1405,1	1352,4
BCM	302,5	223,2	232,4	272,8	317,4	351,4	370,7	383,9	450,0	477,6	489,8	530,1	568,6
Crédits Intérieurs Nets	682,9	912,1	1207,1	1435,9	1560,2	1735,6	1952,6	2224,5	2626,3	3039,0	3585,7	4249,4	5049,7
Créances Nettes sur l'Etat	-599,8	-454,4	-253,1	-163,0	-206,5	-248,1	-286,0	-319,8	-350,0	-365,4	-357,4	-338,4	-327,1
Position Nette du Gouvernement	-473,0	-392,6	-191,3	-101,2	-144,7	-186,3	-224,2	-258,0	-288,2	-303,6	-295,6	-276,6	-265,3
BEAC	-438,7	-376,3	-187,6	-96,3	-127,3	-158,3	-189,3	-220,3	-251,3	-265,3	-265,3	-265,3	-265,3
Créances Brutes	12,7	12,2	52,2	181,2	150,2	119,2	88,2	57,2	26,2	12,2	12,2	12,2	12,2
Dépôts	451,4	388,5	239,8	277,5	277,5	277,5	277,5	277,5	277,5	277,5	277,5	277,5	277,5
BCM	-34,2	-16,3	-3,7	-4,9	-17,4	-28,0	-34,9	-37,7	-36,9	-38,3	-30,3	-11,3	0,0
Autres créances nettes sur l'état	-126,8	-61,8	-61,8	-61,8	-61,8	-61,8	-61,8	-61,8	-61,8	-61,8	-61,8	-61,8	-61,8
Crédit à l'Economie	1282,7	1366,5	1460,2	1599,0	1766,7	1983,6	2238,6	2544,2	2976,3	3404,4	3943,1	4587,8	5376,8
Masse Monétaire	2149,9	2277,7	2417,2	2618,7	2858,4	3162,6	3514,4	3928,8	4500,9	5059,0	5747,0	6553,7	7520,0
Monnaie Fiduciaire	430,6	456,2	484,1	524,5	572,5	633,4	703,9	786,9	901,5	1013,3	1151,1	1312,6	1506,2
Dépôts à Vue	888,6	941,4	999,1	1082,3	1181,4	1307,2	1452,6	1623,8	1860,3	2091,0	2375,4	2708,8	3108,2
Dépôts à Terme	830,7	880,1	934,0	1011,8	1104,4	1222,0	1357,9	1518,0	1739,1	1954,8	2220,6	2532,3	2905,7
Autres Postes Nets	280,3	14,7	-57,9	-86,8	-66,3	-56,0	-100,4	-188,0	-345,6	-452,7	-557,3	-676,0	-894,7
Ratios au PIB													
Masse monétaire	20,2	20,4	20,4	20,2	20,1	20,2	20,5	21,0	21,3	21,6	21,9	22,3	22,6
Crédit à l'économie	12,1	12,2	12,3	12,3	12,4	12,7	13,1	13,6	14,1	14,5	15,0	15,6	16,2
Crédit à l'Etat	-5,6	-4,1	-2,1	-1,3	-1,5	-1,6	-1,7	-1,7	-1,7	-1,6	-1,4	-1,1	-1,0
Base monétaire	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,1	6,2	6,3	6,4	6,5	6,6	6,7

Source : MINEPAT

Tableau 47: Simulation du taux de pauvreté selon les scénarii de croissance

Scénario de référence					Scénario vision			
Primaire	Industrie	Services	Total		Primaire	Industrie	Services	Total
58,8	24,8	17,0	39,9		58,8	24,8	17	39,9
58,4	27,7	16,5	39,6		58,4	27,7	16	39,6
58,1	29,8	16,2	39,5		58,1	29,9	15,5	39,5
56,9	32,6	16,0	38,8		56,9	30,9	15	38,8
55,4	29,9	15,1	38,4		55,4	28,9	14	37,4
53,5	28,1	13,7	37,3		53,4	26,9	13,3	36
51,7	24,3	12,3	36,5		51,1	23,6	11,7	33,8
50,4	23,5	11,6	36,0		48,5	22,2	9,8	31,6
48,2	23,8	10,7	35,2		44,9	21,4	7,7	28,8
46,6	21,8	8,8	34,4		41,4	16,7	6,4	26
45,1	20,8	8,3	33,4		38,5	13,9	5,7	23,7
43,3	15,8	7,4	31,7		34,7	10,5	4,3	20,9
43,2	15,1	5,8	30,2		31,5	7,4	3,3	18,5
42,6	14,5	5,0	28,7		27,8	5,5	2,5	16,1

Source : MINEPAT

Tableau 48: Evolution de l'incidence de la pauvreté et des autres indicateurs des OMD

Variables	Niveau à l'année de référence	Cible 2015	Scénario de référence		Scénario vision	
			2015	2020	2015	2020
Croissance réelle en moyenne annuelle (en%)						
PIB réel			5,7	5,4	7,8	10,2
Croissance réelle en moyenne annuelle des Dépenses Publiques (en %)						
Education			8	5	12,6	10,3
Santé			9,8	7,4	15	12,8
Secteur rural (agriculture et élevage)			12,1	8,5	14,14	11,5
Taux de pauvreté monétaire	39,9 (2007)	25	35,2	28,7	28,8	16,1
Autres OMD						
Education						
Taux net de fréquentation au primaire (%)	75 (2007)	100	88,6	98,8	90,3	100
Santé						
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	669 (2004)	350	410	325,6	392,4	272,3
Alimentation						
% des enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale modérée	19,3 (2006)	8	13,4	10,2	12,3	8,8

Source : MINEPAT



BIBLIOGRAPHIE

- AFRISTAT, Cadre de référence et support méthodologique Minimum Commun pour la conception d'un système d'information pour le suivi des DSRP et des OMD, février 2006
- Agence d'Electrification Rurale, Plan d'Action National Energie pour la Réduction de la Pauvreté, décembre 2005
- Banque Mondiale, Development Policy Review, juin 2004
- Banque Mondiale, Doing Business, 2007
- Bureau Central du Recensement de la Population, Rapports provisoires du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 2008
- Cabinet Green Research and Consulting, Elaboration d'un mécanisme de suivi et d'évaluation des stratégies sectorielles au Cameroun, juin 2008
- Cabinet Premium consulting Agency, Eléments clés pour la Charte des Investissements et la politique industrielle (Rapport de synthèse), novembre 1999
- Comité de Pilotage de la Stratégie de Développement du Secteur Rural, Stratégie de Développement du Secteur Rural, 2005
- Comité de Pilotage de la Stratégie du Secteur de l'Education, Stratégie globale du secteur de l'éducation, 2006
- Comité Technique de Suivi et d'Evaluation des activités de mise en œuvre du DSRP, Rapports d'étapes 2004, 2005, 2006, 2007
- Comité Technique de Suivi et d'Evaluation des activités de mise en œuvre du DSRP, Rapports régionaux et nationaux d'évaluation participatives du DSRP, 2004, 2005, 2006, 2007
- Comité Technique de Suivi et d'Evaluation des activités de mise en œuvre du DSRP, Rapports départementaux, régionaux et national des consultations participatives, avril 2008
- Commission de l'Union Européenne, étude d'impact de l'APE sur l'économie camerounaise, 2009
- Enquête sur l'Emploi et le Secteur informel.
- Fonds Monétaire International & Banque Mondiale, Joint Staff Advisory Note, 2004, 2005, 2006, 2007
- Fonds Monétaire International & Banque Mondiale, Joint Staff Assessment, juillet 2003
- GTZ, Business climat Survey, 2009
- Institut National de la Statistique & PNUD, Reporting des OMD, 2009



- Institut National de la Statistique, Enquête Camerounaise auprès des Ménages, 2008
- Institut National de la Statistique, Enquête sur le Cadre de Vie des Populations de Yaoundé et Douala, 2003
- Institut National de la Statistique, Suivi de la situation des enfants et des femmes - Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples (MICS), 2006
- Institut National de la Statistique, Troisième Enquête de Démographie et de Santé, 2004
- Japan International Coopération Agency, Etude sur la Formulation du Plan Directeur (P/P) pour le développement des Petites et Moyennes Entreprises en République du Cameroun (Rapport final), janvier 2009
- MANGA AKOA Armand, Modèle de Régression Segmentée à Réadaptation des Prédicteurs (RSRP), 2008
- MINEPAT-PNUD-Global Water Partnership Central Africa, Stratégie Nationale sur la gestion durable des eaux et des sols dans l'espace Agro-sylvo-Pastoral au Cameroun, novembre 2007
- Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, Stratégie sectorielle de l'administration territoriale et décentralisation, 2009
- Ministère de l'Economie de Planification et de l'Aménagement du Territoire, Etudes sur les sources de la croissance, 2008
- Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Guide d'évaluation de la dimension sociale des projets de développement au Cameroun, novembre 2007
- Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire & PNUD, Costing des OMD, 2008
- Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Revue des grands Projets, 2009
- Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Actes des états généraux sur l'emploi, 2005
- Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Plan d'action National de lutte contre la désertification, 2008
- Ministère de la Jeunesse, Plan d'action pour Emploi des Jeunes, 2007
- Ministère de la Jeunesse, Politique Nationale de la Jeunesse, 2005
- Ministère de la Santé Publique, Stratégie Sectorielle de la Santé, 2009



- Ministère des Affaires Economiques de la Programmation et de l'Aménagement du Territoire & Ministères sectoriels, Stratégie du secteur du développement social, 2005
- Ministère des Affaires Sociales, Plan d'action national de protection des personnes handicapées, 2006/2009
- Ministère des Affaires Sociales, Rapport du Cameroun sur la mise en œuvre du plan d'action interministériel de Madrid sur le vieillissement 5 ans après
- Ministère des Finances, Etude de l'impact de l'APE sur l'économie camerounaise, 2009
- Ministère des Travaux Publics, Elaboration du modèle économétrique « BTP et croissance économique », 2007
- Ministère des Travaux Publics, Plan de Développement du Secteur de l'Electricité (PDSE), 2004
- Ministère des Travaux Publics, Plan Directeur Routier, 2006
- Ministère des Travaux Publics, Stratégie sectorielle des Bâtiments et Travaux Publics, 2006
- Premier rapport périodique de la mise en œuvre de la convention des Nations unies sur les droits des enfants
- Programme des Nations Unies pour le Développement, Analyse Pays des défis de développement au Cameroun (Bilan commun du Système des Nations Unies fondé sur le DSRP du Gouvernement du Cameroun, déc. 2006
- Programme National de Gouvernance, Etat de la Gouvernance au Cameroun 2006/2007
- République du Cameroun & République Française, Document Cadre de Partenariat entre la République du Cameroun et République Française pour la période 2006-2010, 2006
- République du Cameroun, Cadre juridique et contrat de partenariat au Cameroun : lois et textes d'application
- République du Cameroun, Déclaration de la Politique Nationale de Population, mars 2002
- République du Cameroun, Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, Avril 2003
- République du Cameroun, Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, avril 2003
- République du Cameroun, Loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat
- République du Cameroun, lois et textes sur la décentralisation, 2004
- République du Cameroun, Vision de Développement à long terme, 2009
- Société de Formation et de Gestion, Elaboration de la méthodologie du Suivi Participatif de mise en œuvre du DSRP, mars 2005

